Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15831 – 7 F | JEUDI 21 DÉCEMBRE 1995 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Limogeages et reprise en main politique à la police judiciaire

LE LIMOGEAGE INEXPLIQUÉ du « patron » de la police judiciaire parisienne, Claude Cancès, et du numéro deux de la direction centrale de la PJ, Ange Mancini, a provoqué, mardi 19 décembre, la stupeur dans les rangs policiers. Subitement annoncée aux intéressés, la mutation de ces deux professionnels aux qualités incontestées et dont la neutralité politique n'a jamais été mise en cause a été présentée comme une *« décision du ministre de l'intérieur »*, Jean-Louis Debré. Les deux policiers sont remplacés respectivement par Olivier Foll, un ancien de la PJ parisienne qui avait appartenu au cabinet d'Edouard Balladur à l'Hôtel Matignon, et par Louis Kerboeuf, l'actuel patron du SRPJ de Marseille. Survenant dans un contexte de tensions opposant certains hauts responsables policiers au groupe des magistrats spécialisés dans la lutte antiterroriste et d'affaires politico-financières embarrassantes, ces sanctions peuvent être interprétées comme une tentative de reprise en main politique de la PJ.

Lire page 12
et notre éditorial page 15

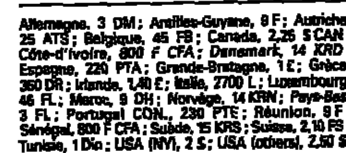
La nature et la magie africaines



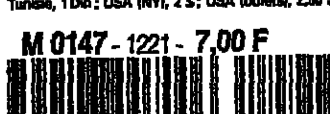
JACQUES DUTRONC

C'EST EN AFRIQUE, essentiellement dans le nord du Cameroun, que Jacques Dutronc a tourné *Le Maître des éléphants*, le nouveau film de Patrick Grandperret après *L'Enfant lion*. Dans le rôle du responsable d'une réserve, préoccupé par l'absence inexplicable d'éléphants et contraint d'accueillir son fils de douze ans, auquel il ne s'est jamais vraiment intéressé, celui qui fut Vincent Van Gogh devant la caméra de Maurice Pialat participe ainsi à l'une de ces aventures dans lesquelles le cinéma français répugne d'habitude à se lancer : le film pour enfants. Une réalisation à la mesure des légendes et de l'Afrique, qui passe de la chronique romanesque au récit mythique où les humains – grands et petits – ont toute leur place. L'acteur et le réalisateur se sont tellement bien entendus qu'ils ont, depuis, à nouveau tourné ensemble l'adaptation des *Victimes* de Boileau-Narcejac.

Lire page 27



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 1221 - 7,00 F

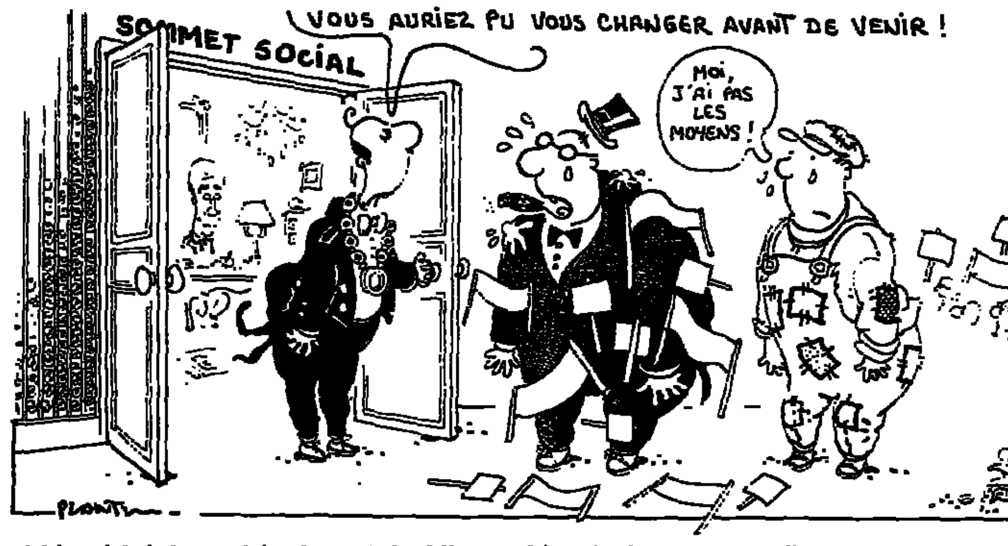
Les syndicats et le patronat abordent sans enthousiasme le sommet sur l'emploi

Dans des prévisions optimistes, l'OCDE table sur une croissance modérée en Europe

LE SOMMET sur l'emploi, que le premier ministre organise jeudi 21 décembre à l'hôtel Matignon, est abordé sans enthousiasme par les syndicats et par le patronat. Marc Blondel (FO) s'est déclaré pessimiste après les propos de Jean Gandois (CNPF) excluant les salaires et le temps de travail du champ de la discussion. Cependant, le gouvernement envisage de proposer de nouveaux mécanismes d'aide au premier emploi des jeunes, le dispositif actuel ne fonctionnant pas de façon satisfaisante.

Les nouvelles dispositions consisteraient à rétablir des exonérations de charges en contrepartie de recrutements supplémentaires par les entreprises. Des avantages pourraient être octroyés, en outre, à celles qui s'engageraient sur la voie de la réduction du temps de travail.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) continue à tabler sur une augmentation modérée du produit intérieur brut, en dépit des révisions à la baisse opérées dans certains pays européens sur leurs perspectives de croissance en 1996. Cette progression devrait s'amplifier en 1997. Le PIB moyen de l'ensemble des vingt-cinq pays membres (auxquels s'est jointe la République tchèque), devrait croître de 2,6% en 1996, puis de 2,8% en 1997, sans que le niveau de chômage s'en trouve pour autant comprimé. Ces prévisions, établies avant les trois semaines de grève en France, anticipent pour l'Hexagone une croissance de 2,2% en 1996 et de 2,7% l'année suivante.



Lire pages 2 et 8
et notre cahier spécial
« Jours de grève »

La dernière bombe de Lech Walesa

VARSOVIE
de notre correspondant

A trois jours de l'expiration de son mandat, le président Lech Walesa accuse le premier ministre de trahison ; le président élu, Alexandre Kwasniewski, est menacé d'une levée de son immunité parlementaire ; et Lech Walesa lui-même se voit infliger un colossal redressement fiscal : les plus hauts personnages de l'Etat règlent leurs comptes en public dans une Pologne soudain retombée dans une zone de graves turbulences.

La transmission des pouvoirs, prévue pour la fin de la semaine, s'annonçait déjà pénible lorsque, tard dans la soirée du mardi 19 décembre, le président Walesa lança sa bombe. Convoqués au palais présidentiel, le président de la Diète et les présidents du Tribunal constitutionnel et de la Cour suprême étaient priés de prendre connaissance d'un rapport du ministre de l'intérieur à propos d'une affaire *« mettant en danger la sécurité de l'Etat »*. Officiellement, c'est tout ce que l'on sait. Mais, d'après les informations émanant de la présidence elle-même, l'affaire concerne le premier ministre « post-communiste » Jozef Oleksy, accusé d'avoir entretenu des contacts avec les agents d'une puissance étrangère, selon toute vraisemblance l'URSS puis la Russie, non seulement au temps du régime communiste, mais jusqu'en 1993, c'est-à-dire à une époque où il était président de la Diète. Vrai ou faux ? Le porte-parole du gouvernement a immédiatement laissé entendre que les *« documents »* ont pu être *« fabriqués »*. Accusation grave contre un homme, le ministre de l'intérieur Andrzej Milczanowski, qui jouit d'une réputation de très grande intégrité, mais qui est aussi un proche de Lech Walesa

Ces deux ministres sont encore en fonctions pour deux jours. Ensuite, la totalité du pouvoir reviendra aux post-communistes, puisque la Cour suprême a considéré que l'élection présidentielle était valide, en dépit des *« mensonges »* proférés pendant la campagne par le nouvel élu. Cette affaire de *« mensonges »* – concernant aussi bien ses études que sa fortune – continue de poursuivre Alexandre Kwasniewski. Le président élu est l'objet d'une demande de levée d'immunité parlementaire qui pourrait théoriquement le contraindre à rendre des comptes avant que la nouvelle immunité de président ne l'en dispense...

Dans les derniers jours de la campagne, plutôt que de répondre à ces accusations, le candidat Kwasniewski et son état-major avaient, toujours avec l'aide du ministre de la justice, allumé un puissant contre-feu : ils avaient accusé Lech Walesa de n'avoir pas payé d'impôts sur un cachet versé cinq ans plus tôt par la firme américaine Warner Bros, à l'occasion du tournage d'un film sur sa vie.

Les services fiscaux ont eu la main lourde et réclament à M. Walesa pas loin de 2 millions de dollars (environ 10 millions de francs). Bien entendu, on murmure déjà dans les rangs du gouvernement que les accusations portées contre M. Oleksy pourraient n'être rien d'autre que la vengeance du président sortant. Cela fait bien longtemps que la Pologne n'avait connu d'atmosphère aussi détestable.

Jan Krauze

Les incertitudes du service public

AU NOMBRE des suggestions avancées par Alain Juppé durant son bras de fer avec les syndicats, figure la convocation du Congrès, aux fins d'inscrire dans le préambule de la Constitution l'existence d'un *« service public à la française »*. Qu'est-ce à dire ?

1) Le préambule en question renvoie, pour l'essentiel, à la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et à un autre préambule : celui de la Constitution du 27 octobre 1946, dont la lecture éveille quelques doutes sur l'efficacité de la révision suggérée, puisqu'il reconnaît par exemple à chacun le droit à l'emploi. Il proclame aussi que *« tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité »*. Ne l'aurait-on donc pas déjà quelque peu transgressé en privatisant une partie de ce *« service public national »* qu'a longtemps été l'audiovisuel ou en vendant, avec la Seita, un monopole vieux de deux siècles ?

2) L'opportunité de ces deux décisions est aujourd'hui peu contestée. Du monopole de l'audiovisuel à celui de l'information, il n'y a pas loin, et celui-ci est trop contraire aux principes les plus élémentaires de la démocratie pour n'avoir pas la plupart du temps disparu là où elle l'a emporté. Quant au tabac, il était par trop absurde de la part de l'Etat de fabriquer lui-même une drogue dont il se ruinait en même temps à essayer de réduire les ravages. C'est que, du transport à la Sécurité sociale, de l'enseignement à la production et à la consommation d'énergie, tout, au cours de ce demi-siècle, a changé de dimensions, justifiant la fameuse remarque de Marx selon laquelle, à partir d'un *certain seuil*, une transformation quantitative devient qualitative. *Qui peut sérieusement nier que* des adaptations sont nécessaires ?

3) On ne peut que regretter dans ces conditions la quasi-absence dans ce pays d'un débat d'ensemble sur l'avenir du service public, alors que c'est sur cette question, autant que sur l'avenir de la Sécurité sociale, que se sont affrontés pouvoir et grévistes.

André Fontaine

Lire la suite page 15

La garde à vue de Martin Bouygues

Martin Bouygues, PDG du groupe Bouygues, était toujours en garde à vue, mercredi matin 20 décembre. Le *numéro 1 mondial du BTP aurait* alimenté les comptes suisses de Pierre Botton. Tout comme Dumez et la Compagnie de construction mécanique. p. 13

Boris Eltsine « préoccupé »

Les communistes russes pourraient contrôler un tiers des sièges à la Douma. Au fur et à mesure du dépouillement des élections législatives, le Parti communiste confirme en effet sa poussée et le président russe serait *« préoccupé »*. p. 3

Tension sociale en Belgique

Bruxelles n'exclut pas un *« scenario à la française »*. Les cheminots belges ont observé des arrêts de travail le 19 décembre tandis que le gouvernement *veut s'attaquer à la réforme de* la Sécurité sociale et au régime des retraites des fonctionnaires. p. 3

Les succès de Singapour

Le *niveau de vie moyen* des Singapouriens a dépassé, en 1995, celui des Français. La cité-Etat se classe désormais au deuxième rang des pays d'Asie. p. 7



La fureur de vivre de sœur Emmanuelle

Révoltée, sœur Emmanuelle est une octogénaire qui fait preuve d'un dynamisme étourdissant au service des victimes de l'injustice. *« Le Paradis, c'est les autres ! »*, résume-t-elle. p. 14

Un entretien avec Michel Bon

Le président de France Télécom entend développer l'usage du téléphone et insuffler l'*« esprit de reconquête »* au personnel. p. 20

Une exposition sur l'art de mesurer

L'architecte Jean Nouvel met en scène à la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris, une exposition sur la mesure. Les visiteurs pourront découvrir, manipuler et *expérimenter toute une* palette d'instruments. p. 24

Cinéma

Tous les nouveaux films de la semaine, *dont le dernier James Bond, GoldenEye*, la dix-huitième aventure de l'indestructible agent secret, qui respecte les canons de la série. p. 27, 28 et 29

CONJONCTURE Se démarquant de la morosité ambiante, notamment en ce qui concerne les perspectives de croissance en France, l'OCDE table sur une augmentation de 2,6 % du produit intérieur brut global en 1996 pour l'ensemble des pays membres, laquelle devrait s'amplifier légèrement l'année suivante, pour atteindre 2,8 %. Pour autant, cette croissance moyenne ne permettra aucune amélioration sensible sur le front du chômage, dont le taux restera supérieur à 10 % en Europe. Ce scénario dépend toutefois d'une sévère maîtrise des déficits publics. ● LES GRÈVES en France, dont l'impact n'est pas encore précisément chiffré, devraient entraîner une diminution d'un quart de point du PIB en 1995, estime l'OCDE (contre 0,3 % à 0,4 % selon l'Insee). ● LE PATRONAT SUISSE préconise une vaste déréglementation de l'économie helvétique, dont les services publics devraient être privatisés à marche forcée.

La croissance dans les pays industrialisés devrait s'accélérer en 1996 et 1997

La baisse du chômage sera peu importante, et des réformes fondamentales s'avèrent nécessaires, notamment la réduction des déficits budgétaires, estime l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans ses dernières perspectives

L'ANNÉE qui s'achève aura été décevante, avec une croissance économique qui n'aura pas tenu ses promesses : +2,4 % dans l'ensemble des pays industrialisés contre +3 % prévu il y a un an. Mais « *la situation demeure fondamentalement satisfaisante* », et 1996 devrait voir la reprise s'accélérer progressivement et se poursuivre pendant plusieurs années. Tel est le diagnostic que porte l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) dans son dernier examen de la situation internationale, publié le 20 décembre.

Si elle ne déborde pas d'optimisme à cause d'un chômage moyen qui restera élevé, du fait surtout de l'Europe, la vision portée par l'OCDE sur 1996, à travers les indications fournies par les 25 pays membres que comptait l'organisation avant l'adhésion, en novembre, de la République tchèque, n'est pas pour autant pessimiste. Certes, les taux de croissance annoncés pour les années qui viennent n'ont rien de flamboyant : +2,6 % en 1996, +2,8 % en 1997, après +2,4 % cette année dans l'ensemble des pays industrialisés. Mais, outre qu'ils correspondent à peu près au potentiel actuel de ces pays – c'est-à-*dire à ce qui peut être fait en matière* de croissance sans accélération de l'inflation –, ils pourraient annoncer une phase d'expansion durable si les bonnes conditions actuelles persistent : inflation faible, baisse des taux d'intérêt à long terme, stabilisation des taux de change à partir d'une remontée du dollar. Nous sommes là très loin de la perspective d'une nouvelle récession.

ADOPTION DE SACRIFICES

Pour que se réalise ce schéma plutôt optimiste, même s'il est parsemé d'embûches et rempli d'incertitudes, il faudrait ajouter une condition qui ne sera pas toujours facile à obtenir, souligne l'OCDE : la poursuite de la réduction des importants déficits budgétaires qui subsistent un peu partout dans le monde. Les économistes de l'organisation internationale n'ignorent pas les contraintes, voire les dangers, qu'implique la chasse aux déficits publics, celle notamment à laquelle force en Europe le respect du traité de Maastricht. Evoquant les incertitudes de toutes sortes qui minent actuellement la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs européens, l'OCDE note que « *ces effets négatifs seront également amplifiés par les nouvelles mesures d'assainissement budgétaire – au-delà de celles prévues actuellement – qui seront requises dans un certain nombre de pays* » du fait du traité.

Incontestablement, la construction de l'union monétaire, ou plutôt les incertitudes qui y sont liées, ne favorise pas la croissance et augmente le trouble actuel et les pénalités auxquelles elles donnent lieu pour les pays les plus faibles : « *Le climat d'incertitude et l'existence de primes de risque élevées font planer une menace sur la prévision faite par le secrétariat de l'OCDE d'une expansion continue en Europe, qui repose sur un investissement vigoureux des entreprises et un redressement des dépenses de consommation* ». L'OCDE ajoute qu'une autre source d'incertitude porte sur le point de savoir si la future Banque centrale européenne sera aussi déterminée que la Bundesbank à agir pour la stabilité des prix, rappelant au passage les importantes sorties de capitaux allemands vers la Suisse.

L'Europe au même rythme que les Etats-Unis

	1995	1996	1997
■ PIB en volume			
Etats-Unis	+ 3,3	+ 2,7	+ 2,8
Japon	+ 0,3	+ 2	+ 2,7
Allemagne	+ 2,1	+ 2,4	+ 2,7
France	+ 2,7	+ 2,2	+ 2,7
Grande-Bretagne	+ 2,7	+ 2,4	+ 2,7
OCDE Europe	+ 2,9	+ 2,6	+ 2,7
Total de l'OCDE	+ 2,4	+ 2,6	+ 2,8
■ Inflation			
Etats-Unis	+ 1,6	+ 1,7	+ 1,9
Japon	– 0,9	– 0,4	+ 0,3
Allemagne	+ 2,3	+ 2	+ 2,1
France	+ 2,1	+ 2,1	+ 2
Grande-Bretagne	+ 1,9	+ 2,5	+ 2,3
OCDE Europe	+ 2,9	+ 2,7	+ 2,6
Total de l'OCDE	+ 4,1	+ 3,4	+ 3,2
■ Chômage (en % de la popul. active)			
Etats-Unis	5,6	5,7	5,9
Japon	3,1	3,4	3,4
Allemagne	9,3	9,3	9,1
France	11,5	11,3	11
Grande-Bretagne	8,4	8,2	8
OCDE Europe	10,8	10,5	10,3
Total de l'OCDE	7,8	7,7	7,6
■ Balance courante (en % du PIB)			
Etats-Unis	– 2,4	– 2,2	– 2
Japon	2,3	2	2
Allemagne	– 0,8	– 0,9	– 1
France	1,3	1	1,1
Grande-Bretagne	– 1,1	– 1,5	– 1.6
OCDE Europe	0,8	0,7	0,7
Total de l'OCDE	– 0,1	– 0,1	– 0,1
■ Commerce mondial (var. année préc.)	+ 9,2	+ 8,2	+ 8,2

(Variation en % par rapport à l'année précédente.)

Ayant évoqué les risques et inconvénients liés à une période exceptionnelle pour l'Europe, l'OCDE n'en persiste pas moins : en dehors même du processus d'union monétaire « *une réduction des déficits s'impose d'urgence dans plusieurs pays européens afin de diminuer les primes de risque* », ce qui contribuera « *à une baisse des taux dans l'ensemble de l'Europe* ». Dans cette perspective, ajoute le rapport, le plafond de 3 % de déficit par rapport au produit intérieur brut, fixé dans le traité de Maastricht « *n'est pas suffisamment ambitieux* », ce qui justifie à posteriori les dernières exigences allemandes, notamment celles du ministre des finances, Theo Waigel, et de son pacte de stabilité. Pour faciliter l'adoption de sacrifices parfois importants, l'OCDE propose que les « *mesures ambitieuses* » qui devront être prises le soient « *dans la phase de reprise économique, en particulier dans les pays où les ratios d'endettement sont particulièrement élevés* » et risquent de « *faire naître une dynamique insoutenable de la dette* ».

Les chiffres fournis par l'OCDE montrent que des pays comme l'Italie, la Belgique, l'Autriche, le Canada... sont clairement concernés. Le rapport ne dit pas en revanche si les « *mesures ambitieuses* » dont il est question doivent être reportées à des temps meilleurs (la phase de reprise n'est pas vraiment encore là) ou si elles s'imposent immédiatement... La seconde hypothèse semble la plus probable.

Un argument supplémentaire est fourni pour mener le combat contre les déficits publics : à terme, le vieillissement démographique de la plupart des pays industrialisés fait que « *l'objectif d'une position budgétaire saine mérite la plus haute priorité* ». Les actifs seront de moins en moins nombreux pour financer les dettes laissées par la présente génération.

OBJECTIFS SOCIAUX

Tout en soulignant qu'il sera également important d'« *assurer la réalisation d'objectifs sociaux essentiels* » – lutte contre la pauvreté plus que garantie de ressources –, l'OCDE n'en accorde pas moins la priorité à la réduction des déficits budgétaires parce qu'elle est le gage d'une amélioration de la confiance et donc d'une reprise de la croissance et des investissements. Ils fait notamment réduire les transferts sociaux dont la croissance a représenté entre 1960 et 1993 un peu plus du tiers de l'augmentation des charges publiques. La plus grande part de cette hausse est due aux transferts en faveur des personnes âgées mais les autres prestations – celles allant vers les actifs – ont également augmenté très vite pour diverses raisons : meilleure couverture, augmentation du nombre des personnes bénéficiant des prestations sociales, amélioration de ces prestations.

L'OCDE souligne qu'on ne peut tabler, d'ici la fin du siècle, sur une diminution notable des transferts vers la population en âge de travailler « *si les politiques actuelles sont maintenues* ». Les allocations de chômage, la principale cause de l'augmentation des dépenses en faveur des actifs, « *seraient une source d'économie potentielle si le fonctionnement du marché du travail était amélioré* ». Mais les travaux de l'OCDE avaient montré cet été qu'une baisse importante du chômage était exclue avant plusieurs années, son taux par rapport à la population active ne devant pas baisser de plus d'un point par rapport au niveau de 7,8 % atteint cette année. Comme « *il y a peu de chances que les transferts destinés à la population d'âge actif diminuent de façon substantielle* », il faudrait « *réformer ces programmes afin d'améliorer les mécanismes d'incitation* ». Car, souligne l'OCDE, les inquiétudes à l'égard des programmes existants ne se limitent pas à leurs coûts budgétaires mais elles concernent aussi les « *effets négatifs* » qu'ils peuvent avoir sur les incitations du marché du travail.

Al. V.

France : confiance malgré l'impact des grèves

Le premier semestre 1995 n'aura pas été bon pour la France, qui est créditée, malgré tout, d'un taux de croissance de 2,7 %. Kumiharu Shigehara, qui dirige le département économique de l'OCDE, a précisé que l'impact des grèves n'a pas été pris en compte dans les calculs de 1995 – qui remontent au 10 novembre – mais qu'on peut l'estimer à un quart de point. La croissance économique, en termes de PIB (produit intérieur brut), risque donc de ne pas dépasser 2,5 % cette année, ce qui équivaudrait à une perte – en termes de richesses non produites – d'environ 20 milliards de francs. Il y a tout juste un an, l'OCDE prévoyait une croissance de 3,1 % pour 1995. En revanche, l'impact des grèves pour 1996 n'a pas été chiffré. Les économistes de l'OCDE attendent de voir comment va reprendre le travail au cours des prochaines semaines et estiment – au vu des expériences passées – que le manque à produire et à vendre est généralement rattrapé au cours des six à huit mois qui suivent. Pour 1996, la croissance pourrait atteindre 2,2 %, et 2,7 % l'année suivante.

Eviter les syndromes turc ou mexicain

De 1990 à 1994, la croissance annuelle des entrées nettes de capitaux en Asie de l'Est a atteint 7 %, celles-ci étant composées d'investissements étrangers directs, de flux bancaires et d'investissements de portefeuille. Ces mouvements financiers ont le plus souvent amélioré la performance des économies locales, mais deux pays au moins, extérieurs à la zone asiatique, mais qui font aussi partie des « *pays émergents* », la Turquie au début de 1994, puis le Mexique en décembre de la même année, ont subi des crises financières graves. L'OCDE, qui consacre une étude spécifique aux marchés émergents et à la libéralisation des mouvements de capitaux, s'inquiète des risques qu'elle induit. « *On peut craindre que des mouvements de capitaux massifs ou brusques n'aient des effets perturbateurs, surtout si les bases fondamentales de ces économies ne sont pas saines* », affirme le rapport. Il est nécessaire qu'interviennent « *des changements dans la gestion macroéconomique et dans les institutions financières, afin d'éviter des difficultés économiques qui pourraient, dans les cas extrêmes, entraîner la désorganisation du système financier mondial* », ajoute-t-elle.

COMMENTAIRE

VISION SURPRENANTE MAIS RÉALISTE

Il n'est pas dans les habitudes de l'OCDE d'affoler les foules en annonçant des crises économiques ou des renversements dramatiques de situation. Cette fois pourtant, à la lecture d'une description de la situation mondiale relativement optimiste, la tentation est grande de crier au subterfuge. La croissance économique en Europe est en panne, ou presque, le Japon continue de purger ses excès financiers et bancaires, plusieurs pays d'Amérique latine, et non des moindres (Mexique, Argentine, Vénézuela) ont de gros problèmes, la croissance se ralentit en Chine alors que les tensions sociales y montent dangereusement, les Etats-Unis eux-mêmes malgré la remarquable conduite de leur politique économique verront bien un jour arriver la fin d'un cycle de croissance entamé il y a presque cinq ans.

Et malgré tout cela, l'OCDE nous annonce des temps meilleurs, la reprise se consolidant progressivement l'année prochaine et en 1997 pour atteindre 2,8 %, une croissance qui devrait être durable car non inflationniste. Tout cela parce que selon l'Organisation, la situation de la plupart des pays industrialisés est fondamentalement saine : taux d'intérêt en baisse, inflation faible, taux de change stabilisés. Une description qui, concernant la France, a valu, mardi 19 décembre, à l'économiste en chef de l'OCDE, le japonais Kumiharu Shigehara, une volée de bois vert de la part d'un journaliste anglo-saxon qui lui reprochait le manque d'indépendance de ses analyses vis à vis de l'optimisme de commande des gouvernements.

Et si, malgré la grisaille et les difficultés actuelles, l'OCDE avait raison ? Ses économistes sont pour la plupart convaincus qu'une gestion stricte des finances publiques, la résorption des déficits budgétaires et sociaux, ramènera la confiance des marchés et fera baisser les taux d'intérêt à long terme. Une fois confirmée cette détente – qui est déja en train de se produire – ce sont les ménages et les chefs d'entreprises qui changeront d'attitude. Les premiers tireront sur leur épargne, les seconds investiront davantage. La croissance s'accélèrera. Ce schéma apparaît à beaucoup trop simple pour être vraisemblable. Il a pourtant au moins une chance sur deux de se réaliser si les pays sont prêts à en payer le prix, concernant notamment l'emploi et les salaires minimums.

Alain Vernholes

Les propositions ultra-libérales du patronat suisse soulèvent un tollé

BERNE
de notre correspondant

Rarement publication patronale aura provoqué pareil tollé en Suisse que le *Livre blanc sur l'économie helvétique* que viennent de présenter une vingtaine de capitaines d'industrie parmi les plus en vue du pays. La gauche et les syndicats ont été les premiers à ouvrir le feu, mais les critiques vont bien au-delà et fusent de tous côtés. Même le président de la Confédération, Kaspar Villiger, et jusqu'au président de ce bastion de l'orthodoxie financière qu'est la Banque nationale suisse, Markus Lusser, sont sortis de leur traditionnelle réserve pour juger « *irréalistes* » les recettes d'un néo-libéralisme à tout crin avancées dans ce document.

Intitulé « *Ayons le courage d'une vraie relance – Un Programme de politique économique pour la Suisse* », ce Livre blanc avait suscité des remous avant même sa parution. Déjà, son mot d'ordre en donnait le ton : « *Travaillons plus tout en gagnant moins* ». Ensuite, ce pavé dans la mare était lancé par quelques-uns des poids lourds de l'économie helvétique : rédigé sous la baguette du coprésident d'Asea Brown Bovery (ABB), David de Pury, avec le concours de deux professeurs de l'université de Saint-Gall, le texte compte également au nombre de ses auteurs les PDG des trois grandes banques et de multinationales comme Ciba et Nestlé, ou encore l'ancien directeur général du GATT, Arthur Dunkel. Afin de bien montrer à qui le message s'adressait en priorité, c'est à Zurich, la métropole économique du pays, qu'il a été rendu public le 13 décembre, le jour même de l'élection du gouvernement helvétique par le nouveau Parlement à Berne.

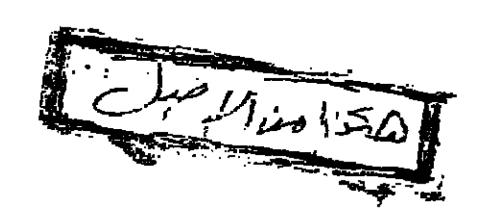
Partant du constat que l'économie suisse s'essouffle et tarde à s'adapter aux bouleversements structurels en cours, les auteurs de ce texte prônent un traitement d'urgence pour renforcer sa compétitivité. Leur thérapie consiste en une déréglementation tous azimuts passant par le démantèlement et la privatisation des services publics. Les premiers secteurs concernés seraient les postes et les télécommunications, les chemins de fer, l'énergie, de même que la télévision.

SUPPRESSION DE L'IMPÔT DIRECT

Parmi d'autres mesures, le Livre blanc va jusqu'à proposer de soumettre l'assurance-chômage et les universités aux règles de la concurrence. En matière fiscale, Il préconise la suppression de l'impôt direct et de l'impôt sur le capital, à compenser par un relèvement de la TVA. La sécurité sociale n'est pas épargnée et devrait « *se concentrer sur les seules nécessités* ». Enfin, l'Etat est invité sans plus attendre à rétablir l'équilibre des finances publiques par une réduction des dépenses et des subventions.

La Suisse a beau se vouloir fermement attachée à la libre entreprise, de tels propos n'ont pas manqué de soulever une levée de boucliers. Dénonçant une « *arrogance insupportable* », les syndicats ont rétorqué que « *la mise en œuvre de ce remède de cheval troublerait durablement la paix sociale et politique* ». Même dans les rangs des partis « bourgeois », ce Livre blanc passe pour « *une caricature de la droite* ». Alors que la Suisse ne connaît pratiquement pas de grèves, nombre de commentateurs ont averti que l'application d'un tel programme conduirait à une situation analogue à celle que vient de traverser la France.

Jean-Claude Buhrer



Les communistes russes pourraient contrôler un tiers des sièges à la Douma

La Chambre haute a adopté un budget de rigueur pour 1996

Au fur et à mesure que le dépouillement des élections législatives du dimanche 17 décembre se poursuit, le Parti communiste russe confirme sa poussée et remporte même un grand nombre de sièges attribués au scrutin majoritaire, initialement jugé plus favorable à la formation du premier ministre. Ce dernier, qui s'est entretenu, mardi 19 décembre, avec M. Eltsine, a exclu une démission de son gouvernement.

MOSCOU
de notre correspondante

La victoire communiste aux élections à la Douma se révèle plus importante que le Kremlin ne semblait le prévoir, selon les données communiquées, mercredi matin 20 décembre, à partir de résultats toujours incomplets. Le conseiller de Boris Eltsine pour les affaires politiques, Gueorgui Satarov, a affirmé, mardi, que le président était *« préoccupé »* par une éventuelle majorité des communistes et de leurs alliés potentiels à la Chambre basse du Parlement. Mais cela ne signifie pas que des *« postes clés »* au gouvernement leur seront cédés.

Avant le scrutin, le chef du centre d'analyse présidentiel, Marc Ournov, déclarait au *Monde* que *« les communistes et leurs alliés agrariens pourraient compter sur un tiers des sièges à la Chambre »*. Mais ces chiffres risquent d'être largement dépassés si un cinquième bloc électoral ne parvient pas à dépasser la barre des 5 % nécessaire pour entrer à la Douma au scrutin proportionnel (la moitié des 450 sièges). L'agence Interfax avait annoncé, lundi, que le parti Choix de la Russie d'Egor Gaïdar avait obtenu 5,07 % des voix. Mais la commission électorale a ensuite ramené ce chiffre à 4,4 %. Le report des voix obtenues par les 39 partis perdants au scrutin par liste vers les quatre gagnants pourrait alors permettre au Parti communiste de doubler son propre score (21,8 %). Ce qui lui donnerait une centaine de sièges à la proportionnelle. Autre surprise du vote : les communistes obtiennent aussi une cinquantaine d'élus au scrutin majoritaire de circonscriptions. Le PC aurait ainsi, à lui seul, ce que certains analystes du Kremlin lui donnaient en alliance avec les agrariens et assimilés.

Mais une autre source au Kremlin, ayant requis l'anonymat, laissait entendre, à la veille du scrutin, qu'une partie de l'entourage du président comptait utiliser un effet de surprise face à l'inéluctable « victoire » communiste, afin de mettre Boris Eltsine en meilleure position pour se présenter, comme seul rassembleur possible des *« démocrates »* à la présidentielle de juin 1996.

ALLIANCES

La tâche sera néanmoins difficile. Grigori Ivalinski ne semble aucunement prêt à lui céder ce rôle : son parti Iabloko, avec 7,7 % des voix talonne, en effet, le parti « eltsinien » du premier ministre (9,7 %). Tout dépendra de la décision que M. Eltsine doit solennellement révéler en février 1996 : participer ou non à la présidentielle. Mais selon la plupart des commentateurs, le président semble vouloir continuer à tenir la barre du bateau russe. Celui-ci pourrait ne pas trop tanguer dans l'immédiat. Le budget 1996, déjà adopté par l'ancienne Douma, l'a été aussi, mardi, par le Conseil de la Fédération. Dans le brouhaha des élections, personne ne s'est particulièrement occupé de savoir si ce vote de la Chambre haute du Parlement, qui devait elle aussi être renouvelée le 17 décembre, était bien constitutionnel. Elle siégera en janvier dans une nouvelle composition qui restera sans doute favorable au pouvoir.

Par ailleurs, le conseiller présidentiel Gueorgui Satarov a souligné que la Constitution russe donnait au président *« divers moyens »* pour contrer un vote de défiance de la Douma envers Viktor Tchernomyrdine, comme de le garder au titre de premier ministre par intérim. Mais il est aussi possible que les différents dirigeants de l'opposition s'occuperont plus de recomposer des alliances en vue de la présidentielle que de chercher à renverser le gouvernement. Dans l'immédiat, M. Iavlinski s'est surtout inquiété des manipulations possibles du décompte des voix, que la commission électorale tarde à rendre public.

Sophie Shihab

Les pays d'Europe de l'Est craignent un renforcement de l'opposition de Moscou à leur intégration dans l'OTAN

A L'EXCEPTION notoire de la presse officielle serbe qui affiche sa satisfaction, la victoire du Parti communiste aux élections législatives en Russie a été accueillie avec prudence par les anciens pays satellites de Moscou. Une prudence qui traduit autant une sourde inquiétude qu'une volonté de se démarquer des convulsions politiques russes après quatre décennies de domination soviétique. Cinq ans seulement après le départ des derniers soldats de l'armée rouge d'Europe centrale, ce silence est une façon symbolique de marquer une distance par rapport à un *« grand frère »* toujours puissant. De montrer que l'Est a irréversiblement basculé à l'Ouest.

« L'eau ne cessera pas de bouillir à 100 » : à Varsovie, la réaction du porte-parole du président Lech Walesa s'est voulu délibérément dédramatisante. Le même porte-parole faisait aussi valoir que le rapport des forces à la Douma ne paraissait pas devoir être bouleversé, les communistes gagnant ce que les nationalistes extrêmes (Jirinovski) ont perdu. A Budapest, le résultat des législatives dans l'Autriche voisine a autant retenu l'attention que le scrutin russe qui se déroulait le même jour. D'autant plus, ironise un journaliste de l'influent quotidien *Magyar Hirlap*, qu'*« en Autriche, c'est la démocratie qui l'a emporté »*.

Pour les Hongrois, la perspective d'une percée de Jörg Haider, le candidat autrichien d'extrême droite, était aussi préoccupante que l'éventualité d'un retour en force des nationalistes russes. Loin dans les têtes, Moscou l'est aussi un peu plus géographiquement depuis la disparition de la frontière commune de la Hongrie avec l'URSS à la suite de la proclamation de l'indépendance de l'Ukraine.

Tout en feignant d'observer les remous russes de loin, il n'en demeure pas moins que, de la Baltique à la mer Noire, on voit d'un mauvais œil un retour sur le devant de la scène moscovite de formations ouvertement anti-occidentales. Certes, la Russie n'est plus en mesure de peser directement sur l'avenir d'Etats qu'elle se plaît parfois à considérer comme appartenant à son *« étranger proche »*. La nouvelle donne politique russe risque, pourtant, d'encore retarder le processus d'élargissement de l'OTAN à l'Est, bête noire des *« patriotes »* et communistes russes. Face à une Douma intransigeante, Boris Eltsine, déjà peu enclin à la conciliation sur ce dossier, risque de se lancer dans une surenchère nationaliste à l'approche de l'élection présidentielle de juin 1996. Guennadi Ziouganov, le dirigeant des communistes russes, n'a d'ailleurs rien fait pour dissiper ces craintes en rappelant, lundi, que son parti était *« contre l'élargissement de l'OTAN »* et favorable au *« rétablissement de l'URSS sur une base volontaire, par référendum »*.

SILENCE ÉLOQUENT

« La Russie va tenter de maintenir la Roumanie dans sa sphère d'influence et va s'opposer à son intégration à l'OTAN », n'a pas manqué de relever, mardi, le quotidien *Libertatea*. D'habitude plutôt circonspectes, les autorités roumaines sont, cette fois-ci, sorties de leur réserve par la voix du président Ion Iliescu. Ce dernier a fait une allusion à peine voilée aux communistes russes en affirmant : *« Ce n'est qu'en regardant en avant et pas vers le passé qu'on peut trouver des solutions. »*

Une position qui tranche par rapport au louvoiement de la Roumanie, seul pays de l'Est, au lendemain de la chute du mur de Berlin, à signer un traité d'amitié avec l'URSS de l'époque, avant de devenir, trois ans plus tard, le premier à répondre favorablement au partenariat pour la paix de l'OTAN. De plus, la nouvelle donne politique à Moscou pourrait aggraver le contentieux sur le retrait de la 14e armée russe de Transnistrie, la partie orientale de l'ex-République soviétique de Moldavie, arrachée à la Roumanie en 1940. L'ancien patron de la 14e armée n'est autre que le général Alexandre Lebed, fraîchement élu à la Douma. Mircea Snegur, le président moldave, s'est borné à affirmer qu'il s'attendait à rencontrer des *« difficultés »* sur le départ de l'armée russe.

Plus que tout autre sans doute, l'Ukraine, qui avait déjà manifesté une certaine nervosité avant les élections, redoute une exacerbation du nationalisme russe. Les nostalgiques de l'URSS, communistes et jirinovskiens confondus, n'ont jamais accepté la *« sécession »* de l'Ukraine en 1991, qu'ils considèrent comme une *« province »* russe. Faisant profil bas, le président Leonid Koutchma a déclaré que *« rien d'affreux et d'imprévisible ne s'est produit »* et a exprimé *« la certitude que rien ne changerait dans le gouvernement* [russe] *avant l'élection présidentielle »* de 1996.

A l'exception des présidents Iliescu et Koutchma, les dirigeants de l'Est ont observé un silence éloquent. Le résultat des élections en Russie – aussi impuissante que puisse être la Douma – ajoute un point d'interrogation supplémentaire aux nombreuses incertitudes qui caractérisent aujourd'hui leur environnement géopolitique. Notamment celui de la Pologne, où la marche vers la dictature du président Loukachenko dans la Biélorussie voisine est suivie avec beaucoup d'attention. En fait, même si les anciens communistes sont revenus sur le devant de la scène, de Moscou à Budapest, les élections russes n'auront fait qu'élargir le fossé grandissant entre la Russie et ses ex-satellites. La victoire de Guennadi Ziouganov ne fera que renforcer la volonté des pays de l'Est de voir leur *« retour à l'Europe »* enfin concrétisé par leur entrée dans l'Union européenne et dans l'OTAN.

Y.-M. R.
et les correspondants du « Monde »

La fermeture de la centrale de Tchernobyl est reportée, au mieux, à l'an 2000

Le mémorandum signé mercredi 20 décembre par l'Ukraine reste vague sur le calendrier

APRÈS DES ANNÉES de négociation, les autorités ukrainiennes ont signé, mercredi 20 décembre, à Ottawa, avec les représentants du G7, un « mémorandum » sur la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl. l'Ukraine a accepté formellement ce qu'elle refusait encore le 30 novembre, à Vienne, sous prétexte que le chèque proposé (2,25 milliards de dollars) ne couvrirait pas les frais de la fermeture de la centrale. En novembre, la facture présentée par les Ukrainiens était de 4,5 milliards de dollars.

Le négociateur ukrainien, Youri Kostenko, ministre de l'environnement et de la sûreté nucléaire, a finalement accepté ce que proposait le G7 : un don de 500 millions de dollars, comme preuve de générosité des Sept, et un crédit de 1,8 milliard. Mais il n'est plus question de date butoir impérative : l'an 2000 est indiqué comme *« l'objectif à atteindre »*, comme si chacun savait pertinemment que le délai ne sera pas tenu. Pour faire plier les Ukrainiens, le G7 a dû menacer de couper tout crédit de modernisation ou de développement. Mais il a dû accepter un calendrier pour le moins flou.

Le problème, c'est que les deux partenaires ne veulent pas la même chose. Le G7 – et son ombre portée, baptisée E7, qui regroupe sept grandes compagnies d'électricité –, voudrait ne plus entendre parler de la centrale de Tchernobyl, considérée comme une menace potentielle à l'industrie nucléaire civile. En cas de nouvel accident, en effet, à Tchernobyl ou à Kozlodouy (Bulgarie), c'en serait fait des derniers espoirs de relance du nucléaire dans les pays occidentaux. Il y va donc de l'image, et donc de la survie d'une industrie de plus en plus critiquée.

Pour les Ukrainiens, le sort de l'industrie nucléaire n'est pas en cause : *« L'énergie atomique représente l'avenir »*, lançait lors de sa visite à Paris Mikhaïl Pavlovsky, président de la commission de sûreté nucléaire. Et les députés qui l'accompagnaient, dont une bonne partie étaient des physiciens nucléaires ou des ingénieurs atomistes, répétaient à l'unisson que, de tous les pays de l'ancienne URSS, l'Ukraine est à cet égard *« le plus expérimenté et le plus fiable »*. Ce que Kiev veut régler en priorité, c'est la reconstruction du sarcophage qui menace ruine... afin de pouvoir produire les kilowatts en toute tranquillité dans les trois réacteurs voisins. Et ce jusqu'en 2007, date limite de fonctionnement raisonnable du site.

Une chose est sûre : les Ukrainiens refusent de mettre à pied du jour au lendemain les 30 000 salariés qui se relaient sur le site de Tchernobyl. Or on imagine mal une centrale à gaz de remplacement en employer même le quart. Le coût du nouveau sarcophage, selon les estimations des experts de l'Union européenne, est au minimum de 1,3 milliard. En admettant que le chèque du G7 lui soit consacré en priorité, ce qui est vraisemblable, il ne restera plus qu'un milliard disponible pour tout le reste. L'autre priorité, alors, pour les Ukrainiens, serait le remplacement des tubes de force des réacteurs en activité pour permettre à la centrale de Tchernobyl de passer le cap de 1997. Après quoi, il ne restera plus grand-chose pour moderniser le reste du parc électrique ukrainien.

Autant dire que la fermeture effective du site accidenté en 1986 n'est pas pour demain, ni même pour l'an 2000.

Mais l'accord d'Ottawa permettra à Kiev et au G7 d'affronter la tête haute la date fatidique du 26 avril 1996 : pour le dixième anniversaire de la catastrophe, un début de commencement de solution pointera pour le réacteur numéro 4, responsable de tous les maux actuels de l'Ukraine et de l'industrie nucléaire mondiale.

Roger Cans

Les tensions sociales en Belgique affaiblissent la cohésion fédérale

La Flandre ne veut plus payer pour la Wallonie

BRUXELLES
de notre correspondant

Après les grèves de la SNCF, les habitués de la ligne Paris-Bruxelles vont-ils connaître celles de la SNCB ? Protestant contre un plan de restructuration, les cheminots belges ont observé de nombreux arrêts de travail, mardi 19 décembre, notamment en Wallonie, où plusieurs gares étaient purement et simplement fermées. Dès lundi soir, le trafic international avait été fortement perturbé à la gare bruxelloise du Midi. Il s'agissait de débrayages « sauvages », sans préavis, les appareils syndicaux paraissant débordés par une partie de la base.

Un communiqué publié mardi, après trois heures de délibération entre le premier ministre, Jean-Luc Dehaene, et les vice-premiers ministres représentant les différents partis de la coalition gouvernementale, parait avoir calmé le jeu jusqu'à de prochaines négociations. Après la manifestation du 13 décembre pour le maintien des avantages du statut des fonctionnaires (*Le Monde* du 15 décembre), M. Dehaene avait paru opter pour la fermeté. *« Ceux qui croient obtenir quelque chose en essayant de copier Paris se trompent »*, avait-il déclaré. Le ministre des transports, Michel Daerden, est toutefois *« chargé de renouer le dialogue social »*, selon le communiqué. M. Daerden est un socialiste francophone, tout comme Elio Di Rupo, vice-premier ministre chargé des affaires économiques et des télécommunications, et André Flahaut, responsable de la fonction publique.

Le PS doit bien regretter le partage des portefeuilles dans le gouvernement formé en juin. Ses représentants sont sur tous les fronts avec la privatisation de Belgacom, cédée pour moitié à un consortium étranger, et avec l'agitation chronique de la Sabena, la compagnie belge d'aviation, également soumise à une politique d'austérité. Prévue pour durer jusqu'a mercredi soir, la dernière grève tournante a paralysé le trafic mardi. Une grève nationale de vingt-quatre heures dans la fonction publique est déjà prévue pour le 12 janvier 1996. Les syndicats veulent « mettre la pression » au moment où le gouvernement veut s'attaquer à la réforme de la Sécurité sociale et au régime de retraite des fonctionnaires.

« Un scénario à la française n'est plus à exclure », écrivait mardi le quotidien *Le Soir*. Il y a cependant des différences de taille entre l'Hexagone et le royaume. En Belgique, les appareils syndicaux font partie du système.

Ils contrôlent directement les mutuelles chargées de la protection sociale et sont même les agents de la distribution des indemnités de chômage versées par le gouvernement. Fonctionnant encore sur des bases nationales, les centrales chrétienne et socialiste partagent la plus grande partie de ce « gâteau », tout comme les partis sociaux-chrétiens et socialistes, éclatés en branches francophones et néerlandophones, se partagent le pouvoir depuis de nombreuses années.

En revanche, la fédéralisation du royaume a affaibli l'Etat. Le 16 décembre, Johan Van Hecke, président du CVP, le Parti social-chrétien flamand du premier ministre, a remis en cause la base fédérale de la protection sociale et des chemins de fer, estimant que les néerlandophones n'y trouvaient plus leur compte. *« Nous ne tolérerons pas que la Belgique soit nourrie par la Flandre et qu'elle n'allaite plus que la Wallonie »*, a-t-il dit. Alors que M. Dehaene essayait d'apaiser les chefs des partis francophones, qui se sentaient *« insultés »*, Wivina Demeester, ministre chargée notamment des finances dans le gouvernement flamand, a persisté et signé en annonçant, mardi, qu'elle entreprendrait, au cours de la présente législature, les démarches nécessaires pour la fédéralisation des soins de santé.

Jean de la Guérivière

Nouvelle défaite de M. Major aux Communes

LONDRES. Le premier ministre britannique a subi, mardi 19 décembre, sa seconde défaite en six semaines aux Communes. Lors d'un vote sur la politique commune de la pêche, la défection de plusieurs députés conservateurs a fait pencher la balance en faveur des travaillistes, dont la motion l'a finalement emporté par 299 voix contre 297. Ce vote n'avait toutefois qu'une valeur indicative et ne saurait lier John Major, à deux jours de la réunion à Bruxelles des ministres chargés de la pêche.

Déjà, le 6 novembre, vingt-trois voix tories avaient manqué à M. Major lors d'un scrutin sur la publicité des revenus des députés. Le premier ministre, dont la majorité ne tient qu'à quelques voix, avait compté sur sa réélection en juillet à la tête du Parti conservateur pour faire taire la dissidence dans ses rangs ; il n'aura pas profité longtemps de ce succès. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **Le successeur du Cocom, l'organisme de la guerre froide** chargé de surveiller les exportations de matériel sensible, sera officiellement installé à Vienne le 2 avril 1996, ont décidé, mardi 19 décembre, les représentants de vingt-huit pays réunis à La Haye. Baptisé « accord de Wassenaar », il disposera de *« listes secrètes (...) comportant les produits à usage sensible ou très sensible et les procédures »* à observer en cas d'exportation. Aucun de ces produits ne devrait être exporté vers l'Iran, l'Irak, la Libye et la Corée du Nord. – *(AFP.)*

■ **GRÈCE : l'état de santé du premier ministre, Andréas Papandréou**, hospitalisé depuis le 20 novembre, reste inchangé mais ses médecins redoutent de nouvelles infections, selon un bulletin de santé lu mardi 19 décembre. De nombreux journalistes estimaient pourtant que l'état du chef du gouvernement s'était aggravé en début de soirée. – (AFP.)

■ **TCHÉTCHÉNIE : les forces russes ont lancé une offensive à Goudermès,** deuxième ville du pays, contre des combattants tchétchènes qui retiennent 170 soldats russes, a rapporté, mardi 19 décembre, la télévision russe. Selon des témoins interrogés par l'AFP, plus d'une centaine de cadavres de civils gisaient, avant cette offensive, dans les rues de Goudermès, investie par les résistants tchétchènes depuis jeudi 14 décembre. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **CUBA : le ministre des investissements étrangers**, Ernesto Melendez Bachs, a été *« libéré de ses fonctions »* et remplacé par Ibrahim Ferradaz Garcia, a annoncé, mardi 19 décembre, le quotidien officiel *Granma*. M. Ferradaz était responsable de l'Office national du contrôle des comptes au ministère des finances. – *(AFP, Reuter.)*

■ **Trois membres d'un groupe paramilitaire américain**, soupçonnés d'avoir comploté pour envahir Cuba, ont été arrêtés près de Los Angeles et des camions chargés d'armes et d'équipements sophistiqués ont été saisis, a annoncé, mardi 20 décembre, le FBI. Le groupe, dirigé par René Cruz, avait récemment acheté un bateau de 15 mètres pour gagner l'île. – *(AFP.)*

La France va maintenir pour « quelques mois » les contrôles à ses frontières

Paris évoque des raisons de sécurité intérieure

Michel Barnier devait annoncer, mercredi 20 décembre, *à ses homologues européens un nouveau report, « pour quelques mois »*, de la levée des contrôles aux frontières que prévoit la Convention de Schengen. Paris fait valoir les nécessités de la lutte contre le terrorisme et le flux de drogue venant des Pays-Bas.

LA FRANCE devait annoncer mercredi 20 décembre à ses partenaires européens du groupe de Schengen qu'elle maintiendra les contrôles à ses frontières terrestres au-delà du 1er janvier 1996. Le ministre des affaires européennes, Michel Barnier, devait s'en expliquer, lors de la réunion, à Ostende, du comité exécutif de la convention de Schengen.

Cette convention, ratifiée par dix pays (Allemagne, France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Italie, Espagne, Portugal, Grèce et Autriche), prévoit la suppression des contrôles des personnes aux frontières internes de l'espace Schengen ainsi qu'une coopération dans les domaines de la police et de la justice. Paris a cependant décidé, depuis l'entrée en vigueur en mars 1995, de maintenir les contrôles des personnes à ses frontières terrestres, en invoquant des raisons de sécurité intérieure, et a déjà prolongé cette décision à deux reprises.

Michel Barnier devait justifier mercredi ce nouveau report par la persistance des menaces terroristes et l'insuffisance de la lutte contre le trafic de drogue, notamment aux Pays-Bas. *« Nous avons besoin de quelques mois de plus pour améliorer définitivement le fonctionnement de la convention de Schengen »*, a déclaré le ministre au quotidien *Les Echos*. A propos de la drogue, il a indiqué : *« Il ne s'agit pas de montrer du doigt tel ou tel pays, même si la législation des Pays-Bas nous pose des problèmes. Nous souhaitons seulement, en respectant la souveraineté des Pays-Bas, que ces problèmes ne soient pas exportés chez nous. »* Un sommet entre le chancelier allemand Helmut Kohl, le président français Jacques Chirac et le premier ministre néerlandais Wim Kok est prévu en mars 1996 et pourrait être élargi à la Belgique et au Luxembourg.

Les ministres devaient également évoquer à Ostende le problème posé par l'adhésion à la convention de la Finlande, de la Suède et du Danemark. Ces pays souhaitent adhérer à Schengen, mais sans abandonner leur union en vigueur depuis quarante ans avec l'Islande et la Norvège, non membres de l'Union européenne.

LE « NOYAU DUR »

D'autre part, dans un entretien au *Figaro*, le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, expose sa conception de l'avenir de l'Europe, qui reprend, tout en récusant l'expression, l'idée du *« noyau dur »* lancée en septembre 1994 par les chrétiens-démocrates allemands. Il évoque *« l'émergence progressive d'un pôle plus actif, plus soudé, allant plus loin et plus vite, probablement plus intégré. (...) Il s'appuiera nécessairement sur un groupe de pays rassemblés autour du couple franco-allemand. La monnaie y jouera un grand rôle. C'est d'ailleurs par elle que nous allons commencer. (...) Mais il concernera aussi d'autre domaines, en particulier la défense. »*

Charles Millon évoque la présence de l'UEO dans l'OTAN

Le ministre français de la défense, Charles Millon, a déclaré, mardi 19 décembre, à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), à Paris, que *« les Européens, c'est-à-dire les pays concernés de l'Union européenne et de l'Union de l'Europe occidentale, doivent pouvoir s'exprimer au sein de l'Alliance* [atlantique] *de façon structurée. Ce pourrait être, par exemple, par l'intermédiaire du pays qui exerce la présidence de l'UEO. »*

Pour ce faire, il a proposé de mettre en place au sein de l'UEO *« un état-major européen, qui serait, pour éviter le reproche de la duplication, en même temps rattaché à la structure rénovée de l'OTAN »*. Ainsi, a ajouté M. Millon en invoquant *« la légitimité d'une identité européenne de défense à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Alliance »*, *« les Européens pourraient se manifester collectivement »*.

Le Mexique n'a pas retrouvé la santé économique un an après la chute du peso

DANS LA SOIRÉE du mardi 20 décembre 1994, le gouvernement mexicain annonce une dépréciation de 15 % du peso : déjà réduites de moitié à l'automne, après plusieurs séries d'attaques contre la monnaie nationale, les réserves de la banque centrale sont tombées au quart de leur niveau de début d'année. Retardée par le président sortant, Carlos Salinas, puis par des rivalités entre les clans du parti au pouvoir et des désaccords sur l'ampleur de la dévaluation à prévoir, la mesure n'arrête pas le mouvement. Contraint quarante-huit heures plus tard de laisser flotter sa monnaie, qui décroche de 45 %, le gouvernement doit appeler le FMI à l'aide. Le dollar est entraîné dans la chute du peso et les capitaux désertent l'ensemble des marchés « émergents».

Les Etats-Unis se portent au secours du Mexique, mais, devant la réticence d'une grande partie de l'opinion américaine, Bill Clinton devra lancer une vaste opération internationale (50 milliards de dollars) avec le FMI, qui accorde pour la circonstance le plus important volume de prêts de son histoire (17,8 milliards de dollars) pour que les marchés se calment. En contrepartie, le gouvernement mexicain doit apporter ses revenus pétroliers en garantie aux prêts américains et surtout mettre en application, début mars 1995, un nouveau plan d'austérité draconien, fait d'économies budgétaires, de hausses d'impôts, de restrictions monétaires et de freinage des salaires : pas plus que le *« pacte social »* conclu fin décembre 1994 avec le patronat et les syndicats, le *« plan d'urgence »* du début janvier n'a paru à même de bloquer l'inflation et de réduire les déficits des échanges et du budget.

Un an après la première dévaluation, le Mexique n'a encore accompli qu'une partie du chemin malaisé vers le rétablissement économique. Il a gagné la première manche commerciale, financière et budgétaire. Fin octobre, l'excédent des échanges, dopé par la dévaluation, a dépassé les prévisions : grâce à une hausse d'un tiers des exportations, et une baisse de 7,7 % des importations, il atteignait 6,2 milliards de dollars, en lieu et place d'un déficit de 15,3 milliards en 1994. L'équilibre des paiements courants en fin d'année est ainsi pratiquement assuré. La dette est maîtrisée. Avec l'aide internationale, l'Etat a pu réduire la dette publique à court terme : il a notamment remboursé la quasi-totalité des 29,2 milliards de dollars des trop fameux *tesobonos*, ces bons libellés en dollars venus à échéance cette année. Enfin le budget devrait être légèrement excédentaire.

> Le pays a connu sa plus grave récession depuis les années 30. La consommation a diminué de 15 % et le taux de chômage a doublé

Mais ces succès ont été payés cher. D'abord par la plus grave récession depuis les années 30 : dépassant largement les prévisions, le produit intérieur brut devrait diminuer de 6 % cette année, selon le ministre des finances Guillermo Ortiz, voire un peu plus selon certains analystes. La consommation a diminué de 15 % : le taux de chômage a doublé et les hausses de salaires sont restées inférieures à une hausse des prix qui devrait atteindre 50 % en glissement sur l'année. Enfin, la contraction monétaire a aussi fait reculer l'investissement de 25 %.

Le gouvernement espère une reprise en 1996, aboutissant à une croissance de 3 % sur l'année. Il compte sur une nouvelle augmentation des exportations, voire une nouvelle baisse des importations permises par le bas niveau du peso. Les allégements fiscaux prévus par le nouveau « pacte social » d'octobre et le programme de construction de logements lancé un peu plus tôt devraient faire sentir leur effet ; les augmentations du salaire minimum prévues ce mois-ci puis en avril 1996 devraient limiter les pertes de pouvoir d'achat, sans risquer de relancer l'inflation, qui reviendrait à 20 % en 1996.

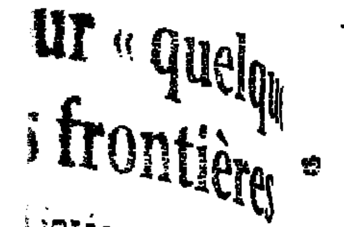
Mais ces prévisions, inscrites dans le budget 1996 présenté en novembre par Guillermo Ortiz, souffrent de plusieurs incertitudes. La plus forte concerne le redémarrage de l'investissement, nécessaire pour compléter les exportations et stabiliser le chômage. Très économe au premier semestre, le gouvernement dispose aujourd'hui d'une légère marge de manœuvre pour les investissements publics. Il table aussi sur 12 milliards de dollars d'investissements annoncés par les grandes entreprises, mexicaines ou étrangères. Le programme de restructuration des dettes d'une partie des entreprises et de secours aux banques accablées par les créances douteuses suffira-t-il au redémarrage ou devra-t-il être étendu, au risque d'entraîner un dérapage budgétaire, malgré l'aide des institutions financières internationales ?

Surtout, comme le note l'OCDE dans ses dernières *Perspectives*, *« les prévisions reposent sur l'hypothèse que les résultats obtenus en 1995 et les mesures annoncées renforceront la confiance des investisseurs »*. Celle-ci n'est pas acquise, comme l'a montré dernière rechute du peso, dans la première quinzaine de novembre : la devise mexicaine n'a pas retrouvé son niveau antérieur. La crise a laissé des doutes sur la capacité de l'oligarchie politique au pouvoir de conduire l'économie. Les batailles obscures entre les clans du PRI, les accusations réciproques de corruption, les aggravent encore.

Le gouvernement a besoin aussi de la confiance pour ramener les capitaux – étrangers ou mexicains – et pour reconstituer les réserves de la banque centrale. Celles-ci n'atteignent encore que 13,5 milliards de dollars, contre 15 milliards début septembre – et 25 milliards au début de 1994. Elles reposent sur les prêts des Etats-Unis et du FMI : Mexico n'a utilisé que la moitié des crédits mis à sa disposition, mais il a dû obtenir le 15 décembre du Fonds monétaire une nouvelle tranche de 1,5 milliard de dollars.

Guy Herzlich





Un quotidien algérien publie le témoignage d'un ancien détenu islamiste

La presse locale évoque pour la première fois mauvais traitements et torture

Le quotidien privé *La Tribune* a publié, mardi 19 décembre, le récit d'un islamiste, récemment libéré d'un camp de détention au Sahara, qui évoque la torture et les mauvais traitements subis par les prisonniers. D'autre part, à Tizi Ouzou, en Kabylie, une voiture piégée a explosé, mardi, tuant les deux terroristes supposés. Philippe Séguin est arrivé, mercredi, à Alger, où il devait être reçu par le président Zeroual.

LE QUOTIDIEN privé *La Tribune* a publié, mardi 19 décembre, le témoignage d'un détenu islamiste, récemment libéré du camp d'Aïn M'Guel, dernier des sept *« centres d'internement administratif »* au Sahara à avoir été fermé, à la fin de novembre. Arrêté, le 20 février 1992, après l'annulation des élections législatives et la proclamation de l'état d'urgence, le dénommé Abderrahmane a été libéré, le 29 novembre, en même temps que les 650 « pensionnaires » d'Aïn M'Guel.

Il avait séjourné, auparavant, au centre d'Ouargla, dont les prisonniers avaient observé, en février 1993, une grève de la faim. Pour mater les trublions, les autorités du camp avaient fait appel aux « Ninjas », sobriquet donné aux unités spéciales de l'armée. Ces derniers, raconte Abderrahmane, *« nous ont passés à tabac pendant plusieurs heures »*. Parmi les bastonnés que l'on avait fait défiler, menottes aux poings, beaucoup seront blessés, *« touchés à la tête, à l'œil, aux côtes »*.

Traduits devant le tribunal militaire d'Ouargla, une centaine de ces fortes têtes *« ont passé de sales moments à la gendarmerie »*, ajoute Abderrahmane, qui évoque des récits de *« tortures à l'électricité »*. Lorsque certains réintégreront le centre, un ou deux ans plus tard, ils sont *« méconnaissables »*, assure-t-il. *« Ils avaient passé au moins un an au cachot, sans jamais sortir. Il y avait parmi eux des borgnes, des édentés, d'autres étaient atteints de tuberculose. »* Transférés alors à Aïn M'Guel, Abderrahmane et ses compagnons découvrent l'état des détenus : *« On a eu peur, ils ressemblaient à des débris humains. »*

C'est la première fois qu'un journal algérien évoque directement ces mauvais traitements. Jusqu'alors, seules certains organisations humanitaires comme Amnesty International et quelques journaux étrangers s'en étaient émus. Soumis aux règles de la censure, consignées dans un document adressé, en juin 1994, aux responsables des rédactions, la presse locale n'a jamais bravé les diktats du pouvoir.

L'audace de *La Tribune* est-il un signe de courage tardif mais salutaire, ou l'indice d'un changement des rapports de forces au sein du pouvoir ? La mise en détention, le 10 décembre, de deux journalistes du quotidien *Liberté*, pour *« publication d'information erronée »*, ferait plutôt pencher en faveur de la deuxième hypothèse.

La presse est devenue otage et baromètre des luttes au sommet qui opposent le clan des *« éradicateurs »*, partisans de la répression à outrance contre les islamistes, et celui des *« dialoguistes »*, favorables à une réconciliation *« sans exclusive »*. L'élection du président Liamine Zeroual, dont les velléités *« dialoguistes »* sont connues, et les changements probables à la tête des ministères – celui de la défense, notamment, où les *« éradicateurs »* restent très influents – a ravivé ces tensions. Sans que l'on devine encore quel projet sortira vainqueur de ces affrontements de coulisses.

C. S

L'opposition pourrait remporter les élections législatives à Maurice

Quarante-deux formations participent au scrutin

LES BUREAUX de vote ont ouvert leurs portes à l'aube, mercredi 20 décembre, à Maurice où la campagne pour les élections législatives a battu son plein, dans une ambiance de carnaval, jusqu'à la veille au soir. Quarante-deux partis participent à ce scrutin, qui se jouent principalement entre deux grandes alliances : celle de la majorité sortante, associant le Mouvement socialiste militant (MSM) du premier ministre, sir Anerood Jugnauth, au parti du Renouveau militant mauricien (RMM), et celle de l'opposition, réunissant le Parti travailliste (PTR) et le Mouvement militant mauricien (MMM) de l'ancien ministre Paul Bérenger.

Le chef du PTR, Navin Ramgoolam, est le fils de l'ancien premier ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam. Chef de file de l'opposition parlementaire depuis quatre ans, il dirigerait le pays en cas de victoire de son alliance.

Le bloc PTR-MMM était favori à la veille des élections, malgré le bilan économique très positif dont peut s'enorgueillir le gouvernement sortant. En 1982, lorsque sir Anerood est arrivé au pouvoir, le pays était au bord de la banqueroute, et le chômage préoccupant. Treize ans plus tard, l'économie est florissante. Le sucre, le textile, le tourisme et le port franc ont sorti le pays du marasme. Le taux de croissance de Maurice fait rêver ses voisins qui aimeraient, à leur tour, devenir des « pays nouvellement industrialisés ».

Mais l'équipe sortante souffre des scandales liés à la drogue, la fraude et la corruption qui ont éclaboussé certains de ses membres au cours des derniers mois. L'usure du pouvoir se fait aussi sentir et la plupart des électeurs de l'opposition disent simplement vouloir *« le changement »*.

Certains reprochent aussi au premier ministre sortant d'avoir tenté d'exploiter les divisions potentielles entre les communautés par le biais d'un projet d'amendement constitutionnel qui portait sur l'enseignement des langues orientales.

MOSAÏQUE

Sept langues ancestrales sont enseignées à Maurice : *hindi*, arabe, marathi, mandarin, tamoul, telegou et ourdou. Le gouvernement a décidé de procéder sans tarder aux élections, qui n'auraient dû, en principe, avoir lieu que dans un an, après le rejet par le Parlement de cet amendement, jugé discriminatoire à l'égard des enfants ne parlant pas les langues orientales.

La population mauricienne est une véritable mosaïque : la communauté indienne représente environ 60 % des habitants, la « population générale » (Européens, Africains, Créoles) 25 %, les Musulmans 10 % et les Sino-Mauriciens 5 %. Quelque 715 000 électeurs, sur une population d'un million d'habitants, devaient se rendre aux urnes pour choisir 62 députés, dans 21 circonscriptions, parmi 481 candidats. Les résultats devaient être connus jeudi. Huit députés seront ensuite choisis parmi les « meilleurs perdants », selon un système original destiné à corriger l'équilibre ethnique au sein du Parlement. Une des recettes que l'Île Maurice a su mettre au point pour préserver l'entente entre les différentes communautés. – *(AFP.)*

Des « petites mains » marocaines « saisissent » des livres français

CASABLANCA
de notre envoyé spécial

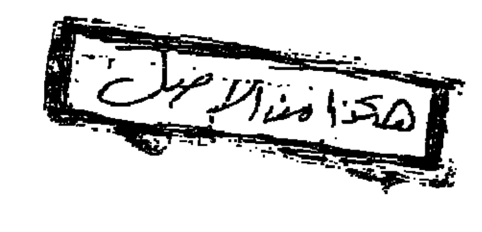
Le Quillet en onze volumes, la collection Harlequin, des guides de voyage, le prochain Goncourt, le dernier polar... Dans un immeuble anonyme du centre de Casablanca, la capitale économique du Maroc, une soixantaine de jeunes filles, installées devant des écrans d'ordinateur, « saisissent » pour le compte d'éditeurs français des manuscrits aux titres incertains. Elles sont une soixantaine, serrées les unes contre les autres, dans deux vastes appartements transformés en bureaux.

« Un livre de littérature générale sur cinq publié en France passe entre les mains de nos clavistes », assure Abdelmajid Bennani, président de Sagma. Huit heures-midi, 14 heures-18 heures : les « petites mains » – toutes ont derrière elles deux ans d'études supérieures – tapent les textes en continu tandis que, dans une pièce voisine, des docteurs ès lettres vérifient l'orthographe et la mise en pages. Ensuite, les textes seront expédiés vers l'imprimeur français via des lignes téléphoniques spéciales. Quelques semaines plus tard, ils seront en librairie.

L'histoire de Sagma résume celle de la nouvelle économie mondiale. L'entreprise a été créée, à la fin des années 80, par un imprimeur français, la société Aubin, dont l'atelier de composition, la Vienne, était devenu incapable de se mesurer à la concurrence venue d'Asie du Sud-Est. Au cours des cinq dernières années, les prix dans ce secteur ont été divisés par trois. Aubin a choisi de *« relocaliser »* cette activité au Maroc. *« Casablanca est à deux heures d'avion de Paris, et la culture française imprègne celle du Maroc »*, explique Gilles Aubin. L'héritier de l'entreprise familiale pourrait ajouter que les salaires marocains sont dérisoires comparés à ceux en vigueur en France. Sagma emploie plus d'une centaine de salariés, reçoit des sacs entiers de lettres de candidature et a les pires difficultés à obtenir des visas pour ses cadres envoyés en formation dans l'Hexagone.

Jusqu'alors cantonnée au rôle de sous-traitant de sa maison mère, la société commence à voler de ses propres ailes. Elle achève l'indexation de plus d'un demi-siècle de registres du commerce marocain et, l'expérience aidant, ne craint plus d'affronter la concurrence des Philippines, de Madagascar ou de la Chine. Ses efforts n'ont pas encore été couronnés de succès. A cause des salaires. A l'aune de ceux pratiqués en Asie, ceux de Sagma sont prohibitifs ! Le salut, estime le patron de l'entreprise, viendra de l'avance technologique. La firme marocaine, dit-il, maîtrise des outils informatiques que ses concurrents asiatiques ne possèdent pas.

Jean-Pierre Tuquoi



n pourrait
s élections
à Maurice

Le niveau de vie moyen des Singapouriens a dépassé, en 1995, celui des Français

Les succès économiques de la cité-Etat ont été acquis au prix du despotisme

Avec près de 25 000 dollars (125 000 francs) de revenu annuel moyen par tête, Singapour se classe désormais au deuxième rang des pays d'Asie, après le Japon. A cet égard, ce mini-pays de trois millions d'habitants a dépassé, en 1995, la France. Cet essor, d'autant plus impressionnant qu'une quasi-misère régnait il y a trente ans, a été acquis au prix d'un despotisme que symbolise le « *senior minister* » Lee Kwan Yew.

SINGAPOUR
de notre envoyé spécial

« Y a-t-il une limite à ce que peuvent accomplir trois millions d'habitants sur une petite île équatoriale ? » *« Oui »*, répond à cette question qu'il se pose Marc Higginson, ancien dirigeant de Merril Lynch Asie-Pacifique. Et de citer, à l'appui de sa démonstration, la vulnérabilité structurelle d'une économie ouverte sans restrictions aux variations de conjoncture de ses partenaires. En réalité, un ralentissement de la croissance prévue pour 1995 – 7 % à 8 % au lieu de 10,1 % en 1994 – tient ici tout le monde en haleine. Pourtant, en raison des performances accomplies en trente ans d'indépendance, la plupart des opérateurs installés dans la cité-Etat auraient plutôt tendance à répondre *« non »* à la question de M. Higginson.

Et, de fait, dans l'activisme maîtrisé qui est sa marque – tel qu'il sourd de ses bureaux, de sa Bourse, de ses banques, de son port, de son aéroport, et même de ses rues et de ses lieux de distraction –, Singapour exsude la conviction un peu enivrée qu'elle continuera à diriger son destin, ne serait-ce que parce que, jusqu'à maintenant, elle a sinon toujours anticipé l'avenir, du moins su vite opérer les nécessaires corrections. *« Singapour est un hors-bord qui peut virer à la minute de 180 % »*, dit Daisy Goh, haut fonctionnaire à l'Office de développement économique (EDB), sorte de commissariat au Plan, également chargé de l'aménagement du territoire et de la promotion des investissements étrangers.

« En 1965, nous étions une cité qui venait d'être ostracisée par un Etat, la Malaisie, avec une société en proie au chômage et aux tensions raciales – 75 % de Chinois, 15 % de Malais, 7 % d'Indiens –, *et avec un prolétariat nombreux vivant en bidonville,* rappelle Patrick Daniel, rédacteur en chef du *Business Times. Et le pire était à venir : la fermeture, en 1968, de la base britannique, qui faisait vivre 20 % de la population. »*

Or Singapour dispute désormais à Hongkong la suprématie mondiale pour le transit de conteneurs, et à Rotterdam la primauté pour les autres transports ; sa Bourse tend à se classer juste derrière celles de New York et de Tokyo ; la cité-Etat est au quatrième rang mondial pour le raffinage du pétrole ; sa compagnie aérienne a fait 500 millions de dollars de bénéfices en 1994 ; ses réserves de change s'élèvent à 60 milliards de dollars ; elle jouit du deuxième revenu annuel moyen par habitant en Asie, après le Japon, et dépasse, en 1995, la France, avec près de 25 000 dollars.

« Singapour a inventé, à la fin des années 60, un modèle de développement fondé sur l'appel illimité aux capitaux étrangers et aux multinationales, alors honnies, et sur les exportations, explique Patrick Daniel. *Le succès a été foudroyant, dès 1972. Il a été accueilli avec un peu de commisération. On a dit : ils sont si petits, ce n'est pas significatif. La réussite, simultanée, des trois autres « dragons d'Asie »* [Hongkong, Taïwan, Corée du Sud] *a davantage retenu les esprits. Or, après la grave crise économique de 1985, les autres pays de la région – Malaisie, Thaïlande, Indonésie, Philippines – ont adopté ce modèle. Et ce fut le boom de l'Asie du Sud-Est qui a attiré l'attention du monde. Aujourd'hui, la Chine, le Vietnam, l'Inde elle-même, s'y mettent, et Singapour commence à être considérée d'un autre œil. »*

« Je ne prendrai pas ma retraite dans ce pays où le contrôle social est pesant et la démocratie biaisée, déclare un diplomate européen. *Mais il ne faudrait pas qu'un chewing-gum* [allusion à une interdiction, assez caricaturale, de commercialiser ce produit, en vue de garder les rues propres] *cache l'essentiel : une réussite économique presque sans équivalent dans l'histoire. »*

LA POIGNE DE FER DE L'ETAT

Dès lors, une question se pose : en quoi le pesant régime qui régit Singapour – avec ses trente-deux exécutions capitales en 1994, sa presse cryptée, sa télévision soporifique, sa culture du conformisme social – est-il responsable du succès national ?

La cité-Etat est le seul exemple d'un socialisme réussi, lit-on en substance dans un rapport de l'ambassade des Etats-Unis de 1994 ! Ce texte s'émerveille que 60 % du PIB soit *« le fait de 50 entreprises publiques et de leurs 550 filiales »*. C'est dire que Singapour est peut-être moins l'exemple d'un capitalisme sauvage que d'une économie dirigée, et qu'on y voit à l'œuvre *« moins la main invisible du marché que la poigne de fer de l'Etat »*, comme le dit un observateur occidental.

« C'est un fait : notre combat ne peut que partir de la reconnaissance des succès de Singapour, admet Chee Soon Juan, secrétaire général du Parti démocratique (SDP) et figure de proue de l'opposition au Parti d'action populaire (PAP), au pouvoir depuis trente-six ans. *Partant de là, nous disons que partout, en Occident, mais aussi dans maint pays d'Asie, le succès économique a été accompagné ou suivi par la démocratie, et que Singapour devra faire de même pour ne pas s'isoler de la communauté internationale civilisée. »* En réalité, certaines pratiques commencent à jurer avec la politique d'ouverture au monde : censure, antagonisme envers la presse anglo-saxonne, refus des antennes paraboliques, etc.

« Le succès de Singapour est d'abord celui d'un peuple, pas seulement celui du PAP, qui tend par trop à s'assimiler à l'Etat et à disqualifier toute opposition comme antinationale », ajoute M. Chee, qui sait de quoi il parle : ce docteur en psychologie, âgé de trente-trois ans, a été expulsé de l'université, en 1993, un an après s'être opposé à Goh Chok Tong, le premier ministre, pour un siège de député. Il lui a été reproché une malversation, qu'il conteste, portant sur 700 F. Un procès a suivi qui lui a coûté 175 000 F, le forçant à vendre sa maison pour ne pas être déclaré failli et, dès lors, déchu de ses droits civiques. *« Quiconque insinuerait, pourtant, que la justice n'est pas indépendante de l'exécutif se verrait aussitôt condamné par ladite justice,* note un journaliste étranger. *Si vous m'attribuez cette phrase, mon permis de séjour ne sera pas renouvelé. »*

« On peut, éventuellement, être très hostile à cette équipe, note Patrick Daniel, *mais ce qu'on ne peut pas mettre en doute, c'est la passion qu'elle apporte à la promotion populaire. N'oubliez pas que près de 90 % des Singapouriens sont, au terme d'une politique imposée par l'Etat, propriétaires de leur logement, ce qui fait d'eux, au prix du mètre carré, des millionnaires. »*

Ce journaliste, qui connaît bien la France, ajoute : *« La sécurité sociale est ici ce qu'elle est chez vous, de même que l'éducation. La grande différence : il n'y a pas d'allocations de chômage ou l'équivalent de votre RMI. Le gouvernement ne s'estime responsable que d'une chose : concevoir et imposer une politique créatrice d'emplois. Pour le reste, il juge que c'est à chacun de se battre, et que les perdants n'ont que ce qu'ils méritent. »*

Jean-Pierre Clerc

Lee Kwan Yew, despote éclairé

Tous les grands choix de Singapour ont été faits par une petite équipe de dirigeants sous la houlette d'un despote éclairé, Lee Kwan Yew. Il a été, pendant trente et un ans, chef du gouvernement, avant de quitter, en 1990, le devant de la scène pour devenir « *Senior Minister* ». Le respect qu'il inspire en Asie est à peine imaginable. Cet homme, qui fut d'abord très à gauche, est ainsi à l'origine du parti pris initial d'ouverture sans restriction de la cité-Etat aux capitaux étrangers ; de la décision, en 1978, de passer à un niveau supérieur d'industrialisation fondé sur une technologie sophistiquée, par le biais d'une augmentation vive (73 % en trois ans) des salaires ; de celle, en 1986, de diminuer de 12 % les rémunérations pour permettre le redémarrage, survenu dès 1987, et suivi de hausses de rémunérations plaçant *aujourd'hui les cadres* de Singapour aux meilleurs niveaux mondiaux ; de celle, enfin, prise en 1991, de lancer l'île dans une politique de « *régionalisation* » qui vise à (co)investir, prendre des contrôles, etc., dans les pays voisins du Sud-Est asiatique, de l'Indochine, jusqu'en Chine et même en Inde.

Les autorités cambodgiennes acceptent le départ en exil du demi-frère du roi

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Le départ prévu pour la France, jeudi 21 décembre, du prince Norodom Sirivudh marque l'épilogue de la crise ouverte, juste un mois plus tôt, avec l'arrestation du demi-frère du roi Norodom Sihanouk sous l'inculpation de complicité dans une tentative d'assassinat de Hun Sen, « second » premier ministre. Accusation qu'il a toujours démentie.

Hun Sen avait répondu favorablement, le 12 décembre, à un appel du roi Sihanouk en faveur d'un *« demi-pardon »* qui permettrait à Sirivudh, un ancien ministre des affaires étrangères, de s'exiler en France. L'intéressé, auquel il est notamment reproché d'avoir, au cours d'une conversation privée enregistrée, menacé de *« tuer Hun Sen »*, a accepté ce compromis. Dans des lettres séparées au prince Norodom Ranariddh, « premier » premier ministre, et à Hun Sen, il s'est engagé à prendre sa retraite politique et à ne pas adhérer au Parti de la nation khmère, formé, le 9 novembre, par Sam Rainsy, ex-ministre des finances. Les autorités ont refusé de reconnaître ce mouvement d'opposition en attendant le vote par l'Assemblée nationale d'une loi sur les partis politiques.

La logique voudrait donc que Sirivudh abandonne son siège de député – seule son immunité parlementaire a été levée – *ainsi que* le secrétariat général du Funcinpec, formation présidée par le prince Ranariddh et qui était arrivée en tête aux élections législatives organisées par l'ONU, en mai 1993. Dans une lettre adressée, mardi, à son fils Ranariddh, le roi qualifie d'*« injustes, injustifiables et impardonnables »* les *« menaces de mort »* proférées par son demi-frère à l'égard de Hun Sen.

Le roi a déjà indiqué que l'exil de Sirivudh n'empêcherait pas la justice de suivre son cours, ce qui avait été le cas s'agissant de Norodom Chakrapong, un fils de Sihanouk, condamné *in absentia* à vingt ans de prison pour avoir trempé dans un complot en 1994. Chakrapong avait été, en effet, autorisé à quitter le pays sur intervention du palais avant son procès.

Jean-Claude Pomonti

Plus de 130 morts dans un accident d'avion en Angola

KINSHASA. Un avion appartenant à la société privée *Trans Service Airlift* (TSA) s'est écrasé, lundi soir 18 décembre, à Jamba, dans le nord de l'Angola, faisant 139 morts sur les 144 personnes qui se trouvaient à bord. Cinq survivants, dont le copilote, ont été hospitalisés à Kinshasa, au Zaïre. L'appareil, propriété d'un Belge établi dans la capitale zaïroise, s'est écrasé alors qu'il venait de décoller, a-t-on affirmé au ministère zaïrois des transports et communications où l'on ne disposait pas encore, mercredi matin 20 décembre, de précisions sur l'identité et la nationalité des victimes. L'incertitude règne au sujet du lieu où s'est produit l'accident : plusieurs localités angolaises s'appellent Jamba, dont une, au sud du pays, fut longtemps le quartier général de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita) du chef rebelle Jonas Savimbi. Une flotte d'appareil anciens, basés à Kinshasa, font depuis des années la fortune de trafiquants de tous bords, qui approvisionnent l'Unita en armes et nourriture et repartent chargés de diamants. – *(AFP)*

AFRIQUE

■ **BURUNDI : vingt-sept personnes ont été tuées** lors de deux incidents distincts, a rapporté Radio-Burundi, captée mardi 19 décembre par la BBC à Nairobi. Dix à quinze mille personnes, dont plus de 40 % de femmes et d'enfants, ont été *« massacrées depuis le début de l'année »* dans ce pays, selon un récent rapport de l'organisation humanitaire Médecins sans frontières (MSF). – *(AFP)*

■ **ZAÏRE : le premier ministre Kengo Wa Dongo** a expliqué, dans un entretien publié mardi 19 décembre par le quotidien belge *Le Soir*, que l'assainissement de la situation financière va lui permettre de verser *« incessamment »* les *salaires des fonctionnaires.* – *(AFP)*

ASIE

■ **CORÉE DU SUD : le président Kim Young-sam** a procédé, mercredi 20 décembre, à un important remaniement ministériel touchant une dizaine de portefeuilles. Les nominations visent à améliorer l'image de l'équipe de M. Kim, éclaboussée par une série de scandales. – *(AFP)*

■ **VIETNAM : un groupe américain de défense des droits de l'homme** a accusé, mardi 19 décembre, le Vietnam de se livrer à une nouvelle répression de la dissidence. Human Rights Watch/Asia (HRWA) juge *« très troublantes »* les récentes arrestations d'un haut responsable du Parti communiste, Le Hong Ha, et de l'écrivain Ha Si Phu, accusé de s'être prétendument emparé de *« documents secrets de l'Etat »*. – *(Reuter)*

MAGHREB

■ **SAHARA OCCIDENTAL : le Conseil de sécurité de l'ONU** a réaffirmé, mardi 19 décembre, son objectif de référendum, en 1996, au Sahara occidental et a menacé de retirer la mission des Nations unies si les consultations à venir ne débouchaient pas sur un accord. Cette prise de position est contenue dans une résolution votée à l'issue de plusieurs semaines de discussions au cours desquelles l'Algérie a soutenu le Front Polisario qui lutte pour l'indépendance du Sahara occidental. – *(AFP)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : Cheikh Ali Téhérani**, opposant islamique au régime, beau-frère du Guide de la République islamique, Ali Khamenei, a été condamné, mardi 19 décembre, à *« 20 ans de prison en exil intérieur »*. Agé de soixante-dix ans, il s'était réfugié en Irak pendant la guerre entre les deux pays. Il s'était livré de son plein gré à l'Iran en juin. – *(AFP)*

■ **SYRIE : le vice-président, Abdel-Halim Khaddam**, a rencontré le président Jacques Chirac, mardi 19 décembre, à Paris, pour relancer les relations franco-syriennes. *Un contentieux financier oppose les deux pays à propos* d'un arriéré syrien de 1,2 milliards de francs. – *(AFP)*

SOMMET SOCIAL La réunion sur l'emploi convoquée par Alain Juppé à l'hôtel Matignon jeudi 21 décembre est considérée avec réserves par les participants. Marc Blondel (FO), a exprimé son pessimisme après les déclarations de Jean Gandois, président du CNPF, indiquant qu'il refusera d'y parler des salaires et du temps de travail. ● LA RÉDUCTION de la durée du travail, que le gouvernement souhaite favoriser, est présentée par Gilles de Robien, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, comme un *« projet de société »*. Le député (PR) de la Somme, qui avait fait campagne pour les 32 heures en 1993, souhaite que le premier ministre envisage de légiférer. ● LES STATISTIQUES montrent pourtant que la durée légale du travail est sans effet direct sur sa durée réelle. Les Américains ont tendance à travailler davantage, les Allemands travaillent moins.

M. Juppé veut instaurer un dialogue de longue durée avec les syndicats

Au-delà des sujets prévus pour le « sommet sur l'emploi » et qui ne suscitent pas l'enthousiasme des participants, le premier ministre veut prolonger la concertation avec les partenaires sociaux. Une partie de la majorité plaide en faveur de la réduction du temps de travail

AVANT MÊME SON OUVERTURE, le sommet sur l'emploi que le premier ministre réunit jeudi 21 décembre, à Matignon, est l'objet de critiques de plus en plus virulentes du patronat et de certains syndicats. Alain Juppé, qui veut relancer le dialogue social après trois semaines de crise, a défini trois axes de discussion : la relance de la croissance, qui ne devrait plus progresser que de 1,5 % en rythme annuel au premier semestre 1996, selon l'Insee ; une mesure *« forte et claire »* en faveur du premier emploi des jeunes, qui pourrait prendre la forme d'une exonération de charges sociales ; une incitation à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, domaine laissé en jachère par M. Juppé depuis son arrivée à Matignon.

Le premier ministre ne compte pas en rester là : le sommet organisé jeudi ne devrait pas être seulement une manière de sortir par le haut de plus de trois semaines de conflit, mais l'amorce d'un dialogue au plus haut niveau appelé à se poursuivre dans les mois qui viennent, indique-t-on à Matignon. Voilà pour la méthode. Elle devrait satisfaire des syndicats, qui n'ont cessé de dénoncer une *« gestion autoritaire »* des affaires par le chef du gouvernement peu attentif.

Reste l'essentiel : le contenu du dialogue social. Sur ce point, l'approche du sommet a entraîné une radicalisation des positions. Le président du CNPF, Jean Gandois, a été très direct en annonçant, mardi, devant l'assemblée générale annuelle de l'organisation patronale, qu'il se rendra à Matignon pour *« faire barrage à toute dérive »* sur les salaires et la réduction du temps de travail.

Ces déclarations ne laissent pas d'inquiéter les organisations syndicales. *« Je ne suis plus très optimiste »* a déclaré Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, dans un entretien publié mercredi par *Info-Matin*. *« Si les déclarations de Jean Gandois reflètent l'état d'esprit du patronat, alors le sommet échouera »*, ajoute-t-il. Il estime que *« le patronat ne semble pas comprendre que la crise sociale révélée par le plan Juppé traduit les frustrations grandissantes des salariés du public comme de ceux du privé, qui ont fait grève par délégation »*. De son côté, la CGT a fait savoir que *« pour être sérieuse, efficace et crédible »*, la réunion de jeudi *« ne peut être affaire d'un compromis entre gens de bonne compagnie »* car *« l'essentiel est dans la réponse aux aspirations portées par le mouvement social »*.



De fait, les priorités du gouvernement, du patronat et des syndicats ne sont pas les mêmes. Le premier a besoin d'améliorer son image sociale et de jouer sur tous les leviers pour contenir un chômage qui va augmenter dans les mois à venir ; mais, soucieux de ne pas court-circuiter l'accord patronat-syndicat du 31 octobre sur l'annualisation-réduction du temps de travail, M. Juppé devrait se contenter, jeudi, de les inciter fortement à décliner cet accord-cadre au niveau des branches professionnelles et des entreprises.

Le CNPF a déjà prévenu qu'il n'est disposé à aborder que l'emploi des jeunes. Fortes des dernières prévisions de l'Insee sur la chute de la croissance et du pouvoir d'achat au premier semestre prochain, la CGT et FO entendent, au contraire, remettre le dossier des salaires sur le tapis vert. Seule la CFDT estime que le programme proposé par M. Juppé constituait *« un bon menu »*.

Quant au plan Juppé, qui avait déclenché le mouvement social en novembre, il n'est plus au centre des débats, même si la CGT continue de réclamer son retrait et si FO demande d'en négocier les modalités d'applications.

Le ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, doit ouvrir des discussion en ce sens. Dans un premier temps, il a confié à Jean Marmot, secrétaire général de la commission des comptes de la Sécurité sociale, la mission de prendre contact avec le patronat et les syndicats pour préparer des *« ateliers de travail »*. Ils devront, selon le ministère, être *« opérationnels dans les premiers jours de janvier »* et doivent *« assurer la concertation la plus approfondie sur les modalités de mise en œuvre de la réforme de la Sécurité sociale »*.

Le sommet sur l'emploi va s'ouvrir alors que le calme n'est pas totalement revenu sur le front social. La manifestation organisée mardi par la CGT et la FSU (enseignants, chercheurs) n'a, certes, pas drainé la foule des grands jours sur le pavé parisien, mais la centrale de Louis Viannet a appelé ses différentes organisations à une nouvelle journée d'action jeudi. Force ouvrière a invité ses unions départementales à se réunir mercredi devant les préfectures pour *« appuyer la confédération »* à la veille de la réunion de Matignon.

Les cheminots de Marseille, Montpellier et Nice continuaient leur la grève, mercredi matin, tandis que le conflit se durcissait dans les transports en commun de la cité phocéenne. Mardi, les autobus de Bordeaux étaient immobilisés pour le seizième jour consécutif. Mercredi, quelques centres de La Poste et d'EDF étaient toujours bloqués par des grévistes, tandis que les étudiant continuaient de mener des actions sporadiques à Tours, à Poitiers et au Havre.

Jean-Michel Bezat

Faibles manifestations sauf à Bordeaux

Avec 9 000 manifestants environ, mardi 19 décembre, à l'appel de la CGT et de la FSU, Bordeaux est demeurée en pointe d'un mouvement social qui est passé du stade de l'« effilochage » à celui de la fin de parcours. On ne comptait plus que 5 000 manifestants à Paris, 1 500 à Limoges, 1 000 à Béziers, alors que le rassemblement de Montpellier ne dépassait pas quelques centaines de personnes, de même que ceux de Corse.

A Lyon, le défilé, qui a rassemblé environ 3 500 personnes, a été l'occasion d'interpellations à l'adresse de France 3. Les manifestants accusaient la chaîne des régions d'avoir sous-estimé le cortège lyonnais du 16 décembre. Les organisateurs ont lancé des appels à manifester de nouveau en Rhône-Alpes jeudi 21 décembre, jour du sommet sur l'emploi.

A Marseille, environ 4 500 personnes ont défilé le long d'un parcours très bref. Destination : la gare SNCF Saint-Charles, pour un apéritif collectif destiné à clore, sur une note confraternelle, le mouvement social. Toulon a encore compté 4 000 manifestants, tandis que Nice n'était le théâtre que d'un rassemblement symbolique.

Gilles de Robien, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale

« On a tout essayé contre le chômage, sauf la réduction du temps de travail »

« Alain Juppé veut se montrer *« plus audacieux »* sur la réduction du temps de travail. N'a-t-il pas trop tardé ?

– Mieux vaut tard que jamais. On assiste, au sein de la majorité, à un déblocage culturel. A part quelques pionniers comme Jean-Yves Chamard au RPR ou Denis Jacquat et moi-même à l'UDF – dont le groupe vient de faire adopter en première lecture une proposition de loi sur la réduction du temps de travail –, la majorité n'a pas osé aborder un sujet qui est resté le monopole de la gauche et que celle-ci a malheureusement enterré, en 1982, avec les 39 heures. Si l'on veut être pragmatique, la majorité et l'opposition peuvent se retrouver dans un cheminement consensuel. »Je n'ai pas de conseil à lui donner, mais Alain Juppé devrait se montrer très offensif sur la réduction du temps de travail. Les partenaires sociaux ont bien avancé en signant un accord le 31 octobre. L'Etat doit montrer qu'il est déterminé à ce que cet accord entre rapidement en application. Ils auraient jusqu'au 31 décembre 1996 pour parvenir à des accords dans les branches professionnelles et les entreprises. En février, si les négociations n'ont pas commencé à donner de résultats tangibles, le premier ministre pourrait signifier aux partenaires sociaux que le gouvernement est prêt à élaborer, en concertation avec eux, des mesures législatives sur la réduction du temps de travail.

– L'intervention de l'Etat est-elle indispensable ?

– Dans une négociation patronat-syndicats, il y a toujours un absent : les chômeurs. L'Etat est là pour défendre l'intérêt général. Si l'on aboutit à un accord, ce n'est pas pour faire plaisir aux chefs d'entreprise ou aux salariés, mais avant tout pour créer des emplois supplémentaires. Même si, finalement, tout le monde y gagne.

» La participation de l'Etat doit être suffisamment incitative pour accélérer le mouvement de baisse de la durée du travail. Cette incitation peut prendre la forme d'une baisse des charges sociales. On pourrait, par exemple, réserver en priorité le transfert d'une partie des cotisations sociales sur la CSG aux entreprises qui s'engagent dans cette voie.

– Le président du CNPF rejette toute intervention de l'Etat...

– M. Gandois doit apporter la preuve qu'il n'a pas besoin de l'aide de l'Etat. Il est très attaché à la notion d'entreprise citoyenne. Qu'il aille jusqu'au bout de sa logique et qu'il montre qu'il peut créer des centaines de milliers d'emplois !

– La baisse du temps de travail peut-elle être un projet de société ?

– Plus que jamais ! Après les manifestations des dernières semaines, je crois que l'on enverrait ainsi un signal fort aux Français. Beaucoup disent : on a tout essayé contre le chômage. Tout, sauf la réduction du temps de travail ! A terme, on peut aller vers la semaine de quatre jours, le cinquième étant consacré à la formation ou à la vie associative. On donnerait ainsi un supplément d'âme à notre société. »

Propos recueillis par Jean-Michel Bezat

M. Gandois craint les « dérives » lors de la rencontre de Matignon

LE PRÉSIDENT DU CNPF, Jean Gandois, se rendra au sommet du 21 décembre sur l'emploi, comme il le souhaitait, mais, pour tenir compte des oppositions exprimées au sein du patronat, il a choisi, après l'assemblée générale annuelle de son organisation, mardi 19 décembre, de tenir un langage réservé au sujet de la réunion prévue à l'hôtel Matignon.

M. Gandois n'aime ni la méthode du gouvernement ni les réunions tripartites, mais il lui faut en être, a-t-il expliqué, *« pour faire barrage aux dérives, à des projets dont nous ne voulons pas »* : il n'est donc pas question d'y parler du plan de redressement de la Sécurité sociale, que le CNPF *« a approuvé et soutenu »* ; ni des salaires, qui appartiennent aux entreprises ; ni du temps de travail, qui relève de négociations prévues dans une quinzaine de branches professionnelles.

La seule question dont M. Gandois acceptera de débattre est celle de l'emploi des jeunes. Il convient d'y inclure, selon lui, un *« début de réforme du système éducatif »*, ainsi que les dossiers des contrats d'apprentissage et de la formation en alternance. Cet espace de négociation reste mince. M. Gandois justifie ce fait en invoquant la conjoncture, dont il a souligné qu'elle est très médiocre. *« Nous ne nous rendrons pas* [au sommet] *les mains vides, mais avec du sang partout, celui des entreprises qui ont passé des mois de novembre et de décembre catastrophiques »*, s'est-il exclamé, ajoutant : *« Le Père Noël, c'est pas nous ! »*

UN « SAMU » POUR LES PME

Denis Kessler, vice-président du CNPF, a indiqué que la « fourchette » du coût de la grève se situe, selon lui, entre 16 et 20 milliards de francs. Il a souligné que cette somme *« colossale »* représente l'équivalent de cent mille emplois par an. Cette hémorragie arrive à un moment où l'on *« peut considérer que nous sommes en récession »*. Selon M. Kessler, *« la consommation est atone, le revenu amputé, le restockage achevé, les exportations plafonnent »*. *« Il faudra attendre la mi-1996 pour espérer un rebondissement »*, a-t-il dit. Le CNPF n'est pas très imaginatif pour relancer la consommation et la croissance. MM. Gandois et Kessler ont évoqué, pêle-mêle, le retour de la confiance, une « forte » baisse des taux d'intérêt, les exportations ou le déblocage des fonds de participation des salariés.

L'organisation patronale mettra en place un « Samu » pour éviter le dépôt de bilan aux PME qui souffrent particulièrement de la paralysie des ventes de ces dernières semaines. Elle plaide auprès du gouvernement pour que soient institués des prêts à taux zéro et à court terme pour les entreprises en difficulté de trésorerie.

CONTRE LA SUPPRESSION DU SMIC

A propos du sommet européen de Madrid et de la création de la monnaie unique en 1999, le président du CNPF a jugé que *« l'on enterre l'Europe sous un tas de guimauve »*. Parmi les pays qui ont donné leur accord pour le lancement de l'euro, *« tous ne seront pas prêts »*, et ils le savent, a dénoncé M. Gandois qui regrette que l'on *« n'aborde pas les vrais problèmes »*. Il a aussi tenu un langage sans fard au sujet de la suppression du Smic, préconisée par l'OCDE. *« Je suis contre, a-t-il affirmé. Ce serait une profonde erreur politique, qui mettrait le pays par terre pour longtemps. »*

A propos des retraites, M. Gandois a affirmé : *« Je suis partisan que l'on ne réduise pas sensiblement la retraite de ceux qui s'y trouvent déjà, mais il faudra remettre en question celle des plus jeunes. »* Ceux-ci, selon le président du patronat, devront se constituer une retraite par capitalisation s'ils veulent conserver le même niveau de revenu, *« ce qui est une manière non agressive de parler des fonds de pension »*, a conclu M. Gandois.

Enfin, le président du CNPF a annoncé des assises du patronat qui seront organisées, le 17 septembre 1996, au Futuroscope de Poitiers.

Alain Faujas

Durée légale et durée réelle du travail sont de moins en moins liées

DEVINETTE : quel est le pays occidental qui a le plus réduit la durée du travail depuis 1980 ? La France gouvernée pendant dix ans par le PS ? La Suède sociale-démocrate ? La consensuelle Allemagne ? Réponse : le Japon. En quinze ans, la durée annuelle du travail y a diminué de 194 heures, soit près de 10 %. Certes, malgré ce phénomène, un Japonais continue de travailler davantage qu'un Européen, mais, désormais, moins qu'un Américain (1 964 heures par an contre 1 994). En outre, du fait de la crise économique et de l'apparition du chômage, les partenaires sociaux nippons étaient convenus, en 1992, de parvenir à une durée conventionnelle du travail de 40 heures par semaine en 1994, objectif, semble-t-il, atteint.

En revanche, les salariés américains, qui ont été les premiers à bénéficier de la semaine de 40 heures réparties sur cinq jours, travaillent désormais davantage que leurs homologues occidentaux. Confrontés à une baisse de leurs salaires réels, ils n'ont qu'une envie : faire des heures supplémentaires pour maintenir leur pouvoir d'achat. En 1994, chaque salarié employé dans l'industrie américaine a effectué un nombre d'heures supplémentaires impressionnant : 4 heures 42 minutes par semaine. Aujourd'hui, un Allemand travaille chaque année un trimestre de moins qu'un Japonais et treize semaines de moins qu'un Américain ! Entre un Français et un Japonais, la différence est de neuf semaines à l'avantage du premier.

Quelques pays ont accru la durée du travail depuis 1980

DURÉE ANNUELLE EFFECTIVE DU TRAVAIL PAR SALARIÉ (en heures)

	1980	1994
ETATS-UNIS	[illegible]	1 994
JAPON	[illegible]	1 964
CANADA	[illegible]	1 898
GDE-BRETAGNE	[illegible]	1 826
ITALIE	[illegible]	1 803
SUÈDE	[illegible]	1 620
PAYS-BAS	[illegible]	1 615
FRANCE	1 713	1 607
DANEMARK	[illegible]	1 581
BELGIQUE	[illegible]	1 591
ALLEMAGNE	[illegible]	1 527

Sources : Institut der deutschen Wirtschaft Köln

La durée annuelle du travail par salarié dans l'industrie manufacturière est, en France, parmi les plus faibles.

Ces chiffres, qui émanent du patronat allemand, mais que confirment la plupart des organismes internationaux, prouvent une chose : la durée réelle du travail n'a que peu de liens avec la durée légale. Les données du Bureau international du travail indiquent en effet que la durée légale du travail est de 48 heures par semaine en Allemagne, comme en Italie, en Irlande et en Grèce, alors qu'elle n'est que de 40 heures au Japon et de 39 heures en France. Réduire la durée légale du travail n'aurait d'autre intérêt que d'afficher une volonté politique. Concrètement, cela ne changerait quasiment rien : la durée légale du travail avait été abaissée à 40 heures par semaine en 1936, sous le Front populaire, mais sa durée effective n'a atteint ce niveau qu'en... 1977 !

Aujourd'hui, alors que la durée légale du travail est de 39 heures, 40 % seulement des entreprises respectent ce seuil. 40 % sont au-delà par le biais des heures supplémentaires, et 20 % en deçà, soit par une volonté délibérée, soit à cause d'un recours massif au chômage partiel.

Si, officiellement, la durée légale du travail ne baisse pas en France, tout laisse à penser que sa durée effective baisse sur l'ensemble de la vie active. Tout y concourt : l'entrée de plus en plus tardive sur le marché du travail, la sortie de plus en plus précoce de la vie active, le développement du travail à temps partiel et la multiplication des périodes de chômage.

Frédéric Lemaître

La réforme constitutionnelle crée des lois d'équilibre sur la Sécurité sociale

Les recettes ne relèveraient pas du Parlement

« ON NE SAIT PLUS qui décide de quoi en matière de Sécurité sociale ». Par cette observation lapidaire, Alain Juppé avait annoncé, le 15 novembre, son intention de *« clarifier les responsabilités »* dans le domaine du financement de la protection sociale. Ce faisant, le premier ministre avait indiqué que le Parlement, sur proposition du gouvernement, devrait, dans l'avenir *« se prononcer le premier »*, notamment pour fixer les ressources financées par l'impôt et le taux d'évolution de l'ensemble des dépenses garantissant l'équilibre du système. Cette évolution nécessitait une révision constitutionnelle. Un mois après sa première évocation au Palais Bourbon, celle-ci a été adoptée, mercredi 20 décembre, en conseil des ministres.

Cette remarquable célérité s'explique par la volonté du premier ministre de soumettre cette révision au Congrès dès février 1996. Indirectement, elle confirme le soutien de Jacques Chirac au « plan Juppé », puisqu'un projet de réforme constitutionnelle émane du président de la République. Le début de l'examen du texte est prévu le 23 janvier à l'Assemblée nationale.

Le problème constitutionnel était relativement simple à résoudre. Un des apports essentiels de la *Constitution de 1958 est une limitation* des droits du Parlement. L'article 34 de la loi fondamentale précise ce *qui est du domaine de la loi, c'est-à-*dire ce qui doit être voté par l'Assemblée nationale et par le Sénat. *Tout le reste des règles normatives* est du domaine réglementaire, ce qui veut dire qu'elles sont décidées *librement par le gouvernement*. Accorder aux députés et aux sénateurs le pouvoir d'intervenir dans la gestion de la Sécurité sociale impose donc de modifier cet article 34. C'est ce que fait le projet de révision constitutionnelle.

L'actuel article 34 distingue trois domaines : ceux pour lesquels la loi *« fixe les règles »* ; ceux dont elle *« détermine les principes fondamentaux »* ; les *« lois de programme »* et les *« lois de finances »*. C'est sur le modèle de celles-ci qu'il est donc proposé d'instituer des *« lois d'équilibre de la Sécurité sociale »*. Comme le budget de l'Etat, celles-ci seront discutées d'abord par l'Assemblée nationale, et chacune des chambres du Parlement disposerait d'un délai limitatif pour examiner le projet déposé par le gouvernement. De même, une loi organique précisera les conditions de cette intervention parlementaire.

Une différence existe, toutefois, qui n'est pas sans signification. D'après la Constitution, les lois de finances *« déterminent les ressources et les charges de l'Etat »*. En revanche, le projet de réforme ne parle que *« de l'équilibre financier prévisionnel de la Sécurité sociale »*, et des *« objectifs de dépenses »*. Les parlementaires n'auraient ainsi pas de pouvoirs sur les recettes de la Sécurité sociale. Députés et sénateurs pourraient faire remarquer que la première prérogative d'un Parlement est de *« consentir »* à la *contribution des citoyens aux dépenses* de la collectivité, et cela en vertu de la déclaration des droits de l'homme de 1789. *D'ailleurs, le président* du Sénat, René Monory, a plaidé pour que le projet fasse référence aux recettes. Dans son avis, rendu au gouvernement le 7 décembre, le Conseil d'Etat semble avoir plaidé dans le même sens.

Une deuxième remarque a été formulée par le président de l'Assemblée nationale sur l'encombrement des travaux parlementaires. Philippe Séguin a souligné, mardi 19 décembre, sur France 3, qu'en organisant la discussion annuelle de la loi d'équilibre de la Sécurité sociale à l'image de la discussion du budget de l'Etat, le projet de révision constitutionnelle pose des *« problèmes de calendrier non négligeables »*. Contrainte de donner la priorité à l'examen du « budget Sécu », dès l'ouverture de la session, en octobre, pour permettre aux établissements hospitaliers de fixer le leur, l'Assemblée nationale ne pourra consacrer le reste de son temps, jusqu'à la fin de l'année, qu'à l'examen du budget de l'Etat.

RÈGLES DE CALENDRIER

En effet, la durée prévue pour la discussion du budget social (20 jours à l'Assemblée, puis 15 jours au *Sénat) s'ajoutant aux délais actuels*, prévus dans la Constitution, de la discussion budgétaire (70 jours au *total), c'est tout l'ordre du jour des* travaux parlementaires pendant les trois premiers mois de session qui *risque d'être mobilisé par ces deux* budgets. *« Nous avons déjà la loi de finances, encadrée par des règles de calendrier constitutionnel très fortes. Aurons-nous le temps, juste avant le budget, de traiter du budget social de la nation ? Ce n'est pas évident »*, s'est interrogé M. Séguin.

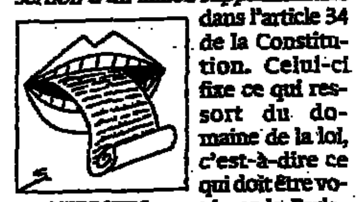
A cette révision constitutionnelle, il faut en ajouter deux autres, déjà annoncées par l'exécutif, et que certains élus pourraient tenter d'intégrer par voie d'amendements : l'une sur la francophonie, préconisée par le président de la République au sommet de Cotonou, début décembre ; l'autre sur la notion de service public *« à la française »*, lancée par M. Juppé, le 5 décembre, lors du débat à l'Assemblée nationale sur la motion de censure déposée par la gauche non-communiste : *« S'il le faut, nous inscrirons la notion de service public dans nos textes fondamentaux, qu'ils soient nationaux ou européens. »*

Le gouvernement semble, maintenant, très en retrait. Lors de la réunion du groupe UDF de l'Assemblée, le 12 décembre, il s'était heurté à un feu de critiques sur cette question, bon nombre de ces parlementaires trouvant absurde de pérenniser une notion qu'ils voudraient, au contraire, en bons libéraux, voir s'estomper. Franck Borotra, ministre de l'industrie, a d'ailleurs assuré, au cours de la séance de question du mardi 19, que *« c'est un débat ouvert »*.

Olivier Biffaud et Gérard Courtois

« Les objectifs de dépenses »

L'ARTICLE PREMIER du projet de loi de révision constitutionnelle, adopté au conseil des ministres du mercredi 20 décembre, prévoit l'insertion d'un alinéa supplémentaire dans l'article 34 de la Constitution. Celui-ci fixe ce qui ressort du domaine de la loi, c'est-à-dire ce qui doit être voté par le Parlement. Dans cet article, il est proposé d'ajouter un alinéa, après celui concernant les *« lois de finances »*, indiquant que *« les lois d'équilibre de la Sécurité sociale déterminent les conditions générales de l'équilibre financier prévisionnel de la Sécurité sociale et fixent, en fonction de celles-ci, les objectifs de dépenses dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique »*.


VERBATIM

Le projet prévoit, aussi, de modifier l'article 39 de la Constitution stipulant que *« l'initiative des lois appartient concurremment au premier ministre et aux membres du Parlement »*. La rédaction actuelle indiquant que *« les projets de loi de finances sont soumis en premier lieu à l'Assemblée nationale »* sera transformée ainsi : *« Les projets de loi de finances et d'équilibre de la Sécurité sociale sont soumis en premier lieu à l'Assemblée nationale. »*

Enfin, le projet de révision se propose de rajouter, à la suite de l'article 47 précisant que *« le Parlement vote les projets de loi de finances dans les conditions prévues par une loi organique »*, un autre article le décalquant pour les lois d'équilibre de la Sécurité sociale. Ainsi l'Assemblée nationale disposerait d'un délai de vingt jours pour examiner le texte déposé par le gouvernement, et le Sénat d'un délai de quinze jours.

La crise sociale a permis à MM. Chirac et Juppé de retrouver des appuis dans l'électorat de droite

Les sondages de décembre indiquent un léger mieux pour l'exécutif

Les enquêtes d'opinion mensuelles publiées en décembre font apparaître un léger regain de confiance pour Jacques Chirac et Alain Juppé, bien que le plan du premier ministre pour la Sécurité sociale réunisse une majorité contre lui. La crise sociale semble avoir contribué à améliorer l'image du chef de l'Etat et du chef du gouvernement parmi les sympathisants du RPR et ceux de l'UDF, tandis que leur crédit à gauche est épuisé.

APRÈS SIX MOIS de baisse irrépressible de leur cote de confiance dans l'opinion, le *président de la République et le premier* ministre auraient-ils bénéficié, paradoxalement, de la crise sociale de novembre-décembre ? Celle-ci semble bien avoir arrêté la fuite de leurs partisans et avoir même permis aux deux têtes de l'exécutif de remonter timidement la pente, si l'on en croit les trois enquêtes les plus récentes.

Le « baromètre » SOFRES de décembre, dont les questions avaient été posées du 22 au 24 novembre – soit une semaine après l'annonce du plan de réforme de la Sécurité sociale et alors que les grèves commençaient à peine – avait enregistré, le premier, un léger redressement : la cote de confiance de Jacques Chirac remontait de 2 points (39 %), et celle d'Alain Juppé de 4 points (37 %). Quinze jours plus tard, au plus fort des mouvements sociaux, l'enquête IFOP, réalisée « sur le terrain » du 7 au 15 décembre, a confirmé la tendance : 30 % des personnes interrogées se disaient alors satisfaites de M. Chirac (contre 27 % un mois plus tôt), et 28 % de *M. Juppé (en hausse de 2 points)*.

Enfin, dernier en date de ces sondages réguliers, le « tableau de bord » de l'institut BVA, basé sur une enquête menée du 14 au 16 décembre auprès de 981 personnes, publié dans *Paris-Match* (daté 28 décembre), va dans le même sens : en un mois, le président de la République regagne 5 points de bonnes opinions (37 % contre 32 % en novembre), et le premier ministre 2 points (à 31 % contre 29 %). Malgré trois semaines de grèves et de manifestations, le couple de l'exécutif bénéficie donc d'un léger mieux dans les sondages.

Il est vrai que MM. Chirac et Juppé ont épuisé le capital de sympathie dont ils bénéficiaient dans l'opinion de gauche au lendemain de leur prise de fonctions. En juin, selon BVA, 58 % seulement des sympathisants communistes et 51 % des sympathisants socialistes avaient une mauvaise opinion du président de la République (les chiffres étaient du même ordre pour le premier ministre) ; en décembre, ces chiffres sont, respectivement, de 93 % et 87 % (les résultats sont encore plus défavorables pour M. Juppé). Autrement dit, le retour à un classement politique traditionnel s'étant produit, MM. Chirac et Juppé n'ont plus beaucoup de crédit à perdre à gauche.

A l'inverse, la crise sociale leur a permis de regagner quelque faveur auprès de leur propre électorat, notamment UDF. C'est vrai, surtout, pour le président de la République : selon BVA, en juillet, 2 % seulement des sympathisants de l'UDF et du RPR avaient une mauvaise opinion de M. Chirac ; ce pourcentage est monté jusqu'à 19 %, en octobre, parmi les sympathisants du RPR, et jusqu'à 38 %, en novembre, parmi ceux de l'UDF ; en décembre, les mécontents ne sont plus que 11 % au RPR et 26 % à l'UDF.

Le premier ministre continue, lui, à susciter davantage de réserves, mais sa gestion de la crise *sociale* n'est pas sanctionnée par les partisans de la droite : toujours dans l'enquête BVA, en décembre, 42 % des sympathisants de l'UDF (contre 45 % en octobre) ont de lui une mauvaise opinion, tandis que ses détracteurs ne représentent plus que 21 % des sympathisants du RPR (contre 35 % en octobre).

Cependant, s'il regagne 2 points de bonnes opinions en décembre, M. Juppé focalise contre lui une part croissante de mauvaises opinions : 65 % (contre 63 % le mois précédent). Ensuite, il est manifestement loin d'avoir réussi à convaincre du bien-fondé de sa réforme de la protection sociale : selon BVA, 54 % des personnes interrogées souhaitent qu'il y renonce. Enfin, la discrétion de M. Chirac dans cette affaire est perçue de façon très négative : 27 % seulement des personnes interrogées approuvent l'attitude du chef de l'Etat, et 68 % d'entre elles la désapprouvent.

G. C.

Le Conseil constitutionnel sera saisi sur le projet de loi d'habilitation

La démarche associe socialistes et communistes

LE PREMIER MINISTRE, Alain Juppé, aura au moins un souci en moins, jeudi 21 décembre, lorsqu'il accueillera les partenaires sociaux à l'Hôtel Matignon pour le sommet social. Le projet de loi d'habilitation autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances, pour engager la réforme de la protection sociale, devrait être définitivement adopté, mercredi 20 décembre, par le Parlement. Mardi 19 décembre, en effet, l'Assemblée nationale a adopté, en seconde lecture, les conclusions de la commission mixte paritaire (composée de sept sénateurs et de sept députés) sur ce projet de loi d'habilitation. Le texte a été approuvé par 115 voix (RPR et UDF) contre 40 (PS et PC). Le Sénat devait procéder à cette deuxième lecture mercredi.

Le bras de fer entre le gouvernement et l'opposition se termine donc, inévitablement, à l'avantage du premier. Il avait débuté le 7 décembre à l'Assemblée nationale. Des suspensions de séance aux rappels au règlement, en passant par les motions de procédure et le dépôt de quelque 4 500 amendements, les députés socialistes et communistes ont utilisé tous les moyens en leur pouvoir pour prolonger la discussion du texte et en retarder l'adoption. Le 10 décembre, le premier ministre Alain Juppé avait engagé la responsabilité de son gouvernement, en application de l'article 49-3 de la Constitution. Après le rejet d'une motion de censure de l'opposition, le 12 décembre, le texte était donc considéré comme adopté, bien que les députés n'aient pas terminé l'examen de son article premier, qui fixe le champ des ordonnances.

La discussion a repris au Sénat le 14 décembre, avec, à nouveau, une bataille de procédure de l'opposition, qui déposait plus de 2 500 amendements. Mais, dès le lendemain, la majorité sénatoriale, à l'instigation du gouvernement, coupait court au débat en utilisant un artifice de procédure : elle invoquait et votait une question préalable, ce qui entraînait le rejet du texte et son renvoi devant l'Assemblée.

PROJET ADOPTÉ

Dans la foulée, le gouvernement a convoqué, dès lundi 18 décembre, un jour plus tôt que prévu, la commission mixte paritaire. Ses conclusions ont été examinées à l'Assemblée le soir-même. Malgré un ultime baroud d'honneur de Julien Dray (PS, Essonne), plaidant l'exception d'irrecevabilité du texte, puis de Jean-Pierre Brard (PC, Seine-Saint-Denis), invoquant la question préalable, le projet gouvernemental a donc été adopté.

Mais le premier ministre n'est pas au bout de ses peines. Les groupes socialistes du Sénat et de l'Assemblée, auxquels devraient s'associer les communistes, ont en effet indiqué qu'ils allaient saisir le Conseil constitutionnel. Le recours des sénateurs devrait porter sur la procédure de la question préalable, employée par la majorité pour éviter le débat au fond. Quant aux députés, ils envisagent d'invoquer l'inconstitutionnalité du texte lui-même, qui délègue au gouvernement par voie d'ordonnances une prérogative fondamentale du Parlement, celle de fixer l'impôt.

Jean-Baptiste de Montvalon

Le gouvernement propose un plan limité de titularisation de fonctionnaires

M. Perben va négocier avec les syndicats sur la résorption de la précarité

La fonction publique d'Etat compte 215 000 agents non titulaires, dont 35 000 à temps plein avec des contrats précaires. Le gouvernement propose de les titulariser, mais les discussions qui s'ouvraient mercredi 20 décembre avec les syndicats risquaient de buter sur la question des contrats emploi-solidarité.

L'HISTOIRE se répète : depuis cinquante ans, la fonction publique recrute des agents non titulaires pour satisfaire les besoins qu'elle ne peut couvrir par le biais de concours. Périodiquement, elle s'efforce de mettre fin à cette situation, en considérant que ceux qui occupent des emplois à temps plein doivent être des fonctionnaires, au sens statutaire du terme. Deux vastes plans de titularisation ont été, ainsi, programmés en 1976 et 1983, mais avec des succès limités. La réforme statutaire de 1983 en a inscrit le principe dans la loi.

Dominique Perben, le ministre de la fonction publique, se propose à son tour de « *résorber la précarité* ». Pour cela, il ouvre des négociations avec les sept fédérations de fonctionnaires, mercredi 20 décembre, dans la continuation de l'engagement pris par par son prédécesseur, Jean Puech, pour sortir de la crise ouverte avec l'annonce du « *gel* » des salaires en 1996. Ce dernier avait, alors, offert de mettre au point « *un plan triennal de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique de l'Etat, avec l'objectif de diminuer celui-ci de manière substantielle d'ici la fin 1998* » (*Le Monde* du 21 octobre). Le 7 décembre, M. Perben, désireux de proposer une issue au conflit sur les retraites, a renouvelé cette offre devant les quatre fédérations dites « *réformistes* ».

Les négociations porteront sur trois points : définition des emplois précaires, méthode de titularisation, durée du plan. Les syndicats veulent que les négociations portent non seulement sur la fonction publique d'Etat, mais aussi sur les fonctions hospitalière et territoriale. M. Perben pourrait proposer d'élaborer un texte-cadre pour la fonction publique d'Etat, dont l'application serait renvoyée aux ministères concernés. Ce document serait ensuite soumis aux associations d'élus des collectivités locales, ainsi qu'au ministre du travail et des affaires sociales, pour ce qui concerne les hôpitaux.

L'INSEE, qui exploite les fichiers de paie des agents, recensait 215 000 non-titulaires dans la fonction publique d'Etat, au 31 décembre 1994 (sur un total de 2,1 million de personnes, La Poste et France Télécoms étant exclus). Ces fichiers prennent en compte non seulement les emplois budgetés dans le cadre des lois de finances, mais aussi ceux que financent toutes sortes de crédits (vacation, fonctionnement, subventions...).

RÉTICENCES

Le gouvernement n'entend pas, toutefois, titulariser 215 000 personnes, car l'intégration entraîne des augmentations de salaires coûteuses pour le budget de l'Etat. Il proposera que, seuls, soient considérés comme occupant des emplois précaires les agents payés sur des crédits de vacation, dès lors qu'ils occupent au moins un mi-temps, et qu'ils travaillent au moins neuf mois par an. Quelque 35 000 personnes seraient concernées, parmi lesquelles 19 000 maîtres auxiliaires.

M. Perben ne souhaite pas prendre en compte les quelques dizaines de milliers de vacataires employés moins d'un mois par an, pour des missions ponctuelles (remplacements d'été, etc.). Il ne veut pas non plus inclure les quelque 30000 contractuels bénéficiant soit de contrats à durée indéterminée (et disposant d'un quasi-statut de fonctionnaires), soit de contrats à durée déterminée renouvelables, en général de catégorie A (c'est-à-dire les cadres), dont il considère qu'ils peuvent se reclasser facilement dans le secteur privé. Ne seront pas non plus pris en compte les ouvriers des arsenaux, ceux des parcs et ateliers de l'équipement, ainsi que les surveillants d'internat et d'externat.

Le gouvernement n'a pas non plus l'intention d'intégrer les contrats emploi solidarité (CES). Il y en aurait 350 000 dans les trois fonctions publiques, d'après un rapport du Commissariat général du Plan, « Gérer l'emploi public », qui prenait en compte la situation à la fin août 1993. Théoriquement, il n'y en a pas dans la fonction publique d'Etat, la loi l'interdisant. En fait, des dizaines de milliers de CES travaillent dans les services extérieurs, les ministères fournissant des subventions à des associations qui les embauchent pour les mettre à la disposition de l'administration.

La méthode de titularisation sera essentielle pour éviter que ce plan ne déclenche le mécontentement du personnel titulaire, comme cela avait été le cas pour les précédents. Alors que le plan de 1976 prévoyait de titulariser 250 000 personnes, seules 109 000 ont été intégrées. Lorsque Anicet Le Pors, ministre communiste de la fonction publique, a voulu, en 1982, titulariser 300 000 personnes, il s'est heurté à la résistance des syndicats, qui ont préféré défendre les intérêts des titulaires. Ayant passé de difficiles concours, ces derniers voyaient d'un très mauvais oeil les avantages concédés à d'autres. Ainsi, par exemple, les agents de catégorie A n'ont jamais été titularisés, les décrets nécessaires n'ayant pas été pris.

Le gouvernement actuel s'abstiendra donc de recourir à une liste d'aptitude pour intégrer ces vacataires. Il proposera d'organiser des concours spécifiques, qui, officiellement, ne seront pas plus faciles que les concours internes.

Rafaële Rivais

La Banque de France et les syndicats ouvrent des négociations sur le plan social

LES SYNDICATS de la Banque de France ont gagné, mardi 19 décembre, la première manche du bras de fer qui les oppose au gouverneur, Jean-Claude Trichet. Aux cris de « *retrait du plan Trichet* », quelque 300 employés venus des centres industriels de Chamalières et Vic-le-Comte, dans le Puy-de-Dôme, et de Puteaux (Hauts-de-Seine), ont manifesté au siège de l'établissement, rue de la Vrullière à Paris, perturbant la tenue du premier des trois comités centraux d'entreprises (CEE), préalable indispensable à la discussion d'un projet de plan social qui prévoit 800 suppressions d'emploi (sur 2 400) à la fabrication des billets. Alors que les manifestants organisaient un joyeux concert de pétards, le gouverneur tentait, en vain, d'engager dans une salle annexe une discussion avec les représentants syndicaux.

Sa proposition, en fin d'après-midi, d'un projet de protocole pour « *reporter à la fin du mois de mars 1996* » le deuxième CCE consacré au plan social, était, dans un premier temps, rejetée par l'intersyndicale (qui regroupe cinq des sept syndicats : CFDT, CGT, FO, Syndicat indépendant et chrétien et les autonomes du SNA). Mais, un peu avant minuit, six organisations syndicales signaient un texte lançant un processus de négociations. La CGT (environ 10 % du personnel) a refusé de s'y associer.

EXPERTISE TECHNIQUE

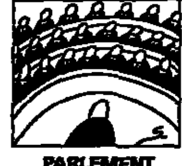
Selon le communiqué de la Banque de France, les négociations « *seront engagées immédiatement* » et porteront sur « *la stratégie d'ensemble, l'emploi, la politique de repyramidage des âges, les structures et l'organisation du travail, les aspects et choix techniques, les modes de concertation* ». Elles seront conduites afin de permettre la tenue d'un second CCE, fixé au 15 avril prochain.

L'intersyndicale a demandé – et obtenu – l'élaboration d'une expertise technique, qui servira de base aux négociations avec la direction de la banque. Deux experts, comptable et technique, devraient ainsi être nommés. Le premier sera désigné par le CCE du 20 décembre, le second sera choisi d'un commun accord sur la liste agréée auprès des tribunaux. La banque supportera les frais de ces expertises. Pour autant, le gouverneur maintient son objectif de réduction du coût de fabrication des billets à 70 centimes, comparable à celui de la Bundesbank. Pour M. Trichet, il s'agit d'une question de « *survie* » puisque la monnaie unique va mettre fin à son monopole d'impression des billets.

Ba. S.

L'Assemblée veut favoriser les préretraites

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, mardi 19 décembre, en première lecture, un projet de loi visant à créer un fonds paritaire d'intervention en faveur de l'emploi qui permettra aux salariés ayant cotisé 40 ans de partir à la retraite avant 60 ans, en contrepartie de l'embauche de demandeurs d'emploi. Ce projet a été voté à l'unanimité. Jacques Barrot, ministre des affaires sociales, a salué les partenaires sociaux dont l'accord du 6 septembre permet de déboucher sur la création de ce fonds, qui sera doté de 4 milliards de francs. Selon les estimations de l'UNEDIC, 80 000 à 100 000 salariés, qui ont commencé à travailler très jeunes, pourront bénéficier de ces dispositions pour partir en préretraite.


PARLEMENT

■ **SÉNAT : le débat sur le service minimum dans les transports publics** en cas de grève a ressurgi, mardi 19 décembre, au Sénat, lors de l'examen, en seconde lecture, du projet de loi sur les transports. Plusieurs sénateurs non inscrits, notamment Claude Habert (N. I, Français de l'étranger), ont profité de l'examen de ce texte pour proposer un amendement visant à imposer cette obligation de service minimum dans les transports publics. Le gouvernement s'est déclaré hostile à l'instauration d'un tel service par « *voie législative* » et l'amendement a été rejeté. Mais cette initiative a suscité de vives réactions. La CGT a dénoncé « *l'arsenal versaillais ou vichyssois du gouvernement* ». Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a estimé qu'« *on ne légifère pas sur un service minimum* » et s'est déclarée favorable à une réflexion commune des syndicats et des entreprises sur les moyens de limiter les « *répercussions négatives* » d'un conflit sur les usagers, notamment aux heures de pointe. Jean-Paul Bailly, PDG de la RATP, a estimé, sur Europe 1, que le service minimum est « *faisable* », sous la forme d'« *un service quasi-normal* » aux heures de pointe, mais a ajouté qu'« *une telle démarche ne peut résulter que d'un débat interne et d'accords avec les organisations syndicales* ».

■ **BUDGET : le Parlement a définitivement adopté** le projet de loi de finances pour 1996. Comme les députés, le 14 décembre, les sénateurs ont approuvé ce texte, mardi 19 décembre. Le RPR et l'UDF ont voté pour, alors que socialistes et communistes se sont prononcés contre. Le ministre de l'économie, Jean Arthuis, a confirmé que le budget 1996 devra être modifié en cours d'année pour s'adapter au ralentissement de la croissance. M. Arthuis a indiqué qu'il « *procédera aux corrections qui s'imposent* ».

■ **COLLECTIF BUDGÉTAIRE : le gouvernement a fait adopter, mercredi 20 décembre, par le Sénat,** un amendement instituant un fonds de réserve et de garantie de la Caisse nationale d'epargne (CNE) doté de 2,5 milliards de francs, lors de l'examen du projet de loi de finances rectificatif pour 1995. Il s'agit de répondre aux inquiétudes exprimées par plusieurs sénateurs quant aux conséquences pour la réserve des fonds d'épargne du Livret A du prélèvement de 15 milliards de francs sur la Caisse des dépôts inscrit dans ce collectif budgétaire.

La grève a cessé au PMU

Le tiercé de jeudi 21 décembre à Vincennes devrait se dérouler normalement : les salariés du Pari mutuel urbain (PMU) ont repris le travail dans la nuit du mardi 19 au mercredi 20 décembre, après six jours de grève. Ils s'emploient à remettre en marche le système informatique pour que les paris puissent être enregistrés normalement à partir de mercredi après-midi. Quatre syndicats (autonomes, CGC, CFTC, FO) sur six ont signé, mardi soir, un accord avec Jean Farge, président du PMU. La CFDT et la CGT vont consulter leurs mandants avant de parapher l'accord.

Les syndicats ont obtenu des garanties de reclassement pour les salariés dont l'emploi pourrait être supprimé à la suite du plan d'informatisation du PMU décidé en juillet. Les salariés bénéficieront d'une hausse de salaires immédiate de 1 %, puis de 2 % au 1er janvier 1996. Ils ont aussi obtenu le versement d'une prime de 1 000 francs pour les employés et la maîtrise, ainsi que le paiement des jours de grève.



L'ex-inspecteur Gaudino préface un ouvrage d'un dirigeant du Front national

Ancien membre de la brigade financière de Marseille, il avait dévoilé un volet de l'affaire Urba

Samuel Maréchal, directeur du Front national de la jeunesse et adjoint au secrétaire général du parti d'extrême droite, publiera en janvier un livre sur la « préférence nationale », préfacé par Antoine Gaudino. Ce dernier, ancien inspecteur de police à Marseille, avait contribué au déclenchement du scandale Urba – l'ancienne officine de financement du Parti socialiste – au début des années 90.

L'ANCIEN POLICIER de la brigade financière de Marseille, Antoine Gaudino, qui avait fait éclater l'affaire des fausses factures d'Urba- Gracco et du financement occulte du Parti socialiste, signe la préface d'un ouvrage écrit par un représentant du Front national. Et pas le moindre, puisqu'il s'agit de Samuel Maréchal, adjoint au secrétaire général du parti d'extrême droite et directeur du Front national de la jeunesse, dont le livre *Ni droite, ni gauche... Français*, publié aux éditions Première ligne, devrait sortir en librairie courant janvier 1996. Interrogé par *Le Monde*, M. Gaudino prend un ton outragé et presque menaçant : il ne voit rien de « *troublant* », en effet, dans le fait que lui, un homme qui se prétend toujours « *de gauche* », apporte ainsi son concours à l'extrême droite. « *Ma démarche*, explique-t-il, *est voltairienne. Je ne supporte pas les machinations. Je ne supporte pas les intolérances. Je veux que l'on dise la vérité.* » Ainsi a-t-il choisi de plaider la cause du Front national dans l'affaire de la profanation du cimetière de Carpentras en mai 1990. Ce dossier est aujourd'hui exploité politiquement par Jean-Marie Le Pen, qui s'appuie sur ce qu'il appelle la « *machination de Carpentras* » pour mener une campagne de « dédiabolisation » de son parti.

« MENSONGE D'ÉTAT »

« *Je ne suis pas un électeur du Front national* », affirme M. Gaudino. Cela ne l'empêche pas d'utiliser les termes et les expressions de ce parti, dont il se défend « *de faire le jeu* ». Ainsi entend-il dénoncer « *haut et fort* » le « *mensonge d'Etat* » au sujet de Carpentras, lutter contre « *la pensée unique* » et rétablir « *la vérité* ». L'ancien policier se dit « *intellectuellement contre* » la préférence nationale, longuement développée dans l'ouvrage de M. Maréchal, mais, plagiant les termes de M. Le Pen, il explique que, dans la vie pratique, il n'hésite pas, lui-même, à faire passer « *ses enfants avant les enfants des autres* » ; il plaide, en fin de compte, pour que cette idée fasse l'objet d'un « *débat* ».

En fait, cela fait un certain temps que l'ex-inspecteur, aujourd'hui patron d'un cabinet privé de conseil et d'enquêtes financières, cultive l'ambiguïté vis-à-vis de l'extrême droite. Il s'en explique en affirmant que s'il « *a soutenu Philippe de Villiers dans sa campagne contre la corruption* », c'était l'« *homme public* » qu'il soutenait : « *De même pour le juge Thierry Jean-Pierre* », ajoute-t-il, car il « *ne partage pas toutes leurs opinions.* » « *En ce qui concerne Samuel Maréchal* », M. Gaudino estime « *si l'on est républicain, on doit le laisser s'exprimer* ». Il ajoute : « *Je ne pense pas que l'on puisse, aujourd'hui, continuer à légitimer la diabolisation de ce parti alors qu'il représente des millions de citoyens.* » « *On n'est pas habitué à voir des gens comme moi en France* », dit-il, avant de clamer : « *Je suis un homme libre !* »

Christiane Chombeau

COMMENTAIRE

CORRUPTION

Antoine Gaudino racontait un jour qu'avant d'écrire en 1990 *L'Enquête impossible*, l'ouvrage qui le fera connaître comme le dénonciateur du financement occulte du PS, il avait consulté un psychanalyste. « *On ne peut rien contre le cynisme politique*, lui avait déclaré ce dernier. *Vous serez broyé, laminé.* » La préface sans réserves de l'ancien policier à un ouvrage qui dénonce « *la préférence étrangère* » pourrait, de ce point de vue, traduire simplement la dérive politique d'un homme qui, grisé par sa promotion médiatique en chevalier blanc de la lutte contre la corruption, finit par rallier la cause des chevaliers bruns de l'intolérance. L'itinéraire n'est pourtant pas anecdotique. Après la conversion, en 1994, du juge Thierry Jean-Pierre au « *combat pour les valeurs* » de Philippe de Villiers, il conforte dans leur conviction tous ceux qui voyaient dans la dénonciation de la corruption une croisade excessive, faisant le jeu des adversaires de la démocratie. Nous savons donc désormais que, pour ces deux procureurs des dérives du PS qui, hier, affichaient publiquement des convictions de gauche, seules les « *affaires* » embarrassant les socialistes ou les communistes sont à dénoncer et à exploiter.

Le juge Jean-Pierre a au moins eu l'élégance de rappeler sa fidélité à certaines des réformes humanistes réalisées par la gauche, comme l'abolition de la peine de mort. M. Gaudino n'a pas ces précautions, prenant position contre la « *diabolisation* » d'un parti qui combat les valeurs républicaines dont l'ancien policier assure pourtant se réclamer. La corruption a plusieurs registres. A celui qu'ont illustré les « *affaires* », M. Gaudino vient d'ajouter la corruption des idéaux.

Edwy Plenel

Le PS constitue sa commission sociale

LIONEL JOSPIN a installé, lundi 18 décembre, la commission sociale du Parti socialiste. Présidée par Elisabeth Guigou, secrétaire nationale aux questions sociales, elle comprend trois commissions : « handicap », « protection sociale », « emploi et action sociale ». Des élus et des experts proches du PS y participent, comme René Teulade, ancien ministre des affaires sociales, Jean-Baptiste de Foucauld, ancien commissaire au Plan, Marie-Thérèse Join-Lambert, ancien conseiller social de Michel Rocard, et Jean Lavergne, ancien conseiller social de François Mitterrand. Alain Richard, sénateur du Val-d'Oise, délégué national à la fiscalité, est chargé du financement.

■ **MUNICIPALES : le tribunal administratif de Lille a annulé**, mardi 19 décembre, l'élection municipale d'Arras. Le 18 juin, Jean-Marie Vanlerenberghe (UDF-FD) avait battu de 37 voix Léon Fatous (PS). Suivant les conclusions du commissaire du gouvernement, qui avait requis l'annulation, le tribunal administratif a sanctionné la distribution de tracts et des affichages le jour du scrutin. M. Vanlerenberghe a décidé de faire appel devant le Conseil d'Etat. – *(Corresp.)*

■ **Le tribunal administratif de Grenoble a annulé**, mardi 19 décembre, l'élection de Robert Borrel (div. g), maire d'Annemasse, en *Haute-Savoie, pour une présentation erronée de ses comptes de campagne*. M. Borrel a déploré que la justice soit parfois « *plus soucieuse de la forme que du fond* ». Il n'a pas encore pris la décision de faire appel devant le Conseil d'Etat, mais dispose d'un délai d'un mois.

■ **ÉCOLOGISTES : Dominique Voynet, porte-parole des Verts**, a déclaré, mardi 19 décembre, lors d'une réunion publique avec l'Alternative rouge et verte (AREV), à Paris, que le conflit social avait précisé et « *orienté les perspectives de la réorganisation politique* » à gauche. L'ancienne candidate à l'élection présidentielle a reproché au PS de s'être « *montré incapable de proposer la moindre idée neuve* » et d'avoir « *mis au pas les opinions divergentes* ».

■ **FN : le nouveau secrétaire général du Front national**, Bruno Gollnisch, a déclaré, mercredi 20 décembre, sur *Europe 1*, qu'il « *n'attend rien de M. Juppé* » et du sommet social. Selon M. Gollnisch, Alain Juppé « *n'a plus rien dans sa besace* » et « *ne pourra rien donner* » en restant dans le cadre de Maastricht, mais aussi « *tant qu'il ne parlera pas des problèmes de fond, l'hyperfiscalisme et l'immigration* ». « *Le premier ministre court sur des rails, entravé par son slip descendu sur les chevilles, avec derrière lui les locomotives qui arrivent* », a-t-il lancé.

A l'est de Paris, l'avenir incertain du centre d'affaires Bercy Expo

COMMENT RECONVERTIR un ensemble immobilier avant même qu'il ait été utilisé ? C'est le casse-tête auquel sont confrontés les gestionnaires de Bercy Expo et la Ville de Paris pour les 12 hectares, à l'est de la capitale, qui devaient devenir un vaste centre d'affaires. Pour fermer la perspective ouverte par le Palais omnisports Paris-Bercy (POPB), Jacques Chirac, alors maire de Paris, s'était laissé convaincre par quelques promoteurs d'installer un centre d'exposition de produits agroalimentaires, des hôtels, des bureaux, des magasins et des cinémas. En 1988, les élus parisiens avaient cédé les droits à construire pour 1,2 milliard de francs à « Zone d'évolution urbaine de la Seine » (ZEUS), un groupe constitué par Suez (35,12 %), la BNP (18,82 %), le Crédit national (18,82 %), le Crédit foncier (18,82 %), et la Lyonnaise des eaux (8,42 %). Pour la ville, l'affaire était plutôt belle : cela mettait le m² à 10 000 francs, alors qu'elle paie 2 700 francs ce qu'elle rachète à la SNCF dans le cadre du protocole d'accord avec l'Etat.

Coincés entre la Seine et le boulevard périphérique et encombré des chais de saint-émilion et des entrepôts Lheureux – des vestiges de l'époque viticole de ce quartier qui ne peuvent pas être détruits – ces terrains devaient abriter 50 000 m² de bureaux. Mais la crise de l'immobilier met à mal l'opération. En outre, la RATP accumule les retards dans la construction de la ligne Meteor, censée désenclaver ce secteur. Les aménageurs ont, parmi plusieurs raisons, argué de cet élément pour renégocier avec la ville le calendrier : alors qu'ils sont en train de régler les dernières annuités sur les droits à construire, ils sont ainsi parvenus à économiser les pénalités de retard sur la réalisation de l'opération. La pièce de choix de ce « quartier international du vin et de l'alimentaire » devait être un bâtiment long de 300 mètres, avec 60 000 m² de halls d'exposition offerts aux professionnels de l'agroalimentaire. Achevé à la fin de 1993, ce bâtiment n'a jamais été occupé à plus de 20 % de sa surface. « *Prévu pour 1000 exposants, il n'en a jamais accueilli plus de 200. En réalité, les dirigeants ont toujours été incompétents et incapables de se donner les moyens d'attirer les visiteurs* » accuse Michel Kahn, président d'Intercaves, qui vient de créer l'Association des exposants et anciens exposants de Bercy Expo. Aujourd'hui, les responsables de Bercy Expo ont décidé de ne consacrer au hall d'exposition que la moitié du bâtiment, 20 000 à 30 000 m². Mais que faire du reste ? La première hypothèse, la plus économique, consiste à réaménager les surfaces libres pour les céder à des clients qui se contenteraient de salles sans lumière. La seconde suppose d'énormes travaux et la création de patios centraux pour faire entrer la lumière au milieu de l'immeuble.

L'OCDE INTÉRESSÉE

Contactée, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fait partie des organismes intéressés par cette deuxième hypothèse, et attend d'ici à la fin de l'année, les propositions de Bercy Expo. Les autres opérations ne se sont pas, non plus, déroulées comme prévu. Si l'hôtel Ibis est à peu près terminé, il a fallu faire appel à l'arbitrage des tribunaux pour que celui de 4 étoiles soit réalisé. Les dix-huit salles de cinéma UGC n'ouvriront qu'à la mi-98. Quant aux trois ensembles de bureaux prévus, leur réalisation est pour l'instant reportée... Les aménageurs devront d'abord rénover les chais saint-émilion et les entrepôts l'Heureux. Ils cherchent à y installer un centre commercial, centré sur les produits de la maison et de la décoration. Pour cette partie de l'opération, ils sont sous la haute surveillance du maire du 12ᵉ. « *Je m'opposerai avec la plus grande énergie à toute implantation de surfaces alimentaires classiques. Mais j'aimerais bien qu'on y aménage un lieu d'exposition pour les objets archéologiques découverts pendant les travaux* », affirme Jean-François Pernin (UDF-CDS). L'élu ne veut pas isoler ce secteur de l'ensemble du quartier qui, du POPB à Bercy Expo, compte près de 1 500 logements et un parc de huit hectares. Il rêve d'y aménager un petit port où accosteraient des navettes fluviales qui emmèneraient les touristes et les Parisiens vers le centre de Paris. Une idée dans l'air du temps...

Françoise Chirot

POLICE Claude Cancès, patron de la police judiciaire parisienne, et Ange Mancini, numéro deux de la direction centrale de la police judiciaire, ont été brutalement démis de leurs fonctions, mardi 19 décembre. *Ils sont remplacé respectivement par Olivier Foll, ancien chargé de mission au cabinet* d'Edouard Balladur à l'hôtel Matignon, et Louis Kerbœuf, l'actuel patron du SRPJ de Marseille. ● CE DOUBLE LIMOGEAGE a suscité de *nombreuses réactions, personne* ne comprenant les raisons exactes qui ont poussé le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, à *sanctionner* ainsi deux policiers réputés *pour leur professionnalisme* et leur indépendance politique. ● POUR DE NOMBREUX OBSERVATEURS, ces *changements* à la tête de la PJ illustrent une volonté de reprise en main politique. *(Lire aussi notre éditorial page 15.)*

Le limogeage de deux patrons de la PJ suscite de nombreuses protestations

Décidé par le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, le remplacement de Claude Cancès et Ange Mancini respectivement par Olivier Foll et Louis Kerbœuf est le signe d'une reprise en main politique de la police judiciaire

LE LIMOGEAGE brutal et inexpliqué du « patron » de la police judiciaire parisienne, Claude Cancès, et du numéro 2 de la direction central de la police judiciaire (PJ), Ange Mancini, a provoqué, mardi 19 décembre, stupeur et consternation dans les rangs policiers. Subitement annoncée aux intéressés, la mutation de ces deux professionnels aux qualités incontestées et dont la neutralité *politique n'a jamais été mise en* cause a été présentée comme une *« décision du ministre de l'intérieur »*.

Dans la soirée de lundi, Claude Cancès avait *appris par le préfet de* police de Paris, Philippe Massoni, le sort qui lui était réservé : a deux ans de la retraite, le chef du 36, Quai des Orfèvres s'en ira grossir les rangs de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), aussi appelée *« cimetière des éléphants »* dans le jargon policier. *« Je suis surpris et je ne comprends pas »*, a-t-il confié à ses proches. Dans l'après-midi du mardi, Ange Mancini a été informé par le directeur général de la police nationale, Claude Guéant, qu'il était relevé de ses fonctions sans recevoir aucune autre affectation.

AFFINITÉS

De mémoire policière, l'éviction de responsables aussi haut placés dans la hiérarchie ne comporte qu'un précédent : en juin 1993, le directeur central de la PJ, Jacques Genthial, avait été limogé par le ministre Charles Pasqua, revenu trois mois plus tôt place Beauvau. *« A force de prendre des décisions inexplicables et inexpliquées, on laisse la place à toutes les interprétations »*, nous a déclaré Emile Perez, *secrétaire général du* Syndicat majoritaire des commissaires (*lire ci-contre*).

Cette double mutation, aux allures évidentes de sanction, vient renforcer le soupçon déjà latent d'une reprise en main politique de la police par le gouvernement. La personnalité du successeur de M. Cancès, Olivier Foll, n'est guère faite pour atténuer cette impression. L'homme est connu pour ses sympathies gaullistes, *qui lui avaient valu d'être appelé* à Matignon par Edouard Balladur, en 1995, *en qualité de chargé de* mission pour les questions policières.

Sous les gouvernements socialistes, ces mêmes affinités avec le RPR avait d'ailleurs cantonné M. Foll à des postes de moindre envergure que ceux auquels ce professionnel aurait pu prétendre. *Dès l'élection de* Jacques Chirac à la présidence de la République, M. Foll, âgé comme M. Cancès de cinquante-sept ans, a *revendiqué la « place »* de directeur de la police judiciaire parisienne, *l'une des plus prestigieuses de la carrière policière.* Claude Cancès savait depuis lors que son sort à la tête de la PJ parisienne était désormais scellé, malgré l'amitié personnelle qui le lie à Jacques Chirac.

Ancien inspecteur et vieux routier du « 36 », M. Cancès opposait simplement, *à ceux qui l'interrogeaient* ces derniers mois, la maxime fameuse *du préfet Robert Broussard : « Je n'ai qu'une carte en poche, ma carte de policier. »* Paradoxalement, M. Cancès a mieux résisté à l'alternance « gauche-droite » de 1993 – le préfet de police de l'époque, Pierre Verbrugghe, l'avait nommé quelques mois avant l'arrivée du gouvernement Balladur parce que M. Cancès (gaulliste dans le secret de ses convictions, selon ses proches) avait *un profil de « cohabitant »* –, *qu'à ce* qui ressemble aujourd'hui à une alternance « droite-droite », liée au remplacement de Charles Pasqua *par Jean-Louis Debré à la tête du ministère de l'intérieur.* Avec la nomination d'Olivier Foll, nombre d'observateurs notent, en effet, que c'est toute *« la chaine judiciaire parisienne »* qui se trouve directement rattachée au nouveau pouvoir. *La* promotion récente d'Irène Stoller à *la tête de la quatorzième section du* parquet de Paris, chargée de la lutte antiterroriste, *qui suivait de peu celle* du juge Jean-Louis Bruguière, devenu *premier vice-président du* tribunal de Paris – tout en conservant ses fonctions à l'instruction – en constituaient les signes avant-coureurs.

Mme Stoller fut élue, en 1989, conseillère municipale de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine), sur la liste RPR de Didier Schuller. Quant à M. Bruguière, sa proximité amicale avec Jean-Louis Debré, qui fut lui aussi juge d'instruction antiterroriste, est notoire. S'est ajoutée à cette *« chaîne »*, depuis, la nomination d'un nouveau procureur de la République, Gabriel Bestard, réputé proche de la droite, en remplacement de Bruno Cotte, ancien directeur des affaires criminelles à la chancellerie sous la gauche, parti pour la Cour de cassation au lendemain de l'affaire de l'appartement parisien d'Alain Juppé.

La rivalité entre services, particulièrement visible durant les premières semaines de la vague d'attentats terroristes, a fragilisé, dans ce contexte, la position de plusieurs responsables policiers, dont MM. Cancès et Mancini. L'incapacité du ministre de l'intérieur à remettre de l'ordre dans ses rangs était alors devenue *si criante* que le président de la République avait été amené, le 10 septembre, à *intervenir* à la télévision pour déclarer la guerre aux terroristes et, du même coup, rappeler à l'ordre les chefs de la police, en termes assez menaçants. Réunissant l'ensemble des responsables policiers à l'Elysée, en présence du premier ministre et du ministre de l'intérieur, Jacques Chirac avait *alors « rappelé l'impératif de discrétion qui s'impose à tous les services »* (*Le Monde* du 12 septembre).

Précisant ses propos, *le président* avait déclaré, le même jour sur TF 1 : *« J'ai dit à ces responsables politiques et administratifs que je leur donnais ma confiance et mon soutien pour toute la période de la guerre contre les terroristes. Lorsque nous serons sortis de la crise*, ajoutait M. Chirac, *alors je les jugerai sur la compétence qui aura été la leur et sur la volonté qu'ils auront eu de réellement abattre les frontières qui pouvaient exister* [entre les différents services] *et de renforcer la cohésion et la détermination de l'ensemble. J'en tirerai toutes les conséquences à tous les niveaux.* »

LUTTE D'INFLUENCES

Toutes les *« conséquences »* annoncées par M. Chirac sont-elles aujourd'hui tirées ? Doit-on comprendre que l'éviction de MM. Cancès et Mancini, rendue publique peu après que le ministre de l'intérieur a annoncé la prochaine levée du plan Vigipirate, marque la fin de la crise terroriste ? Dans la terrible lutte d'influences qui a fait rage entre plusieurs responsables policiers et magistrats de la lutte antiterroriste, l'équipe soutenue par *Jean-Louis Debré – Roger Marion*, le chef de la 6e division dite antiterro*riste de la direction centrale de la PJ*, du côté policier ; Jean-Louis Bruguière et la quasi-totalité des juges antiterroristes, dont Laurence Le Vert, du côté des magistrats – semble en tout cas l'avoir finalement emporté.

Cette période avait auparavant été marquée *par des relations proches* de la détestation entre plusieurs responsables policiers, notamment MM. Marion et Mancini, et par les *menaces de sanctions prononcées* par le ministre de l'intérieur contre *les hiérarques* policiers qui seraient rendus coupables de *« fuites »* dans la presse. L'atmosphère s'était encore envenimée à la suite de la publication dans nos colonnes (*Le Monde* du 23 septembre)d'un point de vue très critique sur la manière dont est conduite en France la lutte antiterroriste. Signé du pseudonyme *« Cicéron »*, dissimulant un groupe de hauts responsables de la police, de la magistrature et de l'administration, ces propos avaient alimenté un climat de paranoïa aigüe dans les rangs policiers. Les rumeurs les plus infondées avaient alors été diffusées, cherchant avant toute chose à « scier la planche » de responsables – réputés proches de MM. Pasqua ou Joxe – qui n'avaient pas l'heur de plaire à Jean-Louis Debré.

Ces mauvais procès avaient dernièrement servi de prétexte commode pour obtenir le départ d'un autre *« grand flic »*, René-Georges Querry, dernièrement muté de la direction du service des *« voyages officiels »*. Ces nominations ne peuvent en tout cas qu'accroitre la méfiance d'une partie de la hiérarchie policière à l'égard du pouvoir politique suspecté de vouloir contrôler davantage les enquêtes sur certaines affaires politico-financières parisiennes sensibles.

Hervé Gattegno et Erich Inciyan

Vives réactions syndicales

Le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN) s'est déclaré *« surpris et choqué »* par la *« mise à l'écart »* de Claude Cancès et Ange Mancini, *« deux grands professionnels de la police judiciaire, reconnus et appréciés de tous, y compris des autorités judiciaires et administratives »*. Dans un communiqué, le SCHFPN *« s'interroge sur les raisons d'une telle décision : est-elle à mettre en relation avec les affaires politico-financières traitées par les deux directions de la PJ* [police judiciaire] *ou en relation avec les difficultés initiales rencontrées dans la coordination de l'action des services de police engagés dans la lutte contre le terrorisme ? »*

Pour sa part, la Fédération nationale autonome de la police (FNAP) se déclare choquée par la *« méthode expéditive et peu respectueuse de la dignité des hommes »* qui a prévalu. La FNAP indique refuser que la police et la PJ *« deviennent un champ clos où se règlent des comptes qui n'ont rien à voir avec la bonne marche de cette institution »*. Elle demande au ministre de l'intérieur *« de motiver cette décision »*.

Louis Kerbœuf, l'homme des affaires varoises

LOUIS KERBŒUF, le nouveau sous-directeur des affaires criminelles à la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), a fait l'essentiel de sa carrière en province. Contrairement à son prédécesseur, Ange Mancini, il n'est pas passé par le 36, quai des Orfèvres, siège de la PJ parisienne. Ce Breton de cinquante-six ans, originaire des Côtes-d'Armor, a d'abord été en poste au service régional de police judiciaire (SRPJ) de Rennes de 1972 à 1978, puis à l'antenne de Bayonne du SRPJ de Bordeaux (1978-1980). En février 1980, il est reparti à Rennes pour occuper les fonctions de sous-chef du SRPJ, poste qu'il a occupé jusqu'en juin 1985.



PORTRAITS

Sa progression dans la hiérarchie policière s'est ensuite accélérée. *Au printemps 1985, il a pris la tête* du SRPJ d'Ajaccio, succédant ainsi à Ange Mancini. *Après avoir passé un peu plus de deux ans et demi* en Corse, M. Kerbœuf a été directeur du SRPJ Lille, de 1988 à 1992. Depuis le 21 octobre 1992, il dirigeait le SRPJ de Marseille. Sa nomination à la direction centrale marque une nouvelle étape dans la carrière de ce policier décrit comme un homme discret et franc.

A Marseille, à la tête d'un service difficile, il passait pour un directeur attentif, sans idées préconçues, soucieux d'arrondir les angles. Les policiers locaux disent de lui qu'il est *« un remonteur de moral »*, toujours présent dans les couloirs de l'« évêché » (siège de la PJ marseillaise), intéressé par toutes les enquêtes en cours, *« un des rares patrons de la PJ à être au courant de tout »*. Il a notamment supervisé les enquêtes sur les affaires varoises, l'assassinat du député Yann Piat et l'affaire Maurice Arreckx.

Louis Kerbœuf, policier méthodique, est récemment apparu en photo dans la presse régionale devant un graphique décrivant un réseau de trafic de drogue que le SRPJ de Marseille venait de démanteler. *Il présentait cette toile d'araignée qu'il avait lui-même tracée* avec une grande minutie. L'homme est *réputé sportif : chaque midi il quitte en short* l'« évêché », pour faire son jogging quotidien sur la zone portuaire toute proche. *Il se passionne également* pour l'informatique et ses applications policières.

Olivier Foll, un ancien de la PJ parisienne

OLIVIER FOLL, le nouveau directeur de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris (PJ-PP), est considéré comme un pur produit de la PJ parisienne. Né en 1938 à Suresnes (Hauts-de-Seine), il a effectué l'essentiel de sa carrière dans la capitale. De 1965 à 1976, il a occupé diverses fonctions à la PJ-PP, notamment celles de chef du commissariat du quartier de la Goutte-d'Or. En mars 1976, il est nommé chef adjoint à la brigade des mineurs puis, trois mois plus tard, sous-chef de la brigade de répression du banditisme (BRB), l'une des grandes brigades du 36, quai des Orfèvres.

De mai 1978 à octobre 1987, il a été successivement responsable de la 2e brigade territoriale, chef adjoint de la brigade criminelle, chef de la 7e brigade territoriale et patron de la brigade des stupéfiants et du proxénétisme (BSP). Le 20 février 1987, il est nommé *sous-directeur de la PJ-PP*, où il vit de manière intensive la célèbre « affaire Yves Jobic », du *nom de ce commissaire parisien accusé de proxénétisme par des prostituées avant d'être totalement blanchi de ces accusations par la justice.*

En 1987, Olivier Foll quitte le Quai des Orfèvres pour la direction centrale de la PJ. Il devient sous-directeur de la police technique et scientifique, ce qui ne constitue pas une véritable promotion pour un homme consiédré comme un *« grand flic »* de la PJ. En avril 1993, il quitte ce poste pour devenir chargé de mission pour la sécurité auprès du premier ministre, Edouard Balladur. Depuis son départ du cabinet de M. Balladur, il était conseiller auprès du directeur général de la police nationale, Claude Guéant.

Du temps où il était à la brigade criminelle, M. Foll s'était signalé en refusant, *« par solidarité »*, de succéder au responsable de ce service, Marcel Leclerc, lorsque le ministre de l'intérieur de l'époque, Gaston Defferre, le lui avait proposé. L'éviction de M. Leclerc avait provoqué des remous au sein de la police et sur la scène politique. M. Foll avait alors déclaré : *« Mon éthique m'interdit de m'asseoir dans le fauteuil d'un ami »* (*Le Monde* du 11 mars 1982). Selon des sources syndicales, M. Foll n'a jamais dissimulé son envie de revenir au Quai des Orfèvres *« par la grande porte »*. Il est vrai que le poste qu'il occupe désormais est l'un des plus enviés de la police française.

Le Cneser approuve la majeure partie du plan d'urgence pour les universités

LE CONSEIL NATIONAL de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), dont l'avis est consultatif, a approuvé, mardi 19 décembre, la majeure partie des dispositions *proposées dans le plan d'urgence* pour les universités de *François Bayrou, ministre de l'éducation nationale* (*Le Monde* du *19 décembre). La répartition des* 470 millions de crédits de fonctionnement *a été adoptée par seize voix* pour, dix abstentions et une voix contre, *celle de l'UNEF-ID. Le syndicat* étudiant s'est aussi opposé au projet de répartition des *deux mille* postes de personnels non enseignants, adopté par vingt-cinq voix pour et deux abstentions. Les représentants de Force ouvrière et du SNE-sup ont, de leur côté, préféré quitter la séance. *« Ce plan est totalement insuffisant et nous n'avons pas à participer à la répartition de la pénurie »*, a expliqué Guy Odent (SNE-sup).

En revanche, les propositions du ministère sur la création de deux mille postes d'enseignants ont été massivement refusées, par seize voix contre et neuf abstentions. Cette opposition s'explique par la forte proportion, dans le plan, d'emplois de professeurs *agrégés* (PRAG) du second degré.

LA CONTESTATION CONTINUE

En introduction des débats, François Bayrou avait rappelé sa volonté *de modifier le statut de ces enseignants pour « éviter toute secondarisation du supérieur »*. Sur ce point, le SGEN-CFDT lui a demandé l'ouverture d'une *négociation* sur la transformation d'un certain nombre de ces postes en maîtres de conférences par un concours spécial ainsi que sur la *revalorisation* et l'équilibre des emplois.

Interpellé sur le rôle de la commission Fauroux et les récentes déclarations de deux de ses membres, Yves Bottin et Paule Constant, le ministre a réaffirmé son opposition à la création de collèges universitaires. Il a aussi indiqué que la commission Fauroux devait être considérée comme *« un lieu de propositions »* et qu'elle sera associée, au même titre que tous les partenaires de l'enseignement supérieur, aux prochains états généraux prévus à partir du mois de janvier.

Alors que le Cneser examinait cette répartition des fonds et des *emplois, le mouvement étudiant* refuse de s'éteindre. A Tours, *« déterminés à continuer le mouvement jusqu'à l'obtention formelle des revendications »*, les étudiants ont cadenassé les portes de la faculté de lettres, mardi 19 décembre, après avoir occupé la veille, pacifiquement, l'ANPE.

A Toulouse, trois mille étudiants du Mirail et de Paul Sabatier ont manifesté, mardi, dans la ville, puis ont tenté, sans succès, d'investir la cite administrative après un long face-à-face avec les CRS. A Montpellier, lundi, des étudiants de lettres, sciences et architecture ont organisé un défilé nocturne, *« pour réaffirmer* [leur] *refus du plan Bayrou »*, tandis qu'une cinquantaine d'étudiants de l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble ont occupé le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires), dans la nuit du 19 au 20 décembre. La veille, une centaine d'étudiants de Poitiers avaient bloqué le dépôt de bus de la ville.

*Plus radicaux, cent cinquante étu*diants parisiens ont envahi, mardi soir, le hall de *Libération*, exigeant que le journal publie une page entière de *leurs revendications. Ils ont* obtenu que le quotidien publie un encart reprenant les revendications de la coordination nationale qui devait se réunir de nouveau, le 20 décembre à Bordeaux. Pour sa part, l'UNEF-ID a demandé que les étudiants participent au sommet social proposé par Alain Juppé et que leurs organisations représentatives soient consultées lors des rencontres prévues sur les questions d'insertion professionnelle des jeunes.

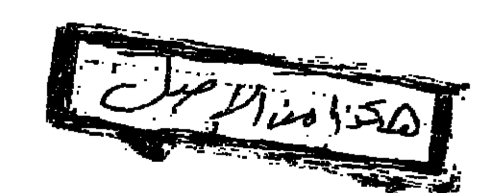
M. D. et B. G.

Sivom de La Baule : Roger Potot condamné à huit ans de prison

LA COUR D'ASSISES de Loire-Atlantique a condamné Roger Potot, ex-directeur général du Syndicat intercommunal à vocations multiples (Sivom) de La Baule, à huit ans d'emprisonnement ferme, lundi 18 décembre, à Nantes. M. Potot a été reconnu coupable des faux en écriture qui ont notamment permis la passation de marchés fictifs au profit de la société Promaint, gérée par Freddy Safer, pour un montant total de 19,4 millions de francs (*Le Monde* du 19 décembre). M. Safer a été condamné à quatre ans d'emprisonnement. – *(Corresp.)*

■ **JUSTICE : Maurice Portail, ex-directeur pour l'Ile-de-France du groupe immobilier de la Cogedim**, a été mis en examen pour *« faux et usage de faux »*, le 8 décembre, par la chambre d'accusation de Versailles (Yvelines), *a-t-on appris*, mardi 19 décembre. Cette décision fait suite à une plainte déposée par deux promoteurs de Puteaux (*Hauts-de-Seine*) contre la Cogedim et contre une entreprise du BTP, Nord-France. Un ancien responsable de cette société, Philippe Zeller, a également été mis en examen pour complicité. Michel Mauer, ancien PDG de la Cogedim, a été entendu à titre de témoin.

■ **Deux magistrats, Alain Vogelweith et Béatrice Patrie**, auteurs du livre *La Mort hors la loi d'Erick Schmitt*, ont été condamnés, mardi 19 décembre, par la 17e chambre correctionnelle de Paris à verser 1 franc de dommages-intérêts à l'ancien ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, qui les poursuivait en diffamation. Le livre, qui relate la prise d'otages à l'école maternelle de Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 1993, tend à démontrer que les conditions requises pour tuer Erick Schmitt n'étaient pas réunies.



Les enquêteurs s'interrogent sur les virements effectués par Bouygues sur les comptes suisses de M. Botton

Le PDG du groupe était toujours placé en garde à vue, mercredi matin 20 décembre

Martin Bouygues était encore en garde à vue, *mercredi matin 20 décembre*, dans les locaux de la police judiciaire à Nanterre. Les policiers de la division financière du *SRPJ* de Lyon devaient l'interroger sur la destination finale des sommes – environ 2 millions de francs – virées par le groupe Bouygues sur les comptes suisses de M. Botton. Le gendre de Michel Noir a, à plusieurs reprises, affirmé que ces sommes avaient financé les activités politiques de l'ancien maire de Lyon.

VINGT-QUATRE HEURES après être arrivé dans les locaux de la direction centrale de la police judiciaire, à Nanterre, Martin Bouygues, PDG du groupe Bouygues, était toujours gardé à vue, mercredi matin 20 décembre, sur la base d'une commission rogatoire délivrée par le juge lyonnais Philippe Courroye et dans le cadre d'une information contre X... pour *« abus de biens sociaux et recel »*. (*Le Monde* du 20 décembre). Les policiers de la division financière du SRPJ de Lyon continuaient à l'interroger sur une série de virements effectués, entre 1987 et 1990, par des filiales africaines du groupe sur le compte de la société fiduciaire panaméenne Belette Agencies, ouvert à Genève, et dont Pierre Botton était l'ayant droit économique.

Parallèlement, le juge Courroye a opéré des perquisitions à Challenger, siège du groupe Bouygues à Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi qu'au domicile de Martin Bouygues, à Neuilly-sur-Seine. Sur place, le magistrat a procédé à l'audition de plusieurs responsables du groupe.

Pierre Botton a toujours affirmé que les sommes – plus de 10 millions de francs – versées par d'importantes sociétés commerciales sur les trois comptes helvétiques découverts en 1993 par le juge Courroye étaient, pour l'essentiel, destinées à Michel Noir, son beau-père, ministre délégué au commerce extérieur du gouvernement de Jacques Chirac, de 1986 à 1988, élu maire de Lyon en mars 1989.

Selon M. Botton, une part importante de cet argent avait été utilisée pour la campagne de Michel Noir lors des élections municipales de 1989. L'ancien directeur de campagne chiffrait même précisément, à 5,231 *millions de francs*, cette participation *« en espèces »* évoquée dans le fameux projet de *« convention de remboursement »* écrit de la main du maire de Lyon, le 12 avril 1989. M. Noir a, pour sa part, formellement nié tout lien entre ses dépenses personnelles – qu'elles soient en rapport avec son train de vie ou son activité politique – et ces comptes helvétiques.

A partir de ces accusations, la déposition de Martin Bouygues est évidemment du plus grand intérêt. Quel service, quelle prestation, quelle intervention ou quelle faveur s'agissait-il de rétribuer à travers les quelque 2 millions de francs versés par le groupe Bouygues à Belette Agencies ? Un lien peut-il être fait avec l'attribution de tel ou tel important marché public dont le bénéficiaire réel des virements aurait pu être le donneur d'ordre ? Plus précisément, la concession de la construction et de l'exploitation du périphérique Nord de Lyon – un marché de plus de 6 milliards de francs – au groupe Bouygues, associé avec la Lyonnaise des eaux-Dumez, a-t-elle donné lieu à une contrepartie financière occulte ?

Le périphérique Nord de Lyon, un marché de plus de 6 milliards de francs

Bernard Sarroca, ancien chef de cabinet de Michel Noir à la mairie de Lyon, condamné pour avoir commandité, en janvier 1991, un cambriolage à la permanence électorale de Pierre Botton, avait, lors d'une déposition devant le juge Jacques Hamy consignée sur un procès verbal du 9 juillet 1991, présenté Pierre Botton comme un *« homme de Bouygues »*.

« En ce qui concerne le marché de la Cité internationale de Lyon [dont la première tranche vient d'être inaugurée], *Pierre Botton était sponsorisé par le groupe Bouygues, ou plutôt soutenu*, avait affirmé M. Sarroca. *Or, après la réunion du jury chargé du choix du concepteur et du réalisateur du projet, c'est le groupe SARI* [groupe Générale des eaux] *qui a été désigné. D'où une déclaration de guerre à mon égard... »*

Pour le périphérique Nord, en faveur duquel Michel Noir et son futur adjoint à l'urbanisme, Henri Chabert, avaient mené une campagne très intensive, le groupe Bouygues eut plus de chance. Les liens d'amitié qu'entretenaient apparemment Pierre Botton et Martin Bouygues – qui a pris la succession de son père, Francis, à la tête du groupe, en septembre 1989 – ne sont sûrement pas étrangers à la décision du magistrat instructeur de s'intéresser d'entrée au PDG d'une société soupçonnée d'avoir pratiqué des abus de biens sociaux.

Dans d'autres cas assez comparables, la justice a adopté une démarche plus progressive en procédant d'abord à l'audition des supposés « responsables directs » avant de tenter de remonter vers les sommets de la hiérarchie. Cela a souvent évité aux dirigeants d'entreprise de subir les affres d'un interrogatoire. Ainsi, par exemple, dans le dossier Carignon, Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise des eaux, n'a-t-il été entendu comme témoin qu'après que plusieurs de ses collaborateurs eurent été mis en examen.

Mais l'affaire Botton-Noir-Poivre d'Arvor tire sa singularité des complexes rapports humains qui la sous-tendent et agissent comme les révélateurs de rapports de forces et d'intérêts politiques, économiques ou médiatiques. Ainsi, dans ce contexte irrationnel, ne faut-il point trop s'étonner de constater que Martin Bouygues ait pu faire partie des relations amicales du professionnel de l'entregent qu'était Pierre Botton et partager avec lui des moments de détente, sur la Côte d'Azur, notamment.

Les liens entre ces deux hommes étaient en tout cas assez étroits pour qu'en 1990 Pierre Botton puisse être l'entremetteur entre Martin Bouygues et Michel Charasse, *alors ministre du budget*, pour organiser une entrevue dans le bureau ministériel de Bercy. La conversation porta sur une émission que venait de diffuser TF 1, « Droit de savoir », consacrée au financement de la campagne de François Mitterrand pour l'élection présidentielle de 1988. M. Charasse considérait cette émission comme une entorse à la déontologie d'une *« chaîne faisant l'objet d'une concession du service public »*.

Robert Belleret

Dumez et la Compagnie de construction mécanique ont également alimenté ces filières helvétiques

QUI SONT les donateurs qui ont alimenté les comptes bancaires ouverts en 1986 à Genève par Pierre Botton ? Provenant, selon les déclarations du gendre de Michel Noir devant le juge Courroye, le 25 février 1994, d'importantes *« sociétés commerciales »*, les entrées enregistrées sur ces comptes suisses semblent avoir avoisiné 10 millions de francs. Deux sociétés panaméennes avait été créées pour servir de paravent à ces opérations, Belette Agencies et Toves Investment. La transmission, au mois d'août, par la justice suisse, des relevés de compte a permis au magistrat d'établir que le groupe Bouygues avait effectué, entre 1987 et 1990, à partir d'une filiale africaine, une série de virements, dont le montant dépasserait 2 millions de francs (*Le Monde* du 20 décembre). Mais ces documents bancaires ont également permis d'identifier d'autres donateurs.

Ainsi les relevés du compte Belette – numéro CO-291 075 1 – à la Société de banque suisse (SBS) de Genève attestent-ils de l'arrivée de plusieurs virements, ordonnés par un autre géant du BTP, le groupe Dumez. Un *« avis de crédit »* daté du 12 juin 1989 fait état de l'entrée sur le compte de 75 000 dollars, soit 496 323 francs, versés par la société Dumez Nigeria Ltd après avoir été extraits d'un compte à la Banque internationale pour l'Afrique occidentale, à Paris, et avoir transité par la Swiss Bank Corporation de New York.

Deux jours après le virement, le 14 juin 1989, l'essentiel de la somme – 472 350 francs – était converti en *« monnaie étrangère »* et sorti du compte, 19 880 francs étant par ailleurs directement extraits en espèces. Le 20 juin, les relevés du compte signalent l'arrivée d'un nouveau virement de 250 000 francs, dont les documents que *Le Monde* a pu consulter ne mentionnent pas l'origine. Le jour même, 251 000 francs sont extraits du compte après avoir, eux aussi, été convertis en devises étrangères.

Les registres de la SBS de Genève montrent qu'un autre virement au moins fut effectué par Dumez Nigeria Ltd au profit du compte Belette, d'un montant de 200 000 francs, le 13 octobre 1989. Trois jours plus tard, la somme de 201 000 francs était à son tour convertie en *« monnaie étrangère »*, puis inscrite au débit du compte, qualifié par Pierre Botton de *« compte de passage »*.

Parmi les autres donateurs figure la Compagnie de construction mécanique (CCM), filiale du groupe suisse Sulzer. Elle a adressé un virement de 200 000 francs sur le même compte, à la date du 22 décembre 1986. Deux jours plus tard, les relevés attestent que 130 650 francs avaient été convertis en devises, puis en espèces, et retirés du compte. Interrogé par *Le Monde*, mardi 19 décembre, l'ancien PDG de CCM-Sulzer, Bertrand Martin, a confirmé l'existence de ce virement, précisant qu'il s'était agi de *« la rémunération d'une aide assez importante apportée par Pierre Botton sur un marché à l'exportation »*, sans être *toutefois en mesure de citer ce* marché.

« COMMISSION COMMERCIALE »

La CCM, spécialisée dans la construction de moteurs Diesel, se trouvait alors dans *« une situation critique »* et cherchait des marchés à l'étranger, explique son ancien dirigeant : *« Quelqu'un m'avait dit que M. Botton pouvait nous aider, notamment grâce à ses relations avec Michel Noir, qui était alors ministre du commerce extérieur. »* Parlant d'une *« commission commerciale de type classique »*, M. Martin écarte tout lien avec le financement *d'une activité politique. Et* s'il ne peut contester qu'il fut bien promu commandeur de l'ordre national *du Mérite, le 5 avril 1987*, sur le contingent du ministère du commerce extérieur, il assure que ce fut *« sur la recommandation de M. Botton »*, mais *« en récompense des efforts entrepris à l'exportation »*.

Reste que figurent, sur le fameux protocole manuscrit rédigé par Michel Noir le 12 avril 1989, sous l'intitulé *« recettes encaissées par Pierre Botton aux lieu et place de Michel Noir »*, une série d'initiales censées désigner des entrepreneurs et leurs sociétés, en regard des sommes versées, parmi lesquelles la mention *« M. de C. » pourrait bien dissimuler l'ex-dirigeant* de CCM. De même la mention *« K. de D. »* pourrait-elle désigner l'ancien PDG de Dumez International André Kamel, baron du groupe Dumez ayant beaucoup œuvré pour l'entreprise à l'étranger, et notamment au Nigeria, où il exerce les fonctions de vice-président du Bureau de recherches géologiques et minières et où il possède un domicile. M. Kamel, que *Le Monde* n'a pu contacter – il est actuellement en déplacement à l'étranger –, avait lui aussi obtenu une distinction. Il fut promu chevalier de la Légion d'honneur en *juillet 1987, également sur le* contingent du ministère du commerce extérieur.

Hervé Gattegno

TF 1 et ses « bureaux noirs » de correspondants à l'étranger

DANS UN ARRÊT rendu mercredi 13 décembre, la cour d'appel de Paris a condamné TF 1 à verser plus de 1,6 million de francs d'indemnités de licenciement à Patrice Vanoni, ancien correspondant de la chaîne à Abidjan (Côte d'Ivoire). Cet arrêt confirme un précédent jugement du conseil des prud'hommes de Paris, du *10 février, qui avait condamné la* Une à payer 1 million de francs au journaliste. Patrice Vanoni avait poursuivi TF 1 après *la fermeture* du bureau d'Abidjan et alors que ne lui était proposée aucune autre affectation au sein de la rédaction. La chaîne refusait de payer des indemnités de licenciement et contestait l'existence d'un *« contrat de travail »* entre elle et le correspondant, au motif que ce dernier était employé par Qari BV, société *« sous-traitante »* de droit hollandais. Selon la cour, le journaliste a bien été lié par un contrat de travail à TF 1, du 23 septembre 1988 au 30 septembre 1993, *avant d'être « licencié irrégulièrement et sans motif réel et sérieux »*.

Patrice Vanoni avait été intégré à la chaîne après sa reprise, en 1987, par le groupe Bouygues. Un an plus tard, selon lui, *« Michèle Cotta, directrice de l'information, m'a proposé un poste de correspondant en Afrique »*. TF 1 semblait alors désireuse d'augmenter le nombre de ses correspondants. Pour financer à moindres frais quelques bureaux à l'étranger, les nouveaux propriétaires de la chaîne privée ont imaginé de créer de « vrais-faux bureaux » de correspondants dits aussi *« bureaux noirs »*. Le journaliste pressenti devait d'abord démissionner de la chaîne, en touchant parfois au passage des indemnités, avant d'être embauché sur-le-champ par une société-écran créée pour l'occasion.

La Une a pu ainsi réaliser de substantielles économies : plutôt qu'une équipe associant un reporter et un caméraman, la chaîne ne versait qu'un salaire. De même, ce dispositif *« permettait à TF 1 d'éluder l'application de la convention collective de l'audiovisuel à ce correspondant »*. Le premier de ces *« bureaux noirs »* aurait été mis en place à *Panama à la fin de 1987* pour l'Amérique latine. D'autres ont suivi, à Abidjan, Rio de Janeiro (Brésil) et Madrid (Espagne). Pour le bureau de Panama, le titulaire du poste a dû démissionner, contre indemnités de TF 1, puis mettre sur pied, grâce aux aides à la création d'entreprise, une société de production qui passait contrat avec la chaîne.

Patrice Vanoni a été employé pendant cinq ans grâce à ce dispositif. Selon lui, cette situation a pris fin avec le départ de Michèle Cotta de TF 1, en décembre 1992 (*Le Monde* du 9 décembre 1992). Ensuite Robert Namias, rédacteur en chef, s'est employé à *« fermer les bureaux noirs »*. Pour Patrice Vanoni, Jean-Pierre Rousseau, directeur des ressources humaines pendant cinq ans à TF 1, est l'*« instigateur »* de ces opérations. Nous n'avons pas réussi à joindre Jean-Pierre Rousseau, qui, depuis, a été réintégré au sein du groupe Bouygues. Du côté de la chaîne, on se refuse à *« tout commentaire »*.

L'opération « bureau noir », créée tout spécialement pour permettre à la Une de réaliser des économies, pourrait se révéler un désastre financier. Ainsi, la cour d'appel de Paris a *« requalifié en contrat de travail »* la relation entre Patrice Vanoni et TF 1. Elle devrait aussi obliger la chaîne à verser des annuités de retards de cotisation à l'Urssaf et à d'autres caisses. Au total, selon Patrice Vanoni, TF 1 pourrait se voir réclamer près de 5 millions de francs. D'autres journalistes pourraient à leur tour saisir la justice.

Guy Dutheil

Lucette Michaux-Chevry déboutée de sa plainte en diffamation

LUCETTE MICHAUX-CHEVRY, ancien ministre délégué à l'action humanitaire et sénateur (RPR) de la Guadeloupe, a été déboutée, mardi 19 décembre, d'une plainte en diffamation contre deux journaux qui l'avaient accusée de malversations financières dans sa gestion de la mairie de Gourbeyre (Guadeloupe). La 17[e] chambre correctionnelle de Paris a estimé que M[me] Michaux-Chevry avait *« utilisé le même réseau de fausse facturation que Jean-Michel Boucheron »*, l'ancien maire socialiste d'Angoulême, accusé de corruption dans l'exercice de ses fonctions et aujourd'hui en fuite. *Elle a donné* raison à *L'Evénement du Jeudi* et au *Parisien*, qui avaient mis en doute la réalité d'une étude payée 170 000 francs, en 1990, par la mairie de Gourbeyre à la société SCE. Celle-ci, constituée par Michel Gabaude et Pascale de Varga, deux proches de Jean-Michel Boucheron impliqués dans les détournements de fonds au détriment de la ville d'Angoulême, avait été chargée par M[me] Michaux-Chevry d'élaborer un plan d'aménagement de la commune à la suite des dégâts causés par le cyclone Hugo. Dans son jugement, le tribunal constate que ce document *« ne comporte ni la signature de son auteur (...) ni l'indication de sa date de rédaction »*. Il estime que la SCE n'a fourni *« aucune prestation utile »* et que la réalité de son étude *« peut être largement mise en doute »*.

Interrogée sur RFO-TV Guadeloupe, M[me] Michaux-Chevry a déclaré : *« On n'aime pas beaucoup les hommes politiques, ce n'est pas très grave, mais admettre que quelqu'un qui vous insulte soit de bonne foi et se faire débouter, c'est assez surprenant (...). Je ne dis rien de plus pour qu'on ne m'accuse pas d'insulter les magistrats, mais je vais faire appel, c'est mon droit. »*

HORIZONS

PORTRAIT

Révolutionnaire, la religieuse qui a choisi de se faire « chiffonnière parmi les chiffonniers » pour secourir les victimes de l'injustice ? « Rebelle, révoltée », préfère-t-elle. Mais, surtout, elle fait preuve d'un dynamisme que les ans n'ont pas entamé



Dessin extrait de la bande dessinée « Les Fumées bleues du Caire. La vie de Sœur Emmanuelle », de Blimer et Duverdier.

La fureur de vivre de Sœur Emmanuelle

LA vieille religieuse se cale bien droit sur sa chaise, ferme les yeux quelques secondes. « *Si j'avais vingt ans aujourd'hui ?... Eh bien, je crois que je ferais beaucoup de bêtises. Je n'aurais de cesse de multiplier les expériences, j'aurais envie de goûter aux fruits les plus interdits. Je me laisserais étourdir dans un tourbillon de plaisirs.* » Les jeunes gens sages réunis autour d'elle dans l'aumônerie de Notre-Dame de Lorette paraissent stupéfaits. Allons, Sœur Emmanuelle, pas vous ! Mais la sœur continue avec conviction.

« *Oui, oui, je me connais ! Je me ferais embrasser par Jean et...* [faussement inquiète] *y a-t-il un Jean parmi vous ?* » Tous les regards convergent vers l'aumônier assis près d'elle qui lève un doigt timide. Eclat de rire général. « *Allons bon !* reprend la sœur. *Eh bien, disons par Isidore, François, Luc, et qui sais-je ? J'étais très attirée par les garçons. Peut-être aussi, serais-je entraînée dans la violence et sans doute tomberais-je dans la drogue. Ce qui est presque sûr, c'est que je serais malheureuse, comme beaucoup de jeunes aujourd'hui, totalement privés de repères...* » « *Rebelle* », confesse-t-elle. Depuis l'enfance. « *Un fleuve en ébullition !* » Un fleuve qui pouvait déborder. « *J'étais à la recherche du bonheur, en quête d'absolu. Et pour cela – excusez-moi, les garçons ! – un homme, c'est petit ! Un homme ne m'aurait pas suffi. Je voulais quelque chose de plus grand, de plus exaltant. J'ai choisi Dieu, rien de moins !* »

Ses parents l'avaient appelée Madeleine, un joli nom de pécheresse pour cette petite chipie « *insupportable et coléreuse* » qui leur était née à Bruxelles, le 16 novembre 1908. Le père, Jules Cinquin, était français et avait exporté en Belgique l'entreprise familiale de lingerie ; la mère, Berthe, était belge, la gouvernante des trois enfants, britannique. Un cocon très tendre. Madeleine n'a pas encore six ans quand Jules Cinquin se noie sur une plage du Nord. On est en 1914. Les Cinquin fuient la guerre. A leur retour à Bruxelles, Madeleine l'indomptable ne s'est pas assagie. Ses professeurs redoutent son insolence, ses camarades raffolent de ses pitreries. Pourtant, la voilà prise, sous l'effet d'un beau livre d'images, d'une aspiration romantique : devenir « *missionnaire* » et « *martyre* » en Afrique. Peut-être même « *sainte* », songe-t-elle, en rêvant d'un vitrail à son image... Son frère et sa sœur en font des gorges chaudes. Madeleine la chahuteuse n'a vraiment rien d'une icône. Une icône ne fumerait pas en cachette, ne se dissiperait pas, ne s'enticherait ni des bibis ni des robes en taffetas. Madeleine, devenue une jeune fille, montre, il est vrai, une grande piété et va chaque matin à la messe. Mais Mme Cinquin se méfie des coups de tête de sa fille et l'empêche de s'inscrire à l'université. « *Telle que je te connais, tu t'intéresseras moins aux livres qu'aux moustaches !* » Madeleine n'aura droit qu'aux cours du soir de l'Institut Saint-Louis (philo et théologie). En attendant un mariage bourgeois. « *Je voulais de l'intense et rien ne me satisfaisait. La danse, les sorties, les toilettes qui m'attiraient tellement avaient vite un goût de dérisoire. Alors, j'ai dit oui à Dieu !* » A vingt-deux ans, Madeleine devient Sœur Emmanuelle. « *Un beau nom ! En hébreu, il veut dire : Dieu avec nous.* »

Pendant quarante ans, et conformément à la tradition d'éducatrices des religieuses de Notre-Dame de Sion, Sœur Emmanuelle exercera une activité d'enseignante. En Turquie, vingt-huit ans ; en Tunisie, cinq ans ; en Egypte, huit ans. Elle voulait s'occuper des enfants, on lui en confie donc. Mais elle voulait aussi vivre parmi les pauvres, servir d'abord les plus démunis et n'y parviendra pas. Telle n'est pas la vocation de sa congrégation, dont les écoles accueillent essentiellement des élèves issus des classes les plus riches du pays. Erreur d'aiguillage. Par deux fois, elle tentera de quitter l'ordre pour intégrer une congrégation plus proche de la rue et des pauvres.

Ce n'est qu'à soixante-deux ans, à l'heure de la retraite, qu'elle va réaliser son rêve. On lui parle des chiffonniers vivant à la périphérie du Caire et elle a le coup de foudre. On la prévient : le bidonville est un repère de voleurs, de trafiquants et d'assassins. On y vit sans eau ni électricité, dans des baraquements enfouis sous les ordures, avec les rats, les cochons, les chiens sauvages. Elle exulte. « *J'étais comme un oiseau qui, après quarante ans, volait enfin là où ses ailes avaient toujours voulu le porter.* » Une cabane à chèvres de quatre mètres carrés sera sa nouvelle demeure.

Au bout d'un an, radieuse, elle a rendu visite aux quatre mille habitants du bidonville. Elle s'est heurtée à la drogue et à l'alcool rouge qui rendent les hommes fous, à la surnatalité qui asservit les jeunes femmes, enceintes tous les dix mois, au tétanos qui tue dans leur première année quatre bébés sur dix. Et comme elle n'est pas « *une contemplative* » mais « *une femme d'action* », elle s'est mise au travail pour changer la situation. Il lui faut une école, un terrain de jeu, un dispensaire, un atelier de couture... Et même, imaginera-t-elle plus tard, une usine de compost capable de transformer en engrais les ordures collectées par les chiffonniers. Elle s'envole pour l'Europe collecter de l'argent.

GENÈVE se souvient encore de son premier passage. « *Si je ne trouve pas 30 000 dollars, je ferai un hold-up !* » s'écrie-t-elle devant des sympathisants ahuris. Son allant, son sourire, sa voix un peu haut perchée bouleversent ses auditoires. « *Elle vous secoue, vous charme et vous cannibalise* », explique Michèle Blimer, qui l'entendit un jour à la radio et alla la rejoindre au Caire. Gourou ? Non, se récrient ses amis. « *Simplement, son discours fait teinter quelque chose d'enfoui à l'intérieur de soi* », dit une jeune sous-préfète, aujourd'hui très active dans l'Association des amis de Sœur Emmanuelle (ASMAE, 15, rue Chapon, dans le 3e arrondissement de Paris). « *Oui, elle m'impressionne* », confie Jacques Delors, auprès duquel elle a un jour demandé de l'aide et qui continue de la soutenir.

« Si j'avais vingt ans aujourd'hui ? Je crois que je ferais beaucoup de bêtises. Je n'aurais de cesse de multiplier les expériences, j'aurais envie de goûter aux fruits les plus interdits »

Le ton de la religieuse, pourtant, est parfois rude. Elle épingle le confort et l'orgueil d'une Eglise qu'elle aimerait plus humble et plus proche de la rue. « *Croyez-vous que l'apôtre Pierre portait une telle tenue ?* » a-t-elle récemment demandé à Mgr Lustiger venu, en habit noir et boutons rouges, honorer une cérémonie où Jacques Chirac la décorait. Elle critique les bourgeois étriqués, assis sur leur fortune. « *Qu'un homme soit riche et égoïste, c'est son affaire. Mais qu'il ose se dire chrétien et s'achète une bonne conscience en allant à la messe, cela je ne supporte pas. Et je gueule ! Qu'on relise donc saint Matthieu ! C'est révolutionnaire, saint Matthieu ! J'ai eu faim, soif, froid et tu es venu vers moi... Ce n'est pas une question de messe, mais une question d'entraide et d'amour pour les autres.* » Et on l'écoute, en France, où elle commence à se former un fameux réseau d'« amis », en Europe aussi ; plus tard en Amérique. Chacune de ses prestations à la radio et à la télévision secoue l'opinion et fait affluer des milliers de chèques à son association.

Quand elle retourne au Caire vivre « *chiffonnière avec les chiffonniers* », c'est pour construire, organiser, ouvrir des chantiers. Celui du centre médico-social Salam par exemple, que viendra inaugurer en 1980 la femme du président Sadate et qui changera la vie de milliers de gens. Et puis d'autres installations dans d'autres bidonvilles effroyables, où elle s'installe successivement. Soeur Sara, une jeune religieuse copte, vient l'y rejoindre. Elle reprendra le flambeau.

Elle se bat contre la misère, contre l'analphabétisme, contre le mépris dans lequel sont tenus les chiffonniers. Préoccupée par le sort des femmes, mariées à douze ans, battues, épuisées par les maternités, elle travaille sur les méthodes de contraception et écrit personnellement au pape pour lui expliquer l'importance de distribuer en Egypte pilule et stérilet. Le Saint Père ne lui répond pas. Elle « *comprend* » sa discrétion, ne revendique aucune croisade, mais confie le dossier à des médecins coptes. Elle donne régulièrement des nouvelles à ses amis européens, lesquels, chaque fois, répondent à son appel, qu'ils aient ou non un engagement religieux. Ce n'est en aucun cas le problème de Sœur Emmanuelle. « *C'est une vraie œcuméniste* », dit d'elle Danielle Mitterrand qui, « laïque forcenée », s'étonne toujours de la relation amicale et complice qu'elle entretient avec la sœur. « *Elle est habitée par sa foi, mais elle est pour moi avant tout le symbole de tous ceux qui aiment l'humanité et refusent l'injustice des plus démunis.* » Sœur Emmanuelle ne fait pas de prosélytisme. Elle trouve de la « *lumière* » dans toutes les religions, porte, tatouée à son poignet, la petite croix des coptes et a toujours refusé, même à leur demande, de convertir des musulmans. « *Cela n'est vraiment pas un service à rendre en terre d'islam ! Ce serait comme arracher un arbre à sa terre, les couper de leur milieu, peut-être les condamner à mort.* »

EN 1985, elle s'envole pour Khartoum en apprenant le drame de centaines de milliers d'enfants, victimes de la famine et de la guerre. « *Je vais avoir soixante-dix-sept ans, la dernière année pour lire* Tintin, *profitons de ma jeunesse !* » écrit-elle à ses amis. Le désastre la bouleverse. Des enfants s'aggripent à elle, d'autres meurent dans ses bras. Elle repart en croisade. « *Infatigable !* dit avec admiration Bernard Kouchner, qui la rencontre dans l'avion Khartoum-Le Caire. *C'est un shaker qui vous malmène en permanence ! Mais penchée sur les enfants, avec son petit fichu, ses vieilles baskets et ses lunettes, c'est fou ce qu'elle était belle !* »

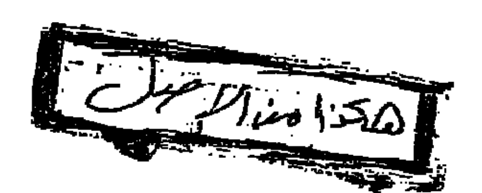
Le Soudan, le Liban, les Philippines, le Sénégal, Haïti. Partout où des enfants sont en danger, Sœur Emmanuelle intervient et s'allie à des partenaires sur place. Elle demeure réaliste. « *Je sais bien que je ne fais que colmater des brèches sans ébranler l'injustice sur laquelle est bâti le monde. Mais je compte sur les jeunes. Je leur dis : ayez des diplômes, maîtrisez plusieurs langues et infiltrez-vous dans les sociétés et organisations internationales. C'est vous qui pourrez insuffler d'autres valeurs, influencer les gouvernants. Ah ! Si j'avais été plus jeune, j'aurais moi-même rencontré les présidents de pays producteurs de coton pour les inciter à s'entendre sur son cours, scandaleusement bas !* »

On la dit révolutionnaire. Elle répond « *révoltée* ». On l'a située à gauche. Elle sourit : « *Voyons, je suis ignare en politique !* » La droite, la gauche, elle s'y perd, fait des gaffes et regrette d'avoir désolé de nombreux amis en déclarant un jour que les gens de droite ne l'avaient jamais aidée. « *Je voulais parler des gouvernements de droite* », corrige-t-elle en plaidant l'indulgence. « *On oublie toujours que j'ai passé plus de soixante ans hors de France.* »

C'est en Egypte, tout près de ses chiffonniers, qu'elle espérait s'éteindre. Ses supérieures en ont décidé autrement, en l'appelant à la retraite dans un couvent de l'arrière-pays varois. Sœur Emmanuelle a résisté, grappillé trois ans, avant de se rendre à leurs arguments et opté pour « *une vie de silence et de sérénité* ». Enfin... quand les activités de son association ne l'appellent pas à Paris ou ailleurs. Dans ce cas, munie d'une autorisation, Sœur Emmanuelle rechausse ses grosses baskets, saisit son baluchon et entame avec entrain un marathon de rencontres, intarissable sur l'aide à cinquante mille enfants que fournit son association et assoiffée de contacts : enfants, prisonniers, prostituées...

« *Le paradis, c'est les autres !* » s'exclame-t-elle toujours joyeusement. « *Et comme elle a raison !* commentait il y a peu Charles Pasqua, sous le charme. *On ne fait rien de bon sans la foi ni l'amour des autres. Ce sont des moteurs essentiels quand on entre en politique. Si l'on n'éprouve pas d'amour pour les autres, si l'on ne souhaite pas servir, autant aller dans les douanes ou à la Sécu !* ». Sœur Emmanuelle venait juste de citer son vers favori : « *Fends le cœur de l'homme; tu y trouveras un soleil.* »

Annick Cojean



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef, adjoints à la direction de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur de la gestion : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde.
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 885 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311F

Les incertitudes du service public

Suite de la première page

On eût certainement gagné à examiner ce dossier à froid, avant que la passion ne s'en mêle, avec le risque de rendre pour longtemps impossible, par exemple en matière d'aménagement des régimes de retraites, ce qui pourrait pourtant être nécessaire.

4) En réalité, c'est une vaste remise à plat qui serait nécessaire. Des études ont certes été entreprises dans ce sens il y a quelques années, à l'initiative, notamment, d'EDF. Elles ont débouché sur de très intéressants débats, mais la question posée n'était pas assez brûlante pour que des participants aux agendas surchargés acceptent de s'y consacrer à fond. Il faut une crise, répétait Jean Monnet, pour convaincre les Français d'accepter le changement.

Pas assez brûlante, mais aussi peut-être trop vaste. Léon Duguit (1859-1928), à qui l'on doit le concept de service public, y voyait la justification même de l'existence de l'Etat, ce dernier ayant pour fonction essentielle de venir en aide aux besoins des citoyens et de développer leur solidarité. Jacques Chevallier (*Science administrative*, Thémis-PUF, 1986) le considère pour sa part comme une *« idéologie »*, dans le droit-fil de ce colbertisme qui conserve aujourd'hui, pas seulement à gauche, tant d'adeptes.

MONOPOLE ?

5) Un tel attachement au rôle de l'Etat contredit l'article 129 B du traité de Maastricht, visant à replacer les infrastructures des transports, des télécoms et de l'énergie dans le cadre d'un système de marchés *« ouverts et concurrentiels »*. Le commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert, n'a jamais caché son ambition de démembrer les monopoles des services publics, *« même si les gouvernements s'y opposaient »*, et la Commission de Bruxelles pousse dans ce sens.

Alain Juppé n'est pas au bout de ses peines s'il veut vraiment faire inscrire le service public à la française, comme il l'a dit le 10 décembre sur France 2, non seulement dans le préambule de la Constitution, mais dans le droit européen.

6) Peut-être serait-il plus facile de s'entendre si l'on voulait bien tenir compte de quelques faits essentiels.

a) Personne, pour commencer, ne parle de retirer aux Etats leurs attributions dites *« régaliennes »* : défense, diplomatie, justice, police, finances publiques, orientation générale de l'économie, sécurité au sens large.

b) Personne non plus ne songe à contester leur droit à s'occuper de culture, d'éducation, de santé, de transports, d'audiovisuel, de recherche scientifique, d'énergie, voire de banque ou d'industrie. S'ensuit-il qu'ils doivent jouir là à tout coup d'un monopole ? Le fait est que public et privé coexistent, à des degrés divers, dans tous ces secteurs, et que rares sont désormais ceux qui trouvent à y redire. A tel point, par exemple, qu'on semble considérer comme allant de soi que le rail soit public, la route privée, les autres formes de transport mixtes...

c) Pour certains, la notion de service public est inséparable de celle de propriété publique, qu'il s'agisse de l'Etat, des sociétés nationales ou des collectivités territoriales. Le vrai critère n'est-il pas plutôt celui du service rendu au public ? De nombreux auteurs font d'ailleurs expressément référence à la notion d'intérêt général. Une grande incertitude subsiste en tout cas à propos des frontières du service en question : faut-il ou non y faire figurer des activités comme la distribution d'eau, la restauration d'écoles ou d'entreprises, les *pompes funèbres* ?

d) Si l'on s'en tient à cette notion de service du public, au nom de quoi refuserait-on une discussion sur l'extension d'un service minimum qui existe déjà, notamment, pour l'audiovisuel public ?

e) La faillite universelle des économies intégralement planifiées a surabondamment démontré que la concurrence est un aiguillon irremplaçable. Les communistes, et leurs avatars *« néo »* ou *« post »*, n'ont d'ailleurs conservé ou repris le pouvoir qu'en lui faisant la part belle. Mais un autre aiguillon est tout aussi irremplaçable : c'est celui de la solidarité. Trop de libéraux de l'Est l'ont oublié, laissant le capitalisme sauvage plonger dans la misère une bonne partie de la population : ils l'ont payé cher aux élections.

f) Il y aurait tout avantage à ne pas limiter ce débat à l'Hexagone. L'ignorance de nos partenaires européens est à cet égard confondante, mais la nôtre est à peine moindre à propos de leurs propres réalisations. Le gouvernement Bérégovoy avait bien fait à nos partenaires de la CEE une ouverture sur l'Europe du service public, mais c'était seulement à quelques semaines d'élections dont tout le monde savait qu'il allait les perdre. Ce n'est pas là la seule raison de son peu d'écho : un grand colloque organisé sur ce thème à Bruxelles, à la même époque, par les anciens de l'X, avait attiré principalement des Français. Chez nombre de nos partenaires, en effet, la notion même de service public n'évoque rien de précis. Reste que l'ampleur de la secousse que vient de subir notre pays a suscité partout, à l'étranger, beaucoup de questions. On n'échappera pas à la nécessité d'y répondre. Engager un *débat*, national et européen, sur l'avenir du service public n'est évidemment pas la seule priorité de ce pays. Mais c'en est certainement une.

André Fontaine

Le Monde

ÉDITORIAL

Reprise en main policière

JACQUES CHIRAC l'avait à sa manière annoncé lorsque, s'exprimant le 10 septembre sur TF 1, il avait déclaré à propos du manque de coopération entre les services de police dans les enquêtes sur les attentats : *« Lorsque nous serons sortis de la crise, alors je les jugerai sur la compétence qui aura été la leur et sur la volonté qu'ils auront eu de réellement abattre les frontières qui pouvaient exister* [entre les services] *et de renforcer la cohésion et la détermination de l'ensemble. J'en tirerai toutes les conséquences à tous les niveaux. »*

L'heure des *« conséquences »* serait-elle arrivée ?. Le départ – faut-il parler de limogeage ? – de deux des patrons de la police judiciaire, Ange Mancini, numéro deux de la PJ, et Claude Cancès, chef de la PJ parisienne, pourrait, en effet, être interprété comme la suite logique des propos du chef de l'Etat. Il n'en est pourtant rien. Considérés comme de grands professionnels, sans attache politique connue, aucun de ces deux hommes, de l'avis général, n'avait démérité, y compris pendant la période des attentats. En réalité, c'est essentiellement d'une reprise en main politique de la police judiciaire qu'il s'agit.

Dans un contexte de *« guerre des polices »*, alimenté en grande partie par le groupe des magistrats antiterroristes et par le commissaire Roger Marion, patron de la 6e division centrale de la PJ, régnait depuis des mois, place Beauvau, un véritable climat de paranoïa, le cabinet de Jean-Louis Debré croyant déceler derrière tel ou tel policier, l'ombre portée de Charles Pasqua ou de Pierre Joxe. Des supposées fuites durant les attentats – *« Je rappelle l'impératif de discrétion qui s'impose à tous les services »*, avait cru bon de déclarer Jacques Chirac – et la publication dans *Le Monde* d'un article au vitriol sur la lutte antiterroriste, signé Cicéron, avaient accru ce climat de suspicion.

Pour tenter de remédier à cette situation, *le gouvernement a opté pour la solution de* facilité : disposant dorénavant d'une véritable courroie de transmission avec la police judiciaire parisienne, il espère contrôler plus efficacement les affaires *politico-financières sensibles, en particulier* celles qui concernent de près ou de loin la mairie de Paris.

Si l'on ajoute à ces changements le départ du directeur général de la gendarmerie, Patrice *Maynial, qui paie*, sans doute pour d'autres, les pots cassés de l'affaire du décret sur le fichier de la gendarmerie, et son remplacement, contrairement à l'usage, par un préfet, on peut légitimement s'interroger sur les motivations réelles du gouvernement.

Sept mois après l'élection présidentielle, Jacques Chirac renoue avec des pratiques anciennes, que d'aucuns attribuaient alors au bon fonctionnement de l'*« Etat RPR »*. La police nationale, déjà fortement ébranlée par les résultats des élections professionnelles qui ont été caractérisées par une poussée des listes syndicales d'extrême droite, n'avait pas besoin de pareils changements. Là où, plus que jamais, doivent s'imposer des critères d'indépendance et d'impartialité, ce sont, hélas, de bien *piètres enjeux de pouvoirs qui ont prévalu.*

Les gens *par Kerleroux*

J'AI FAIT UNE ÉCOLE DE GESTION, A TOUT HASARD

Kerleroux

REVUE DE PRESSE

THE WALL STREET JOURNAL

■ La révolte des étudiants et des ouvriers en mai 1968 fait désormais partie de l'histoire révolutionnaire de la France. Alors que les grèves du secteur public prennent fin, décembre 1995 restera aussi dans l'histoire – non *pas pour un compromis* entre employeurs et ouvriers, comme en 1968, mais pour la défaite de la plupart des réformes gouvernementales. (...) Le premier ministre a reculé sur les retraites et sur les chemins de fer. Il a promis de protéger constitutionnellement les services publics contre la déréglementation européenne et accepté un sommet social le 21 décembre. Ce n'était pas encore assez pour les insatiables syndicats français : ils deman*daient une reddition sans condi*tions et la tête de M. Juppé. Céder était, à l'évidence, la pire chose à faire. C'était aiguiser un peu plus l'appétit des syndicats, semer davantage de confusion dans l'opinion et surtout préparer des dommages à long terme pour l'économie française.

THE ECONOMIST

■ La principale leçon du dernier mois n'est pas que les Français n'acceptent pas le changement, *mais qu'ils n'acceptent pas la fa*çon dont il leur est habituellement imposé. En dépit de son attachement à sa devise, « Liberté, égalité, fraternité », et de sa longue histoire de pensée politique éclairée, la France fonctionne plus comme une monarchie élective que comme une démocratie. (...) M. Juppé a raison de dire que la France a le choix entre le changement et le déclin. Mais le changement ne doit pas concerner seulement l'Etat-providence, le marché du travail, les industries publiques, les impôts et les retraites, comme le reconnaissent beaucoup de Français. Il doit porter aussi sur le système de gouvernement. La France a besoin d'une dose de démocratie. Les autres réformes suivront plus facilement.

LA TRIBUNE-DESFOSSÉS
Jacques Jublin

■ *Le monde des affaires est satu*ré. Saturé de taxes. Saturé de lourdeurs sociales. Saturé de voir l'expansion s'effondrer. (...) Saturé de constater que les taux d'intérêt ne baissent que faiblement. (...) Politiquement, Alain Juppé et Jacques Chirac pensent pouvoir tenir. Mais ils font une erreur tactique : le temps économique va dix fois plus vite que le temps politique.

L'HUMANITÉ
Charles Silvestre

■ L'économie, ce n'est pas le grand patronat. On le sait mieux encore aujourd'hui quand le patron des patrons n'a pas un mot pour la relance de la consommation et de l'activité. (...) Mais si le sang du président du CNPF ne fait qu'un tour, c'est peut-être et surtout que le patronat devine que le moment est venu pour lui d'avoir des comptes à rendre.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Le gouvernement ne peut pas s'offrir le luxe d'un nouvel échec politique. La difficulté est que les mesures immédiates qu'il peut proposer ne sont guère spectaculaires et que les mesures substantielles qu'il peut imaginer ne peuvent être immédiates. Il sait bien qu'il doit faire face à une crise générale de la demande et non de l'offre. La clé consiste donc, par un système de primes, de relance sectorielle et de boni*fication des taux d'intérêt, à re*lancer la consommation par une politique volontariste.

Simulacre de justice en Chine

PÉKIN
de notre correspondant

Wei Jingsheng a fait appel de la sentence de quatorze ans de prison qui lui a été infligée le 13 décembre au motif de tentative de subversion par les héritiers de Deng Xiaoping, dont il fut le prisonnier personnel pendant près de quinze ans. Sa famille a fait connaître samedi 16 décembre cette décision d'appel à un tribunal supérieur, en l'occurrence le tribunal *« populaire suprême »* de la municipalité de Pékin, *qui a dix-huit jours pour* statuer sur l'affaire. Cet épilogue à son procès était attendu, l'intéressé ayant plaidé non coupable. Il constitue une illustration typique d'un phénomène particulier à l'ère de Deng Xiaoping, présenté, par le régime chinois et ses thuriféraires étrangers, comme un progrès de la notion de droit en Chine.

Il est courant – ni le régime pékinois ni ses thuriféraires étrangers ne s'en privent – de présenter la notion de droit telle qu'elle est *conçue* en Occident comme largement étrangère, de tout temps, à l'organisation socio-politique chinoise. C'est faire abstraction d'une tradition, attestée à maintes reprises par *la littérature au fil* des siècles, de magistrats défiant l'autorité politique sur la base d'une sorte de bon *droit moral dont* le peuple, face au trône, était le détenteur.

Un effort de codification important a été réalisé, au début du siècle, par le parti Kuomintang, une fois l'empire abattu et malgré les guerres en cours. La France, faut-il le rappeler, a fourni une assistance marquante à cet effort, en envoyant des conseillers juridiques auprès du régime nationaliste.

ZIGZAGS POLITIQUES

Le gouvernement d'aujourd'hui peut, dans sa propagande destinée à la consommation intérieure, présenter une telle assistance comme la continuation de la diplomatie de la canonnière du *XIXe* siècle, au service de l'*« impérialisme »* occidental décidé à *« humilier »* la Chine. Il n'insiste pas trop, toutefois, sur cette vision des choses, ayant lui-même été contraint par l'ouverture économique à faire appel à des conseillers juridiques occidentaux, français et américains en particulier, pour reprendre une œuvre de construction en ce domaine qui avait été réduite à néant en 1949.

Les communistes de Mao Ze*dong – dont* Deng Xiaoping était un des plus hauts représentants – ont, dès l'avènement du régime, *fait littéralement* table rase de la justice en la soumettant à l'arbitraire policier, expression de la terreur qu'il convenait d'imposer au nom du peuple. Pendant trois décennies, l'idée de droit serait soumise aux zigzags de la politique au point que les tribunaux seraient purement et simplement démantelés durant la révolution culturelle.

Depuis 1979, un effort considérable est à nouveau fourni par le régime pour se doter des formes – et des formes seulement – d'une justice autonome. D'une véritable indépendance il ne saurait être question pour la Chine, Deng Xiaoping l'a dit à maintes reprises. En revanche, des progrès formels *ont été accomplis : c'est chose ad*mise, aujourd'hui, qu'un Wei Jingsheng puisse être assisté dans sa défense par un avocat chinois – lequel s'est spécialisé dans la défense (perdue d'avance, l'expérience le montre) des dissidents passés en justice. Lors de son premier procès, en 1979, la profession d'avocat était à tel point sinistrée que personne ne l'aurait exercée pour contredire le gouvernement sur un dossier aussi délicat. M. Wei avait assuré lui-même sa défense complète.

C'est, bien sûr, dans le domaine du droit commercial, que la plus grande *quantité* de poudre a été jetée aux yeux des partenaires économiques de la Chine pour faire accroire l'idée que le concept de justice prenait corps. Cette tactique est d'autant plus commode que les firmes étrangères engagées dans des procédures de litige répugnent à bousculer les règles procédurières que le pouvoir chinois utilise pour défendre ses propres agences économiques, et que les relais de la diplomatie, souvent, hésitent à engager leur poids dans les sables mouvants de la jurisprudence chinoise. C'est ainsi que nombre de firmes françaises se plaignent sans succès auprès de leurs pouvoirs publics de l'ap*proche biaisée des tribunaux sta*tuant sur leur différend avec des partenaires chinois : de manière générale, les gouvernements préfèrent se tenir à l'écart de telles affaires, complexes et porteuses de plus d'inconvénients que de gloire.

TRIBUNAUX NOYAUTÉS

Du « progrès » effectivement réalisé par la notion de droit dans la Chine de M. Deng, le nouveau jugement prononcé contre Wei Jingsheng donne une dimension plus juste que les innombrables colloques d'avocats d'affaires prêchant pour leur paroisse : M. Wei, voici dix-sept ans, avait été principalement condamné pour s'être livré à des actes de *« propagande contre-révolutionnaire »*. Cette fois, ce terme – qui recouvre la catégorie pénale *la plus sévèrement châtiée* – n'a pas été utilisé. Pour une bonne raison : il sent le soufre pour un pouvoir qui se croit menacé d'une révolution... Mais le minuscule progrès effectif se mesure à la différence entre la nouvelle sentence et l'ancienne : quatorze ans de détention plutôt que quinze.

Il y a une raison fondamentale pour qu'aucun examen en appel d'un procès politique – catégorie que ne reconnaît pas le régime *chinois* – n'ait jamais conduit, en Chine populaire, à un renversement de verdict. Les tribunaux sont noyautés par une cellule secrète ou semi-secrète du Parti communiste, et *il ferait* beau voir que l'une désavouât l'autre tant que le contexte politique demeure inchangé. Les tribunaux ne sont *« populaires »* dans leur dénomination que par le fait qu'ils sont placés sous la *« dictature du prolétariat »*, toujours officiellement en vigueur. Le reste ne relève que d'un simulacre de justice.

Francis Deron

Restaurer la liberté du temps de travail

par Pascal Salin

DEPUIS au moins vingt ans, les « politiques d'emploi » se succèdent, mais le chômage augmente inexorablement. Il est donc bien clair que ces *politiques ont échoué et* qu'elles ne méritaient pas le nom qui leur a été attribué. Les hommes politiques et une partie de l'opinion publique sont alors prêts à accepter n'importe quelle autre solution, surtout si elle leur paraît simple et *si elle va dans le sens de leurs* propres intérêts. Il ne faut donc pas s'étonner *si la* réduction du temps de travail paraît si séduisante, au point qu'elle a fait l'objet d'un accord récent entre le CNPF et les syndicats de salariés dans le *cadre d'une négociation générale* sur l'annualisation.

Cette recette peut s'énoncer comme une démonstration mathématique, et elle n'est d'ailleurs rien d'autre : sachant qu'il existe – telle est l'hypothèse cruciale – un cer*tain nombre d'heures de travail* par an en France, pour supprimer le chômage, il suffit de répartir ces heures de travail entre tous ceux qui sont en âge de travailler, par *exemple en faisant* passer la semaine de travail de cinq à quatre jours.

En réalité, la seule question que l'on doit se poser, si l'on est capable de faire mieux qu'une simple division, est la suivante : comment *se fait-il qu'il n'existe pas un plus* grand nombre d'emplois, au point qu'on est conduit à répartir la pénurie ? Poser cette question, c'est déjà en grande partie y répondre. *Elle implique, en effet, que le chô*mage provient du fait qu'un travailleur potentiel et un employeur potentiel n'arrivent pas à se mettre d'accord : ou bien les conditions offertes par les employeurs ne satisfont pas les travailleurs, ou bien les conditions qu'il faudrait offrir aux salariés ne sont pas rentables pour les employeurs. Autrement dit, le chômage ne constitue pas une sorte de fatalité inexplicable, il *est le résultat de décisions hu*maines, prises dans un certain environnement institutionnel. Le *droit du travail, les conventions* collectives, le salaire minimum, qui sont autant d'obstacles à une libre négociation du salaire et des conditions de travail, constituent indéniablement des obstacles à l'emploi. Mais nous voudrions plutôt *insister sur le rôle néfaste que* joue le système des prélèvements obligatoires. Il est, à notre avis, la cause majeure du chômage : le niveau extraordinaire de spoliation *fiscale que* subissent les Français tue, en effet, les incitations productives.

S'il n'y a pas d'entrepreneur, il n'y a pas de travailleurs, ce devrait être une évidence. Or le système est construit de manière telle que l'entrepreneur subit totalement la conséquence de ses échecs – il se retrouve sans allocation-chômage lorsqu'il fait faillite –, mais que, dans le cas où il réussit, le produit de ses efforts est presque totale*ment confisqué. Dans ces condi*tions, comment s'étonner que le chômage soit important et qu'il augmente tous les jours ? Le système fiscal et social actuel, qui punit *dans des proportions considé*rables la création de valeur due à un échange contractuel entre un employeur et un salarié, est le phénomène destructeur de l'emploi.

> **Ce n'est pas la réduction mais l'augmentation du temps de travail, ainsi que l'allongement de la vie professionnelle, qui permettraient aujourd'hui de résoudre le problème du chômage**

Le chômage s'explique aussi par les effets du système de prélève*ments obligatoires sur* les incitations à travailler des salariés : dans le système institutionnel actuel, le gain marginal que l'on obtient en passant d'une situation de non-tra*vail à une situation de travail* est peu incitatif dans beaucoup de cas. Le niveau de vie de beaucoup de *gens dépend de moins en moins de* leur salaire direct (donc de leurs efforts) et de plus en plus de ce qui est réparti par les systèmes de transferts publics. Le chômage vient en grande partie de ce que l'on se trouve dans un système de *collectivisation des gains, mais* d'individualisation des coûts : les satisfactions obtenues sont indépendantes de l'effort ; les cotisations et impôts payés sont proportionnels ou plus que proportionnels aux efforts.

Il est alors tout à fait clair que le partage du travail ne modifierait en rien le mauvais fonctionnement du système d'incitations : la réduction du temps de travail, n'agissant pas sur les causes du chômage, ne peut absolument pas aider à le réduire. Bien au contraire, elle ne peut que l'accroître en accentuant les défauts du système actuel.

Quel est, en effet, le calcul d'un *entrepreneur lorsqu'il envisage* d'embaucher un travailleur ? Il prend cette décision à partir d'une prévision concernant l'espérance de gain (et le coefficient de risque) *qui résulte de cette embauche.* Il doit supporter des coûts d'embauche : coûts de recherche, mais surtout coûts de qualification, car le travailleur a probablement une productivité faible au début, puis elle augmente jusqu'à une certaine valeur de long terme. *L'embauche* est risquée, car on ne connaît pas parfaitement les capacités à se qualifier du salarié, et la durée de sa présence future dans l'entre*prise. Ces coûts étant fixes, si l'on* diminue la durée du travail, le coût unitaire d'une heure de travail aug*mente donc pour l'entrepreneur.*

La proposition de partage du temps de travail néglige l'existence de ces coûts. Mais elle suppose aussi que les hommes sont interchangeables : en partageant le travail entre chômeurs et non-chômeurs, on ne changerait pas le nombre total d'heures de travail – donc le niveau véritable du chômage –, mais ces heures de travail seraient effectuées par des personnes plus nombreuses. Or les hommes ne sont pas interchan*geables.*

L'idée d'une substituabilité presque parfaite entre travailleurs n'est pas recevable, même pour cette catégorie de gens qu'on appelle *les travailleurs* peu ou non qualifiés. Il existe, certes, un certain nombre de gens qui n'ont pas dépassé une certaine formation scolaire ou universitaire de départ. Mais la qualification, ce n'est pas cela. C'est l'adaptation concrète à *un travail concret. Un individu* peu formé au départ peut être très qualifié dans l'entreprise où il se trouve, s'il *s'est adapté* à son environnement humain, s'il a acquis des compétences techniques spécifiques, etc.

Compte tenu de l'accroissement du coût horaire du travail entraîné par la réduction du temps de travail, il ne serait pas possible de maintenir le nombre d'heures de *travail total. Or, si les richesses* créées chaque année en France devaient diminuer par suite de la réduction du temps de travail, cela signifierait qu'il y aurait moins de production *pour payer une protec*tion sociale équivalente, donc nécessairement une diminution du salaire direct par heure (et l'éclatement définitif des systèmes de protection sociale). La destruction des incitations productives, cause majeure du chômage, en serait renforcée : le gain supplémentaire obtenu en entrant sur le marché du travail serait, en effet, encore plus faible et inciterait donc moins à travailler. *Ainsi, la réduction de la* durée du travail ne peut qu'augmenter le chômage. Si la réduction *obligatoire de la durée du travail* est non seulement totalement inefficace du point de vue de la création d'emplois, mais même nuisible, la réduction du temps de travail n'en serait pas moins souhaitable, dans la mesure, et dans la mesure *seulement, où elle serait* désirée par les deux parties en cause, le salarié et l'entrepreneur. Elle devrait être, non pas imposée par voie législative, mais laissée à la liberté contractuelle, ce qui impliquerait d'abandonner toute définition *légale* du temps de travail (même sous forme de durée annuelle).

Il se pourrait alors fort bien que, dans certains cas, il soit souhaité par les uns et par les autres de fixer le temps de travail dans une entreprise à 36 heures, dans une autre à 28 et peut-être à 42 ou 45 dans une autre... Pourquoi ne pas laisser cette liberté ? Un des obstacles majeurs provient de ce que la rigidité *de la réglementation fait que l'on* ne connaît véritablement que deux situations : le travail selon le temps légal et le chômage à « temps complet ».

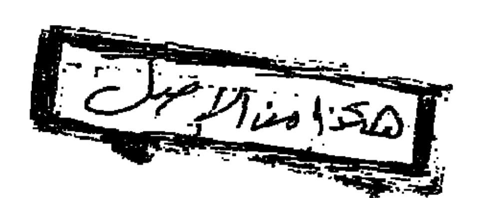
Il convient donc que la flexibilité du temps de travail ne soit ni encouragée ni punie, mais qu'elle soit possible. Or certains des défenseurs de la réduction du temps de travail demandent qu'il existe des incitations fiscales pour encourager cette *diminution.* Cela impliquerait évidemment d'en reporter la charge sur les autres, avec le risque que cette surcharge soit à nouveau créatrice de chômage. *Mais si, par ailleurs, quelqu'un* veut travailler 48 heures par semaine, pourquoi ne pas lui en laisser la liberté ? Il faudrait tout au moins qu'il n'en soit pas puni. C'est pourtant le *cas aujourd'hui,* puisqu'il paiera d'autant plus d'impôts – surtout avec la progressivité de l'impôt sur le revenu – et d'autant plus de cotisations sociales qu'il produira plus de richesses. Mais il ne recevra rien de plus en *contrepartie de ces paiements et* impôts accrus. Imaginons un monde différent, où le *système de* prélèvements obligatoires ne punirait pas l'effort et où la détermination du temps de travail serait totalement libre. Certains préféreraient, par exemple, travailler beaucoup, en utilisant au mieux leurs capacités, et consacrer *une partie de leur salaire* à acheter des services qu'ils n'aimeraient pas produire eux-mêmes. En obligeant les gens à travailler moins, on leur supprime cette liberté de choix. La réduction du revenu qui reste disponible pour eux, une fois impôts et *cotisations* payés, *les incite à se* lancer eux-mêmes dans des activités que d'autres feraient beaucoup mieux pour eux. On incite donc les gens à vivre en quelque sorte en autarcie plutôt que de bénéficier du profit de l'échange et on détruit des emplois potentiels.

Pourtant, c'est l'échange qui permet à chacun de se spécialiser dans ce qu'il est relativement le plus apte à faire, qui constitue de ce *point de vue un grand facteur* de progrès. En réduisant continuellement le temps de travail, on se prive de ce gain. Ce n'est pas la réduction du temps de travail, mais son *augmentation, ainsi que* l'allongement de la vie professionnelle, qui permettraient aujourd'hui de résoudre le problème du chômage, de financer la croissance des dépenses de protection sociale et de mieux satisfaire les besoins concrets des individus.

Ainsi, la réduction du temps de travail est une bonne idée, mais à condition qu'elle ne soit pas obligatoire, qu'elle ne soit ni subven*tionnée ni punie, qu'elle ne soit pas* considérée comme une solution au problème du chômage et qu'elle ne rende pas impossible l'augmentation du temps de travail pour ceux *qui le désireraient. Par conséquent,* plutôt que de réduction du temps de travail, il conviendrait surtout de restaurer la liberté du temps de travail.

Pascal Salin *est professeur à l'université Paris-Dauphine.*





L'impasse de l'économie française

par Marc Guillaume

DEUX contraintes lourdes dessinent implacablement l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui placée l'économie française. *Les événements actuels en sont, pour partie, la traduction sociale.*

La première contrainte est imposée par la nature de la croissance économique qui, pour diverses raisons, concerne principalement les grandes fonctions collectives : santé, éducation, urbanisme, aménagement du territoire et environnement. Ce sont ces secteurs qui offrent les voies d'une croissance « *soutenable* » à long terme et qui *correspondent à des besoins légitimes*. C'est d'ailleurs en grande partie à cause de cette légitimité même qu'ils ont été placés sous tutelle de l'Etat. Pendant la période d'expansion d'après-guerre, la satisfaction de ces besoins était assurée sans difficulté parce qu'ils étaient encore limités et qu'une croissance forte des consommations privées permettait de conserver une pression fiscale tolérable. C'était l'équation keynésienne de la croissance et du *Welfare State*.

La seconde contrainte est justement cette pression fiscale et parafiscale qui, depuis 1945, n'a pas cessé de s'accroître pour atteindre aujourd'hui des niveaux mal supportés qui, en outre, compromettent la compétitivité globale de notre économie.

Il faut prendre conscience de cette difficulté structurelle dans toute son ampleur avant de chercher *des solutions qui, faute de cet examen, risquent de n'être que des incantations ou des remèdes provisoires*. Beaucoup d'observations *tout à fait justes masquent l'essentiel*. Il est certain, par exemple, que la productivité de la fonction éducation pourrait être améliorée, en particulier en combattant prioritairement les corporatismes des enseignants. Certain aussi qu'il existe des surconsommations médicales à la fois dangereuses pour la santé et coûteuses pour les finances publiques, ainsi que d'autres gaspillages dans le système de santé et de Sécurité sociale.

Mais ces remarques, par leur justesse *même, font perdre de vue les finalités de la croissance économique* : il est souhaitable que les dépenses totales de formation et de santé se développent à long terme, car elles correspondent à des besoins plus fondamentaux et moins susceptibles de saturation que les achats d'automobiles, d'équipement domestique et autres biens plus ou moins futiles.

Que faire alors pour échapper à ces contraintes lourdes ? Les pays de tradition libérale ont encore accentué, plus ou moins brutalement, le désengagement de l'Etat pour faire face à l'accroissement de ces besoins. En France, *quelques déréglementations* timides ont été engagées mais une libéralisation inspirée par le modèle anglo-saxon remet en cause une multitude d'avantages acquis et surtout elle heurte nos traditions républicaines du service public.

Il existe une autre voie, reposant sur la distinction entre deux familles de fonctions collectives. La première est celle des biens et services qui concernent la collectivité dans son ensemble ou des populations défavorisées et qui ne peuvent donc être financées que par l'impôt. La seconde est celle des services dont les bénéficiaires, qui peuvent être identifiés, appartiennent à toutes les catégories sociales. Dans la consommation de ces services, il *est possible de distinguer une* composante de dépense publique, fiscalisée, et une composante de dépense privée, correspondant elle-même à une offre privée (écoles non subventionnées, secteur médical hors convention) ou publique (droits d'inscription des étudiants, ticket modérateur ou forfait hospitalier).

C'est cette dernière contribution qu'il faut accroître pour les bénéficiaires disposant de ressources suffisantes. On peut envisager, par exemple, que les assurés sociaux aisés payent sans être remboursés leurs dépenses médicales tant qu'elles restent en deçà d'un certain montant annuel. *Ce système de* franchise, un peu comparable à celui des assurances et déjà mis en place dans plusieurs pays européens, ne remet pas en cause la solidarité nationale. Il contribue au contraire à réduire les inégalités tout en permettant un allègement des charges de la Sécurité sociale. Il réduit les risques de surconsommation médicale et tend à responsabiliser les acteurs, tant du côté de la demande que de l'offre de soins médicaux. De même, le projet de loi Devaquet n'aurait sans doute pas fait descendre les étudiants dans la rue si l'augmentation envi*sagée des droits d'inscription* n'avait concerné que les étudiants disposant du soutien de familles aisées.

Ces propositions ne règlent pas, à elles seules, le problème des déficits publics et sociaux mais elles y contribuent. Elles peuvent d'ailleurs s'adapter et s'étendre progressivement pour tenir compte des évolutions à long terme. Elles amorcent surtout une réforme structurelle des fonctions collectives dans notre pays en introduisant une part de libéralisme, mais un libéralisme actif, intelligent et non conservateur. Elles n'impliquent pas le risque d'une santé *ou* d'une éducation à plusieurs vitesses puisqu'elles visent au contraire à faire disparaître la catégorie de ceux qui sont à la fois riches et assistés. Elles contribuent enfin à optimiser la dépense publique et à rationaliser l'offre de services, tout en favorisant un développement durable, soutenu par un financement mixte, des secteurs qui doivent être au cœur de la croissance des prochaines décennies.

***Marc Guillaume** est professeur à l'université Paris-Dauphine.*

Vers un marché unique du sport ?

par Gérald Simon

L'ARRÊT de la Cour de justice des Communautés européennes qui vient d'être rendu à propos de l'affaire Bosman laisse une impression mitigée. Il signe sans doute une incontestable victoire pour les sportifs, du moins pour ceux qui relèvent de la Communauté : *ceux-ci sont désormais libres*, à l'expiration de leur contrat, d'offrir leurs services au club de leur choix sans l'entrave constituée par l'indemnité de transfert ou les restrictions tenant à la nationalité. Il sanctionne aussi la trop grande assurance de certaines autorités du football qui estiment leur pouvoir affranchi du respect des lois.

Mais ce succès est fondé sur une construction qui est elle-même un *sujet d'inquiétude. La liberté ainsi* consacrée par l'arrêt repose en effet sur le constat que le sport professionnel – et n'est pas seulement ici visée l'Europe du football – est une activité économique soumise à ce titre aux principes de l'ordre communautaire, au nombre desquels figure le principe de libre circulation énoncé à l'article 48 du traité de Rome.

Les limitations résultant du régime des transferts et des clauses de nationalité constituent de ce fait des entraves contraires au principe. Le raisonnement, d'une rigueur juridique implacable, est imparable. *Il s'appuie sur* une réalité que l'on peut difficilement contester : le fonctionnement du sport professionnel accrédite lar*gement l'idée d'un système* soumis aux lois du marché. Les différentes affaires qui ont secoué le monde du football l'attestent amplement. Il apparaît, dès lors, que la Cour, en faisant prévaloir la logique du marché sur la logique purement sportive, se borne à tirer les conséquences d'une situation créée par le sport lui-même.

Il importe cependant d'en mesurer les conséquences. La soumission du sport à l'ordre communautaire favorise en effet la mise en place d'une sorte de marché unique du sport, taillé aux dimensions de la Communauté, obéissant au libéralisme énoncé par les règles communautaires auxquelles veillent les institutions européennes. A ce titre, le sport professionnel est non seulement tenu au respect du principe de libre circulation, mais risque d'être soumis dans un avenir proche aux règles de la libre concurrence.

> La possibilité ouverte par l'arrêt Bosman de voir évoluer une équipe disputant un championnat national sans joueurs nationaux est un défi à l'entendement sportif

Il est à craindre que la prédominance de cette logique de marché *ne s'établisse au détriment de ce* qui fonde la spécificité du sport. Toute son organisation repose sur des règles, émanant des autorités responsables de leurs disciplines, qui obéissent normalement à des objectifs non marchands et visent au contraire à préserver la singularité de l'activité sportive face aux intérêts de toute nature que suscitent les compétitions. Elles jouent à ce titre un rôle régulateur tout à fait essentiel.

Cela ne signifie pas qu'elles sont au-dessus des lois. Ainsi, bien avant l'arrêt Bosman, le Conseil d'Etat, dans un avis paru en 1991, a considéré que les indemnités de transfert portaient une atteinte excessive au principe de libre accès aux compétitions. Il aboutissait ainsi à la même solution que la Cour mais en prenant en compte l'originalité du sport et non ses implications d'ordre économique.

Certes, la Cour ne méconnaît pas non plus le particularisme du système sportif. Elle admet dans leur principe des limitations aux règles du marché fondées sur les objectifs légitimes de formation des sportifs et de maintien de l'équilibre des compétitions. Mais elle vérifie la licéité des restrictions au regard de *ce qui peut être* tolérable dans une perspective de marché.

La Cour est ainsi conduite à *considérer que le caractère* national des compétitions, à la base des clauses de nationalité, n'est pas suffisant pour justifier de telles atteintes au principe de libre circulation. La possibilité ainsi ouverte de voir évoluer une équipe disputant un championnat national composée de ressortissants communautaires à l'exclusion de joueurs nationaux est un défi à l'entendement sportif.

Les autorités régulatrices du sport sortent *fragilisées de* l'épreuve. Sans doute, comme on l'a souligné, devront-elles apprendre l'humilité et faire davantage *cas de l'existence de règles et* de principes supérieurs au mouvement sportif. Mais leur marge d'action est de plus en plus réduite. Le pouvoir ayant horreur du vide, il est à craindre que les espaces vacants ne suscitent des convoitises autrement dangereuses pour l'avenir du sport. Il appartient aux autorités sportives d'être vigilantes. La balle est dans leur camp.

***Gérald Simon** est professeur de droit public à l'université de Bourgogne.*

DISPARITIONS

Henri Virlogeux

Un acteur populaire sur scène comme à l'écran

LE COMÉDIEN Henri Virlogeux est décédé mardi 19 décembre à son domicile parisien. Il était âgé de soixante et onze ans et souffrait depuis le début de l'année d'insuffisance cardiaque.

Né à Nevers en 1924, Henri Virlogeux, formé à l'école de Charles Dullin, est entré en théâtre au début des années 50 dans les rangs de la compagnie Grenier-Hussenot qu'il a quittée pour rejoindre le TNP fondé par Jean Vilar. Mais c'est la télévision qui rendra populaire sa longue silhouette, ses traits aigus, son regard, sa voix chaleureuse et une moustache dont il ne se départira que rarement. Figure emblématique des dramatiques dans le style des Buttes-Chaumont, il sera l'interprète favori de Marcel Bluwal, Jean Bertho, Pierre Badel, et plus tard l'un des protagonistes des *Rois maudits*, sous la direction de Claude Barma.

Sa dimension théâtrale exceptionnelle lui permet de servir aussi bien les textes du répertoire que les créations d'auteurs contemporains. Avec Jean Vilar, il joue ainsi *Maître Puntila et son valet Matti*, de Bertolt Brecht, et *L'Avare*, de Molière. En 1968, Jean-Louis Barrault, chassé de l'Odéon en raison de sa « complaisance » avec les grévistes, fait appel à lui pour incarner le rôle de Panurge dans un *Rabelais* qui fera le tour du monde et sera l'occasion, de son aveu même, de *« son plus beau souvenir de scène »*. Sous la direction de Roger Blin, Henri Virlogeux crée *Ai-je dit que je suis bossu*, de François Billetdoux ; sous celle de Patrice Chéreau, il est l'un des acteurs d'un spectacle marquant, *Peer Gynt*, d'Ibsen ; sous celle encore de Giorgio Strehler, il est Pridamant dans *L'Illusion comique*, de Corneille, installé tout près des spectateurs et portant à lui seul les intentions du metteur en scène.

JARDIN SECRET

Plus récemment, il fut l'interprète fétiche des pièces de Jean-Claude Brisville, depuis *Le Fauteuil à bascule*, en 1988, jusqu'à *L'Antichambre*, en 1991, qui lui valut le Molière du meilleur comédien. Il est apparu pour la dernière fois en scène en janvier 1995 au Théâtre Hébertot à Paris. Aux côtés de Denise Gence, il a créé en français le rôle d'un écrivain ressemblant à Goethe dans *Maître*, pièce de l'Autrichien Thomas Bernhard mise en scène par Jean-Luc Boutté. Les représentations avaient dû être interrompues en raison d'ennuis de santé. Il a reçu, en juin 1995, le 24e prix Plaisir du théâtre pour l'ensemble de sa carrière.

Henri Virlogeux a tourné aussi dans une trentaine de longs métrages de cinéma, depuis *Le 7e Ciel*, de Raymond Bernard, en 1957, jusqu'à *La Joie de vivre*, de Roger Guillot, en 1993. On le vit aussi dans *Les 400 Coups*, de François Truffaut (1959), *Mélodie en sous-sol*, d'Henri Verneuil (1963) ou encore *Le Corniaud*, de Gérard Oury (1964).

Figure attachante de la scène artistique, Henri Virlogeux ne quittait la confidence de son jardin, secret, qu'à la demande des metteurs en scène, ou encore à la faveur de mouvements sociaux ou manifestations politiques où il n'était pas rare de le voir dialoguer avec ses amis de toujours, les gens de la rue et du monde ouvrier devant lesquels il dévissait son éternelle casquette et partageait un peu de son espoir dans une société moins dure aux faibles.

Olivier Schmitt

Mano Dayak

Un défenseur de la cause touarègue, connaisseur du désert et des médias

MANO DAYAK, rebelle touareg nigérien, est mort vendredi 15 décembre dans l'explosion d'un avion de tourisme au-dessus du désert du Ténéré (*Le Monde* daté 17-18 décembre). Il était accompagné de trois autres dirigeants touaregs de la Coordination de la résistance armée (CRA), et d'Hubert Lassier, collaborateur de l'hebdomadaire parisien *VSD* et ami de Mano Dayak.

L'énumération de ses compagnons d'infortune reflète bien la manière dont Mano Dayak a défendu la cause des Touaregs du Niger, consacrant son énergie autant à les organiser politiquement et militairement qu'à les faire connaître dans les médias français et internationaux.

Né en 1950 dans un clan touareg de l'oued de Tiden, au nord d'Agadez, Mano Dayak a été scolarisé de force en 1958. Militaire dans l'armée française, il suit ensuite des études d'ethnologie aux Etats-Unis et en France. Il revient au Niger en 1974 pour faire découvrir le Ténéré aux touristes européens. A la fondation du Paris-Dakar, qui passe par les pistes du Ténéré, il collabore avec Thierry Sabine. Parallèlement, il fonde l'agence de voyages Temet, qui bénéficie de la mystique saharienne suscitée par le rallye. A l'époque, il revendique l'identité culturelle touarègue, faisant valoir le sous-développement du nord du Niger.

DIALOGUE

En 1991, après la démobilisation de la « Légion islamique » du colonel Kadhafi, de nombreux Touaregs, qui avaient servi sous sa bannière, reviennent au Niger. La coïncidence entre ce retour, l'émergence des revendications identitaires et la crise du régime militaire nigérien favorise les débuts de la rébellion armée en novembre 1991. L'un des premiers chefs militaires de celle-ci est un ancien collaborateur de Mano Dayak, Rissa Ag Boula.

En août 1992, la violente réaction des militaires nigériens stationnés à Agadez, qui capturent dirigeants et civils touaregs et commettent de nombreuses exactions, attire l'attention de la communauté internationale. Pendant ce temps, les mouvements touaregs se multiplient et Mano Dayak fonde, en 1993, son organisation, le Front de libération du Tamoust. La médiation française permet de renouer le dialogue.

Il sera long et aboutira aux accords de Ouagadougou, signés en janvier 1995 par le gouvernement nigérien et Mano Dayak, représentant la Coordination de la résistance armée (CRA), qui regroupe l'ensemble des organisations touarègues.

Mais les retards dans l'application des accords, provoqués à la fois par les réticences de la rébellion au désarmement et par la désorganisation de l'Etat nigérien, entraînent une rupture entre l'Organisation de la résistance armée de Rissa Ag Boula et Mano Dayak, qui finit par rejeter les accords et menace de reprendre la rébellion après avoir réactivé la CRA.

La rivalité entre les deux clans était telle que l'ORA s'est publiquement inquiétée des raisons qui ont poussé Mano Dayak à entreprendre le voyage de Niamey qui lui a été fatal.

Thomas Sotinel

Konrad Zuse

L'inventeur du premier calculateur universel binaire programmable

L'ALLEMAND Konrad Zuse, père du premier ordinateur, est décédé, lundi 18 décembre, à Huenfeld (Allemagne), à la suite d'une maladie du coeur. Né le 22 juin 1910 à Berlin, Konrad Zuse était jeune ingénieur des travaux publics, lorsqu'agacé d'avoir à effectuer des heures de calculs fastidieux il entreprit de construire un calculateur automatique.

Sa première machine, le Z-1, entièrement mécanique, fut mise au point dans le salon de ses parents, à Berlin, entre 1936 et 1938. Mais ce prototype, constitué d'un millier de plateaux mobiles constituant les chiffres binaires 0 et 1, rapporte Philippe Breton dans son *Histoire de l'informatique* (Seuil, Point-Science nº 65), *« ne fonctionnait pas très bien »*.

Aussi Konrad Zuse remplaça-t-il les parties mécaniques par des commutateurs empruntés à des relais téléphoniques, sur les conseils de son ami Helmut Schreier. Celui-ci lui avait suggéré d'adopter le tube à vide, qui avait la propriété de commuter plusieurs milliers de fois par seconde – contre quelques centaines avec le relais téléphonique –, mais Zuse ne se rangea pas à son avis.

Enrôlé dans une usine d'aviation pendant la guerre, il mit au point, avec une quinzaine de personnes, le Z-3, achevé en décembre 1941. C'est cette machine, disposant d'une mémoire de 64 nombres de 22 bits (0 ou 1), et capable de réaliser une multiplication ou d'extraire une racine carrée en 3 à 5 secondes, qui mérite le nom d'ordinateur. Il s'agit en effet du premier calculateur universel contrôlé par un programme – en l'occurrence, une série d'instructions ingérées par la machine sous forme de bande. Bientôt, le Z-4 améliorait encore ces performances.

Fort heureusement, les nazis n'ont pas vu l'intérêt qu'ils pouvaient tirer de ces développements, notamment pour la conception de leurs bombes volantes V1, V2 et V3, rappelle Friedrich Bauer, spécialiste allemand de l'histoire de l'informatique. Après guerre, Zuse put équiper l'école polytechnique de Zurich d'un Z-4 et développa le premier langage informatique au monde, le Plancalcul. Mais il ne sut faire fructifier ses inventions, et sa société fut rapidement absorbée par le géant Siemens.

Longtemps ignoré des Américains, qui, de l'autre côté de l'Atlantique, avaient développé des systèmes comparables, Zuse eut droit à la reconnaissance mondiale en 1962, lorsque Howard Aiken, sacré inventeur de l'ordinateur pour avoir créé le Mark-1 à Harvard en 1944, admit publiquement que l'Allemand l'avait devancé de quelques années.

Hervé Morin

■ **SIMONE GENEVOIS**, actrice française, est décédée samedi 16 décembre à Ascona (Suisse). Elle était âgée de quatre-vingt-trois ans. Si le nom de Simone Genevois avait disparu des génériques depuis le milieu des années 30, il demeure attaché aux deux prix littéraires créés par André Conti en 1988 et qui récompensent chaque année un livre et un travail universitaire consacrés au cinéma. Née en 1912 à Paris, Simone Genevois devient actrice dès l'âge de cinq ans et s'impose comme enfant-vedette avec la série des « Simone » (*Le Rêve de Simone*, 1918, *La Dette de Simone*, 1919). En 1927, elle fait une apparition dans le *Napoléon* d'Abel Gance et, l'année suivante, elle incarne, à quinze ans, la Pucelle d'Orléans dans *La Merveilleuse Vie de Jeanne d'Arc*, réalisé par Marco de Gastyne, dont le succès, d'ailleurs mérité, limitera la carrière commerciale du chef-d'oeuvre de Carl Dreyer *La Passion de Jeanne d'Arc*, réalisé la même année. Vedette du film de Jacques de Baroncelli *Le Rêve* (1930), d'*Une belle garce*, de Marco de Gastyne, avec Gina Manès (1930 également), du *Cas du docteur Brenner*, de Jean Daumery, interprète de *La Marche nuptiale*, de Mario Bonnard, avec Madeleine Renaud (1934), elle renonce définitivement au cinéma alors qu'elle n'a pas encore vingt-cinq ans.

■ **MICHAEL EMERY**, journaliste et enseignant, est décédé mercredi 13 décembre, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il avait commencé sa carrière à l'agence de presse UPI, avant d'enseigner, à partir de 1968, à l'université d'Etat de Californie. Son premier ouvrage, *La Presse et l'Amérique*, qui a connu huit éditions successives, était utilisé dans plus de deux cents lycées et universités. Le dernier de ses livres, paru cette année, s'intitule *Sur la ligne de front : avec les correspondants américains à l'étranger*. Michael Emery continuait à collaborer à divers médias (*The Los Angeles Times* et CBS), auxquels il livrait de nombreux entretiens avec des hommes d'Etat, comme celui avec le roi Hussein de Jordanie, juste après la guerre du Golfe.

■ **JEAN-PIERRE SANTA-CRUZ**, ancien député et maire socialiste de Dole (Jura), est décédé, dimanche 17 décembre, à l'âge de cinquante-sept ans. Médecin, conseiller général du Jura de 1973 à 1985, maire de Dole entre 1977 et 1986, Jean-Pierre Santa-Cruz a été député de 1981 à 1986, puis, à nouveau, de 1988 à 1993.

■ **Mgr RENÉ KÉRAUTRET**, ancien évêque d'Angoulême (Charente), est décédé lundi 18 décembre à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Ordonné prêtre en 1928, il était devenu évêque en 1961 en la cathédrale de Quimper. Nommé en Charente comme coadjuteur, il avait été évêque d'Angoulême de 1965 à 1975.

JOURNAL OFFICIEL

Au *J.O.* du vendredi 15 décembre est publié :

● **Animaux** : un décret relatif à la protection des animaux en cours de transport (*Le Monde* du 20 décembre).

Au *J.O.* du samedi 16 décembre sont publiés :

● **Insee** : un arrêté relatif aux conditions de tarification s'appliquant à la diffusion de publications et de services videotex ou audiotel de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

● **Pechiney** : deux arrêtés, fixant les attributions d'actions Pechiney aux personnes physiques, et autorisant Electricité de France à prendre une participation dans le capital de Pechiney.

Au *J.O.* du dimanche 17 décembre sont publiés :

● **Fichiers de la gendarmerie** : un décret retirant le décret du 9 novembre 1995 concernant des fichiers mis en œuvre par la direction générale de la gendarmerie nationale (*Le Monde* daté 17-18 décembre).

● **Sénart** : un décret portant classement de la forêt de Sénart comme forêt de protection.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Michel LAVOLLAY
et
Afsane
BASSIR POUR-LAVOLLAY,

Laurent et Grégoire,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Nikki-Justine,

le 18 décembre 1995 à Paris.

470 Broadway,
New York NY 10013, WA.

Arthur, Lucien et Lola

sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit frère

Victor,

le 17 décembre 1995.

Bravo, Sylvie !

Mariages

Martine GAYDIER
Thierry JEANCOURT-GALIGNANI

sont heureux d'annoncer qu'ils ont reçu le sacrement de mariage célébré dans l'intimité, en présence de leur fils

Julien,

le 9 décembre 1995.

Décès

– *Biarritz. Jarnac. Paris.*

Jacqueline Bonnamy,
son épouse,
Martine Bonnamy Vincens et François Vincens,
Hélène et Marino Vitores,
Anne et André Solem,
Yveline Bonnamy,
ses enfants.

Laurent, Bruno, Vincent, Eric,
ses petits-enfants,

ont le chagrin de faire part du décès de

Jean BONNAMY.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité au temple de Biarritz, le 16 décembre.

« Heureux ceux qui sont doux, car ils hériteront la terre. »
(Matthieu, V, 5)

Cet avis tient lieu de faire-part.

– L'Institut français du pétrole (IFP) a la tristesse de faire part du décès de

M. Jean CHAPELLE,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le 12 décembre 1995, à l'âge de soixante-seize ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Crançot (Jura).

Ingénieur des arts et manufactures (*Ecole centrale de Paris*), Jean Chapelle, aux côtés de René Navarre depuis 1944, a été l'un des pionniers de l'Institut français du pétrole (IFP) qu'il rejoignait dès novembre 1945 pour une carrière de près de quarante ans.

Membre du comité directeur de l'IFP, homme d'état-major de ce centre de recherche, Jean Chapelle y a créé un certain nombre de directions qui l'ont conduit de la documentation aux ressources humaines, de l'économie à la formation et à la communication.

Parmi les nombreuses responsabilités exercées, on retiendra notamment la direction de l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs (ENSPM), qu'il a assurée de 1967 à 1979, la présidence d'ENSPM formation industrie de 1975 à 1979 et la présidence de Cedigaz (Centre international d'information sur le gaz naturel) de 1978 à 1984. Il a également occupé des fonctions d'administrateur dans plusieurs sociétés créées par l'IFP.

Que sa famille trouve ici l'expression de la plus profonde sympathie de ses anciens collaborateurs et de ses nombreux amis de l'IFP.

– Le président et les administrateurs de l'association Institut de management public,
Le président et les membres du comité de rédaction de la revue *Politiques et management public*,
ont le très grand regret de faire part du décès de

M. Jean-Pierre DANNAUD,
conseiller d'Etat honoraire,
président d'honneur
de l'Institut de management public

et s'associent au deuil de ses proches.

23, rue de la Glacière,
75013 Paris.
(Le Monde *daté 12-13 décembre.*)

– L'Association des conservateurs du patrimoine de la Ville de Paris
a la tristesse de faire part du décès de son collègue et ami

Franck FOLLIOT,
conservateur au Musée Carnavalet,

survenu le 15 décembre 1995.

– Mme Marcel Huber,
Mireille, Jean-Marie, Laure et Jean-Philippe Nonnenmacher,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Marcel HUBER,

survenu le 18 décembre 1995, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 21 décembre 1995, en l'église de Buxières-sous-les-Côtes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Buxières-sous-les-Côtes,
55300 Saint-Mihiel.
25, place de Bordeaux,
67000 Strasbourg.

– *Mme Jacques Ribière,*
M. et Mme Olivier Ribière,
M. et Mme Jérôme Ribière,
Sophie, Yann, Laurent,
Claire et François,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques RIBIÈRE,
inspecteur général
des finances honoraire,
membre de l'Académie de marine,
officier de la Légion d'honneur.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 21 décembre 1995, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16e, à 15 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à l'Association de recherche neurologique de la Salpêtrière (Fédération de neurologie), 47, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris.

22, rue du Hameau,
75015 Paris.

– M. Philippe Pontet, président du *groupe CGMF*,
Les conseils d'administration des sociétés du groupe CGM et SNCM,
L'ensemble des collaborateurs du groupe CGMF,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques RIBIÈRE
ancien président
de la Société nationale
Corse-Méditerranée,
ancien vice-président
de la Compagnie générale maritime,
membre de l'Académie de marine,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 16 décembre 1995.

Ils s'associent à la douleur de sa famille et lui présentent leurs plus vives condoléances.

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

M. Ichel KLAPISZ,

survenu le 18 décembre 1995, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, à Paris.

Les obsèques auront lieu le vendredi 22 décembre 1995.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 9 heures.

Un car sera à la disposition des personnes désirant assister à l'inhumation, départ à 8 h 15, place de la République, devant l'hôtel Holiday Inn, retour assuré.

De la part de
M. et Mme Claude Klapisz,
M. et Mme Daniel Klapisz,
ses enfants,
M. et Mme Alain Klapisz,
Elsa, Nicolas, Adrien, Léo et Tom Klapisz,
ses petits-enfants,
De toute la famille.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Philippe Kuhn,
Christophe Kuhn,
Béatrice Kuhn,
Antoine Kuhn,
Virginie et Yves Marie Grisel, François, Julien, Charlotte et Caroline,
Pascale et Dominique Kuhn, Pierre, Marie, Benoît, Hélène et Cécile,
Emmanuel Kuhn et Valérie Gantier, *Louise*,
Marie Kuhn,
Valérie et Nicolas Carreau,
Cyrille et Carole Kuhn, Octave,

ses enfants, ses gendres et belles-filles, ses petits-enfants,

Les familles Kuhn et Deschamps,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Philippe KUHN,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,

survenu le 18 décembre 1995, à l'âge de soixante-quinze ans.

Philippe Kuhn ayant fait don de son corps à la faculté de médecine, il n'y aura pas d'enterrement.

Une messe sera célébrée le mercredi 26 décembre 1995, à 9 heures, en l'église du Val-de-Grâce, 1, place Alphonse-Laveran, Paris-5e.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

15, avenue Reille,
75014 Paris.

– Lyon.

L'Institut des droits de l'homme (université catholique de Lyon)
a la tristesse de faire part du décès de

Adémir RIBIC,

survenu à Lyon, le 15 décembre 1995.

Adémir nous a quittés. Nous n'oublierons pas sa force de vie.

– Le président Loïc Philip
Et les membres du conseil d'administration de la Société française de finances publiques,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Daniel STRASSER,
responsable de la section
finances européennes de la SFFP.

Ses obsèques auront lieu en l'église Saint-Charles de Monceau, 17, rue de Tocqueville, Paris-17e, le jeudi 21 décembre 1995, à 14 heures.

– Mme Véronique Virlogeux,
son épouse,
Sa famille et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

Henri VIRLOGEUX,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur des Arts et des Lettres,

survenu le 19 décembre 1995, à Paris.

Selon son souhait, les obsèques seront célébrées dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.
(Lire ci-dessus.)

Communications diverses

– Etudiants carrières sociales, université Rennes-I cherchent adresses anciens étudiants pour réaliser annuaire.
Contact : IUT carrières sociales « annuaire » campus Beaulieu, 35042 Rennes Cedex.

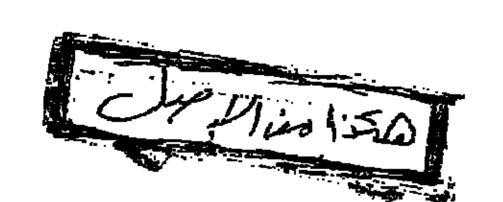
Expositions

Collection privée

PEINTURES À L'HUILE
Tél. : 42-63-41-47

Soutenances de thèse

– *Françoise Ardillier-Carras a soutenu* sa thèse de doctorat de géographie : « Le thème de l'eau dans le bassin versant de la Gartempe », le 30 novembre 1995, à l'université de Limoges. Mention : très honorable, félicitations du jury à l'unanimité. Le jury était composé de MM. les professeurs O. Balabanian (directeur de thèse), J. Béthemont, G. Bouet et P. Gillardot.



CHEMINS DE FER Le gouvernement britannique a annoncé, mardi 19 décembre, la vente à des intérêts privés de trois compagnies issues du découpage de British Rail. Cette cession est la première dans le transport de passagers. Les précédentes concernaient le transport de fret ou du courrier. ● LA PRIVATISATION de British Rail, voulue par John Major alors que Mme Thatcher s'en était gardée, ne va pas sans difficultés. L'opposition travailliste y est opposée. La Cour d'appel de Londres a donné raison, la semaine passée, au groupe d'usagers *Save Our Railways* (Sauvez nos chemins de fer) qui réclamait un service minimum. ● AUX PAYS-BAS les chemins de fer obtiendront une autonomie financière et de gestion au 1er janvier 1996. ● EN FRANCE, Loïk Le Floch-Prigent, ancien patron de Rhône Poulenc, d'Elf et de GDF, a été nommé président de la SNCF mercredi 20 décembre.

La privatisation de British Rail se poursuit malgré une forte opposition

Le premier ministre britannique a découpé la compagnie ferroviaire en une trentaine de sociétés indépendantes afin de les céder à des intérêts privés. L'opération, dénoncée par les travaillistes, soulève la grogne des usagers

LONDRES
de notre correspondant

Le gouvernement britannique a annoncé, mardi 19 décembre, la première cession au secteur privé de trois compagnies de transport ferroviaire de passagers. Il a confié à Stagecoach, le plus gros opérateur de cars, aux dents longues mais sans expérience dans les chemins de fer, la reprise de South West Trains (Sud-Ouest). Ses dirigeants ont déjà prévu des réductions massives de personnel. D'autre part deux compagnies, Great Western et London (nord-ouest de Londres) et Tilbury & Southend Rail (banlieue nord-est de Londres), ont fait l'objet d'un rachat par les salariés.

British Rail, la plus vieille compagnie de chemins de fer du monde, a été découpée en morceaux – vingt-cinq pour le transport de passagers, trois pour le fret, autant pour le matériel roulant plus un certain nombre dans des domaines spécialisés – qui doivent être cédés un à un à des firmes privées. John Major a voulu aller plus loin que la « Dame de fer », qui, prudente, n'avait pas touché à British Rail (BR) *ni à la Poste. Bien lui en avait* pris car la Royal Mail a été le premier échec d'une privatisation, plusieurs députés conservateurs s'étant opposé à une mesure qui faisait l'unanimité de leurs électeurs contre elle. Certains tories font aujourd'hui campagne contre la privatisation des chemins de fer, qui affectera surtout des régions de tradition conservatrice et que son impopularité a fait surnommer *« la Poll Tax sur roues ».*

M. Major doit faire face à la détermination du Labour à maintenir un contrôle public sur l'entreprise

Plusieurs des compagnies issues de BR ont déjà été privatisées. Le mois dernier, ce fut le cas du matériel roulant (Angel Train Contract, Eversholt Leasing et Porterbrook) pour 1,8 milliard de livres (13,68 milliards de francs); l'un des acheteurs combinait des capitaux *américains et japonais. Début dé*cembre, le nom des deux candidats au rachat de Rail Express System – qui transporte le courrier et gère le Train Royal – a été annoncé ; le fait que l'un d'eux soit une compagnie américaine a choqué l'opposition.

Il y a quelques jours, le *Financial Times* a indiqué que la SNCF envisageait de participer au rachat de l'une des trois compagnies de fret lourd.

La semaine dernière, la cour d'appel de Londres a donné largement raison au groupe de pression *Save Our Railways* (SOR, ou Sauvez nos chemins de fer), qui réclamait l'annulation de la décision de franchiser sept compagnies de transport de passagers à des opérateurs privés. La privatisation de quatre d'entre elles – InterCity East Coast, Network SouthCentral, Midland Main Line et Gatwick Express – a *été annulée, pour non-respect d'un* service minimum calqué sur les horaires actuels de BR. L'appel concernant les trois autres n'avait été rejeté que pour vice de forme.

Criant victoire, l'opposition travailliste en a profité pour demander à M. Major d'abandonner son projet. Mais le premier ministre demeure déterminé à vendre BR, quitte à en réduire au maximum le *prix de vente.* Rien ne permet de dire qu'il réussira. Car il doit faire face à la détermination du Labour à maintenir un contrôle public sur l'entreprise – même si, pour des raisons électorales, il ne souhaite pas expliquer comment – qui pèse comme une *épée de Damoclès* sur les investisseurs potentiels. D'autant que ceux-ci voient leurs ambitions *limitées par la brièveté d'une* franchise (sept ans) qui rend difficile tout investissement lourd et toute planification à long terme pour un réseau vétuste, mal entretenu et dont les billets sont vendus beaucoup plus cher qu'en France.

Il n'est pas non plus certain que le gouvernement ait choisi la meilleure méthode : confier cette privatisation à des banques d'affaires, des sociétés d'audit ou des cabinets d'avocats, qui en seront les principaux bénéficiaires, s'avère fort coûteux ; on parle déjà de frais atteignant 800 millions de livres.

L'atomisation en multiples sociétés, parfois concurrentes, d'un réseau cohérent pose d'énormes problèmes de gestion. Entre autres, une billetterie unique n'a pas été sérieusement prévue à l'origine, suscitant la colère des usagers devant le risque de remise en cause de la continuité des trajets. Devront-ils faire jusqu'à une heure de voiture pour acheter un billet unique dans un nombre réduit de gares ?

Si l'exemple britannique demeure en vogue à l'étranger, si certaines dénationalisations, comme *celles de British Airways ou de Bri*tish Telecom (BT), ont été des succès indéniables, les problèmes d'image s'accumulent dans nombre d'autres secteurs. Le régulateur de Camelot, qui gère la Loterie nationale, a accepté des faveurs d'une des compagnies qu'il a lui-même choisie ; nombre de dirigeants de sociétés privatisées se sont offert salaires, plans de retraite et bonus faramineux tout en licenciant leur personnel par dizaines de milliers ; certaines compagnies des eaux sont accusées d'être responsables de la pénurie qui sévit dans certaines régions par leur imprévoyance comme par leur incapacité à résorber des fuites massives alors que leurs profits sont en hausse...

Seize ans après le début de la révolution thatchérienne, les limites d'un modèle politiquement usé apparaissent. En particulier dans le *domaine social*, où les succès les plus reluisants cohabitent avec une aggravation de la misère qui voit, par exemple, un tiers des nouveau-nés naissent dans des familles vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Le taux de chômage sensiblement plus faible qu'en France est compensé par de très bas salaires – il n'y a pas de salaire minimum – et par une couverture so*ciale en peau de chagrin. Dans ce* contexte, la privatisation forcée des chemins de fer ne risque-t-elle pas d'être une privatisation de trop ?

Patrice de Beer



La compagnie ferroviaire néerlandaise sera autonome dès le 1er janvier 1996

AMSTERDAM
de notre correspondant

*Aux Pays-Bas, les députés viennent de le*ver leurs dernières oppositions à la signature, par le gouvernement, d'un contrat de plan avec les chemins de fer, Nederlandse Spoorwegen (NS), leur accordant leur autonomie dès le 1er janvier 1996.

Le projet remonte au mois de février 1993 quand le gouvernement décide d'accorder son autonomie financière et de gestion à la compagnie dont l'Etat est le seul actionnaire. La société est divisée en quatre grandes branches, dont NS Cargo et NS voyageurs. Les subventions publiques seront progressivement être réduites, de 350 millions de florins (environ un milliard de francs) à zéro en l'an 2000. L'Etat continuera à assurer l'infrastructure (dont le TGV) pour un coût moyen d'environ un milliard de florins par an. Au siècle prochain, les NS payeront une somme forfai*taire à l'Etat pour l'utilisation de ces équi*pements.

L'autorisation accordée, dès 1994, aux NS de déterminer eux-mêmes la hausse de leurs tarifs, après autorisation du ministère de tutelle, et la possibilité de passer des accords ponctuels avec l'Etat pour assurer le maintien de certaines lignes non rentables ou leur remplacement par un service d'autobus, ont été les deux points d'achoppement dans les discussions entre le ministre des Transports, la chambre des *députés et* la direction des NS.

Alors que les jeux semblaient être faits, les parlementaires, de l'opposition et de la majorité, ont pris conscience que le contrat donnait quasiment carte blanche aux NS vis à vis des lignes déficitaires qui représentent environ 10 % du réseau. Les députés ont exigé une renégociation. Ils sont revenus *sur la possibilité pour la compagnie de défi*nir librement ses augmentations de tarifs.

Le projet de contrat de plan allait-il capoter à quelques jours de l'échéance ? C'était oublier la capacité des Néerlandais à trouver ces compromis qui constituent le pain quotidien de la classe politique aux Pays-Bas. Annemarie Jorritsma, ministre des transports, a obtenu des députés un accord de principe pour un vote positif à condition de geler la situation des lignes non rentables *jusqu'en 1998.*

HAUSSES DE TARIFS LIMITÉES

En échange, le ministre s'est engagé à ouvrir de nouvelles négociations sur ce dossier avec les députés dès la mi-1996. Les NS ne sont pas opposés à cette solution *« tant que le gouvernement est prêt à payer... »* dit-on au siège. Les hausses de tarifs, quant à elles, *devront être limitées jusqu'en l'an* 2000 à 2 % maximum, hors inflation.

Le 1er janvier, c'est donc une ère nouvelle qui s'ouvrira pour la compagnie. L'autonomie n'aura aucune conséquence directe sur le statut des salariés qui ne sont pas des fonctionnaires et bénéficient de leur propre convention collective. Est-ce le premier pas vers une privatisation comme le précédent gouvernement en avait évoqué l'hypothèse ? Il faudrait au moins que les NS aient *plusieurs années de rentabilité derrières* elles. En 1994, le bénéfice se limitait à 76 millions de florins pour un chiffre d'affaires de 4,2 milliards, après deux années de pertes consécutives.

Alain Franco

Loïk Le Floch-Prigent est nommé président de la SNCF

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de la SNCF s'est réuni, mercredi 20 décembre, pour proposer la nomination de Loïk Le Floch-Prigent à la tête de l'entreprise, après sa désignation comme administrateur, parue au *Journal officiel* du matin même. Le conseil des ministres devait ensuite le nommer officiellement.

Loïk Le Floch doit savourer sa revanche. Pour la première fois de sa carrière, ce patron socialiste proche de François Mitterrand n'aura pas été sanctionné par un gouvernement de droite. Débarqué de Rhône-Poulenc en 1986, éjecté d'Elf Aquitaine sept ans plus tard, et menacé chez Gaz de France, le voilà aujourd'hui promu à la présidence de la SNCF. Mais sa nomination s'apparente plus à une arrivée *« par défaut »*, faute de volontaires.

De volonté et d'ambition, ce breton né en 1943 à Brest, n'en manque toutefois pas. *« La République a besoin de serviteurs motivés »*, déclarait, en 1982, Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie, en intronisant Loïk Le Floch-Prigent à la présidence de Rhône-Poulenc en remplacement de Jean Gandois. A trente-neuf ans, ce militant socialiste, cordial, barbu et décontracté, au cursus universitaire *peu coté* dans le sérail (Institut polytechnique de Grenoble et une *« petite université »* américaine) quittait son poste de directeur de cabinet de Pierre Dreyfus, au ministère de l'industrie, pour aborder une carrière industrielle.

Se plongeant très vite dans les dossiers du groupe chimique en difficulté, *« Pink Floch »* (« Floch le rose»), surnom donné par ses détracteurs, fait le vide autour de lui. Les cadres s'éloignent pour *« incompatibilité d'humeur »* et critiquent son autoritarisme et cette façon de *« magnifier le moi »*. Avec la cohabitation de 1986, le patron de Rhône-Poulenc est démissionné *« sans élégance »*, devant quitter instantanément son bureau. Ressenti comme une injustice, ce coup l'avait meurtri.

En 1989, un an après la réélection de François Mitterrand à l'Elysée, le voilà parachuté à la tête d'Elf Aquitaine, la première société française. Trouvant dans cette entreprise assoupie des capacités financières considérables, il se mue en *« conquistador »*. Cet activisme débridé pénalise aujourd'hui l'entreprise. La Cour des comptes estime qu'Elf a perdu 2,5 milliards de francs à la suite d'investissements hasardeux hors de ses métiers entre 1988 et 1993. La justice, de son côté, se penche sur le financement de l'entreprise textile Bidermann par la firme pétrolière.

« PATRON DE GAUCHE »

Pour éviter l'accusation de chasse aux sorcières, le gouvernement recase en 1993, Loïk Le Floch à la présidence de Gaz de France. Fidèle à sa stratégie, il tente de dépoussiérer l'entreprise en préparant l'ouverture de son capital. *« La planète sera notre cliente »* affirme-t-il à l'ensemble du personnel, l'an dernier. Apprécié dans l'entreprise, et proche des syndicats, le conflit social de ces derniers jours a un peu écorné son image – entretenue – de patron ouvert au dialogue. Le 13 décembre, alors que les manifestants envahissent bruyamment la salle du conseil d'administration de Gaz de France au neuvième étage, Loïk Le Floch-Prigent, dont le bureau se trouve à côté, se serait éclipsé par son balcon...

A la SNCF, il devra renouer les *fils du dialogue social après* l'un des plus durs conflits de l'histoire du rail en France. Le choix d'un *« patron de gauche »* démontre que la priorité du gouvernement est de maintenir à tout prix la paix sociale et d'éviter une nouvelle paralysie du pays. Il devra redynamiser, voire reconstruire, une hiérachie présentée comme *« traumatisée »* par le désaveu gouvernemental que constitue le gel du contrat de plan et la reprise en main par l'Etat des négociations avec les syndicats pour sortir de la crise.

M. Le Floch devra mettre ses ambitions « dévorantes » au service du ferroviaire. Les cheminots ont la ferme intention d'imposer une autre vision du développement de leur entreprise, fondé sur un rééquilibrage entre le rail et la route. L'Etat actionnaire devrait rester déterminé à défendre les grandes lignes du premier projet de contrat de plan : maîtrise des coûts d'exploitation, ralentissement de la politique d'investissement et cession d'actifs. Au milieu de ces visions contradictoires de l'entreprise, Loïk Le Floch devra s'affirmer comme le véritable patron.

Dominique Gallois et Christophe Jakubyszyn

Michel Bon veut sortir la France de son « sous-développement téléphonique »

Pour remobiliser France Télécom, à la veille de la libéralisation de 1998, son président lui donne un nouveau mot d'ordre : développer l'usage du téléphone. Il explique au « Monde » la réorganisation des structures dans cette optique

Trois mois après sa nomination à la présidence de France Télécom, Michel Bon engage ses premières réformes et dévoile sa stratégie. A la veille de l'ouverture des marchés, il entend transformer la culture de management en la tournant plus vers le client. Sur le terrain, les équipes seront partagées en trois entités spécialisées par clientèle. La direction générale sera allégée, le poste de directeur général disparaissant au profit de cinq patrons de branches, dont deux seront des personnalités externes. M. Bon entend réinsuffler à l'entreprise un esprit de conquête en lui donnant pour mission de développer l'usage du téléphone. Pour les tarifs, il donne la priorité à la réduction de l'écart entre communications locales et communications nationales et envisage des couples abonnement-tarif différents suivant les usages. Tout cela pour mettre fin, dit-il, à la « morosité » du personnel, inquiet de la double perspective du changement de statut, prévu pour 1996, et de la libéralisation des télécommunications européennes, pour 1998.

TROIS MOIS APRÈS avoir succédé à Marcel Roulet à la présidence de France Télécom et alors qu'il vient d'être confirmé dans ses fonctions par son conseil d'administration, lundi 18 décembre, Michel Bon s'engage dans la réforme de l'exploitant téléphonique public. Pas celle du statut, qui, assure-t-il, relève « *de l'actionnaire* » et sur laquelle il se refuse à évoquer tout calendrier, mais celle de la stratégie et des structures.

Ces décisions, qu'il devait présenter en interne mercredi 20 décembre et dont certaines sont l'aboutissement d'un travail amorcé sous Marcel Roulet, ont été prises après trois mois d'« *approche du terrain* », dont Michel Bon est ressorti avec un sentiment de « *contraste entre une puissance qui saute aux yeux* », technique, financière et humaine, et l'« *inquiétude et la morosité* » du personnel, « *y compris d'une partie de l'encadrement* ».

Pour autant, il estime que « *ce que beaucoup souhaitent, c'est retrouver une ambition pour affronter l'avenir avec plus de confiance* ». Si l'opérateur « *ne manque pas de projets* », notamment à l'international avec son alliance avec l'allemand Deutsche Telekom et l'américain Sprint « *pour tenter de devenir l'un des rares* » acteurs mondiaux du téléphone de demain, « *tout cela est loin du personnel* », convient son président. Dès lors, comment réinsuffler l'« *esprit de reconquête* » ? En développant l'« *usage du téléphone* », répond Michel Bon. « *La France est sous-développée. Les particuliers ne téléphonent en moyenne que huit minutes par jour, contre plus de vingt minutes pour les Américains. Dans bien des pays le trafic téléphonique, mesuré en minutes de communication, croît plus vite que chez nous : plus de 7 % par an pour les compagnies régionales américaines, plus de 10 % pour AT&T. Nous sommes à 3 ou 3,5 %.* »

Pour le président de France Télécom, « *il y a là de quoi s'occuper. Moderniser l'usage du téléphone, des services de communication au sens large, téléphonie mobile, services en ligne, etc., contribuer à un usage plus facile, plus moderne, nous pouvons trouver là quelque chose qui corresponde aux besoins des consommateurs. A nos besoins aussi, car, si nous arrivons à ces chiffres, nous pourrons baisser les tarifs, et qui dit baisse des prix dit hausse de la consommation* ».

> « Il faudrait aller plus vite que la pente actuelle de la baisse des tarifs »

A propos des tarifs, tout en constatant le « *manque de liberté* » pour France Télécom, Michel Bon estime qu'il y a « *des segments pour lesquels ils sont trop élevés* » et qu'il y a « *priorité* » à réduire « *un écart entre communications locales et communications longue distance nationales plus élevé que ce que voudraient les coûts de revient* ». Faut-il le faire avant 1998 ? « *Il faudrait aller plus vite que la pente actuelle de la baisse des tarifs, qui ne nous mènera à un niveau de compétitivité qu'en l'an 2000. Mais pas trop brutalement pour ne pas être déstabilisé.* »

S'il n'« *envisage rien* » en ce qui concerne une hausse des prix des communications locales, le président de France Télécom manifeste sa préférence pour une simplification de la tarification. « *Le système en marches d'escalier n'est pas bon : trop cher pour un appel de 30 secondes, bon marché pour un appel de 2 minutes 55 secondes, trop cher juste au-dessus de 3 minutes. En Grande-Bretagne, la tarification est à la seconde. S'il doit y avoir évolution, nous irons peut-être vers ce système.* »

Pour l'abonnement, rejetant l'objectif d'un triplement du prix évoqué par certains syndicats – « *c'est absurde* » –, Michel Bon juge qu'il faut « *plutôt offrir un meilleur choix de tarifs. Le problème de l'abonnement, c'est son universalité, c'est-à-dire un même tarif quelle que soit la consommation. Comme à EDF, on peut imaginer des couples abonnement-tarif différents suivant les usages, choisis librement. Par exemple, un couple « abonnement plus cher-communication moins chère » intéresserait ceux qui téléphonent beaucoup. A l'inverse, un couple « abonnement moins cher-communication plus chère » intéresserait ceux qui téléphonent très peu et pour qui le téléphone est souvent une sécurité familiale* ».

Dans l'immédiat, l'objectif étant de se donner les moyens d'affronter une concurrence qui sera totale début 1998, Michel Bon va surtout s'attacher à transformer le management de France Télécom. « *Sa culture doit être tournée vers le client, plus responsabilisante, plus décentralisée* », souligne-t-il. « *Il faut que, sur le terrain, celle ou celui qui fait face au client ait le pouvoir de satisfaire sa demande.* » A compter de début 1996, les équipes sur le terrain seront ainsi partagées en « *trois entités spécialisées par clientèle – particuliers, professionnels, entreprises – responsables de la vente et de l'après-vente et s'appuyant sur des entités réseaux.* »

La direction générale sera, elle aussi, restructurée. « *Nous allons mettre en place un système plus ramassé* », explique Michel Bon, qui va supprimer le poste de directeur général, occupé par Charles Rozmaryn, pour s'entourer de cinq « *patrons de branches* » : grand public (particuliers, professionnels), entreprises, réseaux, développement (R&D, international, planification stratégique) et ressources (finance, juridique, immobilier). Ils formeront le comité exécutif, auquel sera rattaché le directeur des ressources humaines.

A cette occasion, le président de France Télécom introduira « *des ferments de changement de culture* », grâce à deux recrutements externes : « *Quelqu'un de la grande consommation pour la branche grand public et quelqu'un amenant une culture de gestion d'entreprise pour les ressources humaines.* » Les autres directions de branches seront pourvues en interne : Jacques Champeaux pour les entreprises, Jean-Yves Gouiffès pour les réseaux, Jean-Jacques Damlamian pour le développement, Bernard Jaïs conservant les ressources humaines.

Dans la perspective de la libéralisation des services téléphoniques, début 1998, Michel Bon se déclare par ailleurs partisan, pour ce qui touche au marché français, d'une organisation de la concurrence, qui « *mette la pression sur l'entreprise, ce qui contribuera à la muscler* », mais sans « *la mettre à terre* » en lui imposant de trop grandes contraintes, car « *il est essentiel que la France continue de disposer d'un acteur figurant parmi les leaders mondiaux* ». Il avoue, toutefois, ne pas avoir le sentiment que ce schéma, qui a prévalu en Grande-Bretagne il y a dix ans, soit celui retenu aujourd'hui au niveau européen.

Eric Le Boucher et Philippe Le Cœur

COMMENTAIRE

UN DÉFI DE TAILLE

Qu'il faille redonner à France Télécom et à ses personnels, inquiets, voire démotivés, une « *ambition* », un « *esprit de reconquête* », pour paraphraser Michel Bon, tout le monde ou presque, chez l'exploitant et parmi ses proches observateurs, s'accorde à le dire. C'est le cas de ce syndicaliste qui estime que, si France Télécom a la capacité de rebondir, « *encore faut-il donner à ses agents l'opportunité de le faire* ». Même écho chez ce consultant qui assure qu'« *il faut un substitut à la nostalgie des années 70 et du plan de remise à niveau du téléphone français. Il faut un autre sujet de fierté à développer* ».

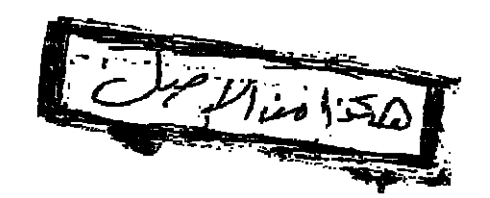
On peut cependant sérieusement s'interroger sur l'effet mobilisateur du nouveau mot d'ordre édicté par Michel Bon : développer l'usage du téléphone. A première vue, on est bien loin de la « *grande aventure* » du téléphone français d'il y a vingt ans et, surtout, bien loin de la culture des personnels qui reste encore largement une culture de métiers, technique, même s'il y a eu des évolutions ces dernières années.

C'est donc un défi de taille que lance Michel Bon. Pour le relever, il lui faudra ne pas négliger la transformation interne de France Télécom. Là encore, les avis, au sein de l'entreprise et en externe, convergent pour dire qu'il faut « *donner le sentiment au personnel que l'on s'occupe de lui, qu'on lui donne les moyens de prendre des risques* ». La déclinaison de la réforme du management, avec la volonté affichée d'une plus grande décentralisation, s'annonce, à ce titre, cruciale. Notamment dans la gestion de son volet social.

Si elle doit intervenir début 1996, comme l'a récemment indiqué François Fillon, le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, l'annonce par le gouvernement du calendrier du changement de statut et de la privatisation partielle risque cependant de venir sérieusement perturber tout cet ensemble.

Ph. L. C.





La Réserve fédérale américaine donne un coup de pouce à la croissance économique

L'institut d'émission a baissé son taux interbancaire de 0,25 %

La Réserve fédérale américaine (Fed) a assoupli, mardi 19 décembre, sa politique *monétaire*, en baissant le taux interbancaire de 0,25 %, le ramenant ainsi à 5,50 %. Cette décision, qui a pour but de relancer la croissance économique, intervient au moment où la Maison Blanche et le Congrès à majorité républicaine sont engagés dans d'âpres discussions sur les moyens de parvenir à l'équilibre budgétaire en sept ans.

WASHINGTON
de notre correspondant

La décision, mardi 19 décembre, de la Réserve fédérale (Fed) de baisser son taux interbancaire au jour le jour d'un quart de point revient à adresser un double message : la Fed ne veut pas que la conduite de la politique monétaire soit dépendante des négociations budgétaires entre les républicains et la Maison Blanche, et elle dresse un état des lieux de l'économie américaine moins satisfaisant que ne le font certains experts.

Le loyer de l'argent est désormais fixé à 5,50 %, une décision qui a immédiatement provoqué une réaction favorable à Wall Street, où l'indice Dow Jones des principales valeurs a gagné près de 35 points (0,68 %) mardi. La Bourse manifestait ainsi son soulagement de voir que la banque centrale des Etats-Unis n'a pas attendu, comme on lui en prêtait l'intention, la conclusion d'un accord budgétaire avant de donner un coup de pouce à la croissance économique. Elle souligne une fois de plus son indépendance vis-à-vis de l'administration fédérale. La veille, les marchés financiers avaient manifesté avec éclat leur inquiétude face à un éventuel blocage politique entre Bill Clinton et les chefs du Grand Old Party, lequel signifierait le report sine die de l'objectif visant à atteindre l'équilibre budgétaire en 2002 : la Bourse de New York avait enregistré un recul de près de 2 %, l'indice Dow Jones perdant 101 points.

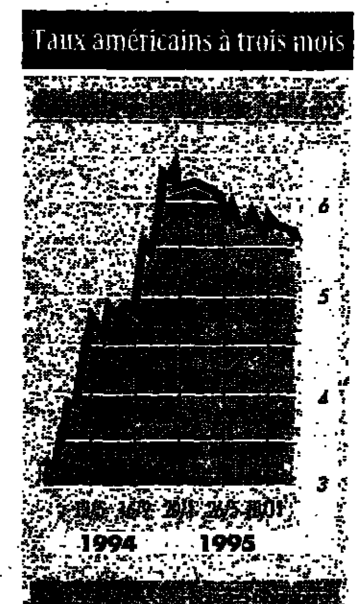
Le taux d'endettement atteint 18,9 % du revenu net des ménages, ce qui représente un record

Les marchés financiers ont anticipé depuis plusieurs mois le vote par le Congrès d'une loi sur l'équilibre des finances publiques, qui constitue la pierre angulaire du programme de la majorité républicaine. C'est cette certitude, ainsi que l'absence de dérapage inflationniste malgré une croissance soutenue, qui expliquent notamment la succession de records enregistrés par Wall Street ces derniers mois. A l'inverse, la persistance de la discorde budgétaire entre l'exécutif et le législatif, qui se traduit, depuis quatre jours, par une nouvelle fermeture provisoire de l'administration fédérale, est à l'origine du vent de panique – vite calmé – qui a soufflé lundi sur la Bourse de New York.

Bill Clinton a tenu à rassurer les marchés financiers mardi matin : il a souligné sa volonté de parvenir à un plan *« crédible »* pour équilibrer les comptes fédéraux, tout en affirmant qu'un désaccord avec les républicains ne détournerait pas l'administration de ses efforts pour réduire le déficit. Le chef de la Maison Blanche répondait aussi aux craintes exprimées, sur une pleine page de publicité publiée par plusieurs journaux, dont le *New York Times* et le *Wall Street Journal*, par quelque quatre-vingt-dix chefs d'entreprise : *« Sans un budget équilibré, la partie est terminée, quel que soit votre parti »*, insistent ces représentants des plus importantes sociétés américaines.

La tonalité du « sommet » qui a réuni mardi, à la Maison Blanche, le président américain et les chefs de la majorité républicaine au Sénat et à la Chambre des représentants, Robert Dole et Newt Gingrich, a été plutôt encourageante. Les deux parties ont souligné le caractère *« constructif »* de leurs discussions, tout en prévoyant de se retrouver mercredi. Cette reprise du dialogue est de bon augure, le vice-président Al Gore envisageant même la perspective d'une *« déclaration commune soulignant les termes d'un accord »* sur les moyens de parvenir à l'équilibre budgétaire.

Taux américains à trois mois



La lente décrue des taux américains à court terme est entamée depuis le début de l'année.

Le comité monétaire de la Fed – qui s'est réuni avant la rencontre de la Maison Blanche – était donc placé devant un choix difficile, à tel point que la plupart des économistes tablaient sur une absence de décision de sa part. Selon ce raisonnement, la Réserve fédérale attendrait qu'un accord budgétaire soit conclu, avant de « récompenser » les hommes politiques par un allégement des taux d'intérêt. Une telle approche pouvait se justifier, dans la mesure où l'objectif de l'équilibre des comptes fédéraux passe par une réduction drastique des dépenses de l'Etat, celle-ci constituant *de facto* un frein à la croissance.

Au contraire, en baissant le loyer de l'argent, la banque centrale donne un coup de fouet à l'activité économique : le taux interbancaire est en effet rapidement répercuté sur les taux de base que les banques commerciales appliquent aux prêts accordés aux particuliers et aux entreprises. La Fed a agi de même en juillet, en baissant pour la première fois (également d'un quart de point) le taux interbancaire, mettant ainsi fin aux hausses successives des taux d'intérêt intervenues en 1994 et au début de 1995, lesquelles étaient destinées à se prémunir contre une « surchauffe » de l'économie. Ceci expliquant cela, le risque d'une croissance trop forte s'est inversé l'été dernier, l'économie américaine montrant des signes d'un ralentissement jugé trop prononcé par la Réserve fédérale.

Reprenant presque mot pour mot son explication du 6 juillet, Alan Greenspan, le président de la Fed, a préféré mettre l'accent sur les aspects dynamiques de la conjoncture économique : *« Le rythme de l'inflation*, a-t-il souligné, *a été plus favorable que prévu, justifiant un modeste assouplissement des conditions monétaires. »* La hausse des prix progresse en effet de manière modérée : stable en novembre, elle ne devrait pas dépasser 2,6 % en moyenne annuelle. Rassurée sur ce point, la banque centrale a voulu compenser d'autres indicateurs que certains économistes jugent plus préoccupants, comme l'évolution de l'emploi, celle des stocks des entreprises, l'endettement des ménages et un certain tassement de la consommation. Le taux de chômage reste faible (5,6 % en novembre), mais le nombre des créations d'emplois a chuté, une tendance qui s'explique notamment par la difficulté croissante des entreprises à écouler leurs stocks. Le ralentissement de la consommation est particulièrement sensible s'agissant des logements neufs et des automobiles. Il est exact, d'autre part, que les Américains, qui font un usage immodéré des cartes de crédit, sont fortement endettés : selon le magazine *Business Week*, le taux d'endettement atteint 18,9 % du revenu net des ménages, ce qui représente un record, y compris depuis la « folie du crédit » des années 80.

En cette fin d'année, la Fed a donc fait une sorte de cadeau de Noël aux particuliers et aux entreprises. Reste à savoir si, à terme, celui-ci était mérité : certains économistes craignent que la Réserve fédérale ait accordé trop d'importance aux signes d'un ralentissement de l'économie, au risque de favoriser, ultérieurement, une nouvelle « surchauffe ».

Laurent Zecchini

Alcatel-Alsthom reprend les activités électriques d'AEG

AEG, filiale de Daimler-Benz, a annoncé mardi 19 décembre la signature d'un protocole d'accord avec Alcatel-Alsthom concernant la cession de ses activités énergie et ingénierie électrique. Gec-Alsthom va reprendre le secteur transmission et distribution d'énergie d'AEG (7 milliards de francs de chiffre d'affaires). De son côté, Cegelec, autre filiale d'Alcatel-Alsthom, prend 51 % d'une société commune créée avec Daimler-Benz (49 %), qui portera l'activité ingénierie (5 milliards de francs de chiffres d'affaires). Selon les syndicats, cette branche devrait enregistrer une perte de 34 millions de deutschmarks (117 millions de francs) en 1995.

L'accord définitif entre les deux groupes devrait être signé au printemps. Un premier plan de restructuration conçu par AEG et repris par Alcatel-Alsthom prévoit la suppression de 1 700 emplois, dont 1 200 dans l'ingénierie. Mais les syndicats allemands craignent entre 3 et 4 000 suppressions d'emplois réparties entre les deux activités. *(Corresp.)*

■ **NATWEST : la banque britannique vient de céder sa filiale américaine** au groupe financier américain Fleet Financial, pour 3,26 milliards de dollars (16,3 milliards de francs). L'opération se fera en deux temps : Fleet va payer 2,7 milliards de dollars, le reste sera réglé sous forme de versements différés pendant huit ans.

■ **CROWN CORK : les actionnaires du groupe américain d'emballage** ont approuvé à 96 %, mardi 19 décembre, le projet d'acquisition de CarnaudMetalbox, qui devrait conduire à la création *du premier groupe mondial d'emballage*.

■ **WARNER-LAMBERT : le groupe pharmaceutique américain** a annoncé le 19 décembre la signature d'une lettre d'intention pour acquérir la part de Glaxo Wellcome dans Warner Wellcome, un *joint-venture commun de médicaments sans ordonnance*. Ce rachat est estimé à 1,05 milliard de dollars (5 milliards de francs).

■ **JAPON : les grandes banques japonaises devraient annoncer** dans les jours à venir une révision en très forte baisse de leurs prévisions de résultats pour l'exercice en cours, à la suite de l'accord intervenu mardi soir sur la liquidation des huit établissements de crédit immobiliers, les *jusens*. Celui-ci prévoit l'utilisation de 34 milliards de francs de fonds publics.

■ **SODEXHO : le groupe français de restauration collective** a annoncé mercredi 20 décembre le rachat de Partena, premier groupe suédois de services aux collectivités, pour 1,5 milliard de couronnes suédoises (environ 1 milliard de francs). *(Bloomberg.)*

■ **LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mercredi 20 décembre en hausse. L'indice Nikkei a gagné 1,61 %, soutenu par le rebond du dollar face à la monnaie japonaise.**

■ **LE COMITÉ de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine a abaissé de 0,25 %, mardi, le taux de ses fonds fédéraux. Celui-ci a été ramené de 5,75 % à 5,50 %.**

■ **WALL STREET a terminé en hausse, mardi. L'indice Dow Jones a progressé de 0,7 %, dopé par l'assouplissement de la politique monétaire américaine.**

■ **LE FRANC était en hausse, mercredi matin, face à la monnaie allemande. Il s'inscrivait à 3,4350 francs pour 1 deutschemark, tirant profit de la remontée du billet vert.**

■ **L'OR a ouvert en baisse, mercredi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 387,25-387,55 dollars, contre 388,10-388,50 dollars à la clôture mardi.**

LES PLACES BOURSIÈRES

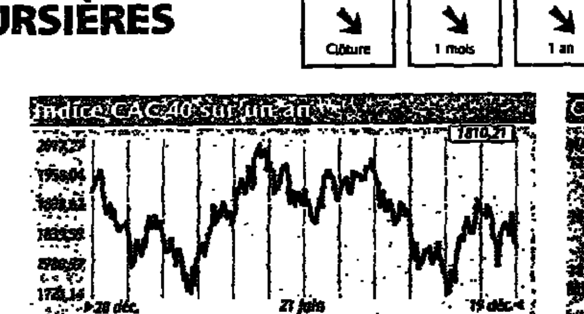
CAC 40	CAC 40	CAC 40	MIDCAC	NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↘ Clôture	↘ 1 mois	↘ 1 an	↘ 1 mois	↘ DOW JONES	↘ FT 100	↘ MIB 30	↘ DAX 30

Paris se reprend

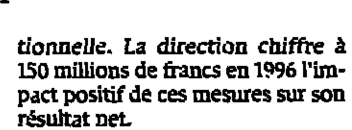
LA BOURSE de Paris retrouvait des couleurs mercredi 20 décembre grâce à une nette détente des *taux d'intérêt* et à une amélioration du franc français à la *veille du sommet social.* En hausse de 0,50 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de *journée* un gain de 0,40 % à 1 817,52 points.

Le matif est ferme avec une hausse de 0,38 % à 119,92. Le contrat Pibor (taux à trois mois) *progresse de* 0,14 % à 94,85 soit un taux de rendement de 5,15 %. *Les marchés* obligataires européens bénéficient notamment de la diminution du taux interban*caire américain d'un quart de* point à 5,5 %.

Cet assouplissement de la politique de la Réserve fédérale a permis une détente sensible des *taux à long terme aux Etats-Unis.* Les investisseurs espèrent que la Banque de France suivra la tendance et sera un peu plus hardie au cours des prochaines se*maines en raison de la bonne te*nue du franc. Le franc français gagnait près d'un centime contre le mark à 3,4335 contre 3,4420 mardi soir. Mardi, Jean Gandois, le président du CNPF a demandé une forte baisse des taux d'intérêt pour rétablir la confiance qui fait défaut en France depuis des mois et encore plus depuis la crise sociale.

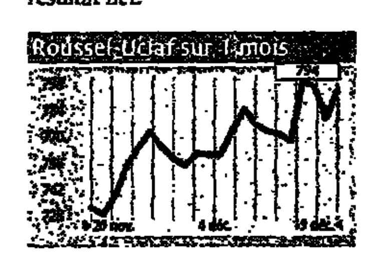


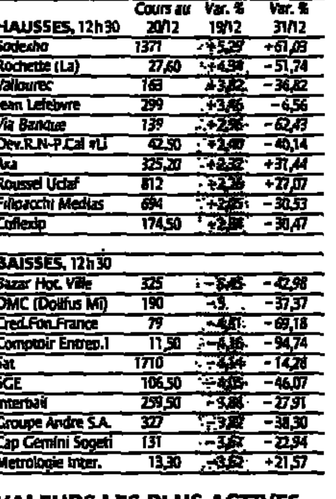
CAC 40 5 jours



Roussel-Uclaf, valeur du jour

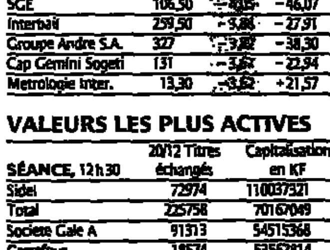
LE TITRE Roussel-Uclaf a progressé mardi 19 décembre de 1,9 %, à 794 francs. L'action du la*boratoire pharmaceutique* a enregistré une hausse de plus de 24 % depuis janvier. Le plan de réorganisation des sociétés communes Hoechst Marion Roussel en Eu*rope et en Amérique* latine vient d'être approuvé par le conseil de surveillance de la société. La maison mère sera diluée dans ces filiales, mais elle consolidera ces *sociétés par intégration proportionnelle. La direction chiffre* à 150 millions de francs en 1996 l'impact positif de ces mesures sur son résultat net.





PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 20/12	Var. % 19/12	Var. % 31/12
Sodexho	1371	+5,29	+61,03
Rochette (La)	27,60	+4,98	−51,74
Vallourec	163	+3,82	−36,82
Jean Lefebvre	299	+3,46	−6,56
Via Banque	139	+2,96	−62,43
Dev.R.N-P.Cal #Li	42,50	+2,40	−40,14
Axa	325,20	+2,32	+31,44
Roussel Uclaf	812	+2,26	+27,07
Filipacchi Medias	694	+2,05	−30,53
Coflexip	174,50	+2,05	−30,47
BAISSES, 12h30			
Bazar Hot. Ville	325	−5,45	−42,98
DMC (Dollfus Mi)	190	−5	−37,37
Cred.Fon.France	79	−4,81	−69,18
Comptoir Entrep.1	11,50	−4,16	−94,74
Sat	1710	−4,34	−14,28
SGE	106,50	−4,05	−46,07
Interbail	259,50	−3,86	−27,91
Groupe Andre S.A.	327	−3,82	−38,30
Cap Gemini Sogeti	131	−3,67	−22,94
Metrologie Inter.	13,30	−3,62	+21,57

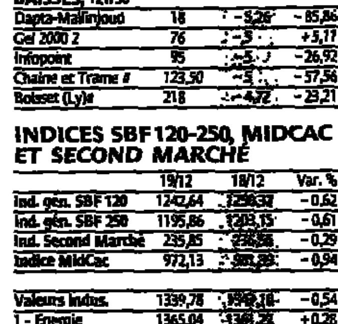


VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	20/12 Titres échangés	Capitalisation en KF
Sidel	72974	110037321
Total	225758	70167049
Societe Gale A	91313	54515368
Carrefour	18574	53567814
Axa	163069	52902420,90
Danone	69038	52678323
Usinor Sacilor	783906	46050468,80
Alcatel Alsthom	103760	42007077,90
Elf Aquitaine	117286	41777560,40
Saint-Gobain	75328	40218847

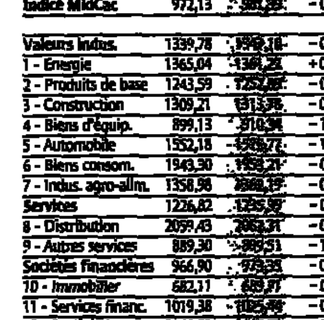
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 20/12	Var. % 19/12	Var. % 31/12
Henri Maire (Ly)	84	+5	−41,66
Kindy #	176	+4,76	−11,55
Dauphin OTA	198,50	+4,34	−37,96
Seribo 2	248,90	+4,18	−46,70
Sidergie	890	+4,09	+40,15
BAISSES, 12h30			
Dapta-Mallinjoud	18	−5,26	−85,86
Gel 2000 2	76	−5	+5,11
Infopoint	95	−5	−26,92
Chaine et Trame #	123,50	−5	−57,56
Boisset (Ly)#	218	−4,72	−23,21

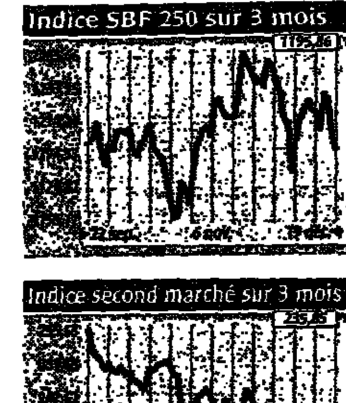


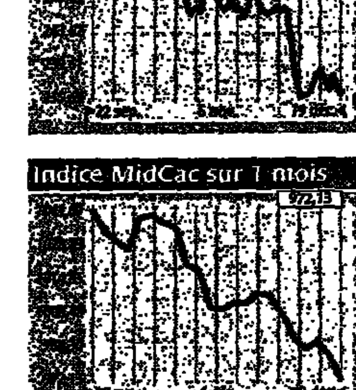
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	19/12	18/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1242,64	1250,37	−0,62
Ind. gén. SBF 250	1195,86	1203,15	−0,61
Ind. Second Marché	235,85	236,56	−0,29
Indice MidCac	972,13	981,38	−0,94



	19/12	18/12	Var. %
Valeurs indus.	1339,78	1346,18	−0,54
1 - Energie	1365,04	1361,23	+0,28
2 - Produits de base	1243,59	1252,86	−0,74
3 - Construction	1309,21	1313,76	−0,35
4 - Biens d'équip.	899,13	910,34	−1,23
5 - Automobile	1552,18	1575,77	−1,50
6 - Biens consom.	1943,30	1953,21	−0,51
7 - Indus. agro-alim.	1358,98	1362,19	−0,24
Services	1226,82	1235,39	−0,69
8 - Distribution	2059,43	2062,31	−0,14
9 - Autres services	889,30	899,51	−1,14
Sociétés financières	966,90	973,35	−0,66
10 - Immobilier	682,11	683,71	−0,23
11 - Services financ.	1019,38	1025,49	−0,59
12 - Sociétés invest.	1049,81	1060,70	−1,03





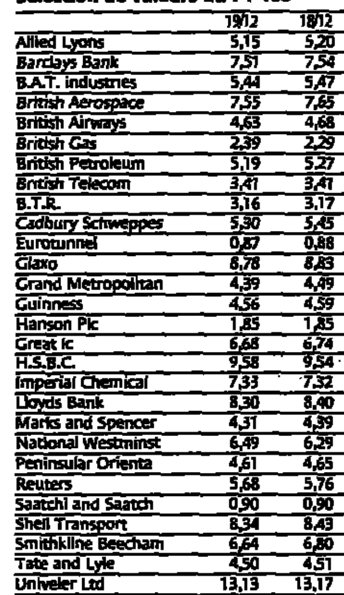
Reprise à Wall Street

A LA BOURSE DE TOKYO, mercredi 20 décembre, l'indice Nikkei a gagné 308,10 points, à 19 448,59 points dans un marché actif. Le Kabuto-cho a profité de la *reprise des actions américaines* et du programme d'aide du gouvernement aux sociétés de crédits immobiliers. Les professionnels estiment que le Nikkei se maintiendra autour de 19 500 points pour le reste de la semaine.

La veille, Wall Street a effacé une partie de ses fortes pertes de lundi (102 points) grâce à une excellente performance du marché obligataire. L'indice Dow Jones a gagné 34,68 points, à 5 109,89 *points, dans un volume* de près de 500 millions de titres échangés. La Bourse de New York a retrouvé des couleurs après la décision de la Réserve fédérale de baisser les taux interbancaires de 0,25 %. Cet assouplissement, que les investisseurs *attendaient* plus tard en raison de la poursuite du conflit sur le budget entre Bill *Clinton et le Congrès*, a *provoqué* une flambée sur le marché obligataire. Le taux de l'emprunt de référence à trente ans s'est spectaculairement détendu de 6,20 % *lundi à 6,09 %.*

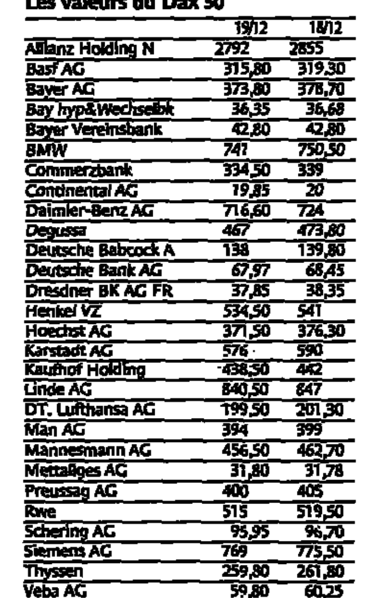
INDICES MONDIAUX

	Cours au 19/12	Cours au 18/12	Var. en %
Paris CAC 40	1810,21	1820,47	−0,57
New-York/DJ indus.	5069,43	5075,21	−0,11
Tokyo/Nikkei	19140,50	19311,10	−0,89
Londres/FT100	3576,90	3596,10	−0,54
Francfort/Dax 30	2235,62	2266,19	−1,37
Frankfort/Commer.	805,35	812,19	−0,85
Bruxelles/Bel 20	1782,05	1792,40	−0,58
Bruxelles/Général	1536	1544,92	−0,58
Milan/MIB 30	962	965	−0,31
Amsterdam/Ge. Cbs	313,70	315,70	−0,64
Madrid/Ibex 35	311,66	314,57	−0,93
Stockholm/Affarsal	1272,93	1301,49	−2,24
Londres FT30	2595,40	2605,20	−0,38
Hong Kong/Hang S.	9705,86	9806,58	−1,04
Singapour/Strait t	2187,34	2200,54	−0,60



NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	19/12	18/12
Alcoa	56,50	53,87
American Express	41,37	41
Allied Signal	47,37	47,62
AT & T	66	65,87
Bethlehem	14,12	14,25
Boeing Co	75,37	72,87
Caterpillar Inc.	60,87	57,75
Chevron Corp.	50,87	50,62
Coca-Cola Co	77,12	77,75
Disney Corp.	59,62	59,37
Du Pont Nemours&Co	67,87	68,50
Eastman Kodak Co	66,75	66,62
Exxon Corp.	82	80,75
Gen. Motors Corp.H	50	49,50
Gen. Electric Co	72	72,75
Goodyear T & Rubbe	44,50	44,25
IBM	91,75	89
Intl Paper	37,12	36,12
J.P. Morgan Co	80,12	79,37
Mc Don Dougl	88,75	89
Merck & Co.Inc.	63,62	64,87
Minnesota Mng.&Mfg	67	67,75
Philip Moris	89,87	91,37
Procter & Gamble C	84,12	83,87
Sears Roebuck & Co	39,75	38,87
Texaco	77,25	76,37
Union Carb.	37,37	37,62
Utd Technol	92,50	91,25
Westingh. Electric	16,25	15,75
Woolworth	13,75	13,75

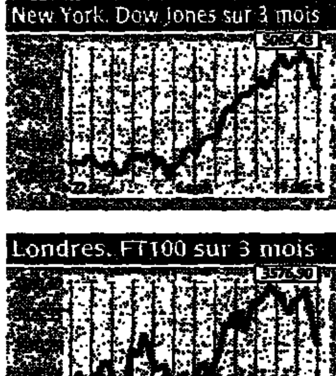


LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	19/12	18/12
Allied Lyons	5,15	5,20
Barclays Bank	7,51	7,54
B.A.T. industries	5,44	5,47
British Aerospace	7,55	7,65
British Airways	4,63	4,68
British Gas	2,39	2,29
British Petroleum	5,19	5,27
British Telecom	3,41	3,41
B.T.R.	3,16	3,17
Cadbury Schweppes	5,30	5,45
Eurotunnel	0,87	0,88
Glaxo	8,78	8,83
Grand Metropolitan	4,39	4,49
Guinness	4,56	4,59
Hanson Plc	1,85	1,85
Great Ic	6,68	6,74
H.S.B.C.	9,58	9,54
Imperial Chemical	7,33	7,32
Lloyds Bank	8,30	8,40
Marks and Spencer	4,31	4,39
National Westminst	6,49	6,29
Peninsular Orienta	4,61	4,65
Reuters	5,68	5,76
Saatchi and Saatch	0,90	0,90
Shell Transport	8,34	8,43
Smithkline Beecham	6,64	6,80
Tate and Lyle	4,50	4,51
Univeler Ltd	13,13	13,17
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	12,18	12,39

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	19/12	18/12
Allianz Holding N	2792	2855
Basf AG	315,80	319,30
Bayer AG	373,80	378,70
Bay hyp&Wechselbk	36,35	36,68
Bayer Vereinsbank	42,80	42,80
BMW	741	750,50
Commerzbank	334,50	339
Continental AG	19,85	20
Daimler-Benz AG	716,60	724
Degussa	467	473,80
Deutsche Babcock A	138	139,80
Deutsche Bank AG	67,97	68,45
Dresdner BK AG FR	37,85	38,35
Henkel VZ	534,50	541
Hoechst AG	371,50	376,30
Karstadt AG	576	590
Kaufhof Holding	438,50	442
Linde AG	840,50	847
DT. Lufthansa AG	199,50	201,30
Man AG	394	399
Mannesmann AG	456,50	462,70
Mettallges AG	31,80	31,78
Preussag AG	400	405
Rwe	515	519,50
Schering AG	95,95	96,70
Siemens AG	769	775,50
Thyssen	259,80	261,80
Veba AG	59,80	60,25
Vlag	578,75	583,50
Wellag AG	746	738





LES TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
↗ Jour le jour	↗ OAT 10 ans	↘ Jour le jour	↗ Bonds 10 ans	↘ Jour le jour	↗ Bunds 10 ans

Vive progression du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif – le contrat à terme sur *les obligations d'Etat françaises – a ouvert en* très forte hausse, mercredi 20 décembre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars gagnait 70 centièmes à 120,24 points. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'ins*crivait à 6,67 %, soit un écart de 0,61 % par rapport à ce*lui des titres d'Etat allemands de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait ter*miné la séance en nette progression, dopé par la ré*duction du taux des fonds fédéraux. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans était descendu de 6,20 % à 6,09 %. Mercredi matin, prenant acte de la hausse du franc face à la monnaie allemande, la Banque de *France ramenait le taux de l'argent au jour de* 4,93 % à 4,87 %.

119,74
21 déc.
22 juin
19 déc.

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 19/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	4,93	6,74	7,48	1,80
Allemagne	3,75	6,11	6,90	1,50
Grande-Bretagne	6,38	7,38	7,70	3,90
Italie	10,43	11,17	11,58	5,50
Japon	0,38	2,90	4,75	−0,20
Etats-Unis	5,69	5,65	6,19	2,60

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 19/12	Taux au 18/12	indice (base 100 fin 94)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	5,74	5,80	106,95
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	6,15	6,24	109,19
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	6,55	6,63	111,66
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,86	6,95	112,82
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,36	7,41	114,40
Obligations françaises	6,93	7,02	110,31
Fonds d'Etat à TME	−1,34	−1,24	102,12
Fonds d'Etat à TRE	−0,99	−1,01	102,05
Obligat. franç. à TME	−0,81	−0,84	100,25
Obligat. franç. à TRE	+0,10	+0,21	100,49

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,20 %)

	Achat 19/12	Vente 19/12	Achat 18/12	Vente 18/12
Jour le jour	5	—	5,0625	—
1 mois	5,20	5,40	5,10	5,30
3 mois	5,25	5,44	5,12	5,37
6 mois	5,19	5,38	5,07	5,32
1 an	5,13	5,32	5,07	5,32
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	5,3516	—	5,2305	—
Pibor Francs 3 mois	5,3750	—	5,3066	—
Pibor Francs 6 mois	5,3750	—	5,2344	—
Pibor Francs 9 mois	5,3320	—	5,2109	—
Pibor Francs 12 mois	5,3125	—	5,2188	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	5,2552	—	5,2500	—
Pibor Ecu 6 mois	5,2135	—	5,1875	—
Pibor Ecu 12 mois	5,1979	—	5,1771	—

MATIF

Echéances 19/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 96	152009	119,74	119,82	119,16	119,54
Juin 96	599	120,16	120,20	119,78	119,96
Sept. 96	2	119,30	119,30	119,30	119,10
Déc. 96	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 96	25348	94,75	94,76	94,65	94,71
Juin 96	5525	94,96	94,98	94,90	94,92
Sept. 96	3843	94,94	95,02	94,93	94,95
Déc. 96	1551	94,92	94,95	94,88	94,88
ECU LONG TERME					
Mars 96	1496	89,95	89,96	89,30	89,58
Juin 96	—	—	—	—	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Echéances 19/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 95	26958	1816	1828	1804	1817
Janvier 96	5203	1821,50	1835	1813	1824,50
Février 96	18	1827	1829	1824	1832
Mars 96	2772	1837	1849,50	1830	1840

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↘ 4,9470	↗ 1,4375	↗ 101,8000	↗ 3,4486	↗ 7,6330

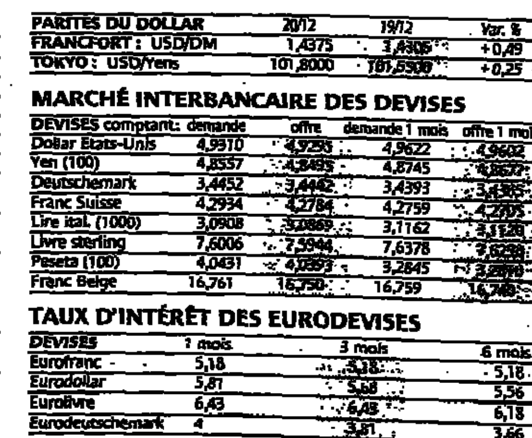
Hausse du dollar et du franc

LE BILLET VERT était orienté à la hausse, mercre*di matin 20 décembre, lors des premières transac*tions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,4415 mark, 102 yens et 4,9550 francs. Le dollar a, paradoxalement, bien réagi à l'annonce de la baisse du taux des fonds fédéraux de la Fed. *La logique aurait voulu qu'il soit affaibli* par cette décision qui l'ampute d'une partie de sa rémunération. Mais le dollar a tiré profit de la remontée *des actions* et des obligations américaines et de l'afflux de capitaux aux Etats-Unis.

Soutenu par la reprise du billet vert, le franc s'inscrivait en hausse, mercredi matin à 3,4350 francs *pour* 1 deutschemark. Le grand sommet social consacré à *l'emploi* ne semble pas inquiéter outre mesure les investisseurs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 19/12	% 18/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	344,8600	+0,12	333	357
Ecu	6,3270	+0,01	—	—
Etats-Unis (1 usd)	4,9470	−0,09	4,7000	5,3000
Belgique (100 F)	16,7680	+0,09	16,3000	17,4000
Pays-Bas (100 fl)	307,8600	+0,09	—	—
Italie (1000 lir.)	3,0990	−0,16	2,8200	3,3200
Danemark (100 krd)	88,9500	+0,08	84	94
Irlande (1 iep)	7,9120	+0,35	7,5000	8,2500
Gde-Bretagne (1 L)	7,6330	+0,15	7,2500	8,1000
Grèce (100 drach.)	2,0835	—	1,7500	2,2500
Suède (100 krs)	74,8700	−0,32	70	80
Suisse (100 F)	429,7300	+0,15	410	434
Norvège (100 k)	77,9400	−0,03	73	82
Autriche (100 sch)	49,0090	+0,12	47,4000	50,5000
Espagne (100 pes.)	4,0500	+0,23	3,6800	4,2800
Portugal (100 esc.	3,2850	+0,15	2,8500	3,5500
Canada 1 dollar ca	3,5874	−0,57	3,3200	3,9200
Japon (100 yens)	4,8643	−0,09	4,6900	5,0400
Finlande (mark)	114,3600	−0,25	110	121



PARITÉS DU DOLLAR

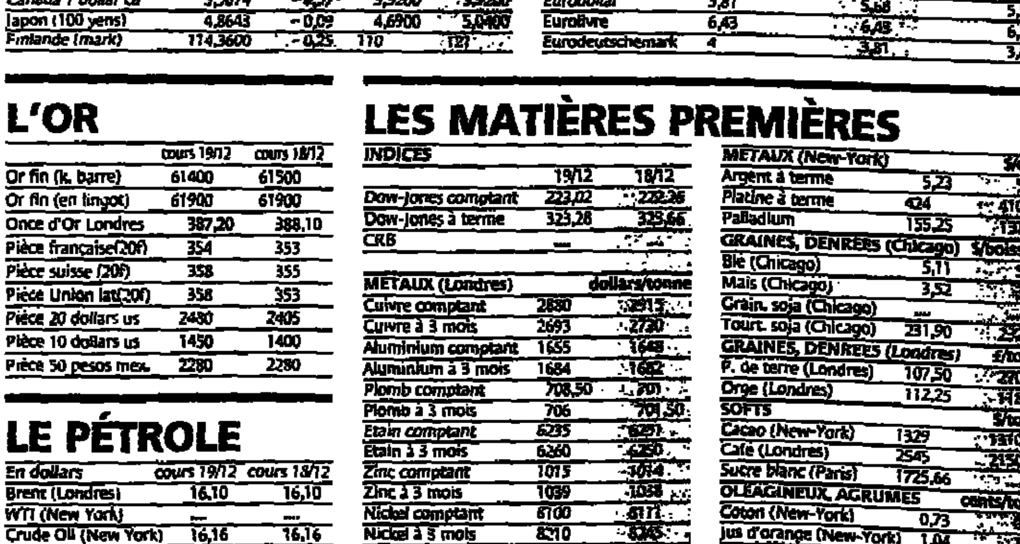
	20/12	19/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4375	1,4306	+0,49
TOKYO : USD/Yens	101,8000	101,5500	+0,25

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,9310	4,9295	4,9622	4,9602
Yen (100)	4,8557	4,8495	4,8745	4,8677
Deutschemark	3,4452	3,4442	3,4393	3,4385
Franc Suisse	4,2934	4,2784	4,2759	4,2705
Lire ital. (1000)	3,0908	3,0869	3,1162	3,1120
Livre sterling	7,6006	7,5944	7,6378	7,6298
Peseta (100)	4,0431	4,0393	3,2845	3,2800
Franc Belge	16,761	16,750	16,759	16,748

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,18	5,18	5,18
Eurodollar	5,81	5,68	5,56
Eurolivre	6,43	6,45	6,18
Eurodeutschemark	4	3,81	3,66



L'OR

	cours 19/12	cours 18/12
Or fin (k. barre)	61400	61500
Or fin (en lingot)	61900	61900
Once d'Or Londres	387,20	388,10
Pièce française(20f)	354	353
Pièce suisse (20f)	358	355
Pièce Union lat(20f)	358	353
Pièce 20 dollars us	2480	2405
Pièce 10 dollars us	1450	1400
Pièce 50 pesos mex.	2280	2280

LE PÉTROLE

En dollars	cours 19/12	cours 18/12
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	19/12	18/12
Dow-Jones comptant	223,02	222,26
Dow-Jones à terme	323,28	325,66
CRB	—	—
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2880	2915
Cuivre à 3 mois	2693	2730
Aluminium comptant	1655	1648
Aluminium à 3 mois	1684	1682
Plomb comptant	708,50	701
Plomb à 3 mois	706	701,50
Etain comptant	6235	6291
Etain à 3 mois	6260	6250
Zinc comptant	1015	1014
Zinc à 3 mois	1039	1038
Nickel comptant	8100	8171
Nickel à 3 mois	8210	8245

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,23	5,12
Platine à terme	424	410,50
Palladium	155,25	131
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	5,11	5,15
Maïs (Chicago)	3,52	3,53
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	231,90	232,40
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	107,50	220
Orge (Londres)	112,25	118,10
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1329	1310
Café (Londres)	2545	2150
Sucre blanc (Paris)	1725,66	—
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,73	0,82
Jus d'orange (New-York)	1,04	1,38

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 20 DÉCEMBRE

Liquidation : 21 décembre
Taux de report : 5,25
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,30 %
CAC 40 : 1815,70

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +–	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7520	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P. (T.P)	990	[illegible]	– 2,15	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	813	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1903	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2020	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1117	[illegible]	– 0,09	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1080	[illegible]	—	[illegible]
Accor	619	[illegible]	– 0,16	[illegible]
Air Liquide	794	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Alcatel Alsthom	401,20	[illegible]	+ 0,59	[illegible]
Alcatel Cable	330	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Alspi	338	[illegible]	+ 0,59	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	159,90	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Axa	317,80	[illegible]	+ 2,32	[illegible]
Axime	375,30	[illegible]	– 0,31	[illegible]
Bail Investis.	835	[illegible]	—	[illegible]
Bancaire (Cie)	531	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Bazar Hot. Ville	355	[illegible]	– 8,45	[illegible]
Bertrand Faure	120	[illegible]	– 2,50	[illegible]
Chargeurs	1010	[illegible]	– 0,79	[illegible]
Christian Dior	497	[illegible]	– 0,40	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	193	[illegible]	– 0,46	[illegible]
Clarins	458	[illegible]	– 0,41	[illegible]
Club Mediterranee	381	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Coflexip	171	[illegible]	+ 2,04	[illegible]
Colas	760	[illegible]	+ 0,39	[illegible]
Comptoir Entrep.1	12	[illegible]	– 4,16	[illegible]
Comptoir Moder.	1496	[illegible]	– 0,40	[illegible]

Valeurs	Cours précéd.	Derniers cours	% +–	Paiement dernier coup. (1)
CPR	393,90	[illegible]	+ 0,78	[illegible]
Cred.Fon.France	83	79	– 4,81	[illegible]
Credit Local Fce	393	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Credit Lyonnais CI	271	265	– 2,21	[illegible]
Credit National	368,10	[illegible]	– 0,02	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	196,80	[illegible]	– 0,40	[illegible]
Damart	3765	[illegible]	– 0,79	[illegible]
Danone	766	[illegible]	– 1,04	[illegible]
Dassault-Aviation	339	[illegible]	– 1,17	[illegible]
Dassault Electro	161	162	+ 0,62	[illegible]
De Dietrich	220	[illegible]	+ 1,81	[illegible]
Degremont	397	[illegible]	– 1,76	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal #Li	41,50	[illegible]	+ 2,40	—
DMC (Dollfus Mi)	200	190	– 5	[illegible]
Docks France	730	[illegible]	—	[illegible]
Dynaction	84	83	– 1,19	[illegible]
Eaux (Cie des)	477,50	476,80	– 0,18	[illegible]
Ecco	733	[illegible]	+ 1,90	[illegible]
Eiffage	719	[illegible]	—	[illegible]
Elf Aquitaine	355,50	[illegible]	– 0,05	[illegible]
ERAMET	288	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Eridania Beghin	838	[illegible]	– 0,95	[illegible]
Essilor Intl	963	[illegible]	– 1,14	[illegible]
Essilor Intl ADP	687	[illegible]	– 0,29	[illegible]
Esso	486	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Eurafrance	1600	[illegible]	– 0,25	[illegible]
Euro Disney	12,35	[illegible]	– 0,80	[illegible]
Euro RSCG W.W.	411	405,10	– 1,43	[illegible]
Europe 1	984	[illegible]	– 0,91	[illegible]
Eurotunnel	6,65	[illegible]	—	[illegible]
Filipacchi Medias	680	[illegible]	+ 2,05	[illegible]
Finextel	68	[illegible]	– 1,39	[illegible]
Fives-Lille	349	[illegible]	– 1,17	[illegible]
Fromageries Bel	4500	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
Galeries Lafayette	1255	[illegible]	– 0,39	[illegible]
Lafarge	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lagardere (MMB)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lapeyre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand ADP	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legris Indust.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Locindus	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
L'Oreal	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Valeurs	Cours précéd.	Derniers cours	% +–	Paiement dernier coup. (1)
Hoechst #	1286	1300	+ 1,08	26/04/95
I.B.M #	443	452,50	+ 2,14	09/12/95
I.C.I #	55,15	55,80	+ 1,17	09/10/95
I.T.T. #	584	580	– 0,68	01/07/95
Ito Yokado #	288,10	298,30	+ 3,54	15/11/95
Matsushita #	76,60	77,65	+ 1,37	—
Mc Donald's #	222,80	220,80	– 0,89	15/12/95
Merck and Co #	319	313,40	– 1,75	02/01/96
Minnesota Mg #	330,80	330,80	—	12/12/95
Mitsubishi Corp.#	59	61	+ 3,38	—
Mobil Corporat.#	530	538	+ 1,50	11/12/95
Morgan J.P. #	393,90	398,40	+ 1,14	13/10/95
Nestle SA Nom. #	5400	5440	+ 0,74	06/06/95
Nipp. MeatPacker #	73	—	—	30/06/95
Norsk Hydro #	199	199,90	+ 0,45	23/05/95
Petrofina #	1490	1493	+ 0,20	24/05/95
Philip Morris #	445,80	442,90	– 0,65	10/01/96
Philips N.V #	169,10	176,40	+ 4,31	23/05/95
Placer Dome Inc #	116,40	118,30	+ 1,63	18/12/95
Procter Gamble #	410	419	+ 2,19	15/11/95
Quilmes	203,50	203,60	+ 0,04	17/07/95
Randfontein	31,65	31,60	– 0,15	04/08/95
Rhone Poul.Rorer #	258,80	257,50	– 0,50	30/11/95
Royal Dutch #	667	672	+ 0,74	26/09/95
R T Z #	70	70,55	+ 0,78	11/12/95
Sega Enterprises	253,30	262	+ 3,43	—
Saint-Helena	26,70	26,20	– 1,87	15/09/95
Schlumberger #	332,10	336,30	+ 1,26	05/01/96
SGS Thomson Micro.	150	158,80	+ 5,86	—
Shell Transport #	63	64,10	+ 1,74	02/11/95
Siemens #	2643	2663	+ 0,75	24/02/95
Sony Corp. #	268,30	271	+ 1	01/12/95
Sumitomo Bank #	103,70	106	+ 2,21	—
T.D.K #	233	242,40	+ 4,03	—
Telefonica #	67,05	66,85	– 0,29	27/07/95
Toshiba #	37,15	37,50	+ 0,94	—
Unilever #	696	697	+ 0,14	20/12/95
United Technol. #	452,90	456,10	+ 0,70	10/12/95
Vaal Reefs	326	325	– 0,30	15/09/95
Volkswagen A.G #	1596	1630	+ 2,13	02/06/95
Volvo (act.B) #	93,50	96	+ 2,67	02/05/95
Western Deep	169,10	167,50	– 0,94	25/09/95
Yamanouchi #	109	108,10	– 0,82	—
Zambia Copper	1,80	1,74	– 3,33	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 20 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	103,95	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	109,73	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	116,16	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	112,60	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	109,28	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	105,08	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	114,73	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	110,56	[illegible]
CLF 9%88-93/98CA#	106,51	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	114,45	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	109,60	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	107,79	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,20	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	111,87	[illegible]
Em.Etat10,26%86-96	100,96	[illegible]
Emp.Etat 6%7/93-97	100,98	[illegible]
Finansder 9%91-06#	114,83	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	110,95	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	112,06	[illegible]
OAT 9,8%1/86-96CA#	100,45	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	104,56	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	108,36	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	101,41	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	109,19	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA	99,53	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	107,42	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	109,53	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	104,31	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	115,51	[illegible]
OAT 89-01 TME CA	102	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	111,61	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	112,33	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	112,46	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	106,80	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	917	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	155	155
Commerzbank AG	1135	1131
Fiat Ord	16	16
Gevaert	280,10	268,20
Gold Fields South	131	131
Kubota Corp	30,05	30,05
Montedison act.ep.	4,54	7,282 d
Olympus Optical	47	47
Ottomane(Cie Fin.)	169,10	165,30
Robeco	343,40	347,90
Rodamco N.V.	136,50	135,20
Rolinco	362,10	366
Solvay SA	2500	2500
Wagons Lit	1730	1730

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 20 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Aclat (Ns) #		60,80	[illegible]
AFE #		328	[illegible]
Aigle #		210	[illegible]
Albert S.A (Ns)		140	[illegible]
Altran Techno. #		690	[illegible]
Montaignes P.Gest.		475	[illegible]
B.A.C.	◆	23,70	[illegible]
Bque Picardie (Li)	◆	529	529
Bque Sofirec (M)	◆	570	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#		202	[illegible]
Bque Vernes		632	[illegible]
Beneteau #		338,50	[illegible]
B I M P	◆	55	[illegible]
Boiron (Ly) #		480	[illegible]
Boisset (Ly)#		228,80	218
But S.A.		239,90	[illegible]
Cardif SA 1		550	552
CDA-Cie des Alpes		130	[illegible]
C.E.E #		254	[illegible]
CEGEP #		156,10	[illegible]
Cermex # (Ly)		270,10	[illegible]
CFPI #	◆	250	[illegible]
Change Bourse (M)		228	[illegible]
Christ.Dalloz #		1005	[illegible]
Cipe France Ly #		270	[illegible]
CNIM CA#		136,10	[illegible]
Codetour		255,50	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET		244	[illegible]
Confiandey S.A		269,90	[illegible]
C.A. de la Brie		352,40	[illegible]
C.A.Gironde (B)		440	[illegible]
C.A.Haute Normand.		336,90	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine		340	[illegible]
C.A. Paris IDF		714	[illegible]
C.A.de l'Isere Ly#		358	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #		320	[illegible]
C.A.Loire/H.Loire#		200	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)		339	[illegible]
C.A.du Nord (Li)		421,10	[illegible]
C.A. Oise CCI		236	[illegible]
C.A.Pas de Calais		419	[illegible]
C.A. Somme CCI		236,50	[illegible]
C.A.Toulouse (B)		368,20	[illegible]
CFJPE(exGAN part#	◆	115,50	[illegible]
Chaine et Trame #		130	[illegible]
C.A. Midi CCI(Ly)		253	[illegible]
Creeks		42,50	[illegible]
Delta Prot.# Ly	◆	301	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 20 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Stè lecteurs du Monde	◆	144	144
Nobel	◆	138	136
Murom	◆	846	846
Générale Occidentale	◆	41,60	41,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 19 décembre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C		36285,32	36285,32
Actimonétaire D		30883,13	[illegible]
Agipi Ambition (Axa)		110,39	107,37
Amplia	◇	113811,99	113811,99
Amplitude Monde D		686,50	[illegible]
Antigone Trésorerie		838366	[illegible]
Arbitr. Court Terme		9263,24	[illegible]
Arbitr. Première		8627,41	[illegible]
Arbitr. Sécurité		16943,46	[illegible]
Asie 2000		619,82	[illegible]
Associa Première		37555,21	37555,21
Assock		1165,73	[illegible]
Atout Amérique		117,92	115,04
Atout Asie		94,76	[illegible]
Atout Futur C		506,72	[illegible]
Atout Futur D		492,28	[illegible]
Aurecic		1402,80	1361,94
Avenir Alizes		1936,73	[illegible]
Axa Valeurs PER		134,88	130,95
Cadence 1		1068,72	1058,14
Cadence 2		1064,61	1043,74
Cadence 3		1054,50	1033,82
Capimonétaire		1968,65	[illegible]
Capiobli		8215,39	[illegible]
Capitacic		1686	1678,94
Cicamonde		1184,97	1150,46
Coexis		1740,86	[illegible]
Comptavalor		2241,46	[illegible]
Converti CIC		326,39	[illegible]
Crédit Mutuel Capital		1652,96	[illegible]
Crédit Mutuel MID AF		101,46	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		838,56	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap		88,14	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis		85,32	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J		22006,68	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T.		217,84	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde		1099,65	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre		1103,81	[illegible]
Dieze		1689,92	[illegible]
Ecock		1208,30	[illegible]
Ecupar		127,50	[illegible]
Ecur. Actions futur	◆	192,55	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire		10643,12	[illegible]
Ecur. Expansion (*)		78222,06	[illegible]
Ecur. Géovaleurs		2664,40	[illegible]
Ecur. Investissement	◆	160,77	[illegible]
Elanciel D	◆	117,75	[illegible]
Ellcash	◇	902620,44	[illegible]
Emergence Poste D	◆	95,10	[illegible]
Eparcic		4644,85	[illegible]
Eparcourt-Sicav		199,53	[illegible]
Epargne-Unie		1478,88	[illegible]
Eurco Solidarité		1252,85	[illegible]
Eurocic Leaders		1315,26	[illegible]
Eurodyn		1484,65	[illegible]
Fonsicav		18664,06	[illegible]
France Obligations		479,86	[illegible]
Francic		464,68	[illegible]
Francic Pierre		110,68	[illegible]
Francic-Regions		1401,32	[illegible]
Géobilys C		597,87	[illegible]
Géobilys D		582,98	[illegible]
Uni-Associations	◇	125,26	125,26
Uni-Foncier		1181,54	1152,72
Unifrance		575,36	561,33
Uni-Garantie C		1618,46	1588,28
Uni-Garantie D		1404,87	1378,68
Uni Régions		1315,06	1282,99
Univar	◇	294,96	294,96
Univers Actions		1653,19	1612,87
Univers Obligations		2141,99	2102,05
Valorg		2357,23	2316,48
Valréal		33913,78	33896,83
Winterthur St-Honoré		240,90	229,98

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

EXPOSITION **Après « Emballages », qui a marqué l'année, la nouvelle exposition temporaire de la Cité des sciences et de l'industrie à Paris, qui ouvre jeudi 21 décembre, est consacrée à la mesure. Sur plus de *2 000 mètres carrés et trois niveaux*, ce vaste sujet a été mis en scène par l'architecte Jean Nouvel. ● HAUTEMENT INTERACTIVE, cette exposition permet aux milliers de *gens qui vont arpenter les salles de* la Cité de manipuler et d'expérimenter des instruments. L'exposition passe en revue les divers types de grandeurs qui peuvent être appréhendées par *l'intelligence humaine*. ● LE PARCOURS offre ensuite au visiteur un panorama des différentes façons de mesurer *l'homme* et de rendre compte de ses performances. ● LES LIMITES TECHNIQUES de la métrologie lorsqu'elle s'attaque aux dimensions extrêmes sont traitées *au troisième niveau*.**

La folie des grandeurs s'empare de la Cité des sciences et de l'industrie

« Mesures et démesure », la nouvelle exposition temporaire installée à La Villette, à Paris, ouvre ses portes jeudi 21 décembre. Elle propose un parcours où alternent les références à la vie quotidienne et à la recherche

IL ÉTAIT estimé, toisé, jaugé, sondé, évalué, compté, apprécié – en un mot mesuré – *et il ne le* savait pas vraiment. Mais au sortir de l'exposition « Mesures et démesure » installée à la Cité des *sciences et de l'industrie* jusqu'au 1er septembre 1996, le visiteur ne pourra ignorer qu'il vit dans une société où la métrologie, la science de la mesure, règne en maîtresse discrète et omniprésente.

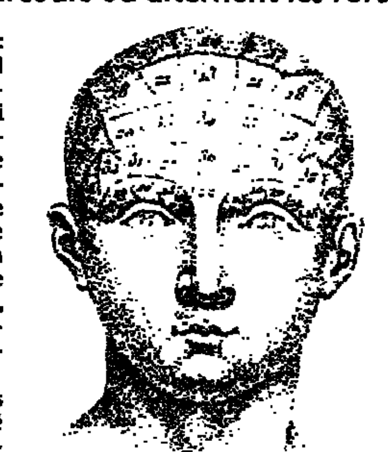
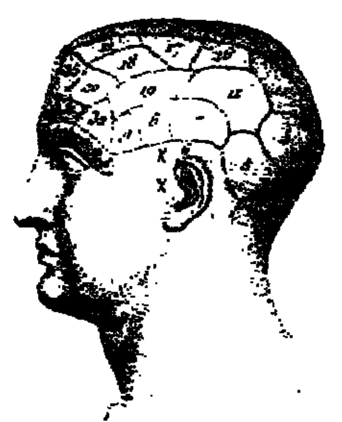
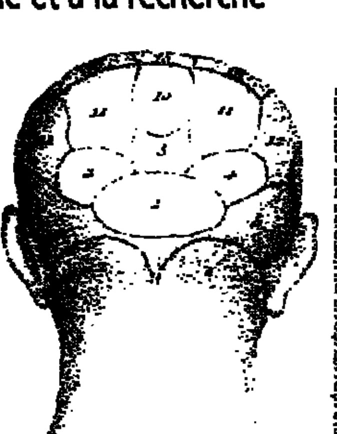
« La mesure ne se réduit pas aux grandeurs mécaniques – taille, masse, temps... – et aux sciences physiques, comme on le croit bien souvent, explique Bernard Hagène, commissaire de l'exposition. *Elle concerne également l'économie, les sciences humaines, l'industrie... En fait, l'essentiel des activités nécessitant une rationalité scientifique. »* C'est dire le risque qu'il y avait à s'attaquer à un sujet aussi *vaste que protéiforme.*

L'obstacle a cependant été contourné par les organisateurs, qui ont veillé à éviter trois écueils : ne mesurer que l'homme, auquel *cas la seule biologie* aurait été sollicitée ; décrire des grandeurs, ce qui aurait été par trop scolaire ; organiser une visite en passant du monde *microscopique* à *l'univers* macroscopique, au risque d'ignorer de nombreuses disciplines. La parade a consisté à organiser l'exposition sur trois niveaux, que l'architecte Jean Nouvel a « scénographiés », les qualifiant, dans l'ordre ascendant, d'*« abécédaire »*, d'*« itinéraire »* et enfin de *« belvédère »*.

Le premier, intitulé « pratiques de la mesure », illustre la variété des *grandeurs que l'homme est* capable d'appréhender. Mesurer, ce n'est pas seulement rapporter à un étalon. Ce peut aussi être classer, ordonner, *déterminer une qualité* et plus seulement une quantité. Au reste, on découvre que l'étalon est souvent relatif, et qu'il a évolué au fil des âges.

Il a fallu attendre la Révolution pour que le système métrique disqualifie pouces, coudées et toises, qui renvoyaient à l'anatomie humaine, et non à *« la longueur du trajet parcouru dans le vide par la lumière en 1/299 792 458 seconde »*, conformément à la définition du mètre adoptée internationalement en 1983 (*Le Monde* daté 9-10 avril). La mesure peut tout aussi bien tolérer des échelles sans étalon : celles des vents et des séismes se sont bien longtemps appréciées à l'aune des ravages causés par les *ouragans et tremblements de terre.*

Dans l'industrie, soumise à une normalisation internationale, la mesure devient un instrument de *calibrage*, d'*optimisation des procédures*, un moyen de contrôle incontournable. Duchamp aurait-il renié ces batteries de brosses à dent s'éreintant en cadence sur des dentiers rutilants, où encore ce robot – baptisé « bras de la ménagère » – chargé d'user sans faiblir le revêtement d'une casserole ? La mesure peut cependant adoucir les moeurs, quand elle se fait rythme ou tempo. Le *Poème symphonique pour 100 métronomes*, composé par György Ligeti, en apportera la démonstration sonore.

© CSI/MÉDIATHÈQUE D'HISTOIRE DES SCIENCES

La phrénologie, ou « craniologie », définie par Franz Joseph Gall (1757-1728) comme « l'art de reconnaître les instincts, les penchants, les talents et les dispositions morales et intellectuelles par la configuration du cerveau et de la tête », n'était pas fondée scientifiquement.

NORMALITÉ

Bref, l'homme a su développer *toute une théorie d'instruments* pour mesurer son univers – depuis l'ombre d'un obélisque utilisée par Eratosthène, en 230 avant notre ère, *pour déterminer* avec une étonnante précision la circonférence de la Terre, jusqu'au plus puissant des *télescopes*. *Mais* il en a aussi profité pour se mesurer lui-même, et se comparer aux autres. C'est l'objet du second niveau, organisé non plus en petits ateliers cubiques, mais en cinq corridors présentant autant de thèmes (santé, sport, intelligence, sens et enfin opinions et comportement).

« Nous voulions montrer la puissance de description d'un objet particulier, l'homme, c'est-à-dire le visiteur, explique Bernard Hagène. *Et lui poser une question : qu'est-ce que la normalité ? »* Le voilà donc engagé à se peser, se toiser, tester ses réflexes, comparer ses opinions et ses comportements à ceux de la population. Mais, alors que toutes ces *performances sont rapportées* à celles d'autrui, en temps réel, il ne pourra mettre son intelligence en équation. *Question de méthodologie*, et preuve de sagesse, face aux dérives qui ont souvent accompagné psycho et sociométrie. *« L'intelligence n'est pas unidimensionnelle, les tests ne peuvent être utilisés isolément »*, rappelle le commissaire de l'exposition, *qui a bien* veillé à ce que les épreuves utilisées pour caractériser la démence sénile amènent le visiteur à s'alarmer inopportunément.

En abordant le troisième et ultime niveau de l'exposition, celui-ci sera confronté aux limites extrêmes *de la mesure*. Pour Jean Nouvel, qui a choisi de mettre en scène un vaste espace plongé dans l'obscurité, on touche là le versant *« métaphysique »* de la tentative de l'homme de rapporter l'univers à sa propre dimension. Une série de petites fables illustrées, écrites par le scénariste et écrivain Jean-Claude Carrière et récitées par Michel Piccoli, sont autant de métaphores de cette folle ambition.

Le principe d'incertitude, qui interdit de prédire la position d'un électron, ne s'apparente-t-il pas à la chasse au rossignol ? *On ne peut* à la fois voir l'oiseau nocturne, effarouché par la lumière, et entendre son chant. Tout au plus invite-t-il le *profane* à *saisir l'instant* fugace où la science devient poésie.

Hervé Morin

★ « Mesures et démesure », jusqu'au 1er septembre 1996 à la Cité des sciences et de l'industrie, porte de la Villette, Paris. Tous les jours sauf le lundi, de 10 à 18 heures (19 heures le dimanche). *Entrée : 45 francs (35 francs tarif* réduit).

Tranches d'humain

Le 5 août 1993, à 12 h 15, Joseph Paul Jernigan, meurtrier âgé de trente-neuf ans, était exécuté par injection dans la prison de Huntsville, au Texas. Son corps était aussitôt transporté à l'université du Colorado, pour y être congelé. Cette opération a permis ensuite de *découper le cadavre, avec une scie, en tranches d'un millimètre* d'épaisseur. A chaque découpe, la portion était photographiée et numérisée. Joseph Paul Jernigan, ainsi qu'il l'avait accepté avant son exécution, est l'être humain dont l'anatomie est la mieux étudiée. *On peut en effet, grâce à un logiciel approprié, obtenir une image en* trois dimensions de chacun de ses organes, comme le montre l'une des animations de l'exposition, soulignant l'ironie de faire d'un meurtrier un étalon humain. Après les planches, les cires et les écorchés, voici donc venir le temps de l'anatomie virtuelle.

SPORTS

Les grands prix de vitesse motocyclistes suscitent des convoitises

LE MANS ne pourra accueillir le prochain Grand Prix de France, le 9 juin 1996. La Sarthe, qui avait reçu *les deux dernières éditions, doit* se consacrer aux 24 Heures automobiles des 15 et 16 juin. Deux circuits se sont donc déclarés candidats pour l'organiser à sa *place* : pour Magny-Cours, ce serait une solution au risque de départ de la formule 1 ; le circuit du Castellet y voit, lui, un moyen de mettre en route les travaux de modernisation indispensables pour prétendre accueillir la F1 dès 1997.

Le choix du circuit devait être annoncé, mercredi 20 décembre, par la *Fédération française de motocyclisme (FFM)*. Ce geste est tout symbolique, car les autorités sportives sont quasi absentes de l'organisation *des grands prix depuis cinq* ans. Jos Vassen, président hollandais de la Fédération internationale de motocyclisme (FIM), en avait confié la responsabilité à la société espagnole Dorna en 1991. Il tentait ainsi de répondre à l'impatience des *écuries regroupées depuis 1986 au* sein de l'Association internationale des écuries (IRTA).

L'IRTA venait de se lancer dans une véritable sécession en négociant directement avec Bernie Ecclestone. *Le tout-puissant patron* de l'association des constructeurs de formule 1 (FOCA) mettait alors sa société Two Wheels Promotion (TWP) au service des velléités d'indépendance des écuries. Lasses de règlements et d'infrastructures inadaptés, celles-ci étaient alors prêtes à mettre sur pied leur propre circuit mondial.

SÉISME AU SEIN DE LA FIM

Après le contrat signé entre l'IRTA et TWP pour la période 1992-1996, la FIM n'a eu d'autre issue que de suivre le mouvement en laissant Dorna s'associer à la nouvelle organisation. Celle-ci donne *depuis cinq ans satisfaction aux* écuries, qui ont vu les grands prix se professionnaliser selon leurs souhaits. La FIM se contente de donner sa caution sportive à des épreuves dont les règlements et le calendrier lui échappent presque totalement. Elle a *poussé Dorna à racheter* très cher, par l'intermédiaire de la banque espagnole Banesto, les parts de Bernie Ecclestone dans TWP. Pour prix de sa coopération, la FIM reçoit la coquette somme de *6 millions de dollars par an*. Ce qui lui a permis de s'offrir un nouveau siège dans les environs de Genève.

Les fédérations nationales sont moins bien loties dans cet arrangement. Elles ont perdu toute autorité sur l'épreuve majeure de leur calendrier, et ne reçoivent pour leur part que 125 000 dollars à chaque grand prix. Ces pratiques ont provoqué un séisme au sein de la FIM. Jos Vassen a *été remplacé au cours du* dernier congrès, en octobre, par Francesco Zerbi, le président de la fédération italienne, appuyé par Jean-Pierre Mougins, le président de la FFM. Celui-ci souhaite que soit rapidement remis à plat le contrat qui lie la FIM à Dorna : *« La méthode Ecclestone n'a pas eu les résultats escomptés*, affirme Jean-Pierre Mougins. *Les coûts ont considérablement augmenté, et les droits à verser par les organisateurs à l'IRTA ont conduit à une augmentation considérable des billets d'entrée. Dans certains pays comme l'Allemagne, le nombre de spectateurs est ainsi passé de 75 000 à 22 000 en trois ans. »*

Pour reprendre le contrôle des *grands prix*, la nouvelle direction de la FIM ne voit que deux issues. La première consiste à accroître le poids des fédérations européennes en créant une organisation autonome. Celle-ci devrait tenir sa première assemblée générale en mars 1996. La seconde serait tout simplement de renégocier les contrats liant la FIM à Dorna. Depuis le krach de la Banesto, Dorna appartient au *groupe* de la banque de Santander, qui souhaite se débarrasser de ses activités extrabancaires. Afin de présenter un bilan positif à ses nouveaux actionnaires, le président de Dorna fait savoir qu'il a signé avec l'ancienne direction de la FIM des contrats lui accordant la gestion des grands prix jusqu'en 2006. Les fédérations sportives devront lancer leur OPA sur les *grands prix sans faire fuir* une nouvelle fois des écuries qui affirment avoir tout intérêt au maintien du système actuel.

Christophe de Chenay

Bruxelles réclame des mesures à l'UEFA après l'« arrêt Bosman »

***LA COMMISSION EUROPÉENNE** et l'Union européenne de football* (UEFA) ont entamé un bras de fer depuis le début de la semaine. L'organisation sportive continentale tente de minimiser la portée de l'arrêt de la Cour de justice des communautés européennes, rendu à Luxembourg vendredi 15 décembre dans l'affaire Bosman (*Le Monde* du 16 décembre). Les Quinze veulent au contraire l'amener à amender en profondeur son règlement interne pour respecter la décision de justice. Selon l'arrêt, le versement d'indemnités de transfert à la fin du contrat d'un joueur et la limitation du nombre d'étrangers *dans* les équipes seraient contraires au traité de Rome.

Après Karel Van Miert, commissaire européen à la concurrence, Padraig Flynn, son homologue responsable des affaires sociales, est intervenu, mardi 19 décembre. *« Il est tout à fait clair à mes yeux qu'à partir de maintenant des restrictions en matière de nationalité sont illégales dans les compétitions de clubs au niveau européen*, explique-t-il dans un communiqué. *J'attends des parties concernées qu'elles prennent les mesures nécessaires pour modifier leurs règles et les rendre conformes à l'arrêt de la Cour. En tout état de cause, toutes les parties concernées doivent être conscientes que cet arrêt a un effet immédiat et direct. »* L'Irlandais réfute ainsi un argument avancé la veille par l'UEFA, selon lequel la décision de justice n'interdirait pas les quotas de joueurs étrangers lors des coupes d'Europe.

■ **FOOTBALL : le Portugais Artur Jorge** entraînera l'équipe de Suisse de football jusqu'à la fin de la Coupe du monde 1998, à la place du Britannique Roy Hogdson. L'ancien entraîneur du PSG et de Benfica entrera en fonction le 1er janvier pour préparer la sélection suisse à la phase finale de l'Euro 96, où elle affrontera l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Ecosse. – *(AFP.)*

■ ***GYMNASTIQUE* : la Française Elodie Lussac** a annoncé, mardi 19 décembre, qu'elle renonçait aux Jeux olympiques d'Atlanta, *« mais pas à la gymnastique de haut niveau »*. L'ancienne championne d'Europe juniors, âgée de seize ans, s'était blessée aux vertèbres lombaires en novembre 1994 (*Le Monde* du 10 janvier). Elle est depuis en conflit avec sa fédération à cause de son refus de s'entraîner sous la direction du couple chinois Xuan Lin et Mao Shi à Marseille.

Le rugbyman Philippe Sella prend sa retraite internationale

DRÔLE D'ENDROIT pour un adieu. On l'aurait imaginé pourfendant les défenses d'un vieil ennemi, anglais par exemple, dans une ultime *attaque bâtie pour l'histoire. On l'aurait encore* bien vu saluant d'un geste triste et serein à la fois le public d'un Parc des Princes dont il a tant et tant fréquenté la pelouse. Mais, pour annoncer sa retraite internationale, Philippe Sella n'a pas choisi un stade. Il a déserté le lieu de ses habituels triomphes, et s'est inventé une sortie bien loin du rugby. L'homme aux cent onze sélections en équipe de France, insolent recordman de la planète ovale, s'est installé au Procope. Et c'est là, à Paris, dans ce café si plein d'une tout autre histoire, sur l'une de ces vieilles tables où Voltaire allumait les feux philosophiques du siècle des Lumières, qu'il a *éteint d'un souffle treize années de carrière.*

A peine quelques phrases écrites à l'avance, lues avec application, et c'était fini. Le quinze tricolore avait perdu son numéro 13, le rugby international un *trois-quarts centre de référence*. Dans ses mots pesés depuis un bon mois, tout juste la trace d'une émotion. *« Quand j'ai dit que j'allais tirer ma révérence, j'ai senti que, cette fois, j'étais vraiment parti »*, avoue Philippe Sella après-coup. *Car il a bien fallu s'expliquer.* Dire le doute qui s'était insinué en lui, poison fertile qui a fait son chemin. Confesser la peur de jouer le match de trop, de s'égarer dans l'un de ces départs catastrophes où l'âge et la pitié des autres finissent par vous pousser sur la ligne de touche. A bientôt trente-quatre ans, Sella n'a pas voulu s'infliger cet inutile calvaire. *« Je pars*, dit-il, *convaincu de faire le bon choix. »*

Il s'évade de la fournaise des matches de haut niveau, nanti d'une participation aux trois premières Coupes du monde, d'un grand chelem dans le tournoi des Cinq nations et de trente-deux essais marqués pour la France. *Il s'en va*, gorgé de souvenirs des quatre coins de la planète, en scintillant voyageur du rugby. Et pourtant, en cette heure médiatique des adieux, c'est sa mémoire intime qu'il met en avant. Il évoque le gamin de Bourran, apprenti de l'ovale, sur les prés entre Lot et Garonne. Il rappelle son premier trophée, le concours du jeune joueur, et l'émerveillement d'un voyage initiatique vers Paris.

Aujourd'hui, Philippe Sella s'en retourne au pays. Son avenir est déjà tout tracé. Agen pour quelques mois encore, histoire d'en finir à la fin de cette saison avec le club de sa vie, et puis Villeneuve-sur-Lot *et sa société de communication*. Le rugby est désormais mis entre parenthèses. André Herrero, le patron des sélectionneurs du XV de France, a pensé à lui comme représentant des joueurs auprès des *instances fédérales. Le joueur s'est déclaré « intéressé »* par cette possibilité. L'évocation d'une future carrière en Angleterre est pour l'instant sans objet. Durant l'été, il avait publiquement refusé de s'engager dans la voie du professionnalisme. Il quitte le terrain en dernier représentant d'une autre ère. Le 19 décembre, un symbole s'est effacé, et Philippe Sella a annoncé l'avènement d'un autre homme.

Pascal Ceaux

RÉSULTATS

BASKET-BALL

COUPE D'EUROPE DES CLUBS

Tour des demi-finales

Poule A

Limoges (Fra.) - Ostende (Bel.)	84-64
Jalguirs Kaunas (Lit.) - Hertzelia (Isr.)	76-65
Partizan Belgrade (You.) - Vitoria (Esp.)	76-80

Classement : 1. Jalguirs Kaunas, 10 pts ; 2. Limoges et Vitoria, 8 ; 4. Ostende, 7 ; 5. Partizan Belgrade et Hertzelia, 6.

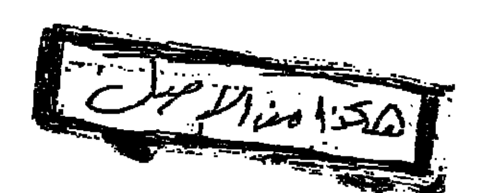
SKI ALPIN

COUPE DU MONDE MESSIEURS

Slalom de Madonna di Campiglio

1. A. Tomba (Ita.) ; 2. Y. Dimier (Fra.) ; 3. K. Ladstaetter (Ita.) ; 4. S. Amiez (Fra.) ; 5. M. Reiter (Aut.)

Classement de la Coupe du monde de slalom : 1. S. Amiez, 180 pts ; 2. A. Tomba, 160 ; 3. F. De Crignis (Ita.), 111 ; 4. M. Tritscher (Aut.) et A. Miklavc (Slo.), 100.



Rochefort en mémoire de grand large

Quatre « lieux » de la cité se font un devoir d'honorer le souvenir de ses illustres marins

ROCHEFORT
de notre envoyée spéciale

Froid sec, lumière coupante. Au creux de l'étonnante alternance de douceur et de sauvagerie des bords de Charente, Rochefort vit et frémit de l'absence de l'océan. On le sent, on le sait tout proche, mais il demeure dérobé au regard. C'est là le nerf secret de la cité inspirée par Colbert, port de guerre dont Vauban fut chargé d'imaginer les fortifications, troisième arsenal de France, débouté au cours du XIXe siècle par l'essor des navires de gros tonnage et des bateaux à vapeur.

Aujourd'hui, plus aucun marin en bordée dans les rues de la ville. Les beaux gosses aux vareuses immaculées qui courtisaient en chansons les *Demoiselles* de Jacques Demy ont filé vers d'autres horizons. Mais avec ou sans eux, Rochefort, édifiée par miracle sur des bases mouvantes, est viscéralement liée aux « ailleurs ».

Comme puissance d'évocation, elle en appelle aux illustres ancêtres qui ont fait sa fortune. Le *Musée de la marine installé en* l'Hôtel de Cheusses, hanté par les grands chefs d'escadre – Tourville, d'Estrées, Forbin et La Galissonière – arbore des collections exceptionnelles d'objets, de sculptures et de maquettes du grand *siècle. L'Orient s'idéalise* dans la maison natale de Julien Viaud, *alias* Pierre Loti, avec ses décors de mosquée, de salon turc et de chambre arabe.

Loti se retrouve à quelques encablures de là, au Musée d'art et d'histoire, où de remarquables pièces originales retracent (jusqu'en mars) les itinéraires de quelques « voyageurs des mers lointaines ».

Pharmaciens, chirurgiens, ethnographes, naturalistes, archéologues, tous issus de la prestigieuse Ecole de médecine navale : la Nouvelle-Calédonie, Hawaii, les îles Marquises *d'Adolphe et René* Lesson ; le Tonkin et la Cochinchine de Jules Sylvestre ; l'Afrique d'Elysée Trivier ; le Maroc de René Caillé ; les mers polaires de Joseph Bellot ; la Chine de Paul Nestor Hazard ; le Japon, le Séné*gal et la Turquie de Pierre Loti.*

TROIS JARDINS EN UN

Evénement rare, la nostalgie a réalisé à Rochefort une belle alliance avec les nécessités économiques. Sur le site de l'ancien arse*nal, dans la forme double du* bassin de radoub, véritable chef-d'œuvre architectural restauré pour l'occasion, s'est engagé depuis peu un vaste chantier naval : la reconstruction de l'*Hermione*, frégate à bord de laquelle un cer*tain La Fayette s'est embarqué le* 21 mars 1780 pour jouer, sous les ovations, son rôle d'ange annonciateur de la victoire auprès de Washington.

De la boucle du fleuve jusqu'aux abords de la ville, pour célébrer la *splendeur des espèces rapportées* dans les cales des grandes expéditions des XVIIe et XVIIIe siècles, l'équipe du paysagiste Bernard Lassus a conçu un jardin des retours, théâtre de féerie botanique distribué en trois plateaux – jardin *des Amériques, jardin de La Galis*sonière, jardin de la Marine.

Enfin, en bordure d'eau, les bâtiments de la Corderie royale, ruinés sous les bombardements de 1944, ont totalement ressuscité dans leur sobre splendeur, devenus maison forte du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, de la Ligue française pour la protection des oiseaux et, depuis tout juste dix ans, du Centre international de la mer (CIM), où l'on peut retrouver les techniques et l'his*toire du lieu dans une exposition* permanente intitulée « Corderies et cordages ; l'arsenal de Rochefort ».

Librairie maritime, service éducatif, centre de documentation unique sur la mer, le CIM propose *par ailleurs trois expositions per*manentes par an. Trois « regards sur la grande aventure de l'homme et de l'océan », dont, naturellement, celui d'un écrivain. Après Stevenson (hiver 94-95), Theodor Jozef Konrad Korzeniowski, *alias Joseph Conrad (1857-1924), avait* pris, jusqu'au début du mois, ses quartiers d'automne dans une mise en scène aussi sobre qu'originale.

Valérie Cadet

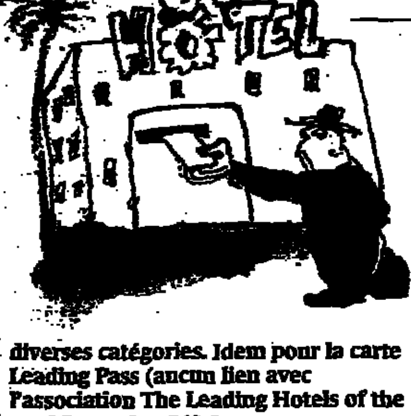
★ Maison de Pierre Loti. 141, rue Pierre-Loti. Tél. : (16) 46-99-16-88.
★ Musée de la marine, place de La Galissonière. Tél. : (16) 46-99-86-57.
★ Musée d'art et d'histoire, 63, avenue Charles-de-Gaulle. Tél. : (16) 46-99-83-99.
★ CIM, la Corderie royale. Tél. : (16) 46-87-01-90.

DESSINS DE D'OLCE

Conrad le fascinant

Présentée en avant-première à Rochefort, l'exposition consacrée à Conrad fera escale à Dunkerque *avant de s'installer au* Musée de la marine, à Paris, à partir d'octobre 1996. Brève ouverture pédagogique avec un film de l'excellente série « Aventuriers et écrivains », évoquant les grandes lignes biographiques par *va-et-vient entre le spécialiste*, Sylvère Monod – traducteur et éditeur des œuvres complètes de Conrad dans la « Pléiade » – et l'amateur : Jean-François Deniau. Puis le visiteur déambule dans une semi-pénombre au long de la *coque d'un cargo vapeur, dont les* coursives déclinent les principales étapes de la vie, tout d'abord du marin, puis de l'écrivain. Un travail de repérages impeccable (réalisé par Claudine Lesage), complété à tribord par une série de panneaux, vitrines d'objets et de livres, parcourant les grands thèmes de l'œuvre.

Nuits à prix discount



■ Prudence, a-t-on envie de dire à ceux qui seraient tentés par ces cartes nominatives, venues des Etats-Unis, offrant 50 % de réduction, tout au long de l'année, sur le prix des chambres d'hôtel à travers le monde. Deux exemples : la carte Or Hotel Express (700 F par an), diffusée par Hotel Express International (tél. : (1) 47-88-00-00), *« l'agence française d'une société américaine comptant 3,5 millions de membres »*, précise Didier Blanchon, le responsable à Paris. La brochure précise que *« 3 500 hôtels, dans 42 pays, accordent systématiquement aux détenteurs de la carte 50 % de réduction sur les prix réguliers de leurs chambres, en tout temps, sous réserve de disponibilités »*. Suit une liste d'adresses par pays, sans grande cohérence : on y trouve aussi bien des hôtels de chaîne (3 à 5 étoiles) que des établissements indépendants de diverses catégories. Idem pour la carte Leading Pass (aucun lien avec l'association The Leading Hotels of the world), vendue 540 F avec un mini-répertoire dévoilant, en couleurs, quelque 200 établissements – au lieu des 2 000 annoncés par téléphone (tél. : (1) 49-06-09-44).
Bien que la mise de fonds soit modeste, au regard des sommes prétendument économisées, rien ne garantit la pérennité de ces cartes.

■ Les cartes décrites ci-dessus *« sont assez répandues, pour le plus grand profit de ceux qui les lancent. Elles disparaissent après quelques semaines, quelques mois, au mieux un an ou deux »*, déclare Roger Darmon, spécialiste depuis peu de la réservation de chambres d'hôtel à tarifs réduits. L'ancien patron de Jet Tours a imaginé un système très différent : Hôtel-Discount offre au voyageur la possibilité de bénéficier, sans abonnement, de tarifs préférentiels (réduction de 15 à 40 % en moyenne selon les villes), dans 50 pays à travers le monde, dont les Etats-Unis. Point de carte nominative, mais une centrale de réservation à la disposition des agences de voyage qui reçoivent les demandes et confirment dans les 24 heures la *disponibilité. On ne choisit pas son* établissement, mais seulement le nombre d'étoiles (de 2 à 5) et la situation (centre-ville, balnéaire, aéroport). En cas d'annulation, le remboursement des sommes versées est intégral, jusqu'à midi, le jour du départ. Information sur Minitel : 3615 Soshotel.

■ Enfin, les grandes chaînes d'hôtel proposent des cartes de fidélité. Par exemple, l'Executive Card des Sofitel (350 F par an, tél. : (1) 44-26-30-30) offre de réels avantages : 50 % de réduction durant le week-end (du vendredi au dimanche soir inclus), tout au long de l'année, sur les prix des chambres dans les deux tiers des établissements (70 Sofitel environ). Les hôtels « loisirs » de la chaîne sont hors jeu. Une super-carte, l'Executive Business Card (950 F par an), donne droit, en sus, à 15 % de réduction sur ce réseau durant la semaine, comme sur plus de 1 000 hôtels du groupe Accor. Soit 15 % de réduction chez Novotel et Mercure, et 10 % chez Ibis, à quelques exceptions près.

Florence Evin

PARTIR

■ **SURVOL DE DUNES.** Une montgolfière dans le ciel marocain : de Marrakech, l'itinéraire traverse le Haut-Atlas qu'il observe par la suite à deux reprises en montgolfière, descend la vallée du Drâa, parcourt régions désertiques, plateaux, villages irrigués *de canaux, pose son sac entre lac* salé et dunes, contemple d'un œil égal pitons et gorges et, à quelques kilomètres d'Ouarzazate, s'enchante des ruelles couvertes et des tours crénelées de Telouet.

★ Tamera (26, rue du Bœuf, 69009 Lyon, tél. : 78-37-88-88 et 81, rue de l'Assomption, 75016 Paris, tél. : (1) 45-24-59-31). Huit jours, *8 900 francs tout compris, 5 dé*parts d'ici le 20 avril 1996. Parcours semblables de quinze jours en Libye.

■ **SOLEIL D'HIVER A CUBA.** A 150 km de La Havane, Varadero *est, avec son immense plage de* sable baignée d'une mer accueillante, la station balnéaire la plus réputée de Cuba. Le voyagiste Marsans international y propose un séjour d'une semaine dans un hôtel 5 étoiles, le « Super Club Va*radero », un club de vacances si*tuée dans un parc de 12 hectares en bordure de la plage. Au programme : farniente, activités balnéaires, piscine, équitation, golf et excursions à La Havane, Trinidad et Cienfuegos. Formule tout *compris à partir de 7 590 F.*

★ Renseignements au (1) 43-59-09-06 et dans les agences de voyages.

■ **SOLDES À LONDRES.** Début *janvier, une foule en quête de* bonnes affaires envahit rituellement les temples du *shopping* londonien. Un rendez-vous pour lequel la chaîne des Résidences Orion propose, en janvier, dans son établissement situé près de *Barbican Center (à quelques sta*tions de métro de Covent Garden et Knightsbridge), deux forfaits spéciaux : l'un pour le week-end (3 nuits, 1 255 F en studio de 1 à 2 personnes, du vendredi soir au lundi matin), l'autre pour la se*maine (5 nuits, 3 145 F en studio de* 1 à 2 personnes).

★ Renseignements et réservations sur place, au (19) 44-71-336-72, ou à la centrale de location, au (1) 40-78-54-80.

■ **L'EUROPE EN CAPITALES.** Jusqu'au 31 mars, la chaîne Sofitel propose de découvrir, le temps d'un week-end, quelques-unes des plus belles cités européennes, à des tarifs souvent inférieurs au prix du billet d'avion. Il en coûte, tout compris (avion, nuit, petit-déjeuner, assurance et guide) et par exemple, 1 435 F par personne en chambre double, à Amsterdam, Luxembourg, Nice et Paris (départ de Nice) et 2 345 F à Florence, Genève, Madrid, Lisbonne, Rome et Venise (supplément de 500 F pour ces deux dernières villes, du 20 au 31 décembre).

★ Renseignements auprès d'Episodes au (1) 44-26-46-46 et de Sofitel. Réservations au (1) 60-77-87-65.

Nuages et froid sur la moitié nord

UNE DÉPRESSION située au large sur l'Atlantique maintient sur la France un flux de sud-ouest doux, mais perturbé. Les régions méditerranéennes restent jeudi à l'écart de ces perturbations.

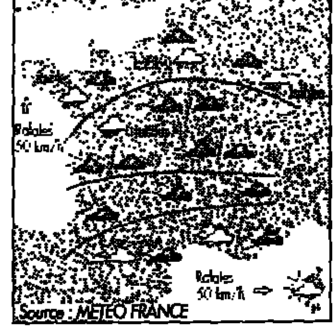
Jeudi matin, le ciel sera couvert sur la moitié nord. Il pourra neiger un peu en cours de matinée sur les Ardennes et sur le nord de la Lorraine. Sur la moitié sud, les brouillards seront nombreux dans la vallée de la Garonne et la région lyonnaise. Les nuages élevés voileront le ciel. Des nuages côtiers seront présents sur le Pays basque.

Jeudi après-midi, le temps gris et faiblement pluvieux se maintiendra sur la moitié nord, mais les éclaircies remonteront jusqu'à la Loire. Les nuages élevés voileront le ciel sur une grande moitié sud, mais l'impression du temps sera agréable. Le vent de sud-ouest soufflera à 50 km/h entre la Corse et le Continent.

Les températures minimales seront comprises entre 0 et 3 degrés dans le Nord, le Nord-Est et le Centre-Est, 3 et 6 degrés en Ile-de-France et dans le Centre, 6 à 10 degrés de la Bretagne à l'Aquitaine et aux régions méditerranéennes. L'après-midi, le mercure montera jusqu'à 3 à 7 degrés du Nord au Nord-Est et 9 à 18 degrés du nord au sud sur le reste du pays.

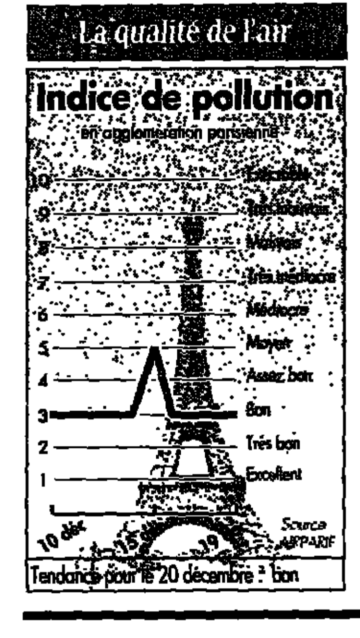
Vendredi, le temps couvert et faiblement pluvieux continuera sur les régions du Nord-Ouest. Sur le Sud-Est, le ciel se couvrira et deviendra pluvieux.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



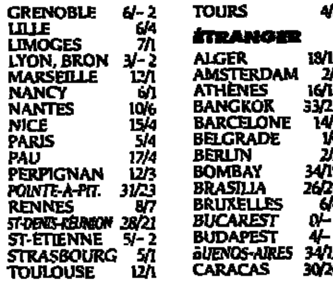
Prévisions pour le 21 décembre vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 20 décembre : bon

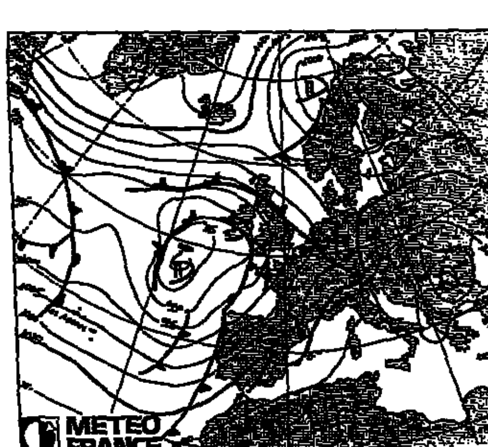



TEMPÉRATURES du 19 déc. 1995 maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	15/5
BIARRITZ	18/8
BORDEAUX	12/5
BOURGES	4/1
BREST	11/10
CAEN	6/5
CHERBOURG	7/7
CLERMONT-F.	5/-1
DIJON	2/1
FORT-DE-FR.	32/22
GRENOBLE	6/-2
LILLE	6/4
LIMOGES	7/1
LYON, BRON	3/-2
MARSEILLE	12/1
NANCY	6/1
NANTES	10/6
NICE	15/4
PARIS	5/4
PAU	17/4
PERPIGNAN	12/3
POINTE-A-PIT.	31/23
RENNES	8/7
ST-DENIS-RÉUNION	28/21
ST-ETIENNE	5/-2
STRASBOURG	5/1
TOULOUSE	12/1
TOURS	4/3
ÉTRANGER	
ALGER	18/10
AMSTERDAM	2/1
ATHÈNES	16/12
BANGKOK	33/23
BARCELONE	14/7
BELGRADE	1/0
BERLIN	2/2
BOMBAY	34/19
BRASILIA	26/20
BRUXELLES	6/4
BUCAREST	0/-1
BUDAPEST	4/-1
BUENOS-AIRES	34/15
CARACAS	30/20
CHICAGO	1/-3
COPENHAGUE	0/-6
DAKAR	27/21
DJAKARTA	32/24
DUBAI	21/16
DUBLIN	6/4
FRANCFORT	5/2
GENÈVE	4/1
HANOÏ	18/14
HELSINKI	-5/-8
HONGKONG	21/15
ISTANBUL	10/8
JÉRUSALEM	16/10
KIEV	0/-2
KINSHASA	33/22
LE CAIRE	19/7
LIMA	24/18
LISBONNE	17/14
LONDRES	6/2
LOS ANGELES	16/11
LUXEMBOURG	4/0
MADRID	9/7
MARRAKECH	20/12
MEXICO	23/8
MILAN	12/-4
MONTRÉAL	-9/-21
MOSCOU	-11/-21
MUNICH	3/0
NAIROBI	23/15
NEW DELHI	22/11
NEW YORK	4/-4
PALMA DE MAJ.	17/3
PÉKIN	7/-6
PRAGUE	2/0
PRETORIA	20/16
RABAT	20/12
RIO DE JAN.	30/25
ROME	14/1
SAN FRANC.	10/9
SANTIAGO	30/14
SÉVILLE	19/13
ST-PÉTERS.	-9/-15
STOCKHOLM	4/-10
SYDNEY	35/17
TENERIFE	24/17
TOKYO	9/4
TUNIS	18/10
VARSOVIE	-1/-2
VENISE	12/4
VIENNE	5/1

Situation le 20 décembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 22 décembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Section Concorde

UNE LIGNE d'autobus rétablie le long de la Seine, ce n'est pas grand-chose. Et pourtant… C'est un saut de six ans dans le passé. Cela peut, à première vue, paraître puéril de trouver *quelque plaisir* à se caler sur la plate-forme souple, tout contre le gavroche fidèle au poste près de la sonnette ; c'est cependant la vérité.

Il suffit de voir les visages épanouis des passagers aspirant béatement l'air frais qui époussette les dernières feuilles attardées sur les berges du fleuve cher à notre Apollinaire : *« J'en connais un qui ne prendra plus le métro »*, murmure d'un ton satisfait un gros monsieur en offrant, de contentement, une cigarette à un voisin stupéfait.

Tout le monde se retrouve, comme des élèves à la rentrée. On échange des tuyaux : *« Mais oui, madame, c'est 20 francs le carnet. » « Pour le Louvre, s'il vous plaît ? »*, demande quelqu'un ; soucieux de son prestige, comme un Petit Chose de la STCRP, le contrôleur rumine sa réponse.

Aux arrêts, la politesse d'antan renaît tout naturellement, et l'on attend avec sympathie la classique « petite dame » qui se dépêche, là-bas, agitant son parapluie, tout émue et se demandant si elle court après un autobus ou une illusion…

Sur les quais, les piétons se retournent, et c'est tout juste si l'on ne leur fait pas un petit geste amical de la main, un petit geste qui voudrait dire : *« Vous voyez, il ne faut pas désespérer, peut-être que, comme les autobus, le bon temps reviendra… »*

Mais, comme il y a toujours des gens dont l'esprit chagrin s'empare du moindre prétexte pour maugréer, un habitué d'autrefois marmonne dans sa barbe : *« Evidemment, ça fait plaisir… Mais pourquoi 72 ? Allez, ça ne vaut pas la bonne vieille ligne nº 1. »*

François Depret
(21 décembre 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6717

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									■
III									
IV					■		■		
V				■					
VI			■					■	
VII		■					■		
VIII									
IX			■					■	
X						■			
XI	■					■			

HORIZONTALEMENT

I. Revenus pour des légumes. – II. Mal partagé. – III. Bons, ce sont de belles poires. – IV. Période dont on se souvient bien. Apparu. – V. Ordre de départ. Un nez qui évoque un oiseau. – VI. Mineur pour une messe. Donna le jour. – VII. S'élève en Suisse. Note. – VIII. Tirer sur le fauve. – IX. Lie. Fume en Sicile. – X. Raisonnable. Danse quand il est petit. – XI. Pour le chasseur ou le pêcheur. Comme la forme quand elle est bonne.

VERTICALEMENT

1. Accidents qui obligent à stopper. – 2. A de la veine. Se lancer dans les retranchements. – 3. Allongée. Grossit en voyageant. Quelque chose de neuf. – 4. Un homme qui sut s'élever. Nous offre un raccourci. – 5. Fête. Composées comme les œillets d'Inde. – 6. Est vraiment mauvaise quand elle ne ressemble à rien. – 7. N'est plus blanche quand elle est dessalée. Dieu. Ne dépasse évidemment pas les bornes. – 8. Pas de la campagne. Peut être mis à l'index. Article. – 9. Honneur aux anciens.

SOLUTION DU Nº 6716

HORIZONTALEMENT

I. Réprouvés. – II. Anthonome. – III. Riser. – IV. Irrita. Ri. – V. Siam. Tain. – VI. Sanisette. – VII. Ote. Têt. – VIII. Nodal. – IX. Troisième. – X. NS. Ode. – XI. Sus ! Unira.

VERTICALEMENT

1. Ravissantes. – 2. En. Ria. Or. – 3. Ptéranodons. – 4. Rh. Imitais. – 5. Oort. Sels. – 6. Uniate. Ion. – 7. Vos. Attiédi. – 8. Emérite. Mer. – 9. Serinette.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Vendredi 22 décembre

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les objets d'art du Moyen Age, 11 h 30 ; Le couteau du Gebel-el-Arak, 12 h 30 ; *exposition sur* les émaux de Limoges, 14 heures (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE** : exposition Passions privées (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE GUIMET** : exposition Chine, des chevaux et des hommes (24 F + prix d'entrée), 12 h 30, 6, place d'Iéna (Musées nationaux).

■ **LE PANTHÉON** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, devant l'entrée côté place du Panthéon (Institut culturel de Paris).

■ **LE MINISTÈRE DES FINANCES** : maquette et hall d'honneur (37 F), 14 h 15, sortie du métro Bercy côté POPB (Monuments historiques).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (62 F), 14 h 30, 12, rue Daru (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LA CONCIERGERIE** : visite pour les jeunes (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Monuments historiques).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ ***PAVILLON DES ARTS*** : exposition Visages de l'icône (50 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Frédérique Jannel).

■ **LE VIEUX VILLAGE DE PASSY** (55 F), 14 h 30, 43, rue de Passy devant le Passy-Plaza (Europ explo).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (Monuments historiques).

■ **MUSÉE MARMOTTAN** : exposition De Le Brun à Vuillard (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 2, rue Louis-Boilly (Monuments historiques).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** (55 F), 15 heures, boulevard du Palais devant les grilles du Palais de justice (Paris et son histoire).

■ ***MUSÉE DU PETIT PALAIS*** : exposition A l'ombre du Vésuve (50 F + prix d'entrée), 15 h 15, hall du musée (Tourisme culturel).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **DUBLIN.** Après quarante ans d'absence, le tramway devrait faire sa réapparition dans les rues de Dublin en l'an 2000, et relier sur 21 kilomètres le centre de la ville aux banlieues sud-ouest de Tallaght et sud-est de Dundrum. – *(AFP.)*

■ **VOYAGES D'AFFAIRES.** Carlson Wagonlit Travel, spécialisé dans les voyages d'affaires, et Household International, société américaine de services financiers, vont lancer en janvier une carte de crédit qui devrait permettre aux entreprises d'avoir une plus grande maîtrise des dépenses liées aux déplacements professionnels. Cette carte de paiement, baptisée The business Card, sera d'abord diffusée en Amérique du Nord, puis en Europe et dans la zone Asie-Pacifique. – *(AFP.)*

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE.** Après une saison décevante en Polynésie française, le *Club-Med-II* est de retour à Nouméa pour plusieurs semaines de minicroisières autour de la Nouvelle-Calédonie et de Vanuatu. Le cinq-mâts va proposer des sorties d'une nuit sur le lagon ainsi que plusieurs croisières de trois jours avec un choix d'escales à Ouvéa, Lifou, Hienghène, l'île des Pins et Port-Vila. Le voilier regagnera Papeete le 27 février. – *(AFP.)*

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.** Air Ostrava, compagnie privée tchèque, a décidé d'acheter d'occasion deux avions suédois de transport régional. Ces appareils devraient être utilisés sur les lignes intérieures, en particulier entre Ostrava et Prague, et internationales. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE.** La compagnie allemande Lufthansa et la compagnie slovène Adria Airways vont coordonner leurs plans de vol pour augmenter les liaisons entre l'Allemagne et la Slovénie. – *(AP.)*

■ **IRAN.** La société Aéroports de Paris a signé un contrat de près de 2,5 millions de dollars (environ 12,5 millions de francs) pour superviser la la construction du premier terminal de l'aéroport *Imam-Khomeiny*, situé à une quarantaine de kilomètres au sud de Téhéran et qui doit accueillir ses premiers vols en 1997. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province	36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437 ISSN 0395-2037

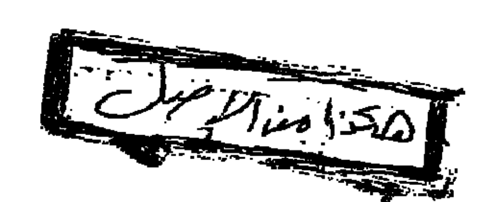
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30



CINÉMA **Loin des mièvreries qui accompagnent la période des fêtes, le deuxième conte africain de Patrick Grandperret séduit par son souffle, sa justesse et sa rigueur.**

● **LE NOUVEAU James Bond – le dix-huitième – ne déroge pas aux lois d'une série devenue à elle seule un genre cinématographique.**
● **LE JEUNE cinéma français tient bon jusqu'à la fin de l'année, avec cette semaine la sortie des « Apprentis » et de « Faut pas rire du bonheur », avant « En avoir (ou pas) » la semaine prochaine.**

PHOTOS D.R.





Patrick Grandperret cornaque les songes d'un continent

Le Maître des éléphants. Un film pour enfants à la mesure des légendes et de l'Afrique, qui passe de la chronique romanesque au récit mythique, où les humains – grands et petits – ont toute leur place

Film français de Patrick Grandperret avec Erwan Baynaud, Jacques Dutronc, Victor Tige Zra, Halilou Bouba, Sotigui Kouyaté. (1 h 35).

Au début, un garçon d'une dizaine d'années vient de perdre sa mère. La famille l'envoie rejoindre son père, parti depuis longtemps s'occuper des animaux d'Afrique plutôt que de son foyer. Martin débarque dans un continent inconnu, à la découverte d'un père tout aussi étranger. Début classique d'un roman familial comme la littérature et le cinéma en ont raconté des quantités. Pourtant il y a quelque chose d'inhabituel dans la manière de filmer de Patrick Grandperret : une façon simple et sans pathos de montrer un drame, la trouille d'un gamin, sa volonté, sa curiosité. Une absence de complaisance aux confins de la brusquerie, qu'on pourrait appeler une honnêteté du regard.

Lorsque Martin atterrit à Yaoundé, s'inquiète de la foule à l'aéroport, s'étonne de la confusion bruyante de la ville traversée à toute vitesse, se rencoigne face à la maladresse du père qui passerait pour de l'hostilité, puis découvre les us et coutumes de la réserve, on reste en terrain connu. Celui d'un roman d'initiation, découverte du monde et de lui-même par un enfant, épreuves et anecdotes étranges. Le garçon se fait des amis, se débrouille comme il peut avec la vie privée et le travail de papa. Avec le renfort de Dutronc en hémiplégique de la paternité, distant et habité à la fois, dont la composition serait antipathique sans ce zeste d'humour qui ne le quitte jamais, Grandperret joue le jeu sans tricher. Il aligne les scènes de genre, un tiers d'émotion, un tiers de frayeur, un tiers de comédie. Et réussit les portraits des copains africains de Martin, en croquis incisifs, volant au passage un plan splendide de l'enfant blanc dont le visage se détache sur les visages de mille enfants noirs. L'important n'est pas là.

L'important ne se voit pas tout d'abord. L'important c'est l'Afrique. Résumons avec deux clichés : la présence spectaculaire de la nature ; un univers de légendes, de croyances, de pratiques quotidiennes imprégnées de magie. Montrer l'un et l'autre relèverait effectivement du cliché, même si la caméra de ce cinéaste est trop à hauteur des hommes et des choses pour se laisser parasiter par les simplismes de convention. Mais peu à peu le film laisse apparaître comment la nature et la légende, c'est la même chose. Et alors l'écran semble s'agrandir immensément, se creuser en abîmes délicieusement mystérieux. On glisse de la chronique romanesque au grand récit mythique. Dans cet espace s'engouffrent les maléfices et les malfaisants, les héros enfants et leurs aventures, les grands fauves et les rêves.

Il y a deux ans, en Afrique déjà, Patrick Grandperret inventait avec *L'Enfant lion un conte fantastique*, coup de patte félin contre la mièvrerie et les simplismes auxquels sont si souvent associés les films « pour enfants ». *Le Maître des éléphants*, à la fois plus linéaire et plus complexe, ne ressemble pas à *L'Enfant lion*. Mais il est lui aussi un film « pour enfants ». Un film intelligent, un film respecteux – de ceux qu'il montre comme de ceux auxquels il s'adresse –, un film qui joue le jeu du cinéma d'aventure, en observe les codes et pourtant semble parfois tout inventer au détour d'un plan.

Si les trois jeunes acteurs (avec comme acolyte de passage l'immense Sotigui Kouyaté, bien connu des spectateurs de Peter Brook) tiennent à merveille leur aventureuse partie, il est aussi réjouissant de voir les « adultes », Grandperret et Dutronc, défendre leur morceau, la part plus intimiste du récit. Le roman familial n'est pas traité en prétexte, les différents niveaux d'histoire aussi ont droit de cité dans ce territoire mi-réel mi-inventé. Et le film avance ainsi sur plusieurs plans à la fois, avec cette majesté ironique propre aux meilleurs d'entre les éléphants.

J.-M. F.

« Je ne cherche pas le réalisme à tout prix »

A *« quarante piges et plus »*, comme il dit, il a suivi un parcours étrange. Cet assistant de Pialat, de Goretta, de Trintignant, plus tard producteur de Claude Faraldo puis d'Arnaud Desplechin, cameraman virtuose, marginal amoureux des grosses cylindrées, avait été remarqué en 1981 pour un premier long métrage documentaire et fiction, dans le monde des grands prix de moto, *Courts Circuits*. Puis *Mona et Moi* (1989), libre filmage d'une poignée de desperados entre came et show-biz, complétait une silhouette de déclassé du cinéma, que parut contredire *L'Enfant lion*. *Le Maître des éléphants* confirme, non un changement de direction mais l'élargissement de la palette d'un réalisateur en train de devenir, suivant ses propres chemins de traverse, un grand cinéaste.

« Après *L'Enfant lion*, vous saviez que vous retourneriez en Afrique ?

– Comme cinéaste, non. Je ne suis pas un spécialiste de ce continent, que j'ai découvert à l'occasion de *L'Enfant lion*. Je voulais y revenir à titre privé. *Le Maître des éléphants* est né de la demande de Jean-François Fonlupt, le patron de Ciby 2000, qui m'a proposé de faire un autre film dans le même esprit. Cette proposition m'a plu pour de nombreuses raisons. D'abord, *L'Enfant lion* m'avait laissé le regret de n'avoir pas montré l'Afrique contemporaine. J'avais aussi adoré faire un film pour enfants, moi qui ne savais jamais où emmener les miens au cinéma. Et avec Ciby, je bénéficiais d'un confort de production qui m'avait manqué sur le précédent film, que je produisais moi-même – avec comme résultat paradoxal que, à 32 millions de francs, le deuxième film coûte moins cher que le premier.

» Mais il n'était pas prévu d'enchainer ces deux réalisations : je devais entre-temps tourner une adaptation *des Victimes*, de Boileau-Narcejac, que j'ai été obligé de repousser. Je viens d'en achever le tournage, en retrouvant avec bonheur Jacques Dutronc face à Vincent Lindon, et deux jeunes actrices, Karine Viard et Laurence Thomassin, dans un autre type de film de genre, le polar.

– Après avoir réalisé *Le Maître des éléphants* pour Ciby 2000 puis l'adaptation des *Victimes* pour Gaumont, avez-vous renoncé à être aussi producteur ?

– Je serai à nouveau producteur pour une série d'Arte, « Terres étrangères » : six films d'une heure et demie, où à chaque fois un personnage débarqué dans un univers étranger finit par se trouver lui-même. Je réaliserai un épisode au Chiapas, avec quelqu'un qui rencontre les zapatistes. J'aime produire pour donner à d'autres ce qu'on a pas pu avoir. Quand je produis, j'essaie de me faire engager comme cadreur, pour être près du film.

– Tourner en Afrique, avec des animaux et des enfants, n'est-ce pas accumuler les difficultés ?

– Oui ! Mais c'est amusant aussi. Pour les animaux, le problème n'est pas tant avec les éléphants qu'avec le dresseur. Je voulais un troupeau traversant la rivière, le dresseur m'amène seulement douze éléphants, qui se mettent à se taper dessus. Il en enlève trois qu'il accuse de perturber les autres, puis comme ça ne s'arrange pas il en vire encore deux, à la fin il n'en reste plus que trois, enchaînés. Il faut donner l'impression d'une horde en liberté avec trois bêtes attachées... C'est le jeu du cinéma, d'autant que je ne cherche pas le réalisme à tout prix. *Le Maître des éléphants* n'est pas un documentaire animalier.

» Tourner en Afrique pose d'incessants problèmes de logistique, heureusement que je travaille en équipe réduite, avec surtout des techniciens africains. On est obligé de négocier sans cesse avec les autorités locales. Par exemple, nous voulions que la maison où habite Jacques Dutronc devienne un dispensaire mais l'armée voulait la récupérer, il faut payer, etc. J'ai appris avec le premier tournage que, en Afrique, il ne sert à rien d'essayer de forcer les choses. Et au moment où on croit que tout est fichu, il y a le « miracle africain » et on y arrive quand même.

» Faire un film avec des enfants n'est pas un problème, il suffit de ne pas trop intellectualiser, de faire plutôt appel à la sensibilité. Mais c'est la même chose avec les adultes.

– Sur ce sujet et avec de telles contraintes, n'avez-vous pas eu du mal à retrouver la liberté de mise en scène de vos premiers films ?

– Il y a une curieuse combinaison entre les séquences avec les animaux, qu'on est obligé de préparer très précisément, et celles avec les comédiens, où je me décide souvent au dernier moment. Jacques Dutronc est un partenaire très précieux pour ces figures libres. Je modifie la construction du récit pendant le tournage, le script est toujours en évolution, finalement on se retrouve loin du scénario de départ, lui-même une transposition très libre d'un livre de René Guillot. Comme je tiens moi-même la caméra, je sais ce qu'il y aura à l'image et je peux m'adapter.

» *Dans un film pour enfant*, la mise en scène doit être invisible, ce qui ne signifie pas qu'elle est absente, au contraire. Avec le polar, j'ai pris davantage de libertés. Et je compte retrouver la caméra super 16 portée à l'épaule de mes premiers films. Etre passé par des formes contraignantes m'aide pour être plus inventif, sur des scénarios plus contemporains, plus immédiatement proches de moi. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Quarante cinéastes et la caméra des frères Lumière

Lumière et compagnie. De prestigieux réalisateurs pour un périlleux exercice de style

Film français (1 h 30.)

Proposer à quarante cinéastes prestigieux de filmer un plan de cinquante-deux secondes au moyen de la caméra des frères Lumière, sans éclairage artificiel ni son direct. Le principe imaginé par Philippe Poulet, plasticien de l'image du Musée du cinéma de Lyon, était intéressant par son radicalisme et par la possibilité qu'il offrait à des réalisateurs de se confronter à une réalité brute, celle qu'ils choisissaient d'enregistrer et celle des contraintes du tournage. Les uns ont choisi de filmer cinquante-deux secondes de réel, à l'image de Patrice Leconte, qui a rendu hommage aux pionniers en filmant *l'arrivée du* TGV en gare de La Ciotat. D'autres se sont appliqués à raconter une histoire. Ainsi Abbas Kiarostami, *qui décrit une rupture en filmant en* gros plan la cuisson d'un oeuf tandis qu'une voix (celle d'Isabelle Huppert) enregistre un message sur un répondeur téléphonique. Jerry Schatzberg a, lui, combiné les deux, en filmant une scène de ramassage des ordures dans les rues de New York.

D'autres encore ont joué avec la caméra, dont le mouvement et les découvertes successives qu'il permet « fabriquent » du sens. Ainsi Andreï Konchalovski, qui fait se terminer un panoramique sur les gorges du Verdon par l'image de la dépouille d'un chien en putréfaction. Pour certains, le cinéma lui-même est au cœur de l'image : Claude Lelouch a filmé des filmeurs, John Boorman a planté la caméra sur le tournage du prochain film de Neil Jordan, David Lynch s'est amusé à recréer sans effets optiques les artifices de son propre cinéma. Alain Corneau a, quant à lui, *filmé une danseuse indienne*, dont il a ensuite fait colorier la robe à la main, sur la pellicule, rappelant par là même que *le cinéma ne s'arrête pas sitôt* que la caméra cesse de tourner.

Ces quarante fois cinquante-deux secondes composent un ensemble par nature morcelé, difficile à apprécier dans sa globalité et dont l'inévitable répétitivité peut sembler lassante. Pour que *Lumière et compagnie* devienne un film commercialisable, présenté au cinéma puis sur Canal Plus (jeudi 28 décembre), un « habillage » a été réalisé : Sarah Moon a filmé les images du tournage de chacun des films. Cela procure quelques rares beaux moments (Rivette, hilare, constatant que, pour la première fois, on risque de lui reprocher de n'avoir pas fait assez long ; le visage radieux de Liv Ullman filmant le chef opérateur Sven Nykvist), cela donne, surtout, une impression de remplissage confirmée par le questionnement systématique auquel sont soumis les cinéastes (*« Le cinéma est-il mortel ? »*, *« Pourquoi filmez-vous ? »*, etc.)et dont on pouvait prévoir qu'il ne livrerait rien de très intéressant. Réplique de Rivette à la deuxième question : *« La réponse ne peut être qu'un grand silence interrogatif de ma part. »* En effet.

P. M.

Les James Bond sont éternels

Goldeneye. Avec le renfort de son nouvel interprète, la dix-huitième aventure de l'indestructible agent secret respecte les canons de la série

Film américain de Martin Campbell avec Pierce Brosnan, Sean Bean, Izabella Scorupco, Famke Janssen, Joe Don Baker, Tcheky Karyo. (2 h 10).

Le « film de James Bond » est un genre codifié qui, par sa longévité et son succès (un milliard et demi de spectateurs, sans les Russes ni les Chinois), n'a aucun équivalent dans le cinéma occidental d'après-guerre. Personne n'est obligé d'aimer ça. Mais ceux qui aiment attendent le strict respect des règles canoniques en vigueur depuis l'anéantissement du Dr No en 1962. C'est donc à l'aune de cette orthodoxie qu'il convient de juger la dix-huitième aventure (sans compter l'hérétique *Casino Royale* de John Huston) de l'homme au Walter PPK.



DI MARCO

● **007 nº 5.** Cinquième interprète de l'agent de sa Grâcieuse Majesté, l'acteur irlandais Pierce Brosnan n'égalera jamais Sean Connery dans le cœur des aficionados. Mais il succède avantageusement à Roger Moore, sans parler des déjà oubliés George Lazenby et Timothy Dalton : port de smoking avec holster irréprochable, prestations convaincantes dans le coup de savate comme dans le baise-main, et un humour disparu depuis que le plus séduisant des golfeurs écossais a renoncé au Martini dry « *mélangé à la cuiller, pas au shaker* ». Il est d'usage que l'espion soit servi par des réalisateurs « transparents », l'Américain Martin Campbell ne faillit pas à la règle, maîtrisant les scènes d'actions et les mises en place de comédie sans laisser transparaître la moindre personnalité.

● ***Rien ne vaut un méchant* Russe.** Deux coups durs ont successivement frappé les producteurs et les scénaristes de la série. D'abord l'épuisement des textes fondateurs de feu Ian Fleming. Ensuite la chute des régimes communistes, quand la guerre froide fournissait la dramaturgie des exploits du cher James. Les tentatives d'aller chercher ailleurs des adversaires à sa mesure ayant déçu, on revient aux valeurs sûres : anticommunisme primaire, super-techniques de destruction ourdies dans les tréfonds de la Sibérie par des sbires mégalomanes du KGB. Mais le nouvel ordre international n'est pas oublié : outre Tchéky Karyo campant un ministre de la défense eltsinien (une bonne blague, donc brève), le chef des méchants vient en réalité de l'Ouest, et son pire acolyte, tout russe qu'il soit, est calqué sur les hackers californiens.

● **Hors-d'œuvre et dessert.** Le prégénérique remplit ses obligations : trois gags bien appliqués, huit cent trente deux mille sept cents coups de feu, deux séquences vertigineuses. La variante 95 du célèbre générique est, elle, d'un renversant mauvais goût, avec ballet de filles nues vautrées sur des faucilles, des marteaux et les vocalises de mammy Tina Turner. Son symétrique, le finale, accomplit ses deux fonctions : 1) la touche d'exotisme, avec Cuba dernier refuge du totalitarisme reconstitué à Porto Rico, ses plages de rêve, ses palmiers, ses infiltrés de la CIA. 2) Grand ménage de fin de tournage : tant qu'à faire de détruire l'immense décor (l'antenne parabolique géante qui devait déclencher l'habituel missile d'apocalypse), autant tout faire sauter à l'écran. Pour sauter, ça saute.

● **Comparses et gadgets.** Le vilain, ingrédient essentiel, est ambigü et charmeur : bien vu. Les deux James Bond Girls sont, elles, assez mal loties : la gentille semble davantage vouée à la confection du bortsch du guerrier qu'à l'accompagner dans ses exploits, la méchante, dotée de peu recommandables pulsions érotiques, reste trop en retrait. L'idée de faire du nouveau M, patron du service, une dame de fer, est à peine utilisée. Si Q, le responsable des objets truqués, a droit à son hilarante apparition, ses productions ne sont employées qu'au deuxième degré – faute de goût. Et l'armée française se fait piquer son super-hélico : il paraît que cela fait de la publicité à nos chères industries de l'armement (*Le Monde* du 2 décembre), en tout cas pas à la sécurité militaire nationale.

● **Le clou du tank.** Le commander Bond se doit de faire usage du plus grand nombre possible de véhicules. Si, *horresco referens*, il abandonne sa totémique Aston Martin pour faire la promo d'une berline germanique, on a droit à un train blindé piqué au docteur Jivago, et, surtout, à une poursuite en char d'assaut dans les rues de Saint-Petersbourg, d'un incontestable effet. Et qui souligne un des progrès accomplis par l'humanité en cette fin de siècle : la possibilité de tourner les séquences russes des James Bond dans leur décor véritable.

Soit un bilan « globalement positif » : tout ce qui a été inventé voilà plus de trente ans par le producteur Albert Broccoli, véritable père de la série, a été copié et surgonflé par le cinéma à grand spectacle. Observant scrupuleusement les proportions d'un cocktail aux ingrédients intangibles, *Goldeneye* prouve qu'une formule supporte mieux le respect de ses équilibres internes que la surenchère à laquelle se livrent ses concurents.

J.-M. F.

Sur des chemins de galère

Les Apprentis. Un film qui manque de peu son but

Film français de Pierre Salvadori. Avec François Cluzet, Guillaume Depardieu, Judith Henry, Claire Laroche, Marie Trintignant. (1 h 35.)

Il s'en faut de peu pour que le deuxième film de Pierre Salvadori (après *Cible émouvante*) franchisse le fossé qui sépare une comédie sympathique d'un film vraiment réussi. Les intentions sont là, ainsi que l'ambition d'offrir le portrait de jeunes englués dans les travers et les insuffisances de la société de la fin de ce siècle. Le scénario en vaut assurément d'autres, qui décrit l'histoire d'une amitié, celle d'Antoine (François Cluzet), qu'une rupture amoureuse a laissé inconsolable, et Fred (Guillaume Depardieu), qui ne se décide pas à faire quelque chose de sa vie. « Galères » de tous ordres, tentatives maladroites en direction d'une malhonnêteté qui ne leur convient à l'évidence pas, et, pour Antoine, lente descente vers l'enfer de la dépression. Les répliques cherchent trop systématiquement à faire mouche, comme si Pierre Salvadori avait voulu que ses dialogues figurent en totalité dans un florilège de l'humour, mais elles touchent souvent juste. Les acteurs se montrent à leur avantage et le tandem Cluzet-Depardieu junior est complémentaire, avec juste ce qu'il faut de nécessaire ambiguïté. Ainsi le film frôle constamment la réussite, mais échoue pratiquement dans chaque scène, par la faute de l'incapacité du réalisateur à proposer autre chose qu'une banale mise en images des personnages et des situations. *Les Apprentis* est un film certes correctement réalisé, mais que ne porte jamais la moindre idée de mise en scène : quelques aménagements mineurs suffiraient à en faire, au choix, une pièce de théâtre ou un roman.

Tout est là, en effet, l'humour, la sensibilité, une certaine acuité de regard, une vraie intelligence des rapports entre les personnages. Il ne manque qu'un peu de cinéma.

Pascal Mérigeau

Tout n'est pas rose les soirs de réveillon

Faut pas rire du bonheur. Sur la bêtise humaine

Film français de Guillaume Nicloux. Avec Bernard-Pierre Donnadieu, Laura Morante, Philippe Nahon, Roland Amstutz, Jean-Claude Bouillon. (1 h 25.)

Deux hommes, au comptoir d'un troquet parisien, engagent une conversation aussi sinistre que le réveillon qui s'annonce, sur une musique drôlement dissonante. Les traits lourds, le débit las, c'est d'ailleurs de musique qu'ils parlent. Michel (Bernard-Pierre Donnadieu), parce qu'il vient de perdre sa femme dans un accident de voiture, ne supporte plus Beethoven. André, qui s'énerve en attendant la sienne, ne connaît pas ce chanteur et préfère la musique classique. Comprenne qui pourra. En attendant, André, avant d'aller gifler sa femme sur le trottoir d'en face, invite Michel au repas familial, ce dernier emportant une écharpe jaune qui ne lui appartient pas.

A cette ouverture en plans serrés, succède une scène où la propriétaire de l'écharpe (Laura Morante) rejoint Michel dans la rue pour la lui réclamer. Celui-ci refuse au cours d'un déroutant dialogue nocturne où la caméra de Raoul Coutard orne magiquement leur visage d'un halo de guirlandes colorées.

Le ton et le contenu du film sont donnés. La première séquence annonce l'errance féroce qui suivra, débusquant la bêtise et la déréliction humaines au cours d'une nuit de Noël triviale jusqu'à la nausée. La seconde promet que ces deux-là se retrouveront au petit jour au nom d'une logique surréelle sans laquelle tout porterait en effet à croire, selon le mot de Cioran, que « *la Création fut le premier acte de sabotage* ». C'est la dialectique entre ces deux pôles, dans la tradition revisitée du réalisme poétique, qui confère à *Faut pas rire du bonheur* son caractère finalement très roboratif.

Jacques Mandelbaum

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

L'AMÉRIQUE DES AUTRES

Film franco-germano-anglo-grec de Goran Paskaljevic. Avec Tom Conti, Miki Manojlovic, Maria Casarès, Zorka Monojlovic, Sergej Trifunovic. (1 h 35.)

Cette coproduction franco-germano-anglo-grecque réalisée par un cinéaste de l'ex-Yougoslavie a réuni, entre les acteurs et les techniciens, plus de dix-sept nationalités différentes. Logique, donc, qu'il parle d'exil, sous la forme d'une fable babélienne. L'épicentre en est évidemment une auberge espagnole, miteusement enclose dans une rue reconstituée de Brooklyn où se côtoient les laissés-pour-compte du rêve américain. Alonso (Tom Conti), le propriétaire, sa vieille mère aveugle (Maria Casarès), ainsi que Bayo le Monténégrin (Miki Manojlovic), en sont les figures tutélaires, entourées de silhouettes syriennes, chinoises ou juives. Tous s'emploient à survivre en entretenant la nostalgie de leur terre d'origine, par la seule arme qu'il leur reste, celle de l'esprit. Mais ce désespoir teinté d'humour prend la couleur de l'amertume et du conflit quand Luka, l'entreprenant fils aîné de Bayo, rejoint clandestinement son père avec le reste de la famille. Tourné en même temps qu'*Undergroud*, d'Emir Kusturica, ce film au réalisme intimiste se situe aux antipodes esthétiques et géographiques de ce dernier. Il n'en évoque pas moins, souterrainement, la même tragédie, ne serait-ce que par la noyade absurde d'un enfant dans le Rio Grande, fleuve-frontière d'un nouveau monde non encore advenu. *J. M.*

LES VENDANGES DE FEU

Film américain d'Alfonso Arau. Avec Keanu Reeves, Aitana Sanchez-Gijon, Anthony Quinn, Giancarlo Giannini. (1 h 42.)

Un commis voyageur rencontre dans un train une jeune fille enceinte. Elle n'est pas mariée et craint la colère de son père, traditionaliste à la tête d'un clan qui cultive la vigne depuis plusieurs générations. L'homme accepte de se faire passer pour son mari, pour quelques jours, mais se voit adopté par la famille de la jeune fille, dont il finit par tomber réellement amoureux. Le destin (et le scénariste) feront en sorte qu'aucun obstacle ne les empêche de tomber dans les bras l'un de l'autre. *Les Vendanges de feu* est un *remake* de *Quatre pas dans les nuages*, d'Antonio Blasetti, dont l'argument a été passé à la moulinette du néo-romanesque hollywoodien. L'emphase et la « joliesse » de chaque plan ont l'apparence d'une publicité pour le vin rouge américain. Mais le plus grave est sans doute que le film d'Arau ne peut s'empêcher d'exprimer, très rapidement, un accablant attendrissement pour un vieil ordre patriarcal représenté par la famille de l'héroïne, montrée comme l'exemple même du paradis sur terre. *Jean-François Rauger*

L'INDIEN DU PLACARD

Film américain de Frank Oz. Avec Hal Scardino, Litefoot, Lindsay Crouse. (1 h 36.)

Un jeune garçon se voit offrir pour son anniversaire un petit placard en bois qui a la faculté d'animer les figurines en plastique qu'on y range. Il donne ainsi la vie à un Indien miniature qui devient son ami et lui livre quelques enseignements sur la vie, avant de rejoindre le néant des jouets. Le film de Frank Oz semble vouloir fonctionner sur le thème fantastique de la miniaturisation, auquel notamment *L'Homme qui rétrécit*, de Jack Arnold, avait donné ses lettres de noblesse et que les progrès des effets spéciaux rendent désormais convaincant. Mais il ne tire guère parti de ce postulat et se limite à une fable politiquement correcte sur le respect des minorités. *J.-F. R.*

L'ENFANT DES NEIGES

Film français de Nicolas Vanier. Avec Diane, Montaine et Nicolas Vanier. (1 h 20.)

Nicolas Vanier est un mordu des grandes étendues nordiques. Les chiens de traîneaux les froidures boréales, la débrouille en milieu arctique n'ont plus de secret pour ce Robinson des neiges. Il y entraîne un jour, pour une aventure qui mène des Montagnes rocheuses à l'Alaska, sa femme Diane et sa fille Mortaine, âgée d'un an et demi. Nul ne saurait lui faire grief de cet exercice de survie familial ni des images banales qu'il en a rapportées. Mais tout se complique quand, avec l'appui de AB Productions, il entend les divulguer au public sous les doubles auspices de Jack London et du cinéma du réel. C'est beaucoup pour un film qui conjugue à une litanie de clichés polaires le degré zéro de la narration, un glaçage de musique new-age et de gazouillis enfantins enrobant le tout. La vacuité du propos semble redoubler ici la gratuité de l'acte. Et ce n'est pas le fait d'entraîner une charmante fillette dans ce périple froid qui lui confère une once de sens, particulièrement quand l'expérience n'est exploitée qu'à titre d'argument promotionnel. *J. M.*

LE CERCLE DES AMIES

Film britannique de Pat O'Connor. Avec Chris O'Donnell, Minnie Driver, Geraldina O'Rawe, Saffron Burrows. (1 h 42.)

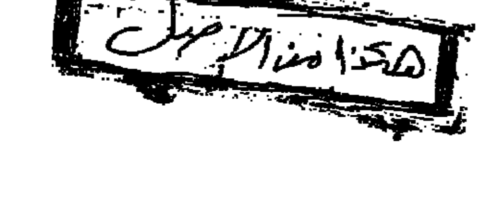
L'éducation sentimentale des adolescents n'est pas une mince affaire dans l'Irlande de la fin des années 50. Le conformisme de la société et la morale catholique pèsent, en effet, d'un poids écrasant sur la vie sexuelle des jeunes filles. *Le Cercle des amies* raconte l'histoire de trois d'entre elles, amies depuis leur enfance, et qui affrontent leur première année d'université à Dublin. L'une d'elle, parce qu'elle est tombée enceinte d'un fils de famille indigne, « piquera » le fiancé de sa meilleure amie. Elle couchera avec lui pour l'obliger au mariage après lui avoir fait croire qu'il est le père de l'enfant. La découverte de la machination et l'aveu tardif qui suit empêcheront le désastre de vies gâchées à jamais. Le film de Pat O'Connor fonctionne selon un principe que *Le Cercle des poètes disparus* avait porté à son point de perfection. Il s'agit de faire mine de délivrer un message audacieux en utilisant comme repoussoir une société humaine particulièrement répressive (ici une Irlande d'il y a quarante ans où règnent les curés, la coercition sexuelle et le refus de l'avortement). Mais les simulacres de révolte des personnages se résolvent dans l'accomplissement d'un destin aussi conventionnel que possible, même si les contraintes morales les plus encombrantes d'aujourd'hui en sont évacuées. *J.-F. R.*

UN CADEAU DU CIEL

Film franco-américain de Jack Lucarelli. Avec Sharon Farrel, David Steen, Gigi Rice, Sarah Triger. (1 h 42.)

Dans une ferme isolée de l'Amérique rurale des années 70, une femme vit en quasi-autarcie avec ses deux enfants d'une trentaine d'années. Il y a Charlie, le fils simple d'esprit avec qui elle entretient une relation incestueuse, et Missy, la fille mal aimée. L'arrivée d'une cousine de la ville va remettre en cause les rapports noués entre les membres de cette cellule familiale très particulière, dévoiler d'anciens traumatismes et détruire l'ordre établi. *Un cadeau du ciel* fait figure d'objet étrange. Produit par un jeune producteur français, le film fut, semble-t-il, apprécié dans certains festivals aux Etats-Unis, où il récolta quelques prix. Il voudrait sans doute se situer dans la lignée de Faulkner, mais relève seulement d'une antique tradition de naturalisme rural. Le récit débouche ainsi sur la révélation de névroses diverses se traduisant par l'inceste, la nymphomanie ou le viol, et laisse le champ libre à l'hystérie théâtrale des comédiens. *Un cadeau du ciel* semble n'avoir pas d'âge. C'est ce qui fait sa singularité, mais ce n'est pas vraiment une qualité. *J.-F. R.*





« Le » dictionnaire du cinéma à portée de main

SPÉCIALISTES et amateurs, étudiants et simples curieux le savent depuis sa première édition, il y a dix ans : « le Passek » est ce qui se fait de mieux en matière de dictionnaire de cinéma (en français). Soit la meilleure résolution à ce jour de cette quadrature du cercle que représente la tentative d'offrir, sous forme synthétique et maniable, un ouvrage de référence sur tous les aspects du cinéma : réalisateurs, acteurs, techniciens, *mais aussi cinématographies* nationales, procédés techniques, dossiers économiques, genres, écoles esthétiques, récompenses...

Le résultat était jusqu'à présent un grand et gros volume cartonné et illustré, c'est désormais, dans une version remise à jour, un *coffret de deux livres au format* 14 x 21 à dos souples, d'un maniement plus aisé, et dépourvu de photographies qui n'apportaient pas grand-chose aux précédentes éditions. Ces changements de forme permettent aussi de diminuer considérablement le prix de vente. On y retrouve les qualités de précédentes versions, notamment la très grande attention portée aux « petites » cinématographies, ce qui n'a rien de surprenant dans un ouvrage dirigé donc par Jean-Loup Passek, le créateur et directeur du Festival de La Rochelle, aussi responsable du cinéma au Centre Pompidou, célèbre pour les révélations dues à ses vastes rétrospectives.

HOSTILITÉ À L'AUDACE

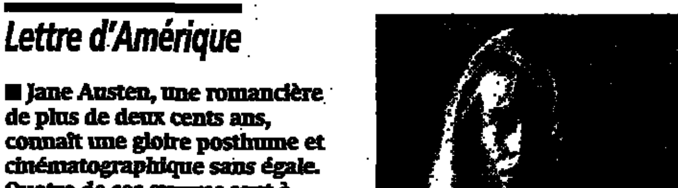
La mise à jour ne comportant pas la révision des précédents textes, on retrouve également certains défauts de l'ouvrage, en particulier une hostilité non déguisée, et hors de propos dans un dictionnaire, envers certains styles ciné*matographiques, surtout les plus* audacieux. Et l'approche industrielle du cinéma demeure légèrement en retrait : le dictionnaire connaît Disney, Walt, mais ne dit pratiquement rien de l'énorme trust qu'est devenue la société Disney. Et il ignore les nouveaux poids lourds du monde des images – sociétés européennes telles que Canal Plus ou Polygram par exemple, ou personnalités majeures du business hollywoodien comme Michael Ovitz.

La nouvelle édition comporte de nombreuses entrées inédites, qui rendent compte, entre autres, de l'essor des films dans de nouveaux pays tels que l'Iran ou Taïwan. Mais certaines absences laissent perplexes : les jeunes réalisateurs français, à commencer par Arnaud Desplechin, sont plutôt « ostracisés », comparés à leurs collègues américains. Mais chacun sait que le dictionnaire parfait n'existe pas. A défaut, « le Passek » dans sa nouvelle mouture demeure la source la plus sûre et à ce jour la *plus* complète.

J.-M. F.

★ *Dictionnaire du cinéma*, sous la direction de Jean-Loup Passek, Larousse, 2 392 pp., coffret de deux volumes, 240 F.

Lettre d'Amérique

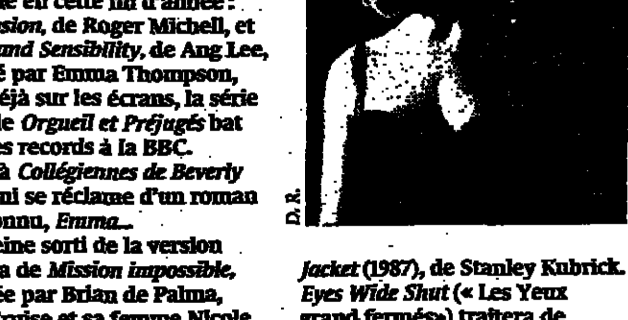


■ Jane Austen, une romancière de plus de deux cents ans, connaît une gloire posthume et cinématographique sans égale. Quatre de ses œuvres sont à l'affiche en cette fin d'année : *Persuasion*, de Roger Michell, et *Sense and Sensibility*, de Ang Lee, adapté par Emma Thompson, sont déjà sur les écrans, la série tirée de *Orgueil et Préjugés* bat tous les records à la BBC. Jusqu'à *Collégiennes de Beverly Hills* qui se réclame d'un roman peu connu, *Emma*...

■ A peine sorti de la version cinéma de *Mission impossible*, réalisée par Brian de Palma, Tom Cruise et sa femme Nicole Kidman (ici photographiée dans *Prête à tout*, de Gus Van Sant) seront les vedettes du nouveau film, attendu depuis *Full Metal Jacket* (1987), de Stanley Kubrick. *Eyes Wide Shut* (« Les Yeux grand fermés ») traitera de jalousie et d'obsession sexuelle. Kubrick tournera ensuite le film de science-fiction consacré à l'intelligence artificielle, *AI*, pour lequel il attendait que « *la technologie soit au point* » – elle l'est, selon lui, depuis *Jurassic Park* de Steven Spielberg.



D.R.



■ Les effets spéciaux dominent le box-office américain. *Jumanji*, avec Robin Williams et un régiment d'animaux sauvages, se lance à la poursuite de *Toy Story*, produit par Disney et Pixar, et réalisé par John Lasseter. Entièrement conçu sur ordinateur, ce dernier devrait bientôt franchir la barrière des 100 millions de dollars de recettes. Avec un nombre inférieur d'écrans et de séances (il dure deux heures et quarante et une minutes), *Heat*, de Michael Mann, avec Al Pacino et Robert De Niro, réussit le très joli score de 8 millions de dollars (environ 40 millions de francs) pour son premier week-end.

Henri Béhar

LES ENTRÉES À PARIS



Une comédie suit l'autre : après *Le Bonheur est dans le pré*, la semaine dernière, *Les Trois frères*, de Didier Bourdon et Bernard Campan (du trio Les Inconnus) prend la tête du box-office avec 140 000 spectateurs dans son immense circuit de 46 salles. Avec deux écrans de plus, le film d'Etienne Chatiliez se maintient bien à 121 000, soit un total de plus de 290 000 en quinze jours. Après les succès d'*Un indien dans la ville*, *Gazon maudit* et *Les Anges gardiens*, la comédie reste bien la valeur sûre du commerce cinématographique.

Parmi les autres nouveautés, le plus beau succès est pour *Smoke*, à 48 000 dans une modeste combinaison de 19 écrans. *Le Président et Miss Wade* a plus de mal à trouver sa place, avec seulement 37 000 votants dans 37 salles. Les trois autres sorties (*Dernière frontière*, *Des anges et des insectes*, *Pico et Colombus*) font à peine de la figuration.

Les résultats globaux restent en recul par rapport à la semaine correspondante de 1994. Bien peu de films tirent leur épingle d'un jeu plutôt morne : *Prête à tout* et *Supernoël* enregistrent une chute sévère dès leur deuxième semaine, *Pocahontas*, à 75 000 en sixième semaine atteint certes, l'imposant total de 583 000, mais est loin de faire aussi bien que *le Roi lion* en 1994. Et la saison a vu un nombre inhabituel de graves échecs. Chez les Américains, ni *Jade*, ni *Clockers*, ni *Kids*, ni *Neuf mois aussi*, ni *The Doom Generation* n'ont tenu leurs promesses. Et *Le Garçu*, *Madame Butterfly*, *Underground*, *Douce France* ont été, eux aussi, des déceptions.

J.-M. F.

★ Sources des chiffres : *Le Film français*

DÉPÊCHES

■ **La réouverture** du Gaumont Parnasse, entièrement rénové, aura lieu le 20 décembre avec un ensemble de douze salles flanquées d'espaces réservés à la confiserie, d'un café, des jeux vidéo et des branchements multimédia. Après UGC (Ciné Cité aux Halles), Gaumont tente l'aventure d'un multiplexe au centre de Paris.

■ **Pour fêter** le passage du premier au second siècle du cinéma, la Cinémathèque française propose un « cinémarathon », du 27 décembre à 18 heures au 28 décembre même heure (entrée libre), au Palais de Chaillot. Janine Bazin et André S. Labarthe présenteront l'intégralité de la série « Cinéma de notre temps », devenu le rendez-vous mensuel d'Arte. En présence de personnalités du grand écran, une vingtaine de portraits de grands cinéastes par d'autres cinéastes, de Renoir à Scorsese, de Kiarostami à Imamura.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

À LA VIE, À LA MORT ! (français, 1 h 40), de *Robert Guédiguian*, avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
L'AMOUR MEURTRI (italien, 1 h 44), de Mario Martone, avec *Anna Bonaiuto, Angela Luce*, Carmela Pecoraro, Licia Maglietta, Gianni Cajafa, Anna Calato.
LE BALLON BLANC (iranien, 1 h 25), de Jafar Panahi, avec Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.
LA CHANTEUSE DE PANSORI (coréen, 1 h 53), d'Im Kwon-taek, avec Kim Myung-gon, Oh Jung-hae, Kim Kyu-chul.
CLOCKERS (américain, 2 h 09), de Spike Lee, avec Harvey Keitel, John Turturro, Delroy Lindo, *Mekhi Phifer*.
CROSSING GUARD (américain, 1 h 55), de Sean Penn, avec Jack Nicholson, David Morse, Angelica Huston, Robin Wright, Piper Laurie, Richard Bradford.
LA DERNIÈRE FRONTIÈRE (hongrois, 1 h 25), de Peter Gothar, avec Mari Nagy, Mari Törocsik, *Jozsez Szarvas, Valentin Teodosiu*, Misu Dimvale.
LA FILLE SEULE (français, 1 h 30), de Benoît Jacquot, avec Virginie Ledoyen, Benoît Magimel, Dominique Valadie, Aladin Reibel, Vera Briole, Virginie Emane.
LE GARÇU (français, 1 h 45), de Maurice Pialat, avec Gérard Depardieu, *Géraldine Pailhas*, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, *Elisabeth* Depardieu.
LAND AND FREEDOM (britannique, 1 h 49), de Ken Loach, avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, *Tom Gilroy, Marc Martinez*, Frederic Pierrot.
LISBONNE STORY (allemand-portugais, 1 h 40), de Wim Wenders, avec Rudigler Vogler, Patrick *Bauchau, Vasco Sequeira*, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
LE REGARD D'ULYSSE (grec, 2 h 56), de Theo Angelopoulos, *avec Harvey Keitel*, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Tha*nassis Vengos, Yorgos Michalako*poulos, Dora Volanaki.
SMOKE (américain, 1 h 50), de Wayne Wang,avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, *Harold Perrineau Jr., Ashley* Judd, Forest Whitaker.

FESTIVALS

L'ART TROMPEUR : de la lanterne magique au cinématographe, trois siècles de cinéma. Cette exposition présente un grand nombre de « machines » qui n'avaient jamais été extraites des réserves de la Cinémathèque française, l'un des plus beaux fonds au monde d'appareils cinématographiques (quelque 2 000 pièces et 6 000 plaques de lanterne magique exposées). C'est à un véritable voyage, peuplé d'appareils en action et d'images lumineuses et mouvantes, que nous convie cette exposition. Défilent sous nos yeux les effets lumineux et changeants des boites d'optique du XVIIIe siècle, les animations des ombres chinoises du Théâtre de Séraphin, d'étranges anamorphoses à miroir, d'éblouissantes plaques de verre de la Royal Polytechnic Institution de Londres, des images vertigineuses des disques stroboscopiques et des zootropes, la machinerie complexe du Théâtre optique d'Emile Reynaud avec ses *saynètes animées et en couleur*, des films réalisés bien avant Lumière par Marey, Demenÿ et Edison... La chambre noire Royal Delineator de 1778, le matériel de John Rudge, le phonoscope de Georges Demenÿ, le kinetophone de Thomas Edison ou la première caméra de Georges Méliès viennent compléter cet ensemble exceptionnel d'inventions rares et merveilleuses. Cette collection a été constituée à partir des années 1900 par un Anglais, Will Day, puis continuée par Henri Langlois. Tous deux ont compris très tôt que le cinéma n'était pas apparu miraculeusement en 1895. L'écriture du mouvement, la projection lumineuse et l'industrie des « photographies mouvementées » n'ont pu éclore, dans les années 1890, que grâce à des usages et à des techniques établis depuis des siècles. Les collections de la Cinémathèque française, accueillies à l'Espace Electra grâce à la fondation Electricité de France, permettent un fabuleux voyage à travers les merveilles de « l'art trompeur » qui ont jalonné trois siècles de cinéma.
Espace Electra, 6, rue Récamier, Paris-7e. Mo Sèvres-Babylone. De 11 h 30 à 18 h 30, fermé les lundis et jours fériés. Jusqu'au 3 mars. Tél. : 42-84-23-60. 20 F (comprenant le journal de l'exposition et une entrée gratuite à une séance de la Cinémathèque française, Palais de Chaillot).

LE CINÉMARATHON DE « CINÉMA DE NOTRE TEMPS » : *24 heures de projection en continu* de l'intégralité de la série « Cinéma de notre temps » dirigée par Janine Bazin et André S. Labarthe. Renoir, Kiarostami, Rohmer, Rivette, Lang, Godard, Chabrol, Moretti, Oliveira, Pasolini, Sternberg... une vingtaine de portraits de grands cinéastes par d'autres cinéastes.
Cinémathèque française, Palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris-16e. Mo Trocadéro (entrée côté jardin). Du 27 décembre à 18 heures, au 28 décembre à 18 heures. Entrée libre.

NOUVEAUX FILMS

L'AMERIQUE DES AUTRES
Film franco-anglo-allemand de Goran Paskaljevic, avec Tom Conti, Miki Manojlovic, Maria Casarès, Zorka Manojlovic, Sergej Trifunovic (1 h 35).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

LES APPRENTIS
Film français de Pierre Salvadori, avec François Cluzet, Guillaume Depardieu, Judith Henry, Claire Laroche (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Imperial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; reservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

LE CERCLE DES AMIES
Film britannique de Pat O'Connor, avec Chris O'Donnell, Minnie Driver, Géraldine O'Rawe, Saffron Burrows, Colin Firth (1 h 42).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

L'ENFANT DES NEIGES
Film français de Nicolas Vanier, avec Diane Vanier, Nicolas Vanier, Montaine (1 h 20).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; reservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; reservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15 (36-68-29-31).

FAUT PAS RIRE DU BONHEUR
Film français de Guillaume Nicloux, avec Bernard-Pierre Donnadieu, Laura Morante (1 h 25).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

GOLDENEYE
Film britannique de Martin Campbell, avec Pierce Brosnan, Sean Bean, Izabella Scorupco, Famke Janssen, Joe Don Baker, Robbie Coltrane (2 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; reservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opera, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; reservation : 40-30-20-10).

L'INDIEN DU PLACARD
Film américain de Frank Oz, avec Hal Scardino, Litefoot, Lindsay Crouse, Richard Jenkins, Steve Coogan, David Keith (1 h 36).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathe Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

LUMIÈRE ET COMPAGNIE
Film français de Sarah Moon, Anne Andreu, Philippe Poulet, (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LE MAÎTRE DES ÉLÉPHANTS
Film français de Patrick Grandperret, avec Jacques Dutronc, Erwan Baynaud, Sotigui Kouyate, Sidy Lamine Diarra, Halilou Bouba, Victor Tige Zra (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; reservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

UN CADEAU DU CIEL
Film américain de Jack Lucarelli, avec Sharon Farrel, David Steen, Gigi Rice, Sarah Trigger, Gene Lythgow, Mark Ruffalo (1 h 42).
VO : Elysees Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

LES VENDANGES DE FEU
Film americain d'Alfonso Arau, avec Keanu Reeves, Aitana Sanchez Gijon, Anthony Quinn (1 h 42).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; reservation : 40-30-20-10).
VF : Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opera, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; reservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; reservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55, réservation : 40-30-20-10).

SÉLECTION

À LA VIE, À LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gerard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'AMOUR MEURTRI
de Mario Martone,
avec Anna Bonaiuto, Angela Luce, *Carmela Pecoraro, Licia Maglietta*, Gianni Cajafa, Anna Calato.
Italien (1 h 44).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

AU BEAU MILIEU DE L'HIVER
de Kenneth Branagh,
avec Michael Maloney, Richard Briers, Mark Hadfield, Nicholas Farrell, Gerard Horan, John Sessions.
Britannique, noir et blanc (1 h 39).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10).

LE BALLON BLANC
de Jafar Panahi,
avec Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.
Iranien (1 h 25).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ
de Etienne Chatiliez,
avec Michel Serrault, Eddy Mitchell, Sabine Azéma, Carmen Maura, Eric Cantona, Joël Cantona.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LA CHANTEUSE DE PANSORI
de Im Kwon-Taek,
avec Kim Myung-Gon, Oh Jung-Hae, Kim Kyu-Chul.
Coréen (1 h 53).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

CLOCKERS (**)
de Spike Lee,
avec Harvey Keitel, John Turturro, Delroy Lindo, Mekhi Phifer.
Americain (2 h 09).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

CONTE DES TROIS DIAMANTS
de Michel Khleifi,
avec Mohammad Nahhal, Hana'Ne meh, Ghassan Abu Libda, Makram Khouri, Bushra Qaraman, Mohammad Bakri.
Belgo-anglo-palestinien (1 h 46).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LA CROISADE D'ANNE BURIDAN
de Judith Cahen,
avec Judith Cahen, Joël Luecht, Serge Bozon, Fabrice Barbaro, Alberto Sorbelli, Camille de Casabianca.
Français (1 h 25).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CROSSING GUARD
de Sean Penn,
avec Jack Nicholson, David Morse, Anjelica Huston, Robin Wright, Piper Laurie, Richard Bradford.
Americain (1 h 55).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LA DERNIÈRE FRONTIÈRE
de Peter Gothar,
avec Mari Nagy, Mari Törocsik, Jozsez Szarvas, Valentin Teodosiu, Misu Dimvale, Andrei Finti.
Hongrois (1 h 25).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

LA FILLE SEULE
de Benoît Jacquot,
avec Virginie Ledoyen, Benoît Magimel, Dominique Valadie, Aladin Reibel, Vera Briole, Virginie Emane.
Français (1 h 30).
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE GARÇU
de Maurice Pialat,
avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depardieu.
Français (1 h 45).
14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LAND AND FREEDOM
de Ken Loach,
avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
Britannique (1 h 49).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; *Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet*, 5e (36-68-48-24) ; Le Balzac, *dolby, 8e (45-61-10-60) ; Les Montparnos*, dolby, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).

LISBONNE STORY
de Wim Wenders,
avec Rüdiger Vogler, Patrick Bau*chau, Vasco Sequeira, Canto E Castro*, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
Allemand-portugais (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; *Cinoches*, 6e (46-33-10-82).

NELLY ET M. ARNAUD
de Claude Sautet,
avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglase, Claire *Nadeau, Françoise Brion, Michèle La*roque.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC *Danton*, 6e (36-68-34-21) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

POCAHONTAS, UNE LÉGENDE INDIENNE
de Mike Gabriel,
Eric Goldberg,
dessin animé Américain (1 h 22).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LE PRÉSIDENT ET MISS WADE
de Rob Reiner,
avec Michael Douglas, Annette Bening, Martin Sheen, Michael J. Fox.
Américain (1 h 55).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; *UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73* ; 36-68-41-45) ; UGC Danton, *dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont* Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

PRÊTE A TOUT
de Gus Van Sant,
avec Nicole Kidman, Matt Dillon, Joaquin Phoenix, Alison Folland, Casey Affleck, Illeana Douglas.
Américain (1 h 47).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

RAMPO
de Kazuyoshi Okuyama,
avec Masahiro Motoki, Naoto Takenaka, Michiko Hada, Teruyuki Kagawa.
Japonais (1 h 40).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LE REGARD D'ULYSSE
de Théo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis *Vengos, Yorgos Michalakopoulos*, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

SANS DOUTE LES ANNÉES QUI PASSENT
de Dominique Déhan,
avec Françoise Bette, Jean-Claude Frissung, Henri de Lorme, Sylvie Domergue, Christian Delage.
Français (45).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

SMOKE
de Wayne Wang,
avec *William Hurt, Harvey Keitel*, Stockard Channing, Harold Perrineau *Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker*.
Américain (1 h 50).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; *14-Juillet Beaubourg*, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, *Salle G. de Beauregard*, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

SUPER NOËL
de John Pasquin,
avec Tim Allen, Judge Reinhold, Wendy Crewson, Eric Lloyd, David Krumholtz, Peter Boyle.
Américain (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; *UGC Lyon Bastille*, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LES TROIS FRÈRES
de Didier Bourdon, Bernard Campan,
*avec Pascal Legitimus, Bernard Cam*pan, Didier Boudon, Antoine du *Merle, Anne Jacquemin, Marine* Jolivet.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

AILLEURS L'HERBE EST PLUS VERTE
de Stanley Donen,
avec Cary Grant, Deborah Kerr, Robert Mitchum, Jean Simmons.
Américain, 1960 (1 h 45).
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).

LES AVENTURES DU CAPITAINE WYATT
de Raoul Walsh,
avec Gary Cooper, Mari Aldon, Arthur Hunnicutt, Ray Teal, Richard Webbs.
Américain, 1951 (1 h 41).
VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

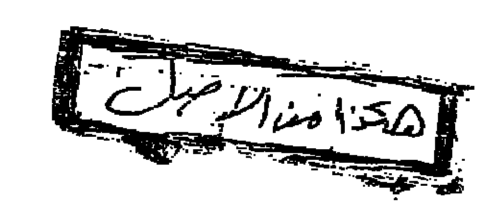
CHANTONS SOUS LA PLUIE
de Gene Kelly, Stanley Donen,
avec Gene Kelly, Jean Hagen, Debbie Reynolds, Cyd Charisse, D. O'Connor.
Américain, 1952 (1 h 38).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

HAUTE PÈGRE
de Ernst Lubitsch,
avec Kay Francis, Miriam Hopkins, Herbert Marshall, Charles Ruggles.
Américain, 1932, noir et blanc (1 h 25).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

KNOCK
de Guy Lefranc,
avec Louis Jouvet, Jean Brochard, Pierre Renoir, *Yves Deniaud*, Marguerite Pierry, Jane Marken.
Français, 1950, noir et blanc (1 h 35).
Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).

QUOI DE NEUF PUSSYCAT ?
de Clive Donner,
avec Peter Sellers, Peter O'Toole, Romy Schneider, Capucine, Paula Prentiss, Woody Allen.
Américain, 1965 (1 h 48).
VO : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12).

(**) *Films interdits aux moins de 16 ans.*



MERCREDI 20 DÉCEMBRE

TF 1

20.50 Magazine : Combien ça coûte ? Présenté par Jean-Pierre Pernaut et Valérie Expert.

22.55 Téléfilm : La Cavalier masqué. De John Hough.

0.35 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Arizona. Figures libres ; Une trace au Soleil-Levant ; Un peintre dans l'Ouest ; Paroles de Navajos.

1.35 ▶ Les Fables de La Fontaine (et 1.50). *La Poule aux œufs d'or*, de Bassek Ba Kobio ; Le Chêne et le Roseau, de Ged Marlon.

1.40 Journal, Météo.

1.55 Programmes de nuit.

FRANCE 2

20.55 Téléfilm : Un soleil pour l'hiver. De Laurent Carceles, avec Patachou, Philippe Caroit.

22.35 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. J'ai réalisé mon rêve.

23.45 Les Films lumière.

23.50 Journal, Météo.

0.05 Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. Qu'est-ce que ce cirque ?

1.20 Programmes de nuit.

FRANCE 3

20.50 La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Maman et moi sans toit.

22.40 Météo, Journal.

23.10 Un siècle d'écrivains. Présenté par Bernard Rapp. Patricia Highsmith, de Philippe Kohly. *Beau portrait d'une Américaine secrète et solitaire qui rêvait de crimes bien faits. Une écriture simple, une intrigue serrée pour décrire un monde brutal et angoissé.*

0.00 Les Dossiers de l'Histoire. Loin d'Hollywood, l'art européen du cinéma muet. [4] Domaine français, la musique de la lumière.

1.00 Feuilleton : Dynastie.

1.45 Musique Graffiti (15 min).

M 6

20.45 Téléfilm : Cœur Caraïbes. [3/4] Ile et elle. De Paolo Barzman, avec Vanessa Demouy, Patrick Forster-Delmas.

22.30 Téléfilm : La Vengeance faite femme. De Thomas J. Wright, avec Barbara Eden, Loretta Swift.

0.10 Fantasmes.

0.40 Boulevard des clips (et 5.15).

3.00 Rediffusions.

CANAL +

21.00 Allô maman, c'est Noël. □ Film américain de Tom Ropelewski (1993). Avec John Travolta.

22.30 Flash d'informations.

22.38 Court métrage : Clara et Jérémy. De F. Hernandez.

22.40 Cinéma : Malice. □ Film américain de Harold Becker (1993, v.o.). Avec Nicole Kidman.

0.25 Surprises.

0.30 Les Aventures fantastiques du baron de Münchhausen. ■ ■ ■ Film allemand de Josef von Baky (1942-1943, v.o.).

2.20 Cinéma : Les Soldats de l'espérance. ■ ■ Film américain de Roger Spottiswoode (1994, v.o., 135 min).

ARTE

21.40 Documentaire : Les Mercredis de l'Histoire. Présenté par Alexandre Adler Le Fantôme de la radio, mémoires de la radio en Belgique dans les années trente, de Wilbur Leguebe et Thierry Génicot.

21.45 Musica : Le Chemin de la gloire. Les Petits Génies de la musique, de Syrthos J. Dreher.

22.45 Riccardo Muti dirige Dvorak. Avec l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise.

0.15 ▶ Documentaire : A propos des Joueurs de cartes. De Robert Bober et Pierre Dumayet.

0.30 ▶ Documentaire : Cézanne. De Jean-Marie Straub et Danièle Huillet.

1.35 Documentaire : Klaus Doldinger, jazz d'Allemagne. De Susanne Mayer-Hagmann (rediff., 52 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Invité : André Dussollier. 21.00 Au nom de la loi. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Jours de Paix. 23.35 Savoir plus. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Journal de la RTBF. En direct (30 min).

PLANÈTE 19.40 Histoire du sauvetage en mer. De Patrick Benquet. 20.35 Roumanie, les enfants sacrifiés. De Jean-Paul Billault. 21.30 Tant que le monde sera. [3/6] Du mont Erciyes à la Suleymaniye. De Suha Arin. 22.00 Vol au-dessus des mers. [1/11] Panther, un félin sur la Corée. De Steven Hoggard. 22.55 Robert Houdin, une vie de magicien. De Jean-Luc Müller. 23.50 La Mort en cette jungle. [1/3] Chasseurs solitaires. De James Money-Kyrle. 0.40 La Route de Shanghai. [1/2] De Pierre Fauque (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Premières loges (et 0.45). 19.35 Stars en stock. Clint Eastwood. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Le Noël de Paris modes. 21.55 Aux arts et caetera. 22.25 Un clair de lune à Maubeuge. □ Film français de Jean Cherasse (1962, N.). Avec Claude Brasseur. 23.50 Paris dernière (55 min).

CANAL J 18.15, Dodo, le retour ; 18.20, T'es pas cap ; 18.25, La Leçon de cinéma ; 18.30, Sport ; 18.35, Coup de cœur livre ; 18.40, Le Mordu ; 18.45, La Cuisine. 18.50, Les Missions du Capt'ain J ; 19.00, Cajou l'invité ; 19.30, Série : Alana ou le futur imparfait ; 19.50, Au revoir.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Le Frelon vert. Laissez-leur assez de corde. 20.30 Série : Route 66. Bienvenue à Amity. 21.20 Série : Au cœur du temps. Armes secrètes. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Série : Seinfeld. La Gymnaste. 22.45 Série : Les Incorruptibles de Chicago. La Guerre des bordels. 23.35 Série : Liquid Television. 0.05 T'as pas une idée ? Invité : Bartabas (60 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.20). Miroirs. 19.55 Série : Paul et Virginie. 20.45 Série : The Thunderbirds (et 0.10). Message en musique. 21.40 Série : Agence Acapulco (et 1.00). Illusion parfaite. 22.30 Série : Mon ami le fantôme (50 min).

MCM 19.00 L'invité de marque (et 0.00). 19.30 Zoom zoom (et 0.30). 19.55 Mangazone (et 23.25, 0.55). 20.00 Zoom zoom Guest. 21.00 MCM Classic. 21.30 MCM Rock Legends. 22.15 MCM Home Vidéo. 22.25 Cinémascope. 22.40 Clips non-stop. 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Groove (30 min).

MTV 20.00 Take That : The Hits. 21.00 Concert : Inside Unplugged. 21.30 Concert : Hole Unplugged. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 *The State*. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 Boxe. Poids super mi-moyens : Glenwood Brown (E-U)-Tony Marshall (E-U). 21.00 Aérobic. Championnats du monde 1995 : finales. 23.00 Echecs. Grand Prix Intel international. 0.00 Equitation. (60 min).

CINÉ CINÉFIL 19.05 La Fausse Maîtresse. ■ Film français d'André Cayatte (1942, N.). Avec Danielle Darrieux. 20.30 Dix hommes pour l'enfer. ■ Film américain de Harmon Jones (1955, N., v.o.). 22.00 La vie est belle. ■ ■ Film américain de Frank Capra (1946, N., v.o.). Avec James Stewart. 0.20 Mon passé défendu. ■ Film américain de Robert Stevenson (1951, N., 75 min). Avec Robert Mitchum.

CINÉ CINÉMAS 18.00 Le Bazar de Ciné Cinémas. 18.55 Manhattan. ■ ■ ■ Film américain de Woody Allen (1979, N., v.o.). Avec Woody Allen. 20.30 De guerre lasse. □ Film français de Robert Enrico (1987). Avec Nathalie Baye. 22.30 La P'tite Arnaqueuse. □ Film américain de John Hughes (1991, v.o.). Avec James Belushi. 0.15 Christophe Lambert (50 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Au royaume du conte musical. 3. Il était une fois Perrault. Œuvres de Ravel, Prokofiev, Debussy. 20.30 Tire ta langue. Sabir, Pataouète, Tchatche : les avatars du français dans l'Algérie française. 21.28 Poésie sur parole : Nelly Sachs (3). 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Ici et maintenant. Avec Alain Germoz, écrivain. Une émission de la Radio belge. 22.40 Nuits magnétiques. Filles ou fils de... 2. Je sais à travers bribes. 0.05 Du jour au lendemain. Jacqueline Lichenstein (La Peinture). 0.50 Musique : Coda. Les 25 ans du GMEB (8). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 18 novembre, salle Gaveau, dans le cadre du Salon romantique, sol. Jean-Efflam Bavouzet, Karoly Mocsan, pianos : Nocturnes, transcription pour deux pianos de Ravel et Kocsis, de Debussy ; Deux images, transcription pour deux pianos de Kocsis, de Bartok ; En blanc et noir pour deux pianos, de Debussy ; Suite nº 2 pour deux pianos op. 17, de Rachmaninov. 22.00 Soliste. Elisabeth Schwarzkopf, soprano, au Carnegie Hall (enregistré en 1956) : Lieder, *de Brahms, Wolf, R. Strauss.* 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Ferrari, Carter, Conlon Nancarrow, Jezek. 23.07 Ainsi la nuit. Concertante pour harpe et cor de basset avec accompagnement de violoncelle op. 7, de Backofen ; Octuor pour cordes op. 20, de Mendelssohn, par l'Octuor de Vienne ; Die Geselligkeit, de Schubert, par le Chœur d'hommes de la Radio de Berlin, dir. Dietrich Knothe. 0.00 Jazz vivant. Festival de Juan-les-Pins. Michel Petrucciani, piano et Didier Lockwood, violon. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 14 décembre à l'église Saint-Roch, par le Chœur et l'Orchestre baroque d'Amsterdam, dir. Ton Koopman, Barbara Schlick, soprano, Elizabeth von Magnus, alto, Guy de Mey, ténor, Klaus Mertens, basse : Oratorio de Noël BWV 248, de Bach. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre *supplément daté dimanche-lundi*. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

JEUDI 21 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.

13.00 Journal, Météo, Trafic info.

13.35 Magazine : Femmes.

13.40 Les Feux de l'amour.

14.25 Feuilleton : Dallas.

15.20 Série : Cannon.

16.20 Jeu : Une famille en or.

16.55 Club Dorothée Noël.

17.30 La Philo selon Philippe.

18.00 Série : Les Années fac.

18.30 Le Miracle de l'amour.

19.05 Série : Agence tous risques.

20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo, Trafic info.

20.50 Cinéma : L'Ombre du doute. □ Film américain d'Aline Isserman (1993). Avec Mireille Perrier.

22.40 Cinéma : Les Loups de haute mer. □ Film américain d'Andrew McLaglen (1980). Avec Roger Moore.

0.25 Magazine : Ex libris. Présenté par Patrick Poivre d'Arvor. Sueurs froides. Invités : Auguste Le Breton, (*Le Bedeau*) ; Didier Daeninckx, (*Les Figurants*) ; Jean Echenoz, (*Les Grandes Blondes*) ; Thierry Jonquet, (*Mémoire en cage*)...

1.30 ▶ Les Fables de La Fontaine (et 1.45). La Montagne qui accouche d'une souris, de Dominique Morlotti ; Le Corbeau et le Renard, de Mahmoud Zemmouri.

1.35 Journal, Météo.

1.50 Programmes de nuit.

FRANCE 2

12.15 Jeu : Les Z'amours.

12.50 Météo (et 13.35).

12.55 Loto, Journal.

13.45 Série : Derrick.

14.45 Série : L'Enquêteur.

15.40 Tiercé. *En direct de Vincennes.*

15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.05).

16.45 Des chiffres et des lettres.

17.10 Quoi de neuf, docteur ?

17.40 Série : Cooper et nous.

18.15 Série : Le Prince de Bel-Air.

18.40 Jeu : Que le meilleur gagne.

19.10 Bonne nuit les petits.

19.20 Studio Gabriel (et 3.00).

19.59 Journal.

20.40 Météo, Point route.

20.50 Magazine : Envoyé spécial. Les événements qui, en France et à l'étranger, ont marqué l'année 1995.

23.15 Expression directe. RPR.

23.20 Cinéma : Le Milliardaire. ■ Film américain de George Cukor (1960).

1.25 Les Films Lumière.

1.30 Journal, Météo.

1.45 Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. Venise. Invités : Jean Clair, Jean Paris, Comte Foscari, Elisabeth Crouzet Pavan.

3.30 Programmes de nuit.

FRANCE 3

12.35 Journal.

13.05 Jeu : Tout en musique.

13.40 Cinéma : Echec au roi. ■ ■ Film américain de Harold French (1953). Avec Richard Todd.

15.00 Questions au gouvernement. En direct du Sénat.

16.05 Série : Brigade criminelle.

16.35 Les Minikeums.

17.45 Divertissement : Je passe à la télé.

18.20 Questions pour un champion.

18.50 Un livre, un jour. *Dictionnaire du Second Empire*, sous la direction de Jean Tulard.

18.55 Le 19-20 de l'information. 19.08, Journal régional.

20.05 Jeu : Fa si la chanter.

20.35 Tout le sport.

20.45 Keno.

20.50 Téléfilm : Lulu, roi de France. De Bernard Uzan, avec Richard Bohringer, Corinne Touzet. *Un serrurier communiste et bouliste qui vit seul avec sa fille de dix-huit ans hérite d'un château en Touraine légué par son père naturel, un duc qui l'a reconnu sur son lit de mort. Dommage, c'est raté.*

22.25 Météo, Journal.

23.00 Magazine : Ah ! Quels titres ! Présenté par Philippe Tesson. Cette année à Jérusalem. Invités : Jacques Derogy (*Le Siècle d'Israël*) ; Jean Lartéguy (*Mourir pour Jérusalem*) ; *Christian Makarian* (*Marie*).

0.00 Magazine : Espace francophone.

0.30 Série : Dynastie.

1.15 Musique Graffiti.

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.

13.25 Téléfilm : Marie et sa bande. D'Eric Till, avec Gema Zamprogna, Gwynyth Walsh. *Une jeune fille dont le père vient de mourir trouve un exutoire à son chagrin dans un petit groupe musical constitué par des garçons.*

15.05 Boulevard des clips (et 1.20, 5.15).

16.30 Variétés : Hit Machine. Emission présentée par Charly et Lulu.

17.05 Série : Les McKenna.

18.00 Série : Robocop.

19.00 Série : Flash.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Jeu : Le Grand Zap. Présenté par Olivier Carreras.

20.35 Magazine : Passé simple. Présenté par Marielle Fournier. Des fêtes, des repas.

20.45 Cinéma : Fantômas se déchaîne. □ Film français d'André Hunebelle (1965).

22.40 Téléfilm : Amityville IV. De Sandor Stern, avec Patty Duke, Jane Wyatt. *Les forces du Mal, exorcisées de la maison d'Amityville, réapparaissent dans une maison californienne où viennent d'emménager une veuve et ses trois enfants.*

0.25 Magazine : Fréquenstar. Les Inconnus (rediff.).

3.00 Rediffusions.

CANAL +

— En clair jusqu'à 13.45 —

12.30 La Grande Famille.

13.40 Le Journal de l'emploi.

13.45 Cinéma : Les Soldats de l'espérance. ■ ■ Film américain de Roger Spottiswoode (1994)

16.00 Cinéma : Madame Doubtfire. □ Film américain de Chris Columbus (1993).

18.00 Le Dessin animé. Santo Bugito.

18.30 Cyberflash.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.40 Nulle part ailleurs (et 19.10)

19.30 Flash d'informations (et 21.25).

19.40 Zérorama, le contre-journal.

19.55 Les Guignols.

20.30 Le Journal du cinéma.

— La Nuit Vittorio Gassman —

20.35 Documentaire : Vittorio Gassman, portrait d'un acteur. De Gilles Nadeau. *Portrait d'un homme de spectacle complet : international italien de basket, grand acteur de théâtre, de cinéma et de télévision, écrivain à succès. Tout réussit à cet individualiste provocateur, né d'une mère italienne et d'un père allemand.*

21.33 Court métrage : Clara et Jérémy. De F. Hernandez.

21.35 Cinéma : Parfum de femme. ■ ■ Film italien de Dino Risi (1974).

23.15 Cinéma : Le Fanfaron. ■ ■ Film italien de Dino Risi (1962, N.).

0.55 Cinéma : La Famille. ■ ■ Film franco-italien d'Ettore Scola (1987, 124 min).

LA CINQUIÈME

12.00 Feuilleton : Sam et Sally [4/12].

12.57 Agenda de Noël. *Saint Pierre de Canisius, prêtre allemand du XVIe siècle.*

13.00 Destination : enfants.

13.27 Le Journal du temps (et 18.57).

13.30 Attention santé. Foi : crise et remèdes

13.35 L'Histoire du cinéma français. Premiers classiques du parlant français

14.35 A la recherche de nos ancêtres. Chasseurs ou chassés [2/3].

15.35 ▶ Qui vive ! [4/4]. La place des personnes âgées dans la société.

15.50 Allô ! la Terre. [4/5].

16.10 Cellulo.

17.00 Les Enfants de John.

17.30 Documentaire : Les Pandas.

18.25 Toi, mon bébé (4/5).

ARTE

20.40 ▶ Soirée thématique : Hugo Claus, prince des lettres flamandes. Présenté par Jean Antoine.

20.41 Téléfilm : Le Chagrin des Belges. [1/3] De Claude Goretta, avec Mathias Engelbeen, Marianne Basler.

22.15 Entretien : Qui êtes-vous, Hugo Claus ? Avec Hugo Claus et Pierre-André Boutang

22.20 Documentaire : Hugo Claus au fil du temps [1 et 2/2]. De Jean Antoine

23.35 Cinéma : Le Sacrement. ■ ■ Film belge (flamand) de Hugo Claus (1989, v.o.).

1.15 Bibliographie.

1.20 Cinéma : Onibaba. ■ ■ Film japonais de Kaneto Shindo (1964, N., v.o.) (100 min, rediff.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Tintin et les oranges bleues. ■ ■ Film franco-espagnol de Philippe Condroyer (1964), avec Jean-Pierre Talbot. 21.50 Entretien : Hergé et Andy Warhol. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.20 Correspondances. 22.30 Ça se discute. Rediff. de France 2 du 19/12. 0.05 Tell quel. 0.35 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Journal de la RTBF. En direct (15 min).

PLANÈTE 19.00 Les Grands Maîtres de la photographie. [3/6] Jacques-Henri Lartigue. De Peter Adam. 19.40 Médecins de cœur. De Tahani Rached. 20.35 La Forêt des géants. De Mike Birkhead et Cathy McConnell. 21.25 Histoire du sauvetage en mer. De Patrick Benquet. 22.15 Roumanie, les enfants sacrifiés. De Jean-Paul Billault. 23.10 Tant que le monde sera. [3/6] Du mont Erciyes à la Suleymaniye. De Suha Arin. 23.45 Vol au-dessus des mers. [1/11] Panther, un félin sur la Corée. De Steven Hoggard. 0.40 Robert Houdin, une vie de magicien. De Jean-Luc Müller (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Aux arts et caetera. 19.30 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Tous en scène. ■ ■ Film américain de Vincente Minnelli (1953, v.o.). Avec Fred Astaire, Cyd Charisse. 22.50 Totalement cinéma. 23.20 Concert : Macbeth et Rigoletto. Enregistré au Concertgebouw d'Amsterdam en 1994. 0.45 Musiques en scènes (25 min).

CANAL J 17.25 Comte Mordicus. 18.00 Soirée Cajou. Spécial dix ans de Canal J. 18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour ; 18.15, C'est vous qui le faites ; 18.20, Série : Les Aventures de Black Beauty ; 18.50, Tip top clip ; 19.00, Atomes crochus ; 19.15, La Revue de presse. 19.20, Codes secrets ; 19.30, Série : Alana ou le futur imparfait ; 19.55, La Mode et au revoir.

CANAL JIMMY 20.00 Chronique du front. 20.05 La Nuit de la moto (365 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.20). Le Legs. 19.55 Série : Paul et Virginie. 20.45 Série : Les Evasions célèbres (et 0.10). Latude ou l'entêtement de vivre. 21.50 Série : Agence Acapulco (et 1.00). Le Réveil de l'espion. 22.30 Série : Mon ami le fantôme (50 min).

MCM 19.00 Eurotrash (et 0.15). 19.30 *Zoom zoom (et 0.30). 19.55 Mangazone (et* 23.25, 0.55). 20.00 Zoom zoom Guest. 21.00 MCM Classic. 21.30 MCM Rock Legends. Marvin Gaye (8e partie). 22.30 L'invité de marque. Les Innocents. 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Médiamag. 1.00 Zoom zoom (suite). (60 min).

MTV 20.00 Lenny Kravitz : The Hits. 21.00 Concert : Nirvana Live'N Loud. Enregistré à Seattle en décembre 1993. 22.00 Red Hot Chili Peppers. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 Série : Aeon Flux. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. 20.00 Aérobic. Résumé. Miss Fitness Etats-Unis (2e partie). 21.00 *Catch. 22.00 Boxe. Poids* lourds-légers : James Toney (E-U)-Greg Everett (E-U). 23.00 Fléchettes. Résumé. Championnats du monde «Bullshooter» à Chicago (Illinois). 0.00 Golf. PGA américaine : le «Maui Kaanapali» Classic à Lahaina. 1.00 Eurosportnews. (30 min).

CINÉ CINÉFIL 18.00 La vie est belle. ■ ■ *Film américain de Frank Capra (1946, N.)* avec James Stewart. 20.30 L'Homme aux cent visages. ■ Film franco-italien de Dino Risi (1959, N., v.o.) avec Vittorio Gassman. 22.10 Le Château de verre. ■ ■ Film franco-italien de René Clément (1950, N.) avec Michèle Morgan. 23.45 Le Club (80 min).

CINÉ CINÉMAS *18.40* Viva la vie. ■ ■ Film français de Claude Lelouch (1984) avec Michel Piccoli. 20.30 Cléopâtre. ■ Film américain de Joseph Mankiewicz (1962) avec Elizabeth Taylor. 0.10 Trois sœurs. ■ Film italo-franco-allemand de Margarethe von Trotta (1988, 110 min) avec Fanny Ardant.

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Au royaume du conte musical. 4. Il était une fois le fantastique selon Edgar Alan Poe. Œuvres de Reibel, Debussy, Caplet. 20.30 Lieux de mémoire. La *Basilique Saint-Denis. 21.28 Poésie sur parole.* Nelly Sachs (4). 21.32 Fiction. Nid Baroque, de Guyette Lyr. 22.40 Nuits magnétiques. Filles ou fils de... 3. Prière de regarder les ossements. 0.05 Du jour au lendemain. Hubert Damisch (Ecrits, de Dubuffet). 0.50 Musique : Coda. Les 25 ans du GMEB (9). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE *20.00 Concert. Donné* le 9 décembre, à la salle Pleyel, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski : Concerto pour piano et orchestre nº 1, de Brahms ; Symphonie *nº* 3 Ecossaise, de Mendelssohn. 22.00 Soliste. Elisabeth Schwarzkopf, soprano, au Festival de Salzbourg (en 1953) : Lieder sur des textes de Goethe et de Mörike, de Wolf. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de De Leeuw, Jesek. 23.07 Ainsi la nuit. Septuor pour clarinette, cor, basson et quatuor à cordes op. 20, de Beethoven, par les membres de l'Octuor de Vienne ; Œuvres de Schubert : Das Dörfchen, pour chœur d'hommes D 598 ; Der Gondelfahrer, pour chœur d'hommes et piano D 809, par le *Chœur d'hommes de la Radio de Berlin, dir.* Dietrich Knothe. 0.00 Tapage nocturne. Musique aux antipodes. Œuvres de Zanesi, Mo Boma, Social Interiors, Riddell, Hopkins. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le chef d'orchestre Chris*toph von Dohnanyi. Symphonie nº 4 Ita*lienne, de Mendelssohn, par l'Orchestre philharmonique de Vienne ; Concerto pour flûte et harpe K 299, de Mozart, par l'Orchestre de Cleveland. Joshula Smith, flûte, Lisa Wellbaum, harpe ; Symphonie nº 8, de Dvorak, par l'Orchestre de Cleveland ; L'Or du Rhin : extraits de la scène 2, de Wagner. Robert *Hale (Wotan), Kim Begley (Loge), Franz-Josef* Kapellmann (Alberich), Walter Fink (Fafner) 22.30 Les Soirées... (Suite). Le chef d'orchestre Christoph von Dohnanyi. Concerto pour quatuor à cordes et orchestre, de Martinu, par l'Orchestre de Cleveland ; Orchestral Set nº 2, d'Ives, par l'Orchestre de Cleveland ; Les Sept Péchés capitaux, ballet chanté, de Weill, par l'Orchestre de Cleveland, Anja Silja, soprano, Donald George et Volker Vogel, ténors, Jörg Gottschick, basse, Franz-Josef Kapellmann, basse ; Sérénade pour violon, alto, violoncelle op. 10, de von Dohnanyi, Jascha Heifetz, violon, William Primrose, alto, Emanuel Feuermann, violoncelle. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde
JEUDI 21 DÉCEMBRE 1995

Le gracié

par Pierre Georges

C'EST UNE THÈSE comme une autre, avec ce genre de titre un peu singulier qui convient au doctorat d'histoire : « La famille en Gévaudan au XVe siècle, d'après les notaires de la Lozère (1380-1483) ». Et ce ne fut pas une soutenance de thèse comme une autre.

Lundi 18 décembre, à l'université de Tours, un candidat très particulier s'est présenté devant son jury, *deux femmes et trois* hommes. Un candidat sous bonne garde. Menotté jusqu'à l'entrée de la bibliothèque universitaire. Menotté dès la sortie après l'obtention du diplôme avec mention très honorable et félicitations du jury. Et reconduit aussitôt au centre de détention de Caen, où il purge sa peine.

Philippe Maurice, âgé de trente-neuf ans, ancien condamné à mort, est désormais docteur en histoire de l'université de Tours. Enoncé brut d'une histoire hors *de l'ordinaire, du retour inattendu* sur un homme lui-même inscrit dans l'histoire judiciaire du pays.

Philippe Maurice fut l'un des derniers condamnés à mort de France. Et il reste le premier gracié, le 25 mai 1981, par François Mitterrand à peine élu. Il avait tué un vigile et un brigadier de police. Il avait multiplié les tentatives d'évasion violentes. Avant comme après la grâce dont il bénéficia. En février 1981, il blessa grièvement un gardien de la prison de Fresnes avec une arme qui lui avait été procurée par une jeune avocate, condamnée elle-même pour cela. En novembre 1981, il avait tenté d'étrangler avec ses menottes un autre surveillant lors d'un transfert.

Philippe Maurice était donc un homme dangereux, voire *« l'irrécupérable »* type. Il était ce tueur dont l'avocat général de la cour d'assises de Paris, requérant et obtenant la peine de mort, disait à l'époque : *« La mort est inscrite dans le destin de Philippe Maurice, car s'il n'est pas tué il tuera encore. »*

C'est dire si le cas Maurice fit du bruit à l'époque, et si la grâce présidentielle fut aussitôt dénoncée, par beaucoup, comme l'illustration même du *« laxisme judiciaire »* de la gauche.

C'était hier, avant l'abolition de la peine de mort, ce premier combat victorieux de la gauche au pouvoir. Et c'était autrefois. Quinze ans ont passé. Quinze années de réclusion criminelle pour Philippe Maurice, dont on sut un moment qu'il écrivait beaucoup, entretenant, le temps d'une année scolaire en 1986, une correspondance suivie avec des élèves d'une classe de troisième de Morlaix.

Et puis vint l'oubli. Sauf ses proches, *sauf ses maîtres, qui savait* que Philippe Maurice *s'était lancé à corps perdu dans l'étude*, dans les études ? Dans sa correspondance avec les collégiens il s'en était expliqué. *« Dans l'immédiat, c'est pour ne pas devenir fou, pour que mon esprit ne régresse pas trop face à la monotonie, à la platitude du monde carcéral »*. C'était étudier ou, selon ses propres termes, vivre *« en mort-vivant, de cette mort psychologique pire que la mort physique »*. D'un CAP d'aide-comptable, avant l'incarcération, à ce doctorat d'histoire, quinze ans de travail en prison. Et ce que son directeur de thèse, Bernard Chevalier, appelle *« une histoire un peu exemplaire, un peu extraordinaire (...)qui doit démontrer que personne n'est irrécupérable »*. Un diplôme, jamais, n'abolit le passé. Philippe Maurice a tué et brisé des vies. Constatons simplement qu'il n'a trahi ni sa grâce ni l'espoir placé, malgré tout, en l'homme par l'abolition.

Le nouveau statut de la Polynésie française renforcera l'autonomie du territoire

Les textes devaient être adoptés, mercredi 20 décembre, en conseil des ministres

LA REPRISE, pour un temps limité, des essais nucléaires dans le Pacifique sud se solde par un coût politique. Le président du gouvernement territorial de Polynésie française, le député (RPR) Gaston Flosse, a non seulement obtenu de son « ami » Jacques Chirac l'en*gagement de maintenir pendant dix* ans les flux financiers engendrés par le Centre d'expérimentation du Pacifique et évalués à près de 400 millions de francs, mais il est aussi parvenu, en un temps record, à obtenir un projet de statut d'autonomie pour la Polynésie, que devait adopter le conseil des ministres du mercredi 20 décembre et dont la première version, avant examen par le Conseil d'Etat, avait causé, par l'ampleur des pouvoirs accordés à M. Flosse, *une certaine surprise au* sein de la majorité, voire du gouvernement.

Ce projet de statut a déjà reçu l'aval, le 8 novembre, à une très large majorité (30 voix contre 6 et 1 abstention), des membres de l'actuelle assemblée territoriale, renouvelable – il faut le préciser – en mars 1996. Il devrait être soumis au Parlement, vraisemblablement au début de 1996. Ce nouveau statut consacrerait la Polynésie comme un *« territoire d'outre-mer autonome »*, associé en quelque sorte – bien que le mot ne soit pas employé – à la République française. Selon l'article 1 du projet *de loi organique (complété par une loi ordinaire), le territoire « exerce librement et démocratiquement* par ses représentants *élus les compétences »* dévolues par la loi.

Le président du gouvernement du territoire deviendrait le *« président de la Polynésie française »* et les membres de l'assemblée territoriale des *« députés territoriaux »*. Les recours contre leurs délibérations relèveraient directement du conseil d'Etat, et non plus du tribunal administratif. Les compétences du *« gouvernement »* porteraient, entre autres, sur l'enseignement supérieur, les dessertes aériennes et maritimes *internationales*, les *télé*communications. Le *« président »* pourrait négocier et signer, sous certaines conditions, *« au nom de l'Etat »* avec les organismes internationaux et les gouvernements des Etats du Pacifique.

L'opposition locale s'inquiète des pouvoirs accordés au « président » polynésien, le RPR Gaston Flosse

Sur le plan économique, le texte étend le domaine de compétence de la Polynésie aux eaux territoriales, y compris aux lagons, ainsi qu'au sol et au sous-sol de ce domaine maritime. En clair, cette modification vise à faciliter l'exploitation de gisements de phosphates, notamment aux îles Tuamotu. Selon les amendements proposés par la majorité de l'assemblée territoriale, *« les autorités du territoire ne* [pourraient] *se voir opposer les compétences de l'Etat »* en matière de douanes, de marchés publics, de *« loteries, tombolas et paris »*, d'organisation des professions *« à l'exception de la profession d'avocat »*, ou de communication audiovisuelle. La langue tahitienne deviendrait la langue officielle au même titre que le français. Enfin, les amis de M. Flosse proposent l'instauration d'un CSA local, baptisé *« conseil territorial de l'audio-visuel »*, dont la moitié des membres serait désignée par le pouvoir politique en place.

« La presse d'opposition déjà exclue des conférences de presse du président n'aura qu'à bien se tenir », a affirmé à Papeete l'un des principaux porte-parole de l'opposition, Boris Léontieff, qui dénonce plus généralement le *« marchandage »* de M. Flosse consistant en *« un soutien aveugle aux essais en échange d'un statut taillé sur mesure »*. Plus sévères, d'autres opposants jugent le projet *« discriminatoire à l'égard du peuple maohi »*. *« Il est fait,* ajoutent-ils, *par et pour des affairistes qui veulent continuer le pillage de notre pays »*. Le chef de file des indépendantistes, Oscar Temaru, dénonce une manœuvre électoraliste destinée à *conforter* la position de Gaston Flosse avant les prochaines élections territoriales, et réclame l'organisation d'un référendum sur l'indépendance. En réponse à l'ancien député (non inscrit) Emile Vernaudon, le président de la République a toutefois estimé, le 31 octobre, qu'*« à brève échéance »* une telle consultation ne lui *« apparaît pas souhaitable »*.

A Paris même, lors de l'examen du budget des DOM-TOM à l'Assemblée nationale, Léon Bertrand (RPR, Guyane), nouveau président de l'intergroupe des parlementaires d'outre-mer, s'est étonné des bonnes manières faites à son collègue de Polynésie. *« L'appartenance à la France, et les transferts financiers qu'elle entraîne, suppose le respect d'un certain nombre de règles communes »*, a-t-il affirmé, en souhaitant notamment que *« l'argent public profite réellement à toutes les couches de la population polynésienne »*.

Jean-Louis Saux et Michel Yieng Kow

Steven Spielberg, entre deux âges

LOS ANGELES
correpondance

Lundi 18 décembre, Steven Spielberg fêtait deux anniversaires. Celui de ses quarante-neuf ans, si l'on en croit son bulletin de naissance, dans le comté de Hamilton (Ohio), un 18 décembre 1946. Et celui de l'âge que le réalisateur américain primé par un Oscar pour son film *La Liste de Schindler* s'est choisi, se rajeunissant d'un an pour des raisons encore mystérieuses. Ainsi, le permis de conduire, la carte d'électeur de Steven Spielberg mentionnent comme date de naissance : 18 décembre 1947. Le *New York Times* avait même publié, en 1987, un long article titré *« Spielberg à quarante (ans)... »*, sans que celui-ci proteste. Et tous les livres de référence sur le cinéma, *y compris la Film Encyclopedia*, de Ephraïm Katz, le *Quid*, donne 1947 comme année de naissance de l'inventeur de *E. T.*.

Cette affaire a fait surface en raison d'une plainte qui vient d'être déposée devant un tribunal californien contre Steven Spielberg par l'homme qui, en 1968, avait financé le premier film professionnel du réalisateur : *Amblin*, court-métrage de 24 minutes. Denis Hoffman, aujourd'hui marchand de beignets à Hollywood, prétend avoir alors passé un « deal » avec Steven Spielberg qui s'engageait à diriger dans les dix années à venir un film produit par lui. En 1977, Steven Spielberg réalise l'énorme succès *Les Dents de la Mer*, et casse l'accord en versant un modeste dédommagement à Hoffman. Mais d'après celui-ci les avocats du réalisateur auraient soutenu à l'époque que le contrat était nul et non avenu puisque, en 1968, Spielberg était mineur. Celui né en 1947, oui, mais celui né en 1946, non. D'où le procès.

Depuis, les représentants de Steven Spielberg (son avocat Marshall Grossman et son porte-parole Marvin Levy) ont reconnu officiellement que le réalisateur était bien né en 1946 et que toute référence à l'année 1947 était incorrecte. Mais ils se sont refusé à tout autre commentaire. Spielberg se tait, lui aussi. Il faudra donc corriger les encyclopédies du cinéma. *« A l'âge de douze* (lire treize) *ans, il avait dirigé son premier film amateur avec scénario et acteurs*, explique le *Katz. A treize* (lire quatorze) *ans, il remporta une compétition avec un film de guerre de 40 minutes,* Escape to Nowhere ». Serait-ce le goût hollywoodien des superlatifs, doublé du penchant américain pour les chiffres-records, qui aurait poussé un cinéaste précoce à se rajeunir encore ? L'homme le plus puissant de Hollywoood répondra-t-il un jour ?

Claudine Mulard

Le comité d'entreprise de « Libération » saisit la justice

LES ÉLUS DU COMITÉ D'ENTREPRISE DE *LIBÉRATION* ont saisi, mardi 19 décembre, en référé, le président du tribunal de grande instance de Paris d'une demande d'annulation du plan social présenté par la direction, qui prévoit quatre-vingt-quinze suppressions de postes (*Le Monde* du 20 décembre). Le CE estime qu'il a été insuffisamment informé des conditions économiques qui le justifieraient. Il demande en outre au président du tribunal d'*« interdire à* Libération *de poursuivre ce projet »*. L'audience de référé a été fixée au mercredi 27 décembre.

Le personnel du quotidien devait se prononcer à bulletin secret, mercredi 20 décembre, sur l'accord passé entre le conseil de surveillance, qui représente les salariés-actionnaires, et la direction sur le volet social du plan de redressement. Cet accord de compromis, qui a entraîné la démission de plusieurs membres du conseil de surveillance, prévoit une réduction de la masse salariale équivalant à la suppression de soixante-cinq postes.

■ **ÉDITION : la plus ancienne encyclopédie de langue anglaise,** l'*Encyclopaedia britannica*, fondée en Ecosse en 1768, va être vendue par l'université de Chicago, qui la publie sous l'égide de la Fondation William Benton. Un groupe d'investisseurs dirigé par le financier Jacob Safra, basé en Suisse, s'est porté acquéreur. Le montant de la transaction n'a pas été communiqué. Les ventes de l'ouvrage ont chuté aux Etats-Unis, passant de plus de 100 000 en 1990 à 51 000 en 1994.

BOURSE

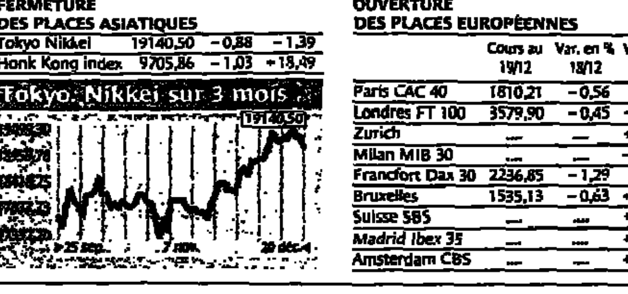
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 20 décembre, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	19140,50	−0,88	−1,39
Honk Kong index	9705,86	−1,03	+18,49

Tokyo: Nikkei sur 3 mois



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 19/12	Var. en % 18/12	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1810,21	−0,56	−3,77
Londres FT 100	3579,90	−0,45	−16,78
Zurich	—	—	+20,82
Milan MIB 30	—	—	−10,24
Francfort Dax 30	2236,85	−1,29	+6,18
Bruxelles	1535,13	−0,63	+10,46
Suisse SBS	—	—	+40,30
Madrid Ibex 35	—	—	+10,37
Amsterdam CBS	—	—	+13,56

Tirage du *Monde* daté mercredi 20 décembre 1995 : 495 829 exemplaires

LE 22 DÉCEMBRE, QUAND NOS MAÎTRES OUVRIRONT LE MONDE, ILS SERONT FIERS DE NOUS !

Ni Dieu ni Maître !

K

Le 22 décembre 1995

Le Monde
(daté 23 décembre)
vous fera découvrir nos deux héros
« Entre chien et chat »

Un cadeau pour vous, lecteurs de 12 à 120 ans !